
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06936216 2





PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DUCHÉ DE LIMBOURG.

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DANS

LE DUCHÉ DE LIMBOURG.

TOME I.

MAESTRICHT,
TYPOGRAPHIE DE CH[s] HOLLMAN.

1864.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE DU 3 JANVIER 1864.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La séance est ouverte à 6 heures sous la présidence de M. Alexandre Schaepkens. M. Russel, secrétaire, M. le vicaire Habets, M. Eversen et M. Ern. Gulikers, trésorier, membres du comité, prennent place au bureau.

La plupart des membres effectifs sont présents, et l'auditoire qui s'est rendu à l'appel du comité se compose de l'élite de la société limbourgeoise.

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est lu et adopté.

M. le président prend la parole et prononce le discours suivant :

« *Messieurs*,

Le Limbourg se réveille et relève fièrement la tête, stimulé par l'activité de ses voisins ; et malgré sa position géographique que le traité des 24 articles lui a créée, notre belle province a fait, depuis quelques années, des progrès sérieux dans l'industrie, le commerce et l'agriculture. Les chemins de fer, les bateaux à vapeur ont provoqué des relations plus fréquentes avec l'étranger, et la facilité des communications a amené la comparaison de nos moyens, de nos travaux avec ce qui s'est fait depuis quelque temps dans d'autres pays environnants.

Pour compléter ce bien-être matériel que l'extension de l'industrie et du commerce a engendré, et pour rendre plus sensible et plus fructifiante la jouissance de la richesse que procure le travail, il manquait la culture des arts, des sciences et des lettres en commun; car ce qui se produit par des forces réunies est plus efficace, d'un effet plus rapide que les efforts individuels tentés sans appui mutuel.

Il fallait à notre duché un corps moral, représentant le domaine de l'intelligence, une société, dans laquelle les sciences, les lettres et les arts pussent trouver un abri, un écho, un organe, pour se produire et créer au Limbourg une place honorable dans le cercle des autres provinces de la Néerlande, qui se distinguent par la culture des beaux-arts.

L'histoire du Limbourg d'abord, si riche, si noble dans le passé, les anciens monuments d'art qui décorent son sol, la beauté de ses sites, son ancienne littérature, ses hommes illustres dans les arts de la paix et de la guerre ne sont pas assez connus, ni assez appréciés, et demandent toujours plus de lumière, plus de publicité et le juste tribut de considération et de réconnaissance qui leur est dû.

Un appel a été fait à tous les Limbourgeois aimant le sol natal et fiers de son passé, et il a été entendu par un grand nombre d'intelligences d'élite et de cœurs bien pensants, aimant le progrès et surtout celui des idées généreuses. Non seulement dans notre duché proprement dit, notre appel, Messieurs, a eu de l'écho; mais nos frères de la province belge ont généreusement répondu en s'associant à l'œuvre commune, entreprise pour illustrer la patrie dont les fastes glorieux méritent d'être connus.

Cette société, Messieurs, que vous avez créée, cette

œuvre d'intelligence et de patriotisme, à laquelle vous vous êtes associés, portera des fruits qui vous feront honneur; les travaux que vous accomplirez, les actes que vous poserez dans les sciences, les arts et les lettres, mettront en lumière les belles rives de la Meuse, le riche paysage historié par les anciens châteaux et les ruines pittoresques qui s'y mirent, et que l'immortel van Eyk, notre compatriote, a peints avec tant de talent. Nous récueillerons avec votre aide et votre concours tous les documents qui peuvent élucider et illustrer les grands faits posés par nos ancêtres, tout ce qui peut contribuer à compléter l'histoire de la paix et de la guerre, tout ce qui peut mettre au grand jour les monuments, œuvres d'artistes, ou faire connaître les mœurs, les usages, les costumes et autres particularités de nos aïeux, tout ce qui peint ou refait les meubles, les ustensiles, les habitations, les armes, etc. d'époques antérieures, afin d'enrichir par ces données le grand musée universel de la science de l'antiquité.

Un projet plus téméraire, une œuvre plus déterminée et surtout, si elle nous réussit, plus importante pour les arts, l'industrie et la science archéologique, c'est la création d'un musée d'antiquités. A cette idée tout le monde a applaudi, parce que l'absence d'une collection de témoignages et de preuves d'âges écoulés, avait été depuis longtemps signalée. Dans le chef-lieu du duché, dans l'antique Mosae-Trajectum, dont la gloire distinctive est son existence reculée reconnue par les savants, il n'y a point de gîte, point de toit, pour recueillir et abriter les preuves de sa vieille origine.

On nous montre, bien loin des rives de la Meuse, des objets d'art et d'antiquité dont nous pouvons être fiers, mais dans notre bonne ville de Maestricht, si des savants nous faisaient l'honneur de la visiter, il n'y avait, outre

les grands monuments, rien à leur montrer. C'est surtout en vue de combler ce vide, pour faire disparaître cette ombre qui ne peut plus résister à la lumière éclatante que projettent les arts et les sciences sur la société, que nos forces, réunies en faisceau, sont le plus nécessaires, et elles devront, en grande partie, suppléer à nos moyens financiers, qui certes, comme vous savez, Messieurs, ne sont pas en proportion avec la grandeur de cette entreprise. Mais essayons toujours et tâchons de jeter les fondations de l'édifice, quelque modeste qu'il soit, afin que d'autres, après nous, le mènent à une fin honorable et profitable à la cause des arts, de l'industrie et des sciences.

Réunissons donc nos forces, afin de rélier l'époque actuelle aux âges précédents par les liens des travaux de l'esprit; tâchons de conquérir pour le Limbourg le rang qui lui revient dans le monde actuel, qui est tout progrès et lumière qui surtout pour les belles formes, pour les arts graphiques et plastiques de tous les âges, professe un culte des plus ardents, et joignons nos efforts à ceux des savants, des littérateurs, des peintres, des statuaires, des architectes et des archéologues, pour réveiller et rallumer au foyer paternel le feu sacré des arts libéraux. La société actuelle vous saura gré, Messieurs, d'avoir posé ces premières pierres, sur lesquelles s'élèvera plus tard le temple des muses.

Je manquerais à un devoir sacré, si je ne présentais pas, Messieurs, mes vifs rémercîments à tous les membres et aux honorables invités qui ont déjà coöpéré généreusement à notre œuvre, je serais surtout ingrat envers notre administration communale, pour les services rendus à la société.

Je remercie donc Messieurs les édiles de Maestricht et particulièrement l'honorable Bourgmestre d'avoir doté la société d'archéologie du local, où nous siégons, Mes-

sieurs. C'est un digne et grand pas de fait, qui fera époque dans les annales de notre administration communale; car travailler pour le progrès, protéger et encourager les sciences et les arts, c'est le signe le plus caractéristique d'une sage administration.»

L'orateur, après avoir prononcé ce discours, a recueilli les suffrages de l'assemblée. Celle-ci procède à l'élection de deux membres du comité, en remplacement de M. Lambert, qui a remercié pour cet honneur à cause d'un long voyage entrepris à l'étranger et de M. Slanghen, à qui ses travaux administratifs ne permettent pas d'accepter cette fonction. M. le lieutenant-colonel du génie, Maschek et M. l'avocat Bergers sont nommés par l'assemblée membres du comité.

Le bureau nomme ensuite, avec l'approbation de l'assemblée, M. l'abbé J. Habets et M. le lieutenant-colonel Maschek vice-présidents, M. Bergers, deuxième secrétaire et M. Eversen, bibliothécaire.

Dans la première partie de la séance MM. les artistes Keller, Lhermann et Smeets, exécutent plusieurs morceaux de musique pour violon, violoncelle et piano. La seconde partie de la séance, entièrement consacrée à la littérature, est remplie par la lecture de discours et de fragments d'histoire, par M. le secrétaire Russel, M. le vice-président Habets et M. le bibliothécaire Eversen. En reproduisant ici le discours prononcé par M. le vice-président J. Habets, nous regrettons que le manque d'espace ne nous permet pas de reproduire les mémoires de MM. Russel et Eversen, qui ont été écoutés avec beaucoup d'attention et que l'assemblée a chaleureusement applaudis:

« *Mijne Heeren*,

De studie der oudheidkunde, in haren ganschen omvang beschouwd, bevat de geheele waardeerbare nalaten-

schap onzer vaderen. Maar dit veld, hoe uitgestrekt ook, is in duizende bont-geschakeerde onderverdeelingen afgepaald, en de bebouwer dier wetenschap kiest niet zelden tot terrein zijner nasporingen, een geliefkoosd tijdvak der geschiedenis, den omtrek van een gewest of de specialiteit van eenige gewrochten der kunst.

Ook de Societeit, met wier lidmaatschap wij ons vereerd zien, heeft zich eene bijzondere werkplaats voor hare studiën gekozen. Zij heeft immers tot doel het « bevorde-» ren der vaderlandsche geschiedenis, alsmede het op-» sporen van oudheden en overblijfsels van kunst en nij-» verheid in ons hertogdom aanwezig. »

Ik hadde u gaarne, mijne Heeren, met den ganschen inhoud harer onderneming bekend gemaakt, vreesde ik niet misbruik van uwe aandacht te maken. Daarom wil ik mij uitsluitend bepalen met u, naar aanleiding van het eerste artikel van ons reglement te spreken over de oudheidkunde als hulpbron der geschiedenis van het vaderland in derzelver voornaamste tijdvakken.

Het begin der geschiedenis van onzen dierbaren geboortegrond verliest zich — gelijk die der meeste volkeren — in den nacht der tijden. De oudste bewoners van ons land, die men te regt of te onregte Kelten noemt, zijn door den geschiedschrijver enkel bij name bekend, en er zoude een eeuwig duister over de wieg van ons vaderland gesluijërd blijven, ware de oudheidkundige, de schrijver der geschiedenis niet met de fakkel van zijn onderzoek voorafgegaan, en hadde hij hem in de huishouding dier oorspronkelijke volkeren niet binnengeleid. Zoo leert hij den geschiedschrijver in den afgeplatten steen, dien wij donderkiel of Silex noemen, het wapen kennen, dat de oorspronkelijke bewoner, vóór dat het ijzer bekend was, gebruikte, om zijn hout te kappen, zijn huis te bouwen of zijnen vijand te verslaan. Hij wijst hem in den steen-

hoop, die hier of gindsch de grijze kruin boven de heide verheft, den dolmen aan, waarbij de priester slagtofferde en het landvolk bad; in den aarden wal, die met zijne bolvormige hoogte langs den drassigen oever der rivier leunt, de terp waarop de inboorling, als een bever, zijne hut bouwde en zich schuilde tegen den watervloed en de lagen van zijn vijand. Zoo, Mijne Heeren, dringt door tusschenkomst der oudheidkunde, het licht der geschiedenis door de zwaarste nevelen van het verledene.

Het tweede tijdvak, hetwelk de oudheidkundige geroepen is om op te helderen, is dat der Romeinsche overheersching. Dit hoofdstuk in de geschiedenis der Nederlanden werd geschreven door den overwinnaar met het bloed van den landzaat; het blijft niet alleen onpartijdig maar onvoltooid. Julius-Cæsar, Tacitus, Ammianus-Marcellinus en anderen spreken over den heldhaftigen wederstand, dien de Belgen den Romeinschen veldheeren boden, van de schandige verdrukking die zij ondergingen, en van de roemrijke pogingen, die zij aanwendden om het Romeinsche juk weder af te schudden. Zij verhalen ons met eenen ijzingwekkenden flegma, hoe sommige volksstammen van ons land ten eenen male werden uitgeroeid, andere als slaven verkocht of als wilde beesten in hunne krochten terug gedreven; maar de geschiedschrijver verlangt meer. Hij wil met de hoogte der beschaving, met de uitgestrektheid van het verkeer en met den handel der Romeinen met onze voorouders bekend worden. Bij wien, Mijne Heeren, zal hij nu te rade gaan, zoo niet bij den kenner der oudheden? Opdelvingen, door diens vlijt ondernomen, doen tempels, huizen en badplaatsen uit den grond verrijzen; zijn vorschende bikkel stoot op kunstmatige wegen, prachtige graftomben, standbeelden, figuren, inschriften en aardewerk, die de geographie op eene handtastelijke wijze bepalen, de plaatselijke ge-

bruiken kenschetsen en meestal het bewijs leveren van den ontkiemenden kunstzin en van de aanwassende nijverheid onzer voorvaderen De Numismatiek — in onze dagen van verlichting met zoo veel regt op prijs gesteld — begint in dit tijdperk voor de geschiedenis van ons Vaderland hare eerste vruchten te leveren. De Romeinsche munten hier te lande gevonden, bewijzen niet alleen de aanwezigheid van den overheerscher, maar leeren ons tevens het tijdstip dier aanwezigheid, en de gangbaarheid zijner geldspecien kennen. Zoo, Mijne Heeren, draagt de oudheidkunde al wederom het hare bij om de gapingen, die de geschiedenis in dit hoogst belangrijk tijdperk gelaten heeft door haar vlijtig onderzoek aan te vullen.

Ondertusschen heeft het trotsche Rome, dat Neêrlands bodem met uitgestrekte jammeren bezocht en van pijn deed krimpen, zijn eigen einde zien naderen. Omwentelingen, over welke de geschiedenis het diepste zwijgen bewaart, verstrooide horden van bloeddorstige wilden, die zonder bepaald doel, maar toch door eene onzigtbare hand gedreven, gedurig in toenemende zwermen de Romeinsche grenzen overschrijden, de stuiptrekkingen van het zieltoogende Heidendom, de geboorteweeën van het zegepralende Christendom, dat zijn, Mijne Heeren, de welbekende verschijnselen, die den val van het Westersche rijk voorafgingen. Voor het uiterlijk statig, doch inwendig ondermijnd en verkankerd, houdt dat rijk tot in de vijfde eeuw zijnen ouden vorm. Het gelijkt op een uitgestrekt panneel welks lijstwerk en doek nog aanwezig en gaaf, maar waarop het schilderwerk en de voorstellingen zijn uitgeveegd.

Gedurende de al de voorbereidende beroerten, die de groote volksverhuizing voorafgingen bleven de Nederanden onderworpen wingewesten. Dan werden zij ach-

tervolgens of gelijktijdig afgeloopen door de Franken, Vandalen, Allanen, Suëven, Saksers, Friezen en andere barbaren, naar mate de groote optogt van Germanje tot bemagtiging der wereldheerschappij plegstatig voorwaarts trok. De sluizen van het kille noorden zijn nu geopend; de wateren zwellen aan, stijgen op, het onweêr loeit, het wrak der oude wereld gaat verzinken, doch de ark der Christenheid drijft op den vloed en draagt in haren schoot het kostbare zaad eener nieuwe beschaving. Toen de wateren gezakt waren, was de aarde weder woest en ledig. Het laatste Heidensche rijk was weggespoeld en de stamelende kindschheid van het Christelijke Europa ging beginnen.

Nadat de omzwervende horden een vast verblijf genomen hadden, vond men in Nederland de Friezen en de Franken. In de VIII[ste] eeuw heeft de Frankische stam eene nieuwe wereldheerschappij opgerigt, op Christelijken voet geschoeid. Het rijk van Karel den Grooten, door Velleda voorspeld, was eindelijk vervuld. De Nederlanden werden even als de andere provinciën door kroonbeambten bestuurd, die alles regelden, wat krijgszaken betrof en tevens regt spraken.

De oudheidkundige vindt bij den eersten óógopslag in deze periode de overgang eene nieuwe, eene meer Duitsche en meer nationale rigting. De meeste gedenkteekenen van het jonge Christendom hier te lande dagteekenen uit de eerste helft van dit tijdvak. De graf- en gedenksteenen zijn als christelijk erkenbaar door het aanhalen van den sterfdag des overledenen, door de vrome spreuken: *quiescit in Domino*, *migravit ad Christum* of door de zinteekenen der eerste Kerk: den visch of den palmtak. Het beeldwerk van dit tijdstip is kantig, ruw en onbeschaafd; de proportie en de anatomie zijn verwaarloosd; het marmer van Carara wordt ver-

vangen door den Nederlandschen hardsteen. Het Romeinsche gevoel bezield den beitel der kunstenaren niet meer.

De munten zelven hebben den Romeinschen tint verloren; de Germaansche vazen zijn ruw bewerkt en van slecht preparaat. Alles in dit tijdvak wijst op een volk, dat lang aan kluister heeft gelegen en nu — alhoewel nog jong en zwak — zijn eigen zelfstandig leven gaat beginnen. Ook de gebouwen hebben zich onder den werkenden invloed van het jonge Christendom van den Romeinschen trant losgerukt. De vijf orders zijn verwaarloosd; Rome moet wijken voor Bijzantium. Een nieuw geschenk biedt ons de oudheidkundige op dit tijdstip aan in de diplomatiek. Charters worden reeds in de VI^de^ en VII^de^ eeuw gevonden. Zij bepalen zich, wel is waar, tot eenige schenkingen der Pepijnen en der Karels, maar zijn juist daarom des te hooger te waarderen, omdat de vernielende geest van dien tijd de studiën der geschienis niet alleen verlamd, maar bijna gansch vernield had.

Treden wij nu tot het tijdvak der middeleeuwen over. Karel-de-Groote had de taak op zich genomen, de vernielde beschaving weder op te timmeren. Doch hij kwam eene eeuw te vroeg. De bajert, waarin Europa sedert den val van het Romeinsche rijk gedompeld lag, was nog te magtig om geordend te worden. Zijn koene en opbouwende geest kon de zamenleving in geenen blijvenden vorm hergieten. De strijdige grondstoffen, waaruit hij zijn rijk had zamengesteld, vielen na zijnen dood noodwendig aan stukken. Karels opvolgers bezaten het verstand niet om de ontwerpen van hunnen grooten voorzaat te begrijpen, veel minder om die ten uitvoer te brengen. Gelijk een familiegoed werd het rijk in deelen en onderdeelen gesplitst om later nog meer verdeeld te worden. Ambtenaren der Kroon werden onafhankelijke Heeren, met het regt

om over het volk te heerschen naar luim en welgevallen. Zoo ontstonden er onafhankelijke Graven van Holland, Namen, Henegouwen, Limburg en Gelderland, Hertogen van Luxemburg en Braband; Heeren van Mechelen, Heinsberg en Valkenburg, Markgraven van Antwerpen en andere, allen oppermagtige heerschers. Vijf eeuwen van een afzonderlijk bestaan dier verschillende onafhankelijke gewesten volgen daarop, voor dat die kleine riviertjes wederom in den grooten stroom, dien wij de Nederlanden noemen, zamen vloeijen.

In het tijdperk der middeleeuwen, — onder welk oogpunt men die ook beschouwe — vindt de oudheidkundige de rijkste bronnen zijner nasporingen. Immers dáár, Mijne Heeren, in de morgenschemering onzer tegenwoordige beschaving, wanneer onze lieve moedertaal hare eerste klanken begint te stamelen, onder den zuiveren Hemel onzer jonge gemeentevrijheden; ligt het vaderland dier godvruchtige Titanen, die in het bouwen hunner reusachtige domkerken, Ossa op Pelion stapelden, niet om den donderenden God van zijnen troon te storten, maar om wat korter bij den lieven Hemel te zijn en het engelreine gelaat van het goddelijk Kind en dat zijner zuivere Moeder te zien; dáár is het vaderland dier mystische heiligdommen, die in schichten en naalden, in torentjes en ogieven de gebeden der geloovigen ten Hemel voeren en hunne handen en armen van kalk en steen over de biddende menigte gebogen en gevouwen houden; dáár is het land dier dappere ridders met stralende helmen en snuivende rossen, die het duitsche Hoerra galmden op de veste van Damiate en voor de muren der heilige stad; dáár is de wieg dier grijze burg-kasteelen, die als martelaren onder de verdelgende mortieren onzer beschaving zijn weggezonken; dáár is de bakermat dier vrome kloosters, dier dichterlijke gilden en optogten; dáár is het

vaderland dier onbegrijpelijke schilderstukken die door eene straal der Godheid schenen begunstigd te wezen, het vaderland dier rijkgekleurde folio-banden, die met de pen uit den vleugel eens Serafs schijnen geschreven te zijn. Mijne heeren, eene zaak kenmerkt de middeleeuwen boven al de anderen, en dit is het geloof. Oorlog en kunst, kruistogten en gezangen, gebouwen en verhalen, alles werd bestraald door dat goddelijk licht. Onze voorvaders waren mannen van geloof, en daarom stroomde uit hun vollen boezem eene zielsgrootte, eene heldenkracht, eene hemelsche kunst, die meesterstukken schiep, welke wij bewonderen maar niet evenaren kunnen. Mijne Heeren, onze eeuw gelooft niet meer en daarom dolen wij rond als vreemdelingen op het gebied onzer vaderen.

Ook de diplomatie wint in de middeleeuwen in gewigt en omvang aan. Onder de archieven, die alsdan gevormd werden, moeten wij eene reeks van bescheiden melden, die in vroegere tijdperken onbekend waren. Het zijn de leenboeken, eene soort registers, die aan het leenstelsel hun aanzijn te verdanken hebben en waarin niet alleen de leenroerige eigendommen omschreven worden, maar waarin tevens de naam, het ambt en het sterfjaar van den leenbezitter staan ingeboekt; zoo dat de eigenaars der meeste onzer oude burgten, goederen en heerlijkheden daarin voor de geschiedenis bewaard blijven. Ook de munten worden in dit tijdperk van meerder gewigt. De kleine dinasten die zich de koninklijke gunst van geld te munten aanmatigden, oefenden die niet zelden ter sluiks of in het openbaar op hunne vaste burgten of in de kleinere steden uit. Het onderzoek door den oudheidkundige op het terrein der numismatiek gedaan, heeft eene menigte kleine Heeren ontdekt, hunne standplaatsen en hunnen leeftijd nader bepaald, en de minder of meer-

dere belangrijke rol, die zij in de aangelegenheden van hunnen tijd speelden, beschreven.

In de laatste helft van dit tijdperk valt den oudheidkundigen de Genealogie en de Heraldiek als erfenis ten deel. Uit het leenwezen stamt eene volksklasse, die onder vele opzigten ook nog in onze dagen, ofschoon zij geene dier voorregten meer bezit, welke haar in vroegere eeuwen bij het volk wel eens hatelijk maakten, eerbied en achting verdient. Ik bedoel den adel. Om als edelman door te gaan moest men regelmatige bewijzen leveren van eene edele geboorte, en dit gebeurde door tusschenkomst der Genealogie en der Heraldiek. De stamtafel door den Heraldicus onderzocht en bekrachtigd was het civielregister der adelijke familiën, en het geslachtswapen diende niet alleen tot ijdel sieraad, of tot eigennaam in beeldschrift, maar was tevens het onfeilbare merkteeken, waardoor zich twee familien van denzelfden naam van elkander onderscheidden. De stamboom en het wapenbord stonden onder de opperste hoede van den vorst en werden in bijzondere archieven door eenen ambtenaar, dien men wapenkoning of heraut noemde, bewaard. De wapenkoning was verpligt alle aanwezige stamtafels te verificeren, te authenticeren en tegen alle bedrog en vervalsching te beschermen. Welke stof deze verzamelingen van wapenen en stamtafels den oudheidkundigen in het belang der geschiedenis kan leveren, laat zich zeer wel begrijpen, wanneer wij bemerken, dat de naam alleen van verscheidene familien van ons vaderland, ons eene rij van helden in het geheugen roept, die op elke bladzijde der geschiedenis roemvol herdacht worden.

Eindelijk, Mijne Heeren, zijn de vijf eeuwen van afzonderlijk bestaan onzer Hertogdommen en Graafschappen verloopen. De vele kleine beekjes der Vaderlandsche

geschiedenis zijn tot eenen grooten stroom zamengevloeid. Bourgondië heeft al de provincien verzwolgen. Weldra verschijnt voor de derde maal een Keizer als bewindvoerder aan haar spits; vergadert de laatste brokkels van ons gesplitst vaderland en levert hetzelve gaaf en bloeijend aan zijnen zoon, in wiens handen de scepter van Nederland andermaal gebroken wordt.

Mijne Heeren, het droevige tijdstip der Nederlandsche beroerten behoort niet meer tot mijn bestek. Ik kan echter niet nalaten U te zeggen, dat ook hier de oudheidkundige gewigtige diensten aan de Geschiedenis zal leveren. Er is misschien geen tijdperk, waarin de eenzijdige opvattingen en de listige kuiperijen zulke groote rol spelen dan in deze épisode. IJdele, half bewezene beschuldigingen worden door laster en bekladding gestaafd. In de beide rigtingen heeft men alle kunstgrepen aangewend om leugen in waarheid, regt in onregt te verkeeren. Wat zich niet verdraaijen liet werd verzwegen en wat moest gezegd worden verkeerd uitgelegd. De eene zoekt de oorzaak der groote omwenteling in de vrijheidsliefde van het volk, een ander in het centralisatie-stelsel van den laatdunkenden Filips, een derde in de zamenzwering van den adel, of in de onverdraagzaamheid van Rome en de onbuigzaamheid van Geneve. Mijne Heeren, waar is de oplossing dezer tegenstrijdige gevoelens te vinden? Is het niet in de archieven onzer steden en provincien? En wien valt wederom de eer ten deel om die nasporingen te doen en de waarheid aan het daglicht te brengen? Is het niet den oudheidkundige?

Ziedaar, Mijne Heeren, wat ik U meende te zeggen over de werkzaamheden, die de kenner der oudheden te verrigten heeft in verband met de geschiedenis der Nederlanden. Het is nu tijd om te eindigen; de nieuwere geschiedenis behoort niet meer tot ons terrein. Wij hebben

den oudheidkundigen op zijne lange en moeijelijke reis door al de eeuwen der geschiedenis gevolgd. Wij hebben hem het licht van zijn onderzoek zien verspreiden bij de eerste bewoners van onzen dierbaren vadergrond. Wij hebben hem gevolgd op zijnen togt door het Romeinsche tijdperk en zagen inschriften ontcijferd, kunstwerken hersteld, gedenkpenningen uitgelegd, eerezuilen uit den grond gedolven; wij hebben hem gezien bij de wieg van het Christendom en bij de bakermat der germaansche civilisatie; wij volgden hem langs de dichterlijke wegen der middeneeuwen, bezaaid met kunstwerken, heldendaden, legenden en minnezangen, en wij verlieten hem alleen wanneer de nieuwere geschiedenis, door haar eigen leven krachtig, zijnen steun niet meer verlangde.

Overal en altijd zagen wij hem duistere feiten ophelderen, verborgene heldendaden bekend maken, begane misstappen herstellen, miskende waarheden verkondigen. Overal en altijd bleef hij getrouw aan zijnen roep om den geschiedschrijver als gids te dienen en zijnen evenmensch nuttig te zijn.

Mijne Heeren, gij zijt overtuigd van de verdiensten der archeologie; gij zijt overtuigd van het nut, dat de oudheidkundige in de geschiedenis, in het vaderland, in de zamenleving kan stichten. Mijne Heeren, zijn doel en zijne taak is ook het doel en de taak van het oudheidkundig genootschap in dit Hertogdom. Daarom durf ik — en dit is mijn laatste woord — een wensch uiten die gewis ook de uwe is. Dat ons oudheidkundig genootschap bloeije, dat het nuttig weze voor de geschiedenis, voor onze medeburgers, voor het dierbare vaderland. Dat het de vruchten voortbrenge die men van dergelijke instellingen verwacht. Dan, mijne Heeren, is ook de moeite die wij ons geven om hetzelve in stand te houden eene eervolle, en wij leggen niet onbeloond den verschuldig-

den penning in den offerblok van vooruitgang en beschaving.»

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ POUR LE MUSÉE.

Plusieurs dons sont déjà parvenus à la société, dont nous ferons suivre la liste.

Pour le musée, que la société se propose de former avec le concours de l'administration communale : Un casque, en fer, de l'époque de Charles V, trouvé à Gruijtrode, ancienne commanderie de l'ordre teutonique, dans la province du Limbourg belge, offert par M. Starren-Pullinx, en destination pour le musée. — Un buste-miniature, en vert antique, objet très-rare et curieux posant sur un chapiteau. Il a été déterré à une grande profondeur dans le gravier, en creusant les fondations de la fabrique de papiers de MM. Lhoest et Lammens, au bord de la Meuse. Cette antique sculpture a été offerte par M. Mathieu Janssen, professeur de dessin et membre de la société. — Un chapiteau roman du 12me siècle, en pierre, provenant d'un monument de la ville ou des environs, et un vase en terre cuite trouvé près de l'église St-Martin à Wyck, en creusant le terrain de l'ancien cimetière ; objets offerts par M. le président. — Un petit vase en terre cuite, d'une forme simple et d'une époque reculée, qu'on a déterré en construisant le bâtiment servant d'école gardienne, à côté du presbytère de l'église St-Martin. Il a été offert par M. van den Dijk, avec une pièce de monnaie obsidionale de Maestricht, de 1579. — Par M. Gulikers, trésorier de la Société: un vase et une petite lampe en terre cuite de l'époque romaine, trouvés à Kessel, près de Venlo, ainsi qu'un coffret-trésor du 17e siècle. Un vase (même genre que celui trouvé à côté du presbytère de Wyck) qu'on a

déterré rue de Bois-le-Duc, dans la propriété de M. Pierre Regout. — Par M. Groutars: une miniature et trois chaises antiques. — Par M. le secrétaire Russel: une urne cinéraire trouvée à Hontem, sous Gronsveld. Une boite à tabac, époque de la guerre de trente ans, ornée des armoiries des sept provinces-unies. — Par M. le professeur Russel, à Ruremonde, une collection de pièces de monnaie et de médailles de différents pays et souverains.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

De l'académie royale des sciences des Pays-Bas: un exemplaire de son rapport sur les monuments de l'art national, intitulé: *Verslag van de Commissie der Koninklijke akademie van wetenschappen, tot het opsporen, het behoud en het bekend maken van overblijfsels der Nederlandsche kunst uit vroegere tijden.* — De M. le vicomte Eugène de Kerckhove-Varent: un exemp. de son *discours prononcé au congrès des catholiques, à Malines*, en 1863. — De M. l'abbé Kempeneers, un exemp. de son savant ouvrage: *De Heerlijkheid van Montenaeken of historische en werkelijk afbeeldsel eener vrije gemeente in Haspengouw, vooral sedert de XVIe eeuw tot het einde der XVIIIe, met platen en oorkonden.* 2 deelen. Leuven, boekdrukkerij van C. J. Fonteijn. 1862. in-8°. — De M. J. Habets, vice-président du comité: 1. *Jan van Weert, generaal der Beyersche- en keizerlijke kavalerie, en Jan van der Croon, goeverneur van Praag en onder-koning van Bohemen.* Roermond 1862; 2. *Beknopte levenschets van den kanonik Herman Joseph Beugels, lid en hersteller der abdij Postel, aarts-priester en pastoor te Helmond, lid der orde van den Nederl. leeuw enz.* Arnhem, Josué Witz. 1861; 3. *Levenschets van den veldmaarschalk Godfried Huyn van Amstenrade, land-kommandeur der Baly Biessen.* Roermond 1860. — De

M. le secrétaire Russel : 1. *De Heerlijkheid Geleen, gevolgd door aanteekeningen over het voormalige Heerlijkheid Mheer ;* 2. *Kronijk van Sittard met aanhangsel over Koning Zwentibold en Born*, form. in-8° ; 3. *De Anvermannetjes, historisch romantisch verhaal uit de XVIIe eeuw.* form. in-12. — De M. Joseph van der Maelen, à Bruxelles : sa *carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique*, édition de 1864, 4 feuilles ; une empreinte d'un sceau de l'église Saint-Servais, à Maestricht. — De M. Stanislas Bormans, archiviste à Liége : un exempl. de sa publication : *Le bon métier des Tanneurs de l'ancienne cité de Liége, mémoire couronné par la Société Liégeoise de la littérature wallonne, précédé du rapport de M. Picard, rapporteur du jury, accompagné de recherches sur le corps des 32 bons métiers de la cité, etc. Avec planches* polycrômes, représentant les armoiries des métiers de tanneurs de plusieurs villes de la Belgique. Format in-8°. Liége. Imprimerie de J. G. Carmanne. 1863. — De M. Ulens, conseiller provincial à St-Trond, président de la société « de Vlaemsche broeders van Limburg » : un exemplaire de : *Geschiedkundige verscheidenheden, voorgelezen in het taalminnend genootschap etc.* Hasselt 1862, in 12°.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE LA SOCIÉTÉ.

La correspondance de la société a été active et nombreuse, et le grand nombre d'adhésions qui sont parvenues au comité, repondent de la confiance et de la considération, dont jouit notre association dès son début. Il nous est cependant impossible de publier toutes les lettres qui ont été adressées à MM. le président, au secrétaire et à d'autres membres du comité, et nous nous bornerons à détacher des extraits de quelques-unes, en donnant *in extenso,*

celles qui contiennent des notices archéologiques ou des renseignements utiles à la société.

— M. Perreau, notre savant concitoyen, nous écrit de Tongres, « qu'il applaudit à la création de notre société » archéologique, et qu'il tâchera de se rendre utile à cette » œuvre. »

— M. le gouverneur de la province de Limbourg (Belgique) comte T' Serclaes de Wommersom, écrit en date du 10 octobre : « M. le président ! Cette institution me paraît être » appelée à rendre à la science, qu'elle a pour but, les ser» vices les plus utiles, et j'applaudis vivement à l'idée » qui vous l'a fait concevoir. J'adhère donc bien volon» tiers à ses statuts et je vous prie, Monsieur le Président, » de bien vouloir m'inscrire comme un des membres » devotre jeune société. » Par une seconde lettre M. le gouverneur s'excuse de ne pouvoir assister à l'assemblée générale du 3 janvier.

— En date du 5 décembre 1863, MM. les bourgmestre et échevins de la ville informent la société, que par arrêté du 11 novembre, le conseil lui accorde la jouissance de deux locaux dans l'ancien couvent des Augustins jusqu'à révocation. Le comité a remercié l'honorable collége et le conseil de cette concession, en émettant le vœu que le concours ultérieur de l'administration ne fera pas défaut à la société, pour continuer son œuvre entreprise.

— M. l'abbé A. Kempeneers, docteur en droit canon, ancien membre du conseil épiscopal de Liége, professeur et examinateur synod. du diocèse, écrit à M. le président, en offrant à la société son ouvrage : *de oude vrijheid Montenaeken.*

« Les longs et nombreux souvenirs et rapports qui lient l'ancienne cité de Maestricht et ses environs à la Belgique, et surtout à la province de Limbourg ou l'ancien

pays de Liége, ont été et sont encore trop intimes, trop vivaces, pour qu'un Belge, un Limbourgeois, ne prenne pas à cœur tout ce qui peut être propre à les rappeler, les illustrer et les cimenter. A cette fin, M. le président, la société archéologique que vous venez de fonder et dont le siége est à Maestricht, est loin, selon moi, d'occuper la dernière place. Bien naturel est donc mon désir de la voir pleinement réussir. Aussi, si contre mon habitude, j'ai donné mon nom à votre bulletin d'adhésion, c'est que je voudrais pouvoir, en temps et lieu, y contribuer dans la mesure de mes forces. »

— M. Stas, conseiller à la cour de cassation de Bruxelles, en adhérant à la société, dit dans sa lettre du 5 décembre : « Je ne saurais être indifférent Monsieur, » aux travaux d'une société qui s'occupe de l'histoire » d'une province, à laquelle je suis attaché par ma nais- » sance, ainsi que par d'anciens et de longs souve- » nirs. »

— M. Reinartz, doyen de l'église primaire de Tongres, et membre correspondant de la commission royale des monuments (Belgique) exprime toute sa sympathie pour la société en s'inscrivant comme membre.

— M. le colonel H. de Veije de Burine, à Utrecht, écrit dans sa lettre d'adhésion : « qu'il est charmé et honoré » d'être membre de la société archéologique dans le du- » ché de Limbourg. »

— M. le baron Charles de Keverberg d'Aldengoor, écrit à M. le président qu'il tâchera d'enrichir le musée de quelques antiquités, promesse pour laquelle le comité exprime sa reconnaissance à M. de Keverberg. Le comité regrette de ne pouvoir publier l'ouvrage, dont s'occupe M. le baron de Keverberg, comme n'entrant pas dans le cercle des travaux de la société.

— M. le vicomte Eugène de Kerkhove, ancien ambassa-

deur de la cour ottomane près des cours de Bruxelles et de Madrid, en offrant à la société un exemplaire de son discours prononcé au congrès des catholiques de Malines, s'exprime ainsi dans sa lettre y jointe: « Je suis » extrêmement reconnaissant de la flatteuse proposition » que vous voulez bien me faire de m'admettre parmi » les membres de la société archéologique du Limbourg. Vous connaissez ma profonde affection pour » cette belle province, à laquelle se rattachent tant de » liens et de souvenirs; vous ne pouvez donc douter » du plaisir que j'aurai à voir mon nom inscrit dans » une association qui a pour objet l'étude des monuments, etc. »

— Le savant P, Terwecoren, professeur au collége de Saint-Michel à Bruxelles, et directeur de la publication: ***Précis Historiques***, promet de se rendre utile à la société. Par une seconde lettre, datée du 26 décembre, ce savant s'excuse de ne pouvoir assister à la dernière assemblée générale.

— M. Joseph van der Maelen, de l'établissement géographique de Belgique à Bruxelles, offre sa collaboration à la société, en lui faisant don des objets mentionnés sous la rubrique ***Bibliothèque***. M. Joseph van der Maelen, qui donne des preuves nombreuses de sympathie pour notre société, écrit à M. le président, entre autres, dans sa lettre du 11 décembre: « L'article 20 de vos statuts me parait fort heureux; plusieurs villes de Belgique ont déjà formé par le concours des sociétés d'archéologie des musées provinciaux fort remarquables. Les quelques objets anciens que je possède, et qui ont le duché de Limbourg pour provenance, m'ayant été donnés pour augmenter les collections de l'établissement géographique, — et par des amis qui y viennent journellement — je ne puis m'en dessaisir; mais je vous

enverrai, si vous le désirez, le dessin des objets suivants :

1° Débris de vases en verre trouvés à Wittem où Wendelin et Foulon plaçaient l'Atuatuca Tungrorum, le fond d'un des vases porte les lettres F. R. O. N ;

2° Empreinte du sceau de la Cour féodale de Fauquemont ;

3 Empreinte du sceau aux causes de l'église St-Servais à Maestricht (orbiculaire). J'en possède 2 ex., j'en offre donc un à la société archéologique ;

4° Empreinte du sceau de Ruremonde, 1589 ;

5° Id. id. St-Bartholomé à Sittard ;

6° Id. id. la Cour Suprême de la haute Gueldre à Venlo, attaché à un acte autorisant la vente du fief d'Oodenraade à Vlodorp en 1786 ;

7° Empreinte du sceau des Echevins de Weert (bâtiment chargé d'un écusson aux armes du comté de Horn).

L'importance des études sigillographiques est aujourd'hui bien comprise, et plusieurs de mes sceaux ont déjà servi à illustrer les ouvrages de MM. Wauters, Heelemans et Chalon, je ne doute donc aucunement que notre société ne s'applique d'en réunir le plus grand nombre possible, soit en originaux, soit en dessins.

J'ai aussi moyen de contribuer à la création du Musée limbourgeois, c'est de vous offrir un exemplaire de ma Carte Archéologique, éd. de 1864, dont la 2me feuille surtout intéressera mes confrères, j'ose appeler leur attention toute spéciale sur le *divesticulum*, qui du gué de Lixhe, passant entre Eysden et Mouland a été reconnu en 1862 par M. van der Elst, entrepreneur du chemin de fer de Maestricht à Liége; sa continuation par le Moerslag le fait aboutir à Hontem, d'où il rejoindra sans doute la grande voie de *Pons Mosæ* à Juliacum. Ne faisant imprimer que quelques exemplaires à la fois et toutes les

pierres étant conservées, je puis constamment ajouter les nouvelles découvertes, et je me recommande instamment à mes collègues, afin de perfectionner mon travail autant que possible. Je joindrai à ma Carte quelques prospectus pour en faire mieux comprendre le but scientifique.

—M. Alb. d'Otreppe de Bouvette, président de l'institut archéologique liégeois, en adhérant aux statuts de la société, dit dans sa lettre : « mes sentiments et ma sym- » pathie vous étant acquis, j'ai l'honneur de vous prier » de vouloir bien m'inscrire au nombre de vos membres » adhérents. »

—M. le comte de Kerckhove-Varent, président de l'académie d'archéologie de Belgique, remercie la société pour l'honneur qu'elle lui a fait de l'admettre au nombre de ses membres honoraires.

—Le savant Père F. B. Moulaert, des Frères Prêcheurs, à la Sart-lez-Huy, nous écrit qu'il offre ses bons services à l'association. La société les accepte avec empressement, et comme preuve de sa considération pour le talent du P. Moulaert, le comité vient de l'admettre au nombre de ses membres correspondants.

—M. le baron Guillaume de Crassier, conseiller à la Cour de Cassation de Bruxelles, donne à M. le président, dans sa lettre du 31 décembre, des détails sur un ancien sarcophage, provenant de l'ancienne société des amis des sciences, lettres et arts, et s'exprime ainsi : « Pour satisfaire à la première question (l'origine du sarcophage), j'ai dû avoir recours à mon collègue M. Stas, qui a été pendant quelques années secrétaire général de la société des amis des sciences, lettres et arts. Il m'a renvoyé à son rapport pour l'année 1830, publié au mois de mars 1831, p. 9. Ce rapport, a-t-il ajouté, ainsi qu'une notice de M. Cudell, à laquelle il se réfère à cet égard, doivent se trouver dans les archives de la dite société, actuellement confiées, pense-t-

il, à la Société d'Emulation à Maestricht. Je ne possède pas le rapport. Je me rappelle bien que le sarcophage dont vous m'entretenez, avait été trouvé à Schinveld, et qu'il fut donné par M. le gouverneur de la province à la société, et qu'aussi, à cette occasion, il a été parlé d'un autre sarcophage trouvé, je crois, à Limbricht. Mais j'ignorais le sort des archives de la société. »

—Jhr. J. W. van Sypensteyn, chambellan de S. M. le roi, à La Haye, exprime dans sa lettre du 29 janvier l'intérêt qu'il prend à notre société, en s'y inscrivant comme membre.

—M. J. H. P. Ulens, conseiller provincial à St-Trond, s'excuse de ne pouvoir assister à la dernière assemblée générale du 3 janvier, et offre à la société sa publication, intitulée : *Geschiedkundige verscheidenheden voorgelezen in het taelminnend genootschap, de vlaemsche broeders van Limburg*, société que préside M. Ulens.

— M. Charles Guillon, notre savant confrère de Ruremonde, écrit entre autres dans sa lettre du 30 décembre : « Dès que je trouve un peu de loisir, je m'empresserai de contribuer, autant que mes faibles moyens me le permettent, aux publications que notre nouvelle société se propose de faire. A cet effet, je m'occupe en ce moment de recherches concernant l'église de St-Christophe en cette ville, dont on ignore jusqu'ici la fondation. Dès que je pourrai y mettre la dernière main, j'aurai l'honneur de vous soumettre cette notice, afin de la faire insérer aux bulletins, si vous la jugez assez intéressante pour être livrée à la publicité. »

—Nous donnons ci-après une lettre de M. Stanislas Bormans, conservateur-adjoint des archives de l'Etat à Liége, qui contient outre les preuves de sympathie de ce savant pour notre société, des données intéressantes sur des pièces des anciennes archives de l'église St-Servais de notre

ville. Nous remercions ici encore M. Bormans de son bel ouvrage: *le bon métier des Tanneurs*, dont il a fait don à la société. Voici sa lettre qui accompagne son ouvrage:

« *Monsieur le Président*,

J'ai reçu votre aimable lettre, et peu après les statuts de la Société archéologique pour le duché de Limbourg. Veuillez bien, Monsieur, remercier mes nouveaux collègues de l'honneur qu'ils me font, et recevoir en particulier l'expression de ma sincère gratitude. Je réitère ma promesse de concourir, pour autant qu'il est en moi, au succès de votre utile et patriotique institution. Et pour commencer, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la copie d'une charte assez curieuse que j'ai rencontrée dans les archives de Le Fort et à laquelle M. Perreau (*Rech. hist. sur le chap. imp. de St-Servais à Maestricht*, p. 29) fait allusion. Comme je suppose que vous ferez un jour un *Codex diplomaticus* de votre ville, celle-ci pourra en faire partie, si vous ne l'avez pas déjà; mais je ne crois pas l'avoir remarquée dans les publications que vous avez fait paraître dans le *Messager de Gand*. L'imprimer isolément me paraîtrait prématuré. Veuillez donc la conserver jusqu'à ce que vous puissiez en faire bon usage. J'aurai soin de vous signaler les autres pièces qui peuvent vous intéresser, et qui se trouvent ici. Je suis au reste à la disposition de ces Messieurs pour le cas où ils auraient besoin d'un renseignement quelconque que je serais à même de pouvoir leur donner.

Il ne sera peut-être pas inutile de vous faire remarquer qu'il existe à Paris un cartulaire de l'église St-Servais de Maestricht: Bibliothèque impériale, section latine, numéros 10178—10180, 3 volumes in-f° sur papier; je l'ai parcouru, et il me parait qu'il y règne fort peu d'ordre. Je vous signalerai encore le n. 9306, 17 pièces concernant

divers établissements à Maestricht; n. 9307—9314, chartes de l'église St-Servais à Maestricht; n. 9315, 8 bulles pour la maison St-Antoine à Maestricht, sur laquelle vous avez publié une si excellente notice; n. 9316, 11 bulles pour le couvent de la Madeleine à Maestricht.

Si j'avais pu prévoir, que ces pièces pouvaient vous être utiles, j'aurais pris des notes détaillées l'été passé à Paris; mais je ne me doutais pas de l'honneur qui m'arrive aujourd'hui.

Permettez-moi enfin, Monsieur, d'offrir à la société, pour sa bibliothèque, ma dernière publication, quoique ce ne soit qu'une monographie toute locale, et veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

St. Bormans. »

— M. H. Schuermans, procureur du Roi à Hasselt, adresse à M. le président la lettre suivante, qui intéressera beaucoup les savants, tant à cause du sujet qu'elle traite que par le talent avec lequel les idées y sont développées. Nous la ferons suivre ci-après, en faisant cependant la remarque, que M. le président a informé M. Schuermans, qu'il n'a fait aucune acquisition d'antiquités prétendûment trouvées dans le terrain de la station du chemin de fer de Tongres à Bilsen:

« *Monsieur le Président*,

Vous voulez bien me demander quelques lignes pour l'une des premières publications de la Société Archéologique du Limbourg; je suis trop heureux de cette circonstance qui me permet de relier, sinon les relations internationales, au moins celles de confraternité avec d'anciens concitoyens, pour ne pas m'empresser de répondre à votre appel.

Je choisis du reste un thème qui appartient à vous, nos

confrères de Maestricht, comme à nous-mêmes; je veux parler des traces de l'occupation romaine dans le Limbourg, traces glorieuses pour nous, car elles témoignent de la résistance de nos pères et des efforts nombreux et répétés que le peuple-roi a dû faire pour l'emporter sur les habitants de la contrée.

La Hesbaye, dont une partie appartient au Limbourg, est parsemée de tombelles sur l'origine desquelles on n'était pas d'accord. Schœpflin, dans son *Alsatia illustrata*, parlant des tumulus qu'il avait aperçus principalement dans l'itinéraire de Bruxelles à Tongres, y voyait des monuments celtiques comme ceux que, d'après César, les Gaulois élevaient sur le butin ravi à l'ennemi; c'est également à peu près l'opinion de deux savants belges, M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'institut archéologique liégeois et de M. le général Renard. MM. Schayes et Perreau pensent au contraire qu'il s'agit là de monuments germaniques, en dépit de Tacite, d'après lequel les Germains méprisaient le fardeau inutile de monuments ardùs, et couvraient leurs morts d'un simple gazon, c'est-à-dire de tout petits tertres, comme on en voit chez vous à Bergeyk, à Alphen, à Baarle-Nassau, chez nous à Caulille, Neerpelt, Casterlé, etc. Il en est même qui assignent aux tumulus de la Hesbaye une époque plus récente, en les attribuant soit aux Huns, Vandales ou Goths, comme l'abbé de Feller, soit aux Franks, comme M. Driesen, soit enfin avec M. Galesloot, aux populations belges de l'époque romaine, mais déjà colonisées et complétement absorbées par la civilisation des conquérants.

La tradition populaire, nonobstant ces attributions si diverses, n'en continue pas moins à appeler les tumulus de la Hesbaye des *tombes romaines*, et la tradition populaire a raison.

Plusieurs découvertes récentes d'antiquités faites dans

les tumulus de Thisnes, d'Omal, d'Avernas le Baudouin, de Montenaken (tombe Hémava), n'avaient pas suffi pour dessiller les yeux des érudits; je sollicitai et j'obtins le concours du gouvernement, et à l'aide de subsides et de la collaboration précieuse de M. l'abbé Kempeneers, de Montenaken, notre collègue, des fouilles furent opérées dans plusieurs tumulus de la Hesbaye.

Aujourd'hui, aucun doute ne semble plus permis: les richesses funéraires récélées sous ces tumulus par des fosses sépulcrales d'une profondeur de plus de deux mètres dans l'ancien sol, indiquent bien positivement, tant par la céramique que par les monnaies, des sépultures du IIe siècle; en outre les objets artistiques mis au jour par nos fouilles, ont une origine purement romaine: tels sont par exemple une magnifique fiole en verre pourpré, ayant la forme d'une grappe de raisin; une buire en bronze doré dont l'anse représente un vieillard tenant un masque tragique; une lampe en bronze à cou de cygne, comme celles qui servaient au culte d'Apollon; un trépied; un petit calice double à destination de brûle-parfums (fouilles dans les *drij-tommen* de Fresin, province de Limbourg); des plaques d'ivoire sculptées représentant des génies bacchiques se livrant aux vendanges, ainsi qu'un Vulcain, orné de son bonnet caractéristique et armé de tenailles; un miroir de cuivre étamé comme ceux que, d'après Pline, on fabriquait à Brindes; enfin divers vases de bronze doré, comme ceux dont, au dire du même Pline, les Romains faisaient grand usage (fouilles dans la *Bortombe* de Walsbetz, actuellement province de Liége, mais dépendant anciennement de la commune limbourgeoise de Montenaken).

Ajoutons à cela, bien que chaque sépulture ait fourni une cinquantaine de vases et d'objets de toute espèce, l'absence absolue de toute matière d'or, comme si les enfouisseurs avaient eu à cœur d'observer ce précepte de la loi

des XII Tables : « Ne placez ni or ni argent dans les sépultures, excepté le métal dont les dents du défunt seront liées. » Puis encore l'absence complète de tout fragment de brique ou de tuile, d'où, à raison de la loi d'Hadrien interdisant le transport de matériaux de construction, et à raison aussi de la circonstance que les sépultures antiques voisines d'habitations contiennent généralement des débris de ce genre, l'on a tiré la conclusion que les tumulus de la Hesbaye sont des traces de combats ou de campements, révélant la présence, pendant tout le second siècle, des armées romaines dans la Hesbaye qu'elles occupaient militairement.

A la vérité, une des tombelles visitées au *Tombosch*, à Niel Saint-Trond, a révélé des fragments de tuiles à rebords et de tuiles faitières (*imbricues et tegulae*) ; à la vérité aussi, à Walzbetz et à Montenaken, à une certaine distance des tombes fouillées, l'on a découvert des substructions antiques qui pourraient fort bien se rapporter à des établissements belgo-romains situés dans le voisinage ; mais le tumulus du *Tombosch* a fourni une monnaie de Marc-Aurèle indiquant déjà une époque voisine de la fin du second siècle, où sans doute des habitants du pays remplacèrent les Romains dans leurs établissements, en s'y fixant et en y élevant des constructions permanentes; de là ces tuiles et ces fondations découvertes dans le tréfonds du sol. Au surplus une étude spéciale de ces restes d'habitations antiques, sera faite dans le courant de cet hiver, en cinq endroits différents : au *Haemberg* et dans le *Weijerbamd* à Montenaken, dans les champs dépendant de la ferme de Jeaacourt à Walsbetz, et plus près encore de la *Bortombe*, sur un point dépendant, je crois, de la commune de Landen ; enfin dans les champs appelés les *Gallosi* (*Gallorum sedes?*), sous Avernas le Bauduin (*Hivernalia?*). J'aurai soin de vous tenir au courant de nos explorations.

Je termine, Monsieur le président, en vous adressant un appel à vous-même, pour nous faire connaître les objets que, selon certains renseignements, vous êtes parvenu à acquérir à Tongres des ouvriers travaillant à la station de cette ville. Voici l'importance de la description sollicitée de vous : l'emplacement où la trouvaille a été faite, est situé à l'intérieur de l'enceinte romaine ; or, la loi de XII Tables défendait de placer des sépultures à l'intérieur des villes ; d'où la conclusion que s'il s'agit de vases funéraires, ils appartiennent plutôt à des populations qui n'observaient pas la loi romaine. D'un autre côté, il est plus que probable que l'invention du tour et l'importation de l'usage de cet instrument ont fait complétement disparaître l'emploi des poteries façonnées à la main, traces d'une époque barbare. Si des poteries trouvées sur l'emplacement du Tongres romain, sont de ces poteries grossières comme celles que Bergeyk, Alphen, Baarle-Nassau, etc., ont révélées, je ne craindrais pas d'affirmer que la question de l'emplacement de l'*Atuatuca* de César a fait un pas immense et marche vers sa solution, mieux qu'à l'aide des plus savantes dissertations ; car les textes ne suffisent plus pour la solution des questions archéologiques : c'est la terre, ce livre de six mille ans écrit avec des ossements et des ruines, comme le dit si bien l'abbé Cochet, qu'il faut désormais interroger.

Je crois néanmoins devoir vous prémunir contre un danger : quelques-uns des objets donnés comme provenant de la station de Tongres, me sont très-suspects, au moins pour ceux qu'il m'a été loisible d'examiner (et parmi ceux-là ne figurent pas les vôtres). Je crains qu'un des nombreux fournisseurs du cabinet d'antiquités du regrettable comte de Renesse, n'ait profité de la circonstance des découvertes, du reste réelles, faites à Tongres, pour écouler, comme on dit, son fond de magasin qui n'avait plus de

placement par suite de la mort de son acheteur; il s'agirait donc de vérifier de près la provenance desobjets qui vous ont été cédés à Tongres, avant de les décrire.

J'ai l'honneur, etc.

H. SCHUERMANS.

Hasselt, 14 Novembre 1863.

FRAGMENTS DE VASES,

TROUVÉS A WITTEM.

Les objets antiques que nous allons décrire, ont été donnés le 21 avril 1838 au Musée de l'Etablissement géographique de Bruxelles par feu M. Roberts, à Maestricht (1). Ils ont été trouvés à Wittem, probablement vers cette époque. (J'ai lieu de le présumer avec quelque certitude, Monsieur Roberts nous ayant gratifiés le même jour d'ossements d'animaux, provenant également de Wittem) ; je ne puis malheureusement connaître le lieu exact des fouilles faites à cette époque ; je sais pourtant que les ossements précités ont été découverts à trois mètres de profondeur au-delà du pont de Wittem sur la route de Maestricht à Aix-la-Chapelle.

Passons à la description des vases ; sur la planche ils sont tous réduits à une échelle uniforme, leurs dimensions sont indiquées en centimètres.

I. Je n'en possède que quatre fragments. Je suis parvenu à reconstituer les contours et à en préciser les dimensions, en les comparant à la planche II du Tome V 1849, des publications de la Société Archéologique de Luxembourg,

---

(1) M. André Roberts était un amateur des beaux-arts et un zélé collectionneur à une époque où le goût pour les antiquités du moyen-âge n'était pas encore fort répandu dans le Limbourg. Nous nous plaisons à lui rendre hommage ici et à rappeler qu'il a publié, dans le *Journal du Limbourg*, un feuilleton sur le P. Dolmans. (*Note de la rédaction.*)

relative aux tombes Belgo ou Gallo-Romaines chrétiennes du IVme siècle, découvertes à Steinfort en 1849. J'extrais de ce savant travail de Monsieur le docteur A. Namur les lignes suivantes dont un coup d'œil jeté sur la planche fera comprendre tout l'à-propos.

« Le goulôt assez étroit et allongé est soutenu par deux » anses larges, d'une pâte très-fine et filée, qui s'appuient » sur un cercle, le corps du vase est orné de cercles placés » 6 en haut et 6 en bas.

» Il ne me paraît pas sans intérêt de comparer de » suite à ce premier vase un autre analogue, décrit par » M. Dufresne, trouvé dans une tombe d'un antique ci- » metière qu'on a exploité en creusant au mois d'avril » 1846 le canal de la Marne au Rhin (1).

» Tout-à-fait semblable au nôtre, ce vase porte sur le » fond une inscription coulée en relief: T. ROREM, que » l'on peut interpréter *tullit rorem*, il porte la rosée, » l'eau céleste, l'eau bénite. Comme nous n'en avons que » les fragments, et que précisément le fond nous manque, » je ne puis savoir, si sous ce rapport il y a aussi parfaite » identité.

» On voit tout d'abord, dit M. Dufresne, que ce vase » appartient à cette classe des ampoules destinées par » les premiers chrétiens à contenir l'eau bénite qu'on » renfermait dans les tombeaux.

» Un vase analogue à celui-ci se trouve au Musée de » Mayence (2). »

On dirait que les lignes précédentes décrivent le vase n° I, tant elles s'appliquent à son aspect; en effet, les différences ne portent que sur de légers détails, le nombre

---

(1) Mémoires de l'Académie Nationale de Metz, 1849, p. 211.
(2) Zeitschrift des Vereins zur Erforderung der rheinischen geschichte und Alterthumer in Mainz, 1 Band 1tes heft. fig. 52.

d'anses, et l'inscription abréviée que je crois devoire lire ainsi : F (ert) RO (re) N, l'M se prend pour l'N dit M. de l'Hervilliers dans un article sur les catacombes de Rome (*Vérité historique*, 1863, p. 185) ; de plus les dimensions sont exactement les mêmes.

L'époque du dépôt de Steinfort a pu être déterminée par un certain nombre de monnaies romaines en petit bronze de la fin du IV[me] siècle, toutes frappées par des princes chrétiens, et dont la plupart font allusion à la propagation du christianisme (1) à Wittem, absence complète du *naulum* exigé par l'inexorable Caron, et dont sont ordinairement munis les cadavres de l'époque franque (2) ; on pourrait peut-être, vu l'abréviation de l'inscription, assigner au dépôt de Wittem une époque un peu plus rapprochée de nous que le IV[me] siècle.

II. Pied de vase en verre, peut-être en forme de flacon, comme les n[os] 1, 2 et 3 de la planche II, accompagnant le travail précité de M. le docteur Namur, et qui servaient à contenir des aromates.

III. Coupe en verre dont je ne possède que la moitié ; elle est formée de deux épaisseurs, laissant un vide entre elles, et sur les parois duquel adhère fortement un enduit blanchâtre qui se sera produit par l'infiltration des eaux à travers la craie blanche et la glauconie qui forment le sol de Wittem (terrain crétacé de Dumont). J'ai constaté la présence du carbonate de chaux dans cet enduit au moyen de l'acide nitrique.

IV. Morceau d'anse de verre, représentant une feuille d'acanthe ; ce fragment pourrait bien avec celui, figuré sous le n° II, faire partie du même flacon ; j'ai crayonné à

---

(1) Année 1849, t. V, p. 47 et 48 des Publications de la société Archéologique de Luxembourg.
(2) Tombeaux chrétiens du VI[e] s[e], découverts à Marilles, dissertation par M. Piot, dans les Précis historiques, 1860, p. 143.

côté du n° IV sa forme probable d'après un des vases trouvés à Steinfort.

V. Goulot de verre un peu trop étroit pour appartenir au vase n° I, car il ne se rapporte pas à l'orifice qui est en ma possession.

VI. Deux fragments d'un vase quadrangulaire en terre noire sigillée.

VII. Fragment de vase en terre rouge.

VIII. id. d'urne en terre grise, un petit dessin collé à l'intérieur, gravé et portant la lettre X, me fait supposer que ces objets ont déjà été décrits, j'ignore dans quel recueil. M. Roberts les avait seulement accompagnés de la note suivante : « Mendelin et Foulon supposent » qu'il faut placer l'Atuatuca Tungrorum à Wittem, il est » constant que les Romains y ont fait quelque séjour comme » le prouve le morceau de patère ci-joint. »

(Il faut lire sans doute Wastelain pour Mendelin).

J'ajouterai seulement que Monsieur Schayes dans sa statistique archéologique des Pays-Bas, ne mentionne aucuns restes antiques trouvés à Wittem, l'indication marquée sur ma carte archéologique de la Belgique se rapporte aux seuls fragments dont la description fait le sujet de cet article.

Bruxelles, 21 décembre 1863.

JOSEPH VAN DER MAELEN.

RECHERCHES

SUR

ATUATUCA ET CORIOVALLUM.

Le voyageur paisible, qui parcourt aujourd'hui notre sol si fertile et si beau du Limbourg, jetant ses regards sur les riches campagnes et les verdoyantes prairies, ne se douterait pas que ce même sol fût jadis couvert de forêts sombres, qu'il portât des hommes rudes et sauvages. et qu'il fût maintes fois abreuvé du sang qui coulait à grands flots dans les combats meurtriers que ceux-ci soutinrent contre les Romains.

Nous avons fait quelques recherches sur un de ces combats contre les Romains, dans lesquels le courage luttait contre le nombre, la ruse contre la stratégie, l'amour de la liberté contre le vain désir de la gloire, pour connaître l'emplacement d'Atuatuca, et le lieu de défaite de Sabinus et de Cotta par Ambiorix.

Un aperçu de cet épisode nous semble nécessaire d'abord, et nous ne saurions mieux faire que de puiser largement dans l'histoire du Limbourg par M. Ernst, qui en même temps nous donnera les preuves nécessaires pour l'opinion que nous avancerons dans ces lignes.

Jetons donc nos regards de quelques siècles en arrière, et voyons ce qui se passait en ces contrées l'an 54 avant J.-C.

La Gaule-Belgique était alors peuplée de cinq peuplades, qui étaient suivant Cæsar: les Condrusiens, les Céré-

siens et les Pémaniens, *qui uno nomine Germani* (1) *appellantur*, ainsi que les Segniens et les Eburons.

Ces derniers habitaient les deux rives de la Meuse, la plus grande partie cependant demeuraient entre ce fleuve et le Rhin. Un auteur anonyme a prétendu que le nom des Eburons dérive de *Eburland*, pays ultérieur, savoir au-delà de la Meuse; un autre a prétendu qu'il dérive du mot *Heiburen*, habitants de bruyères; enfin Mr. C. R. Hermans dans une brochure qui a vu le jour à Bois-le-Duc, il y a une couple d'années, s'efforce de démontrer, que les Eburons n'étaient autres que les habitants de l'Eifel (en Prusse) et les Atuatici, les anciens habitants d'Aix-la-Chapelle, laquelle ville, à son avis, se trouverait sur l'emplacement d'Atuatuca.

Il parait que les Eburons n'avaient point de villes, mais qu'ils demeuraient répandus dans leurs forêts ou dans des bourgades.

Presqu'au milieu de leur pays se trouvait pourtant une forteresse, nommée Atuatuca (*id Castelli nomen est, hoc fere in mediis Eburonum finibus, Cæsar lib.* 6, *cap.* 32), dont les Romains avaient fait une place d'armes.

On l'a placée a Aix-la-Chapelle, à Juliers, à Fauquemont, à Maestricht, à Wittem, à Waroux et à Tongres.

Pour lors règnaient sur les Eburons deux chefs: Cativulcus et Ambiorix, le premier vieillard, le second dans la fleur de l'âge, et ayant la direction principale des affaires.

Il parait que d'abord ils s'étaient jetés dans les bras de Cæsar, qui les affranchit du tribut qu'ils devaient payer aux Atuatiques, et qui avait délivré leurs ôtages; mais bientôt ils se lassèrent du joug romain et devinrent

---

(1) Germani signifie *hommes de guerre*, de *Ger* et *mannen*.

les plus dangereux ennemis du conquérant du monde.

De concert avec Induciomarus, chef des Trévires, Cativulcus et Ambiorix forment le projet de détruire pendant l'hiver les légions romaines. Pour cacher leurs desseins, ils vont recevoir aux limites de leur pays les troupes romaines sous les ordres des tribuns Titurius Sabinus et Aurunculeius Cotta qui venaient camper à Atuatuca, et font même amener du blé nécessaire pour leur camp. Mais les Romains y étaient à peine depuis quinze jours qu'ils furent attaqués par les Eburons. Ceux-ci ayant été repoussés, leur chef Ambiorix eut recours à la ruse. Prétextant qu'il avait à communiquer des choses importantes, il demanda et obtint une entrevue avec des députés Romains auxquels il commença par protester de son attachement à Cæsar, leur disant ensuite qu'il ne les avait attaqués, que malgré lui; que ses peu de forces en étaient la preuve; que c'était sa nation avec laquelle son autorité était partagée, qui l'y avait forcé; que même, par amitié et reconnaissance, il leur devait donner avis qu'un corps de Germains était en route pour rejoindre ses compatriotes dans deux jours; et qu'ils devaient voir, s'il n'était pas préférable de gagner le camp de Cicéron ou celui de Labiénus; que, quant à lui, il leur accorderait le libre passage par son pays, qui serait ainsi soulagé du fardeau des quartiers d'hiver.

Quand les tribuns eurent connaissance de cet avis, ils le portèrent au conseil, où les uns avec Cotta, voulaient qu'il n'y fallait avoir égard, tandis que les autres avec Sabinus voulaient décamper, sous prétexte que les Eburons seuls ne les auraient osé attaquer. Ce dernier avis ayant prévalu, les ordres furent donnés pour partir de grand matin.

Cependant Ambiorix attentif à ce qui se passait dans le camp romain, jugeant par le mouvement qui s'y faisait, que les Romains allèrent se retirer, posta son armée en deux

corps à environ deux mille pas du camp dans une forêt qui couvrait un grand vallon par lequel les Romains dèvaient passer. A peine les Romains s'y furent-ils engagés en longue file avec leurs bagages, que les Eburons sortirent des bois, les attaquèrent de tous côtés, et les défirent entièrement. Ambiorix lui-même tua Sabinus, en l'insultant, tandis que Cotta périt les armes à la main. Après huit heures de combat, les Romains furent entièrement défaits, et il n'en restait que quelques-uns qui regagnaient leur camp pour s'y entretuer.

Ainsi que nous l'avons dit, plusieurs opinions se croisent sur l'endroit, où cette défaite a eu lieu, et où ce camp a été établi ; et telle est la question qui nous occupe.

Pour ceux qui l'ont placé à Aix-la-Chapelle, nous croyons que cet endroit est trop près du Rhin qui était éloigné de deux journées et demie (1) du camp, et trop loin des camps de Cicéron ou de Labiénus. En outre, nous ne savons y trouver le grand vallon dans lequel les Romains furent défaits, ni croire que ce serait là au milieu du pays des Eburons.

Il est prouvé aussi que le camp était situé entre le Rhin et la Meuse ; Maestricht, Tongres et Waroux ne peuvent donc convenir. Quant à Fauquemont et Wittem, ils conviennent le mieux, « surtout, » dit M. Ernst, « ce dernier » endroit ; mais il faudrait chercher Atuatuca encore plus » près de la Meuse. » Ceux qui ont placé Atuatuca à Juliers ou à Rolduc, l'ont mis dans un vallon, tandis que le vallon était à environ 2000 pas du camp.

Quant à nous, après avoir confronté toutes ces diverses opinions, nous avons obtenu la conviction qu'une ville ou une forteresse romaine a existé dans nos environs, à une

(1) Une journée des Romains était comptée pour 7 lieues, Atuatuca était donc à environ 18 lieues du Rhin.

lieue de Maestricht, à l'endroit occupé actuellement par le hameau de Hontem, dépendant de la commune de Gronsfeld, et nous pensons retrouver là l'emplacement de la forteresse d'Atuatuca, à coté de laquelle se trouvait le camp romain.

La position de cet endroit, les fondements et les pavés qu'on y a trouvés, la tradition, les distances, tout enfin concourt à appuyer notre opinion.

Son emplacement sur un plâteau du haut duquel il domine tous les terrains environnants., et au centre de diverses anciennes routes militaires qui y aboutissent, ainsi que les restes de bâtiments, de murs épais de trois à quatre pieds et de pavés qu'on y découvre à deux pieds endessous du sol, prouvent que cet endroit fut un jour une forteresse ou une place d'armes qui commandait au pays d'alentour. Les travaux en terre qu'on rencontre autour du même lieu, montrent aussi comme des restes de retranchements.

Une de ces routes à l'ouest, part de Bruysterbosch, entre lequel endroit et Hontem le camp proprement dit, joignant la forteresse ou place d'Atuatuca, peut avoir été situé, et se dirige vers Terlinden, où elle rencontre l'ancienne route de Liége à Aix-la-Chapelle, qui mettait les stations militaires en communication avec le Rhin. Une autre route partant du même point, se dirige vers Libeek, et se joint dans la vallée, dans laquelle eut lieu le combat, à une troisième route partant du côté occidental du camp, et passant par Ekkelrade et Ste-Gertrude ; ces deux dernières routes réunies se dirigent par Visé vers Tongres ; une troisième enfin s'y retrouve dans la direction de la Meuse, à Maestricht.

Demandez aussi à un habitant de Hontem ce qu'il sait de l'histoire de son village, et il vous dira qu'il est certain que Hontem fut une ville et le théâtre de grands événements.

En rouvrant il y a peu d'années, un puits qu'on y savait exister d'ancienne date, on a déterré une épée et quatre fers à cheval, qu'on a distraits. On a également trouvé des chandeliers antiques qui ont été jetés par une main ignorante, ainsi qu'une urne toute remplie de pièces de monnaie tellement anciennes que la rouille les avait inséparablement attachées les unes aux autres.

Les distances enfin, tant du Rhin que des Camps de Labiénus et de Cicéron ne sauraient mieux convenir, tandis qu'à environ 2000 pas de là nous retrouvons le grand vallon où eut lieu la défaite, et par lequel mène une ancienne route, partant de Hontem, et allant dans la direction de Visé, où les Romains devaient passer la Meuse.

Pour la description de cette vallée nous ne saurions mieux faire que de rendre celle qu'en a donnée M. Caumartin qui a aussi fait des recherches sur le même sujet :

« De la route de Visé à Maestricht, à la hauteur d'Eysden (Limbourg néerlandais), part un chemin de terre qui conduit à Sainte Gertrude, et entre dans une longue et sinueuse vallée, bordée du côté du Nord par une montagne boisée, haute de 60 à 80 mètres, que l'on aperçoit de très loin ; du côté du midi, les pentes n'étant pas aussi abruptes, ont été dérobées, sauf en quelques recoins. Cette montagne décrit brusquement un angle droit, et une partie court parallèlement à la Meuse ; mais comme la vallée cesse à l'angle dont nous venons de parler, et que la plaine vient alors doucement expirer au pied de la montagne, nous n'avons pas à nous en occuper ; la vallée n'existe donc que sur le parcours vers Ste-Gertrude. Deux hameaux se rencontrent sur la pente du côté de la Belgique, d'abord Moerslag (1) et ensuite Liebeek (2) ; à

(1) Nous traduisons *Moerslag* par *bataille à mort*, si ce n'est qu'il faut y chercher *Roemslag*, *défaite des Romains*.
(2) *Liebeek* signifie *ruisseau de sang*.

cet endroit la vallée se biffurque, une branche va du côté de Fouron-le-Comte, puis se relève pour former un petit plateau qui descend dans les Mortsgraven (1) en côtoyant un bois nommé *Hombosch.* Plus loin en avant de Mheer, se trouve encore un hameau appelé Herkenraed.

» Cette grande vallée est remarquable et doit fixer toute notre attention. D'abord une place d'armes, habilement dissimulée, est creusée dans le flanc droit du côteau; cette place d'armes, parfaitement conservée, profonde de trois à quatre mètres, se contourne en divers replis, et présente plus de largeur en certains endroits. Vers l'extrémité se trouve une butte, du sommet de laquelle on découvre une courbe de la vallée, comme pour surveiller ce qui s'y passe. Cette place d'armes ou tranchée nommée *Hakkenknoep* (2), longue de 230 pas, va toujours en s'élevant, et finit en une pente douce qui donne accès sur la campagne. Dans la vallée, elle débouche en angle droit, et semble creusée exprès, pour jeter subitement, et à un signal donné, une masse de combattants sur ceux qui tenteraient de sortir de la vallée pour se rapprocher de la Meuse. A quelques pas, mais du côté opposé, dans une courbe décrite par la montagne, se voient encore les restes d'un rempart en terre. Plus loin sur le même versant, longeant le chemin de Ste-Gertrude, existe une autre tranchée, actuellement reboisée. Mais les travaux les plus curieux sont ceux qui se trouvent à la sortie de ce chemin, sur le plâteau même, avant d'arriver à Ste-Gertrude; on a utilisé une dépression naturelle de la montagne, en la creusant en ravins, pour donner accès dans le vallon. Sur ce plâteau donc s'ouvrent deux profondes tranchées, sépa-

---

(1) *Mortsgraven*, fossés aux morts.
(2) Nous traduisons *Hakkenknoep* par *monticule pioché.*

rées par un monticule assez élevé; ces tranchées contournent le monticule et se rejoignent en une large voie qui descend dans la vallée. La main de l'homme se fait sentir dans tous ces travanx si bien ordonnés, et ce monticule pourrait avoir servi de point d'observation, et en même temps, de fortification pour la défense du ravin. A ce ravin principal un second vient aboutir diagonalement, de sorte qu'ils n'ont tous deux que la même ouverture, quand ils débouchent dans la vallée. Sur le versant opposé, se cachent encore des chemins couverts, aujourd'hui sans usage et tapissés de gazon, mais tous ensemble combinés, pour faire dégorger, des deux côtés à la fois, une masse de combattants dans le vallon..........

» Je ne serais donc pas éloigné de croire que les travaux de la vallée de S[te]-Gertrude sont réellement les embuscades des Eburons, et que cette vallée est ainsi *le défilé profond*, par lequel alors comme aujourd'hui, passait la route. »

On conçoit aisément, que cette question qui a occupé déjà tant de savants écrivains, n'est pas encore résolue du tout, mais que bien des raisons plaident pour retrouver Atuatuca dans notre voisinage.

Parmi les autres endroits renommés à cause des postes militaires que les Romains y avaient, comptent Teuderum et Coriovallum.

Quant au premier endroit, on est d'accord que le nem en est resté au village de Tuddert, situé à une lieue de Sittard sur la frontière prussienne, dans l'ancien duché de Juliers; mais les opinions sont bien différentes quant à l'emplacement de Coriovallum.

Antonin, dans son itinéraire, le mentionne deux fois sous le nom de Coriovallum, sur la route de Tongres à Cologne, mais il varie dans la distance de Coriovallum à Juliers. Sur la route qui y est décrite de Colonia Trajana

Coloniam Agrippinam, la distance de Coriovallum à Juliacum est marquée de *XII millia passuum*, et dans celle qui conduit *Castello Coloniam XVIII m. p. — Atuatuca Tongrorum Coriovallum m. p. XVI, Juliacum m. p. XVIII.*

Meyer dans son histoire d'Aix-la-Chapelle place Coriovallum à Aix-la-Chapelle. — Cluvier croit que c'est Fauquemont. — Un certain Vorstius le trouve à Dahlem. — Alting, *notitiæ Germaniæ inferioris*, à Keer, à une lieue de Maestricht (tout près de l'endroit où nous croyons qu'Atuatuca a existé) — Gelenius, *de magnitudine Coloniæ Agrippinæ*, à Gronsfeld. — Wendelin à Frelenberg au pays de Juliers.— D'Anville le croit retrouver à Cortenbach près de Voerendal. — L'auteur enfin des *essais historiques et critiques sur le département de la Meuse inférieure en général et la ville de Maestricht en particulier*, s'exprime comme suit: « en » ne faisant non seulement attention à la distance, entre » Coriovallum et Tongres, mais en même temps à la di- » rection qu'avait cette route (de Tongres à Juliers) on » ne la tracera pas par Fauquemont et Cortenbach et en- » core moins par Keer, non seulement à cause de plusieurs » hauteurs qui s'y trouvent, et qu'on évitait autant que » possible, mais aussi parce qu'on ne découvre aucune » trace d'ancienne chaussée ni route, (1) ni quelques » monuments anciens dans ces directions. Il y a au con- » traire tout lieu de croire que l'ancienne chaussée ro- » maine de Tongres à Cologne avait sa direction sur » Meerssen, de là par le village de Hontem sur Juliers, » en évitant les hauteurs, et on peut supposer que Corio- » vallum était placé entre deux lieux qui se nomment » Ingendal et Hasdal, où en 1771 on a trouvé des parties » d'une ancienne chaussée, des débris de murailles, » des vases, des plats rouges de terre sigillée, des mé-

(1) Ceci n'est pas exact, puisqu'il existe des traces de routes.

» dailles, des ustensiles et d'autres pièces antiques que
» l'ignorance des travailleurs fit en grande partie bri-
» ser.»

Mais que prouve ceci? non que Coriovallum a existé entre Ingendal et Hasdal, mais que la route y a passé, et tout en rendant hommage au raisonnement de l'auteur précité, nous croyons qu'il faut chercher l'ancien poste romain ailleurs, en tenant compte de la ressemblance des noms, de la position, de la distance indiquée et des trouvailles faites de restes du temps romain.

Pour ce qui est de la ressemblance des noms, on ne la trouvera guère mieux que dans le nom d'un endroit dit Corisberg, situé dans la commune et près de Heerlen. La terminaison de *Berg*, signifiant *élévation*, vallum convient au terrain et au nom de Coriovallum. Quant aux distances marquées dans l'itinéraire d'Antonin, elles conviennent bien mieux à Heerlen qu'à aucun des autres lieux, qu'on prétend être sur l'emplacement de Coriovallum.

Pour ce qui est de trouvailles, on a découvert près de l'endroit cité des médailles et des monnaies romaines, portant l'effigie de Cæsar, de Trajan, d'Adrien, de Constantin et d'autres, ainsi que des vases, urnes, etc.

Dans le village de Heerlen même, on a également déterré des monnaies d'empereurs romains, des urnes, des tuiles, des fers-à-cheval, du verre très-fort et de couleur très-verte, des vases de terre rouge, et d'autres objets d'origine romaine, qu'un amateur d'antiquités à Heerlen a collectionnés et gardés pour la science.

En voulant jeter des fondements au cimetière qui entoure l'église de Heerlen, il a été impossible de creuser le terrain, et on m'a assuré que l'église, la cure et les maisons adjacentes sont en grande partie bâties sur d'anciennes substructions.

En creusant, il y a quelques années, le terrain dans la rue qui mène à Kunraed, on a également mis à jour une chambre entière du temps romain, encore en bon état, que malheureusement on a démolie; en plusieurs endroits on trouve en outre des amas de tuiles; même on a découvert un four rempli de tuiles dont la cuisson n'était pas encore faite.

Une autre preuve plus concluante pour trouver l'emplacement de Coriovallum à Heerlen, c'est que sur le terrain qu'occupe la maison de la maréchaussée à Heerlen, se croisent deux anciennes routes, se dirigeant vers Tongres (1), Juliers, le Rhin (2) et Tudderen (3).

On a retrouvé les restes de ces routes, dont il est souvent parlé dans les anciennes annales et chartes du XII[e] siècle, quand elles existaient encore presqu'en entier comme chemins pavés en plusieurs endroits; et il serait extrêmement intéressant de faire des fouilles, pour déblayer ces reliques du temps romain, encore enfouies à Heerlen et aux environs.

Conduits par des hommes intelligents, ces travaux ne pourraient avoir que des résultats heureux.

Jos. Russel.

---

(1) Cette route passait la Meuse non loin d'Eysden, et a été retrouvée en 1771 entre Haasdal et Ingendal.

(2) Cette route passait à Aix-la-Chapelle.

(3) La croissance des grains entre Leijenbroek et Winteraak, près de Watersleyde, indique en été à l'approche de la moisson, par le terrain pierreux la direction que prenait cette route, qui passait près de Sittard, et qui a été retrouvée en grande partie, comme il résulte de la carte du professeur Reuven.

EXTRAITS

D'ANCIENS REGITRES

DE RENTES ET DE BIENS DE L'ÉGLISE SAINT SERVAIS

A MAESTRICHT.

Les anciennes archives sont précieuses sous beaucoup de rapports, et, si la lecture de ces cartulaires, de ces registres de rentes, de comptes, de priviléges ou de titres de biens, n'est pas toujours agréable à cause de la difficulté d'abord qu'on éprouve à en déchiffrer l'ancienne écriture, et ensuite à cause de la sécheresse du style et d'élocutions, que les usages, les mœurs et la juridiction de l'époque rendent assez difficiles à comprendre, on est parfois agréablement dédommagé de ses peines, en trouvant des données neuves et curieuses, tantôt sur des célébrités de l'histoire, sur la topographie ancienne d'une ville, et sur d'autres sujets intéressants concernant l'état du pays ou de l'endroit, dont il est question dans les documents. Ce n'est pas l'histoire naïve et charmante des chroniqueurs, ce n'est pas une peinture de l'époque au complet, faite par un témoin contemporain qui raconte ce qu'il a vu ou ce que ses parents lui ont conté; ce n'est pas de la littérature, mais le style sec et ennuyeux des notaires, renforcé d'abréviations et de noms d'endroits et de personnes, inconnus pour la plupart de nos jours, avec des répétitions encore moins divertissantes, qui fatiguent le lecteur.

Cependant, pour trouver de l'original, pour avoir des données anciennes, pures et solides, il faut bien recourir

7.

à ces poudreux regitres qui concernent les monastères, les couvents, les églises, les hôpitaux et d'autres institutions religieuses, ou les archives des villes, des seigneuries, et des tribunaux du moyen-âge. C'est déjà un grand avantage pour les annales de l'histoire que l'existence de ces vieux documents, tout incomplète qu'en soit la collection; et leur possession est un grand fonds d'histoire pour le pays où on les trouve encore. Mais bien conservés, bien gardés, ils ne servent encore à rien; c'est un capital qui ne produit pas, c'est une terre ne portant pas de fruits, c'est un trésor enfoui dans la terre, qu'on ignore, qu'on laisse à jamais sans utilité pour la société. Les anciennes archives ne seront donc réellement utiles, que du moment qu'on les aura publiées.

La ville d'Anvers posera un antécédent dans cette voie, et son archiviste, M. Génard, vient d'entreprendre sous les auspices de l'administration communale, d'après le prospectus que nous avons vu, la publication successive du dépôt que possède la cité, où fleurit au 15me, 16me et 17me siècle la belle école des peintres flamands.

Ces quelques mots en faveur de la publicité que nous souhaitons qu'on donnera un jour aux anciennes sources de l'histoire partout et particulièrement chez nous à celles que possède le Limbourg, nous amènent vers les débris des anciennes archives du chapitre de l'église Saint Servais, qui existent encore, croyons nous, mais éparpillées ou disséminées en différents endroits. De cette précieuse collection nous avons eu en mains un ancien régistre de titres de biens que possédait ce chapitre au 14me et 15me siècle dans la ville de Maestricht et aux environs, et qui porte pour épigraphe: *Registrum litterarum quas habet fraternitas sacerdotum ecclesiæ santi servatii opidi trajectensis de bonis suis hereditariis in eodem opido et circumvicinio situatis conscriptum anno a nativitate*

Domini M. CCC. LXXVI, de mense julio. (1) Ces documents sont pour la plupart écrits en latin, surtout ceux du 14me siècle, et ceux du 15me le sont généralement en flamand. La première lettre, donnée par le receveur et les échevins de la seigneurie de Lenculen, *receptor et scabini curiæ Lenculen*, est datée de 1335, le jour de saint Dénis, et la dernière de l'année 1469, le 20 septembre. Dans celle-ci qui est en flamand, et qui fut donnée par deux échevins de la ville de Maestricht, *Johan Bauer* et *Arnout van der Meden*, il est question d'un *Johan Eijck*, nom que nous citons ici, à cause de l'époque où il figure, tandis que nous ferons remarquer que nous l'avons trouvé mentionné en d'autres endroits encore, comme on verra dans la suite. Il rappelle toujours le souvenir du glorieux peintre flamand, et prouve que cette famille était bien originaire du Limbourg.

En feuilletant ce vieux regitre nous avons remarqué qu'il fournit les noms d'échevins de la ville de Maestricht, dès l'année 1282 jusqu'en 1469; et comme les documents de la ville conservés aux archives, dont M. Franquinet a fait le catalogue, ne commencent qu'à l'année 1379, ou presqu'un siècle après, nous pensons que ces lettres ont déjà sous ce rapport de l'intérêt pour celui qui un jour voudrait dresser la liste des bourgmestres et des échevins de notre commune. Ces deux échevins de l'année 1282 s'appellent *Balduwinus Caseus* et *Johannes Sunens*, et figurent dans une pièce de cette date qui regarde l'histoire de l'ancien couvent, dit *de Nieuwen hof*, *nova curia*. Comme elle nous paraît avoir de l'intérêt, nous la ferons suivre ci-après textuellement. On y verra qu'en 1282, ce

(1) A ce titre est ajouté, en écriture d'une date plus récente, ce qui suit *Habeatur quoque recursus ad registrum censuum de pergameno quod inceptum fuit anno LXXI quod huic registro contemporaneum. Et nunc habeatur quoque recursus ad registrum censuum de papiro quod conscriptum fuit anno* 1455.

couvent était déjà connu sous le nom de Nouvelle Cour, dénomination que porte aussi la troisième habitation de ces religieuses, mais la date de la lettre fait voir qu'il s'agit ici du second établissement de cette communauté de filles pieuses sous le nom de béguines, que celles-ci construisirent au 13me siècle, hors la porte de Saint Pierre, à droite, en sortant, en face prèsque des bâtiments actuels de la maison des orphelins pauvres, élevés au 15me siècle. Cette communauté avait alors son prêtre particulier, nommé Guillaume, *Wilhelmus presbiter nove curiae beghinarum juxta trajectum*, prêtre de la nouvelle cour des béguines, près de Maestricht, qui est l'acquéreur de la rente sur la maison ou la boulangerie qu'habite *Soleswich.*

« Nos balduwinus caseus et johannes sunens scabini trajecten. attestamur quod giselbertus de meswich jure hereditario vendidit dno wilhelmo pbro nove curie beghinarum juxta trajectum quatuordecim solid. leod. et sex den ejusdem monete annui census quas ei antopere assignavit in perpetuo et illis quibus ipse relinquere voluerit super pistrinam seu domum quam henricus dict. soleswich nunc inhabitat et eundem censum idem giselbertus uxor sua et eorundem pueri jure hereditario effectucamur et solemne renunciamur ad opus dicti wilhelmi et illorum quibus ipse wilhelm. predictum censum relinquere voluerit et tantum. . . . . dicto wilhelmo et illis quibus predictum censum relinquere voluerit in tempore effectucadis walodiam cum hospitale et omnes justas querelas deponen. infra annum et diem. Idem giselbertus prefato wilhelmo promisit adjectum etiam quod si dictus census infra annum et diem empteretur quod vulgo dicitur *bescudden* quod extunc ei tantos dies et longitudinem tanti temporis comode tenebitur quietos pro venditore dicti census ab ipso dignoscitur recepisse et per hoc faciens constituit dnus

wilhelmus fidejussores nos iohannem et balduwinum scabinos prenominatos. Actum XIIII die ante nativi tatem beati iohan. baptiste anno dmi M° CC° LXXXII°. (1282). »

Leur premier établissement se trouvait plus loin de la ville, d'après l'annuaire de 1831, sur un terrain appartenant au village de Saint-Pierre, qu'elles abandonnèrent en 1263, et dans un acte de 1328 nous croyons qu'on désigne cet ancien béguinage, en mentionnant une rente établie sur la maison, ayant appartenue à une béguine du nom de Mella, située hors la porte des frères Mineurs, sur l'ancienne cour, *extra portam fratrum minorum supra antiquam curiam.* En 1363, il s'agit encore d'une maison de l'ancienne cour, ainsi qu'en 1373.

Dans un acte de 1374, on cite la porte des boulangers, *supra domum unam sicut sita est ante portam pistorum.* La porte des frères mineurs et celle des boulangers n'étaient pas connues jusqu'à présent, du moins pas sous ces noms.

En faisant la lecture de ce vieux livre on se retrouve ainsi au milieu de l'ancien Maestricht, on voit ses magistrats du 13me, 14me et 15me siècle ; on retrouve avec leurs noms originaux ses rues, ses places, ses maisons, la plupart en bois, — car les maisons bâties en pierre étaient très-rares à cette époque, puisqu'on les trouve mentionnées exceptionnellement, *in het steenen huis*, — ses églises, ses chapelles, ses hospices, ses anciens édifices civils et militaires qui existent encore, ou qui ont disparu, et les preuves des changements qu'ils ont subis. Les familles nobles de la ville ou les seigneuries des environs s'y retrouvent également par les noms de ses magistrats et des prêtres du chapître de Saint Servais, dont les membres étaient pour la plupart d'origine noble. Nous citerons d'abord dans une des premières lettres, donnée par les écoutets et échevins de la

cour de Lenculen, un *Reynerus de Scalchoven*, (nom d'un château près de Diepenbeek dans la province du Limbourg belge), recteur de l'autel de St. Léonard dans l'église de St. Servais de l'année 1337. Dans la suivante deux prêtres, *Godefridus de Valkenborgh* et *Joh. de Hoelbeeck*, de 1340, noms qui peuvent servir aux généalogistes qui s'occupent de ces familles.

Dans cette lettre, que nous transcrivons ci-après, il est question, comme on verra par le texte d'abord, de l'église de Saint-George, située, d'après la notice sur *les dépendances de l'église St. Servais*, de l'annuaire de 1829 au coin de la rue des Tourneurs et du Grand-Staat. Nous ferons remarquer que St. George est designé ici (1340) par les mots *ecclesia St. Georgii* et non comme chapelle, comme le dit la notiee de l'annuaire, ensuite que la chapelle de St. Vincent, que l'annuaire de 1829 range sous la dépendance de l'église Notre Dame, en exprimant cependant des doutes sur son véritable emplacement, nous semble, au contraire, avoir fait partie des dépendances de Saint Servais, puisqu'elle était dirigée par les mêmes maitres et maimbourgs que l'hôpital de St. Servais, comme le dit la lettre des écoutets et échevins de Lenculen. Le mot *comena*, comme nous y lisons, est la rue de *Kommel*, puisque la chapelle et l'hospice de Saint Nicolas étaient situés à l'entrée de cette rue, *in duobus montibus*, tweebergen, mot qui nous parait avoir peu d'analogie avec celui de *culmen, cumulus*, hauteur, comme l'auteur de la notice de 1829 le prétend, en parlant de la chapelle de Saint Nicolas qui y était située, et qu'un incendie a détruite en 1612. Dans une lettre de 1429 on dit *op die comeynt.*

« Nos scultetus et scabini curie lenculen tamq scab. attestamur quod discreti viri domini serf dictus bonefant et iohee de valkenborgh investiti eccie St. Georgii

tamquam magistri et mamburni hospitalis sancti vincentii atque hospitalis st. servatii treject jure hereditario contulerunt discreto viro dno joh. de hoelbeck caplla. hospitalis beat. nicholai epi siti in duobus montibus domum unam sicut sita est ante et retro cum omnibus suis appendiciis et curiis. adjacentibus sup. comena domini ducis brabantie penes domum lambert. de horne . . . bator. ex uno latere et domum thome textoris ex alio annuatim y viginti sol leodien atque sex capon. ann. census sicut de heriditate in. dicta curia persolvitur persolventur media pars in festo beati Joh. Baptiste et alia pars media cum capon. in nativita. domini et fuit dicta domus quondam iohannis sotekeijns lapicidis quo ad dies vite. sue . . . . intelleximus . . . . . . litteram . . . . anno dom. M.CCC.XL feria sexta post diem beat. Math. evangeli. (1340.) »

Dans la pièce suivante on rencontre un Guillaume de Valkenborch et d'autres noms intèressants.

« Nos iohes gruter et winandus de cigno scabini trajecten attestamur tamquam scabini quod dm lambertus dictus fosa et johannes dictus tinctor presbri tamq. executores testamenti seu ultime voluntatis quondam dm wilhelmi de valkenborch investiti de lomole bone memorie nec non emma quondam dm wilhelmi mat. tamq. heres consensu ac voluntate suorum generorum franconis et. . . . . . . et suarum uxorum filia filiarum ayde emme nec non. sophie antedicti franconis filii effectucan. venunda quinque solidleod. annuat. census sicut de hereditate in trajecto persolvitur. Sumens et habens singulis annis ad bona pred. quondam dm wilhelmi sicut sita sunt cum omnibns suis appenditiis sup. jecora contigue penes domum wilhelmi testamentarii ex uno latere et penes domum theodorici de mechlinia sutoris ex alio sicut antedicta bona ab oppido tra-

jectense manent pro una media parte in natal. domini et alia parte media in nati beati Johannis baptiste ad opus fraternitatis presbit hospitalis St. Servatii trajectens. Intantum quod effectucationis tempore per omnia satisfactum pro anniversario pred. quondam dmi wilhemi perpetuis temporibus more solito faciendo. Datum anno dmi 1353. in vigilia beat. bartholomei apostoli. »

On trouve dans une lettre datée de 1358, un *Dominus Johannes Dyepenbecke*, prêtre; dans une de 1366, deux échevins de Maestricht, dont l'un s'appelle *Joh. de Fleytingen* et l'autre *Arnotdus Nuest*, et en 1366 on cite les biens d'un seigneur *Johan de Hoelbeke*, prêtre de St-Servais.

Dans un acte passé devant les échevins de St-Pierre, en 1290, il s'agit d'une rente sur le bien des quatre tours (de Torentjes), où habite Chrétien, fils libre de feu Gosuin des quatre tours, chevalier.

A côté de noms de grandes familles qui figurent dans ces anciens documents, on retrouve les noms originaux des rues des places et des édifices de l'ancien Maestricht; ce sont autant d'indices précieux pour son ancienne topographie, surtout pour l'orthographie de ses rues et pour l'histoire de ses monuments. Ainsi nous trouvons dans l'année 1363 la rue qu'on appelle maintenant Gubbelstraat, nommée *Gobbenstraete*, l'indication de l'endroit où se trouvait la porte dite *Veerlinx-poort* (démolie vers 1587), en 1344, et la rue dite Koevliegestraat en 1350, nommée *Quadevlighe straet*, comme l'a fort bien dit M. Lebens, dans une notice qu'il a publiée.

En allant un peu du coq à l'âne, nous noterons un écuyer Roger de Fee, en 1367, *Dominus Wya. Meys*, *in die Hoenre strate* en 1386, famille noble dont il existe un monument funéraire dans la chapelle de St. Marcon de l'égliseSaint Servais; *Her Lambrecht van Hoerne, priester*

et *her Godard van Sijdneij*, *pryester in die Breydestrate* en 1405 ; *Her. Herman Hoens* en 1407.

En 1411, un bien situé *an die Masebrugge ten eynre seyden en die Cranenporte ten andere ;* 1412, *gut gelegen tot Weynbergen in de Jekerstraet*, nom qui prouve qu'à cette époque la rue du Jaer ne s'appelait pas Eijkenstraat — si toutefois elle ait jadis porté ce nom, comme le prétend la notice de l'annuaire de 1829—mais son nom actuel, et que *Weynbergen* nous semble rappeler les vignobles qu'on cultivait anciennement vers cet endroit. En 1409 on cite un bien situé *by den Aldenhof*, (l'ancienne cour de Lenculen), *op den eselendriessche* (caserne dite aux Bons Enfants).

En 1362 *Johannes Morel* cède par droit héréditaire, à Eustache de Elst, une maison située *op den Balyon*, sur le rang (*supra ordonem*) vis à vis de la maison ou *porte* du chevalier de Eijnenberch, à cette époque la propriété de Jean, fils de Gérard de Rempst, d'un côté et la rue attenante au cloître Saint Servais, de l'autre côté. Le Balyon, qu'on trouve écrit assez différemment dans ces actes, ne peut être ici que la rue qu'on nomme communément de Bouillon.

En 1372 on cite *Dominus Gerardus de Here*, prêtre et recteur de l'église paroissiale de St. Martin dans l'île a Liége; en 1373, le chevalier Jean de Heppenart.

En 1345 la veuve du chevalier Gosuin de Berghe, comparaît devant l'écoutet et les échevins de Saint Pierre près de Maestricht. Son fils, encore en tutelle alors, s'appelait Regnier. Ce sire de Berghe nous rappelle le nom d'une famille du même nom dont le monument funéraire se trouve dans l'église Saint Servais, et qui y fut transporté de l'église des Dominicains. Dans un acte flamand de 1412 on écrit *Hern Dyeric van Berghe, ritter.*

La rue dite Cortenstrate, est écrite, en 1374, *Cornstrate*,

Houtmaas était *Houtstrate* en 1371, la rue du Curé à Wyk, *die Papenvrouwe* en 1342.

Nous ne faisons que citer au hasard les noms qui nous frappent et qui nous semblent mériter une mention.

Une *Johanna de Hacourt* est citée comme dame abbesse du couvent de Hocht en 1399. En 1398 il est fait mention d'une *nüwe straete by St-Servaes gasthuis*, et près de la chapelle de St-Amour. Celle-ci se trouvait à la place nommée marché aux légumes. La rente dont il est question dans cette lettre regarde les biens d'un prêtre nommé *De brede, alias De Revel.*

En 1380 on parle déjà de cette nouvelle rue, à propos de deux maisons situées sur le rang de la nouvelle rue près du Vrythof en face de l'hôpital de St. Servais, *super duas domos contiguas sitas inter duos ...ietes* (parietes?) *lapideos in ordone vici de nova platea juxta atrium in opposito Hospitalis St. Servatii,* et plus loin *in nova platea juxta capellam St. Amoris confessoris.*

En 1409 on cite un bien situé *op de eseldriessche voor en achter mit alle heure toebehore tusche guede johans van eyke ten eijnre sijde*, et plus tard les biens d'un *heinric van eyck, in des wolfs straet*, en 1425.

En 1403 on cite les biens des Bégards situés dans la *Witmakerstraete* et d'autres biens dans la *Heijdenstraete*, rue dont le véritable nom est *Herenheijenstrate*, comme elle est nommée dans une pièce de 1353.

Joncheer Johan van Schoenvorst borchgreve in monijoe (Monjoie près d'Aix-la-Chapelle) *heer zu flamangerie en zu walheij*, comparait devant les échevins de Maestricht, *Johan van Juleijmont et Michiele neve van Steijne*, en 1404.

En 1403, *Lambrecht van bielse, knape te wapen*, fait don d'une rente sur un bien situé *in die papestrate*,

à côté de la maison de *Meijster Weeden die mit sint Hubrechts heijldom plecht te vaeren*.

Nous n'avons certes pas la prétention de citer tout ce qui se présente d'intéressant dans les actes passés devant deux des échevins de la ville, notre but n'étant que de donner une idée de la valeur du manuscrit qui nous occupe, en formant le vœu qu'un jour on aura les moyens de publier *in extenso* ou littéralement ces curieux documents, dont une lecture rapide nous a relevé le contenu. Mentionnons cependant encore, — en nous réservant de revenir ultérieurement sur ce vieux regître — la rue de la Monnaie, *die alte moente* et la rue du grand fossé, *opte groten gracht*, dont-il est qnestion dans une lettre datée de 1407 ; l'hôpital de Ste Agathe, *Sinte Aechten gasthuijs*, dans une autre de la même année et encore la rue des Prêtres, *die papenstrote*, dont l'emplacement est clairement désigné dans une lettre de 1408. Nous ferons remarquer que cette rue était ainsi désignée en 1408, longtemps avant l'époque de la réformation. Le mont de piété, se trouvait en cette même année dans la rue, dite *Hunstrate*, en possession de feu *Johannes*, et tenu par la femme de celui-ci, ... *des Lombards dat nu sijn wijff helt*.

Il est assez curieux de retrouver une maison après un laps de temps de 465 années, et cela au moyen de son enseigne. Il en est cependant ainsi d'une maison située rue Grand Staat — rue que l'on appelait en 1398, *sint Joeris strate* — qui se trouve vis-à-vis d'une autre portant l'enseigne *de Lanscroon*. (1) C'est un bâtiment assez spacieux à l'intérieur avec cour et jardin portant le

(1) Maison attenante, à droite, à l'ancienne Halle aux viandes, rue Grand Staat.

numéro 1802, et l'enseigne du Cygne, qu'on a enlevé il y a quelques années seulement. Voici comment elle est désignée dans un acte de 1398: *Guede die gekeyten syn ten hoogen Swane die nu haldende is heinric bouijer gelegen in Sint Joerijs strate tegen die lantscrone over voer en achter mit alle syne toebehoer tusschen guede Jacobs des beckers* (il y a encore une boulangerie à côté de cette maison) *ten eynre syden ende guede arnolds des dreselers ter andere.*

En 1411, on fait mention de deux maisons à la Place d'Armes, dont l'une dite *ter clocke*, où se trouve maintenant le *Café du Casque*, dont la façade était ornée, il y a quelques années encore, d'une cloche sculptée sur le fronton de la fenêtre du toit; et l'autre *in den gulden heude* à la tête d'or. Ces maisons étaient contigues à celle de *Johannes de Haren drapparius*, le drapier, industrie qui florissait à cette époque à Maestricht; cette dernière avait pour enseigne un renard *ten Vos.*

Dans une lettre de 1416 on cite encore *op den groeten gracht* et *op den oerde van der batterien*, la rue de Batterie; en 1415 *in de gracht te Wyck*, et dans la pièce qui va suivre *die grachtstrate.* Ces citations prouvent pour l'antiquité de ces rues, surtout pour celle dite *die grachtstrate*, qui se trouve dans une partie extrême de la ville, dans la rue de Bois-le-Duc, et elles sont très-clairement désignées pour que le doute ne soit pas possible. On cite encore *die Ramestrate* en 1415.

Dans une autre lettre, datée de 1416, il est question d'un *Diederic van eynenbergh knape te wapen ;* des rues du Petit Fossé, *op ten Cleyne gracht by die Coxruwe* (ruelle), *op die Vyschemase, die ruwe goende ten stocke of ter Vroetbrugge*, de biens de *Henric van Eycke*, situés *op ten holtmart.*

Avant de continuer ce court aperçu du regitre nous

ferons suivre ci-après le spécimen d'une des lettres flamandes textuellement transcrite de l'année 1393.

« Wir Johan van Juleymont en Reynart van Erzenroede scepen te triecht getuyge mit desen brieve als scepen dat Lysbet Barmans dochtr die wettich wyf was hrmans walne cleyn werck overmids ons konde openbeelic dat die broedscap der cappellane des gasthuys sint Servoes te tricht joirlix en erflic gelden hoer en hoem guede mit sine tubehore soe wye dat gelegen is voerne en achten in die graohtstrate tussen guede degens reinders ter einre syde en guede margrieten sanders ter and twey en twintich scellinge en twe capuyne erfcyns alsmen jorlix te tricht van erve betaelt half t sint iohannis messe baptiste nativitat en dat ander halcschet mitten capuyne te kirsmesse, en dat anders nyeman nie voire desen cyns daran gelden en hat en dat sy..... sy der vurs broedscap tegenover int jae van der geburde ons her dusent drie hondert noegendich en drie, ses setene dage in den meye. »

Comme il est question dans la lettre, que M. Bormans nous a fait l'honneur de nous adresser, de documents concernant une chapelle dédiée à Sainte Marie Madélaine, nous ferons suivre ci-après un acte dans lequel cette chapelle est désignée, située *te tweeberge*, la rue de Bruxelles actuelle. Cette chapelle n'étant pas décrite, ni mentionnée, dans les notices de l'annuaire, nous avons cru que le texte de la lettre qui en désigne l'emplacement, serait une bonne preuve de plus de l'existence antérieure de cet oratoire. Voici cette pièce flamande textuellement transcrite, comme les lettres latines précédentes :

« Wir rentmeyst. en scepen shoefs van lenculen te weten henric bouyer laureyns haybayken bartholomees van werwelle Gerart clut joha clut gielis otten en goedart happart tuygen dat h servoes kryppe scepen te

trecht . . . . . . ons afgienge en verteych ten ewigen dagen tot orber en in behuef her Jacobs sluysmans pryesters en capellaens der kerken sinte servoes te triecht en synre rechter erven acht vayte roggen guets werlix erfpachs van haspengouwen en moeten der stat van trecht alle jae erflic te betalen te hebben en te ervolgen t sint andrees messe sheylgen apostels an en op eyne stucke ackerlans haldende vyfthene groete rueden gelegen by den doutsberch dae der moelen wech duyr ghyt tusgen lant arnolds van byecht ter eynre syden en lant der ***capellen sinte maryen magdalene gelegen te twemberge*** (rue de Bruxelles) t and. En den vurs erfpacht alle jaer erflic ten dage vurs te lieveren te triecht in eyne huyse en op eyne zolre dae den vurs her Jacob en sine erven en nacomelinge des . . . . sal en den selven erfpacht gelievert willen hebben op vuer . . . . arbeyt en kost des vertyers vurs. en synre erven en nacomelinge. Als oe voele hertu gedoen dat mettyt des vertyenisse en ale genoech geschiede en der vurgs. h servoes vertye geloefde guede weringe te doen jae en dach en vure en bynne jaers alle recht aenspraecke en calange af te doen als behoirlic is. En dat dat lant vurs. jaerlix neyt me vae en gilt beloeft nach besweert en is dan mit sinen gewounliken lantcyese geloefde ouch vur nesen syn wettich wyf doen te vertijen ofs noit gebuert. En alle dese geloefden mit verbentenisse alle synre guede erff en gereyde die he heet en ercrigen mach en te penden mittee bueten. Gegeven int jaer ons hen dusent vyer hondert en veertich (1440) twelf dage in november. »

Dans une lettre datée de 1390, écrite en flamand et qui renouvelle et rappelle d'autres lettres en latin données en 1340, il est question de trois maisons situées sur le rang, *in leng den op ort van der straeten geheiten platterey*, dans

la nouvelle rue près de l'hôpital de Saint Servais, donc évidemment dans la rue qu'on appelle maintenant Platielstraat, *service plat.* Les sires *Dijric van Wylre*, chanoine de Saint Servais, *Arnout van Stochem et Heijnric van der Masen*, chapelains de l'église Saint Servais y apparaissent devant les échevins de Maestricht, Godart van Hese et Johan van Here.

La rue du Bâton s'appelait en 1392 *die strate geheiten iu den stocke* et la rue de la Planche *op oert van der alde plancke ter masen.*

En 1456 est cité *Johannes de Goesel*, écuyer.

Dans une lettre flamande de 1462, donnée par les échévins de Maestricht, *Errardus van Diepenbeeck* et *Johan Clut*, il est question d'un bien situé *in die Honstraet* entre les biens de *Jonch. Johans Hoens van Cartyls des alten.* En 1479 est mentionné un écuyer *Jacobus de Leut*, *armiger.*

De ces documents nous apprenons qu'il y avait encore au 14ᵉ siècle, des chapelains de l'hôpital de Saint Servais, *die broederscap der cappellane des gasthuys Sint Servaes*, qui avaient leur sceau propre, comme il apparaît clairement d'une lettre flamande donnée en 1308, mais qu'au 15ᵉ siècle cette dénomination disparait, et qu'on les nomme simplement (1414) les prêtres et les chapelains de Saint Servais. J'usqu'à présent nous n'avons trouvé dans aucune lettre le titre de chapelains de Saint Jean, qu'ils portèrent, selon l'auteur de la notice de l'annuaire de 1828. Dans cette notice, oú il est question de l'église Saint Servais, de l'origine et de la constitution de son clergé, on lit ce qui suit sur la congrégation des chapelains.

« Il existait encore une congrégation de trente prêtres,
» sous le titre de chanoines de St. Jean Evangéliste,

» dont douze étaient nommés par le chapitre ; dix-huit, » ainsi que leur chef (maitre) et le receveur, par les » confrères réunis. Les chanoines sécondaires avaient » droit de comparaitre, avec les autres bénéficiers, aux » stalles du grand chœur et y participaient aux distri- » butions. Ils comparaissaient aussi séparément aux an- » niversaires, et aux autres offices de la chapelle royale. » Là seulement il leur était permis de porter l'amuse, » signe distinctif des chanoines. Nous ne connaissons pas » l'origine de cette congrégation. Louis XI, en fondant » cette chapelle en 1463, y créa quelques bénéfices ; » mais on trouve des statuts de cette congrégation an- » térieure de longtemps à cette époque.

Un autre regitre de biens et de rentes de la même église, et qui est fait d'après des regitres et des livres plus anciens, contient des données curieuses encore. Il est d'une date plus récente, de l'année 1556, et porte pour en tête:

Nieuwe register en legerboek der gueder, landen, pechten en de Renten der broederschap en de Capellanen der kerken van Sint Servaes binnen Maestricht utten alden registeren en boeken gemaeckt ende beschreven door den rentmyster der vurschreven Cappellanen Andreas Kreyten. Die landen van stuck te stuck mitten wenne overgaende, en de die veranderde en de verstorven reygenoten nae der wennen aler beste wetenheyt vernuwet en de opgeschrevent int jaer ons Heren XVe sessen de vyftich.

Die Tafel (tabula sive index)

volgt die taefel der plaetsen daer die wennen en de pechters woonachtich zyn, en de die gueder gelegen etc.

Amelsdorp,	Bemelen en opt Gasthnys,
Boelre,	Cauterberch,
Berge by Spauwen,	Convelt,
Bilsen,	Cadier,
Boerssen,	Eygen bilsen,

Eysden by Leut,
Eelslo,
Gellick,
Guele,
Geverick,
Grymbij,
Hoeckelom,
Heerderen ende Ryempst,
Heze,
Hoelbeeck,
Heer,
Hoegem (1),
Herckenrode,
Haren ende Herkerich,
Haren over Mase,
Itter,
Kanne,
Kestelt,
Lauffelt,
Linde,
Lonaken,
Montenaken,
Meer,
Millen,
Mopertingen,
Oest,
Mechelen,
Peterssem,
Ryempst,
Roesmer,
Rekem,
Opt Roet,
Sint peter,
Sussen,
Sichen,
Sluysen,
Spauwen,
Triecht,
Tongeren.
Wilre,
Valle,
Vleytingen,
Wes et,
Wautwilre,
Welsdael.

De même que le regitre précédent, celui-ci contient des noms de rues, de places, d'édifices, de familles et de personnes qui, pour l'ancienne histoire du Limbourg ou de Maestricht, et particulièrement pour la physionomie originale de cette ville au moyen-âge offrent encore beaucoup d'intérêt. Nous en citerons donc aussi quelques paragraphes qui ont de la valeur pour l'histoire de nos monu-

(1) ..... Tusschen XIX en de XX boenre lants toebehorende den edelen heren Joncker   heer tot Rentburch, groesfelt is, te hoegem gelegen.

ments ou qui peuvent intéresser sous d'autres rapports. Voici d'abord quelques mots qui font penser à l'ancien couvent *de Beyard*, dont les ruines pittoresques sont encore debout rue de Bruxelles, quoique la notice sur ce monastère de l'annuaire de 1831, ne fasse aucune mention d'un bienfaiteur de ce nom et fait dériver la dénomination du bâtiment d'une toute autre source.

«In den iersten heeft die broderschap der capellanen van Sint Servaes vurschreven XII vat roggen erfpachts aen ende op die gueder der erven Beyarden van Sint Servaes, welcke die custers der kerken van Sint Servaes vursc. te regieren hebben, na luydt des testaments des iersten fundateurs der selver gueder, welcke was her *Johan Beyardt van Gendt* canonick was der vursc. kircken van Sint Servaes.

Nous avons encore pris note des aliénas suivants comme pouvant venir à point dans l'un ou l'autre travail archéologique ou généalogique :

Item die gueder in den winckel, . . . welke gueder gelegen syn achter den Helm aen den Vrijthoeff ende tusschen den Groten Gracht, ouch rynende ter eyner syden aent cloester der precker heren.

. . . .

Item VIII golden philippus gulden gegolden tegen *Joncker FFrambach Hoechkirchen*, aen ende op syne gueder Sint peter gelegen, te weten die gansse helfft der gueder liechtinburch, oevermits eyne somme van hondert en de sestich philippus gulden, ende is geschiet int jaar XV° en XXVIII.

Dese vurs. gueder hilt nu joffrouwe Alet van Eynatten die naegelate Huysfrouwe van Jonckre FFrambach van Hoechkircken.

. . . .

Ghilis Ruysschen Canonick en de Reiproest van Sint Servaes.

. . . .

gelegen tot Sint Peter op die gruenstraot aen cantvelens gart, reygenoet ter Maesen wart die vursc. straet, op die ander syde ten Huynsberge waert eyn voet peetken gaende van Tricht nae den Observanten, (1)

. . . .

Item Mathys der Wenne op Castart.

Jannes Muyls Tricht in den Libar aan den Vrythoff, (grand proprietaire qui fonda unautel a St. Servais).

. . . .

gelegen tusschen Lauffelt ende Riempst op die Steinstraet, Dorp van Vleitingen bij die Joedenstege.

Corte straet inden Draeck.

Rector van St. Cruys altaer in sint Mertens kerck te Wijck.

Indie Gans opten Holtmerckt.

Inden Swaen achter t Vlyshuijs.

Huys... gelegen aen de Vrythoeff geheyten die Ducaet.

Rector van der Heyligen drye Coeningen altaer in onser liever vrouwen kerck.

Triecht. Item twee mudde roggen erfpachts aen ende op die maltmoelen geheiten des Bisschops moelen, nu toebehorende den bruwer ambacht van Triecht, gelegen binnen Triecht op die Jeker by der minre broder cloester in die straet daer men van die Steynenbrugge nae onser liever vrouwen kerck geijt.

Sinte Catrynen gasthuijs Triecht.

Sint Lenarts altaer in sint Servaes Kirck Triecht.

Sint Catrijnen altaer in onser liever vrouwen kircke.

---

(1) Couvent des récollets de Slavante.

Sinte Amien altaer in sint Johan kirck Triecht.

Sint Hieronimus taltaer in onser liever vrouwen kircke.

Onser liever vrouwen altaer in sint Servaes kircke ind omganck.

Passaerts erffen inden Marienbuerch Triecht indie nuwe straet.

In den gulden Schilt aenden Vrythoef.

In den hof der Sengeryen van sint Servaes te Weset gelegen.

Sint Niclaes ende Margriet altaer in sint Servaes gasthuijs, sint Marien Magdalenen altaer in St. Johans kercke Triect.

Jan Wynants ind Bruel opten Holtmerckt.

Adam Daems int Gruijthuijs.

Vaes Meijs indie Goltmoelen.

Clut in den Heppener.

Herman Bruwer indie Sterre te Linculen.

Wilhem Capuijns int hoge huijs achter dat Vleijschuijs.

Wouter van Meewen voertyts weert inden liebart.

Jan inden Engel Triecht.

Tusschen Meer ende Riempst aen die sileveren Kuijle.

Der loere (tanneurs) altaer in sint Hijlarius Kerk Triecht.

Jannes Muijls van Triecht inden lewe aenden Vrijthoeff.

Joncker Herman van Horion.

Op die straet ut Sichen naer die borch gaende.

Te Sichen in sint Servaes Hoef.

Dit vursc stuck lants ..... in den Hoef der Sengerijen van Sint Servaes.

Gelegen boven den Goutacker.

St. Servaes altaer voer den choer.

Groetruyden gelegen op die Hellen.

Op dat Cloester huijs van Her Niclaes van den Dijck, senger ende Canonick der kercken van sint Servaes.

Missa Borbon :

Sint peter. Item die vurschreven misse heeft dry mudden roggen jaerlix waer voer nu insum¯ige jaren niet meer dan vyfthien horrnsguld jaerlix betaelt en syn, aen en op die halschat des hoefs ende lande van Liechtenburch, gelyck die in berge ende dael in landen, weyden ende bempden inder vryheyt van Sint Peter gelegen is, welche gueder toebehoren joffrouwen Aleytten der naegelaeten Huysfrouwe Joncker FFrambach van Hoechkirchen.

Jocker Aerts van Bunde wonende Tricht opte Bulioen.

Heerlichheyt van Hoegem.

Lant comende vand Spreewarden va Triecht.

Jacop van Buel Triecht opten groten gracht indie port van Weset wonende.

Opt Gasthuys boven Bemelen.

Reygenoet op die syde nae die heerlicheyt van alden valckenborch Peter Bemelmans van der Blyt, ende ter andere syde die Brulslanden of te die Waterzo.

Heerlicheyt van Bemelen.

Jacob van Buel.

En terminant ces notes nous engageons les amis de la science, à rechercher les anciens documents de ce genre à les signaler, les feuilleter et en transcrire des notes qui toujours sont les bien venues pour l'un ou l'autre travailleur.

ALEXANDRE SCHAEPKENS.

CHRONIJK

VAN

MAASTRICHT EN OMSTREKEN.

Het handschrift, waaruit wij deze chronijk putteden, telt 80 bladzijden in-12° en is in het begin der XVIde eeuw, op zwaar papier, met nette, duidelijke, maar ongekunstelde letters geschreven. Het begint in 1266 en eindigt in 1517. De zamensteller, die sedert 1480, met de meeste der door hem vertelde feiten persoonlijk schijnt bekend te zijn, komt mij voor als hebbende te Maastricht gewoond en was ook te Geul niet vreemd. Zouden wij den vlijtigen rektor der kloosterscholen van St-Servaas, Matheüs Herben, die destijds te Maastricht leefde en schreef, als den vervaardiger van dit boekje mogen veronderstellen?

Van af het jaar 1504 tot 1517 verwaarloost de schrijver de chronologische volgorde en spreekt achtervolgens over de jaren 1496, 1508, 1509, 1510, 1512, 1517, 1509, 1504, 1505, 1506, 1507 en 1508. Tot meerder gemak der lezers hebben wij de natuurlijke volgorde hersteld. Ook hebben wij, om de eenvoudige reden, dat zij ons den druk niet waard schenen, die zaken van algemeene bekendheid weggelaten, welke den tekst niet toelichten en overigens in alle geschiedboeken te vinden zijn.

Dit schrift werd bij de boekenveiling van wijlen den kundigen naspoorder onzer Maastrichtsche oudheden, Martinus Heilerhof, in eene mand scheurpapier verkocht en kwam in handen van den Heer F. Quaedvlieg, te Val-

kenburg, die ons hetzelve goedgunstig heeft toevertrouwd. Indien wij het wel hebben, heeft Heilerhof aan den voet zijner opstellen, geplaatst in de jaarboekjes van Maastricht, er geene melding van gemaakt. Het draagt op de eerste bladzijde den naam van Mathias Heilerhof en is door den druk nog niet bekend geworden.

1266. Int jaer MCC.LXVI waert der Cathuser orden gesticht.

1313. Int jaer MCCC.XIII op sint jans avont worden te Brugge in Vlaengeren XVIII wyver verbrant van ketterye.

1333. Int jaer MCCCXXXIII doen galt men een quart wyns om eyn ey en den besten om twee eyeren, ende der wyn hyet Nasse lodewich.

1353. Int jaer MCCCLIII waert onser liever vrouwen choer ende det Heren huys te Aecken in den mert aengelecht.

1386. Int jaer MCCCLXXXVI doen was alsoe vuel wyns gewassen dat men te Collen een voeder wyns golt om IIII gulden ende wye syn eyghen vaet hadde den vulde men syn vaet om eynen gulden.

1393. Int jaer MCCCXCIII bleven die van Triecht voer sinte Mariegraten doot vanden greve van Morse.

1408. Int jaer MIIII°VIII lagen die Luycker voer Maestricht, XVII weecken lanck, soe vuer soe nae (1) en hyelden hunnen Heer Her Jan van Beyren uytenlande, tot Triecht liggende; ende Hertich Jan van Boïrgoingen en Hertich Wyllem van Hollant ende der greve van Naemen streden by *elcht* (2) tegen die Luycker; aldaer bleef

(1) Vergelijk Chapeauville III. bladz. 81—82.
(2) Bij Chapeauville bl. 81 staat Eicht; de schrijver bedoelt den slag van Othée.

doot Her Jan van Parwis ende syn soen; ende der Luycker bleef XXIII duysent IX° ende XVII man; en Her Jan van Beyeren bleef heer en tooch tot Ludick ende daer waerter vuel in die Mase geworpen ende ock onthoeft.

1420. Int jaer MIIII°XX quam myn Her van Hynsberch bynnen Breusselt met menighen van volcke ende daar blever vuel doot en gevangen.

1430. Int jaer MIIII°XXX toech dat bisdom van Ludiok voer Namen en mijn heer Jacob van Croy met den van Namen togen die van Maestricht nader by een dorpe, heet der Fonteynen, boven Hoy, daer vuel goder lueden van Triecht gevangen worden en doot bleven.

1434. Int jaer MIIII°XXXIV des sevensten daechs Octobris, sint Amoers avont opten Donderdaech in die nacht, doen geschaet wonder over die werelt te lande en te water van eynen groeten wyntstorm, die daer aff worpe bly en steen van allen kercken en tornen en clusen en mueren, die huyser sommige te gronde ende menigen die schorsten aff, ende ontdecktense van steynen ende van stroy, worp neder alle wyngart, die boemen gemeynelyck wter erden, die ramen metten dueren bracken, die bomen inden walt ter erden, ende vuel luyden bleven doot in hunne huysen en weyden, die muelen op ten water ewech ende verdranck menich schepe met luyen en met goede. Der selve went verruerde alle die werelt. Der thorne metten wachter te Eyke (1) viel neder, die mynrebrueder kerck te Sint Truyden viel neder.

1435. Int jaer MIIII°XXXV doen wast eynen den groetsten, calsten wynter den ye mensche leven mochte oft geleeft hadt. Doen bevroren alle wateren te gronde, en der Ryn was soe bevroeren beneden en boven Collen

(1) Welligt Maeseyck.

en in allen landen dat men over den Ryn ginck en roet ende ve daerover dreef ende merkt daerop hielde ende dobbelde met quackbreden ende met anderen desschen gelyckerwijs oft nye water geweest en weer. Dat wonder stont vor Collen en anders, wael meer dan VIII weken; doe bevroren menich morgen bossche ende bomen ende menige morgen wyngarts.

.1449, Int jaer MIIII^c^XLIX was der peys gemaeckt te Maestricht tusschen den biscop van Collen en der Hertich van Cleve.

1457. Int jaer MIIII^c^LVII trochte die Kynder uit allen landen met groeter scharen tot sint Michiels bevart.

1459. Int jaer MIIII^c^LIX in October opten XVIII dach op Sint Lucas daech starff Her Jan van Heinsberch tot Diest opten burch, die biscop hadt gewest XXXI jaer tot Ludick.

1465. Int jaer MIIII^c^LXV trochten die van Ludick en haelden den marckgreve van Baden om eynen heer ende regent te syn van den lande van Ludick, des dynsdaechs na blocken passchen, ende op Sint Gilis avont daerna quamen die luydt van Herve en van Daelhem en verbranden *Sint Peter* buyten Triecht aff ende des anderen daechs na sint Gielis daech soe verbrande die van Triecht den Nuwenhoff aff daer die beginnen woenden; ende int zelfde jaer togen die van Luyck voor *Valkenborch* des goensdaechs na sint Gielis daech en stormden voer dat huys ende stadt ende die op dat huys waren schoten en slogenter der Luycker meer dan LXXXIII soe doet soe gewont, en der marckgreve van Baden met synen broeder en met synen luyden togen den Luyckere heymelick aff en ewech tot hunnen landen wart, doen dat die Luycker vernamen togen sy van *Valkenborch* en lieten hun beeste bussen daer, ende die L.. kremer, een tente en drie bussen die die van *Triecht* haelden en vin-

gen der Luyker drie; ende int selfde jaer des vridaechs op des Heyligen Cruys avont en sint Cornelis avont en sach noet man die sonne alsoe schynen als sy allen den daech scheen, des smorgens tot XI uren tou was die sonne also blauwe, en daerna des achteronderens (namiddags) sylvere en des avont bloet root, dat nyt bennen mynschen gedencken gesien en was.

1466. Int jaer MIIII^c^LXVI was Hertich Karle int lant van Ludick, daer hy Dyonant destrueerde met den sweerde. Ende int selfde jaer des goensdaechs voer sint Anthones daech togen die van Triecht ut met VI^c^ man ende ock die *Valkenburgiere* omtrent en branden daer, en die van *Eyck* en *Oeteren* en vande Kempen quamen tegen hun en streden, daer bleven van *Eyck* en *Oeteren* doot XXXVII en sy brachtenter gevangen LXVI ende twee bussen en twee wagen vol harnes ende bagen, en die kinder (te) Triecht riepen tegen die gevangene wye hun die boiter monde die sy int iersten van den orlich ophielden.

1467. Int jaer MIIII^c^LXVII quam myn Heer van Borgonien met groter macht van sint Truyen en belacht die stat en stordense, en die van Ludick quamen ut en myn Heer van Revensteen metten pickarden sloegen by ***Brusthom*** opt velt der Luycker meer dan drye duysent doot, daer bleef heer Bara en zijn broder. Ende int selfde jaer sterff die oude prins Hertoch Philips en int selfde jaer toech mijn Heer van Boirgoingie met groter macht voor Ludick, en die van Ludick quamen te quaden ende Her Raes van Heer toech myt vuel Luycker over die groette brugge ewech, des anderen daechs op sint Mertens daech daer werter opten merckt vuel onthooft ende der pyron wart affgelacht en die porten metten muyren in allen steden zonder Triecht en Hoy, en een grote scettinge gesat.

1468 Intjaer MIIII°LXVIII voer alderheilgenmisse quam myn Heer van Boergongen metten coninck van vrankryck met groter macht voir Ludick en stormde Ludick ende daer blevener vuel doot aen by de syden, en opten sondaech voer alderheyligendaech omtrent IX uren des smorgens doen waert Luyck gewonnen en myn Heer van Boergoinge quam bennen Ludick, en der Luycker ein grote menichte liepen ewech, daer quamen zy inder Missen in die kercke te Mynderbrudere en namen den priester die kelcken over den elter uter hant ende corporalen, ende sloegen luyden in die kercke doet voer die elteren dat dat bloot noch huyden daechs daer aen die muyren steyt, tot sint Bartholomey, ten Preeckeren, ende te Mynderbruederen, roufden alle kercken sonder sint Lambricht, die cloesteren ende alle abdïen, namen dat Heylichdom, cleyneten, clocken, buecken en al dat sy crighen mochten, sloegen die alde mans en wyven en kynder doot, dat zy zoe achter straten lagen, dat men daer over reet en ginge, ende namen die erme luyden diesy creghen en bondense tsamen met X of XII te mael en worpense in die Mase, voert namen sy die vrouwen en die meechden en slotense op camere en dreven hunnen wyl met hun en vercrachdense en dan dootdense soe, dat creyten dat men alle die straten door hoorden roepen, wapen wapen in den Hemel ende inde Erde! En daer warter met grote scepen int middel in die Mase vuel die verdroncken. Ende in die stadt van Triecht van denen van Ludick (weurden) vuel in die Mase geworpen ende ock gehangen aen nootboomen ende aen wyen. Daerna sint Mertensavont waert der merck tot Ludick aengesteeken en voirt die ganse stadt te mael verbrant, dat grote schaede waes en hadden sys nyet verdient.

1469. Int jaer MIIII°LXIX was Hertich Karle bycans vergeven van synen broder Boudowyn der Bastert van Rysel, mer Godt versaecht.

1474. Int jaer MIIII[c]LXXIIII.... soe toech Hertich Karle van Boirgonge doer Triecht tot Nuyswert met meniche mannen, hertogen, greven, ridderen en knechten tot XVIII[m] tou ofte meer op sint Marien Magdelenen avont. (1)

1477. Int jaer MIIII[c]LXXVII... worden om Wyck te Triecht die nuwe wellen ende graven gemaeckt van den rondel tot Hogebruggen port.

1478. Int jaer MIIII[c]LXXVIII... waert gemaeckt te Wyck die nuwe veste buyten die muyren van Hogebruggenport tot sint Mertensport. (2)

1482. Int jaer MIIII[c]LXXXII op sint Audactus daech op eynen vridaech quam Her Wilhelm van Arenbergh met vuel Fransoysen bennen Ludick, ende zy sloegen myn-

---

(1) De Hertog, die bij Maastricht met zijne hoofdarmee in verbinding kwam, steeg bij de nonnen van het adelijk klooster St. Gerlach bij Valkenburg af en hield aldaar eene algemeene monstering der troepen. Zijne gansche legermagt ging het getal van 18,000 man door de Chronijk hier aangegeven ver te boven. Eenige schrijvers schatten dezelve op 60,000 andere op 80,000, Pistorius geeft zelf 100,000 man op. Zij was in vier kolonnen verdeeld. De eerste bestond uit Franschen, de tweede uit Britten, de derde uit Italianen en de vierde uit Vlamingen en Duitschers. Zie Aldenhoff: *Beitrage zur Neuser Chronick*, Dusseldorf 1785, bl. 155.

(2) Zie hier hoe een tijdgenoot, Matheus Herbenus, in zijn werkje: *De Trajecto instaurato*, zich over de vernieuwingen der vestingswerken te Wyck uitdrukt. « Fossæ atque aggeres qui reliquam partem civitatis, quæ *Vicus* dicitur, circumdant, multiplices sunt, neque uno tempore facti, quippe quia fossa quæ muro civitatis propinquior est admodum sicca ac stricta esset, intra hos annos 40 ampliata est et munita a Mosâ usque ad Mosam. Quidquid reliqui operis ibidem reperitur intra hos annos octo est perfectum, nam ante fossam prædictam aggeres sunt mira diligentia notabilique altitudine positi, ante quos et altera fossa est, aquis copiosa, deinde et alii aggeres etiam ad notabilem altitudinem sublevati, ita ut locus, quondam debilissimus nunc factus est fortissimus. Hos aggeres itaque muniunt et ornant quinque aut sex fortissima propugnacula, nam supra pontem qui juxta Sanctum Martinum est, porta propugnacula posita est, intra hunc et portam Hoogbruggen fortalitium est firmissimum supra portam Hoogbruggen, domus ubi excubiæ exercentur, hac æstate posita, interquam domum et portam propugnaculum hoc anno adjunctum est. Ascendendo deinde ad austrum in angulari parte, quæ ad Rondellum ac Mosam spectat, in aggere turris cœpta est validissima verum nondum perfecta, postquam turris fortissima consummata est juxta Rondellum, quæ cum magna parte muri novissime facti aggeres claudit. (Bulletins de la commission royale d'Histoire de Belgique, tom. XII, p. 17.)

heer van Ludick biscop Lodewyck van Borbon doot met menighen man en derselvige Heer van Borbon wert wederom tot Luyck gebracht en lach twee daech inden Choer te sint Lambricht openbaer dattem allemallich sien mochte en wert daer begraven. En Heer Willem van Arenberch nam Tongeren en Hasselt, Bielsen Eick al in die hant en nam die cleinete van Tongeren en voerdense tot Luyck.

Item des vrydaechs voer des Heiligen Cruys daech soe togen die brabender myn Heer van Ravesteyn ende der prins van Aranïen ende meer grote Heren met hunne volcken voer Hasselt en wonnen Hasselt, ende der van Hasselt bleef doot meer dan VI^c ende vuel gevangen, ende alle dat goet dat yn Hasselt was waert genomen ende wech gevoert in Brabant. Int selve jaer toghen die van Brabant met den hertoch van Oistenryck voor Tongeren en die van Tongeren gaven hun op beheltenis van lyff ende goet, ende Her Wylhem van Arenbergh toech tot *Landen* ende verbrant ende schendet al geheel. Int selve jaer waert (te) *Sint Peter* aff geworpen alle huyser ende ock den Nuwenhoff metter kercken.

Ende op sint Lazarus daech dat is die vierde daech voer sint Thomas daech toeghem die van Triecht met bussen ende met reysers (1) ende voetgengers voor *Zeechen* om dat aff te werpen en lagen daervoir so lange dat sy al hun cruyt ende geschoit verschoiten hadden, doen quam Her Everart van Arenburch ende Joncker Gys (van Can?) metten Fransoysen ende met denen uter valleyen en sloegen die van Triecht soe doet soe gevanghen, als men meent meer dan V^c, dat groete schaide was voir die stat, ende die gevanghen waren zeer geschet al met Andriesgulden dat naeste deel, ende men en dede te Kersavont nyet luyden, noch des Kersnachts, noch oek ter

(1) Ruiters.

hoogmisse ende voert nyet en luyden des morgens noch des avonts te compleet; des nachts te metten nyet geluyd.

1483. Int jaer MIIII^cLXXXIII des donderdaechs nae derthiendaech (1) togen die van Luyck tegen die brabender voer *Hoelen* (Halogne) te velde ende der luycker bleef doot soe gevanngen bij VI^m ofte meer, daer bleef der landcomedeur Her Gerit van Somberen (Sombreffe) ende Her Wylhem van Wachtendonck doot, dat scade was ende veul heeren gevangen. Ende Her Quyntie (Courtejoie ?) borgemeester van Luyck met syne geselle worden, te Luyck voert palays doert gebot van Her Wilhem van Arenberch doet geslagen om datse vanden peys tracterden.

Item des vrydaechs op sint Valentynsdaech soe quame die brabenders die om *Bilsen* lagen een deel tot *Munsterbilsen* ende spolieerden dat cloester al met allen, en toghen myn vrouwe die abdisse met allen den joefferen ut met al hunnen sange, ende namen alles dat sy wolden inde kercke ende int cloester ende vingen priesteren ende custeren vander selver kercken ende verbranden een deel hon huyser ende muelen om *Munsterbelsen*.

Item des sondaechs dat was groet vastelavont soe togen die brabenders voer die stat van *Bilsen* ende stormdense ende wonnense en die Triechteners bestormden dat slot en wonnent, en daer bleven doot ontrent XII^c menschen en vinghen die ander man en wyff ende kinder en spolierden al dat sy vonnen, en verbranden die ganse stadt al af sonder die kercke op den selven daech.

Item des smaendaechs toech dat Her te Eeck waert (2) ende lagen te Mechelen ende die reyser togen uter Eeck tot Stockem ende dat wart gedinckt.

(1) Den naam van dertiendag gaf men oudtijds aan het Driekoningenfeest, als zijnde de 13^e dag van af Kersmis, een feest waarop onze voorouders meestal het nieuwe jaar begonnen.
(2) Maeseyck.

1485. Int jaer MIIII[c]LXXXV des vridaechs voir Sint Jans daech nativitas quam myn heer van Montegis ende bracht met hem Her Wilhem van Arenburch tot Tricht gevangen in den Wynckel, ende hy wart beroepen van myns Heren wegen van borbons doot, den Got begenade, ende waert met schepenvonnisse gewesen ter doot, ende des saterdaechs smorgens ten VI uren waert hy voir den helm om een swart cleet ende met VI tortissen onthoeft ende waert voer begraven ten preeckeren, inden choer, neven den greve van Vernenborch ter slincker hant, dat ons al quaet is.

Int selve jaer quam Hertich Maxmilianus met groter macht ende met synen Heren tot Mastricht des saterdaechs voir onzer liever vrouwen cruytwydinghe daech ende des anderen daechs na onser liever vrouwen daech toendemen dat heyligdom buiten de kercke, dat men pliecht te tuynen ten VII jaren, maer nyet dan ten twee plaetsen, dat men pliecht te tuynen ten drie plaetsen.

Int selve jaer op sint berbenavent galt eynen sack salts XII ryns gulden. Int selve jaer soe syn comen die Heren van Arenburch om hun broders doot te vreecken, ende hebben ingenomen des lantcomedeurs huys te *Rade* (1) en *Stocken* ende hebben daer die stalknechten te weten Swytsen ende ander voetgestellen op gelacht, die alle die dorpen schenden ende spolierden in den lande van Loen ende ock in die Kempen, ende waer dat sy dat crighen conden, ende ock *Aldeneyck* die kercke een roiffhuys affgemaeckt ende hunne perden gestalt in die kercke ende des gelyck in die kercke, ende ock *Hasselt* geereghen dat sich opgaf beheltelyck lyff ende goet.

1486. Int jaer MIIII[c]LXXXVI op sint Sebastianus avont des smorgens omtrent V of te VI uren waert sint Truyen

(1) Welligt Grutrade..

gewonnen van denen van Arenburchs luyden, daer waert der abt gevangen mitten proest ende metten munniken ende andere goede ridderschappe die inde stadt waren metter gemeynte, ende alle kercken gespoliert van allen hunne juwelen ende vuel luyden inde stadt doot geslagen, ende der abt wart daerna van Luyck gevoert tot *Stockem* als men sacht.

Int selve jaer was die Mase soe groet als sy in menige tyden was ende die deecken braecken wt ende dede groeten schade beneden int lant, ende Hertich Maxmilianus toech met synen vader den Keyser tot Francfort met vuel Heren.

Int selve jaer waert een gevangen (te) Triecht die leet dat hem Her Robrecht van Arenburch solde gegeven hebben IIII rynsgulden dat hy die stadt van Triecht verspeen ende verraden 'soude. Dieselve waert Triecht geverdelt en sacht den luyden datse wael tousagen, die Luycker weren om hun wt nacht ende daech ende dat nyemant en liep ten vuer mer op die mueren om der verrederyen, die solden sy doen in die stadt senden om hunne opsat te vervolgen.

Int selve jaer wert *Curingen* dat huys gewonnen van denen van Luyck ende van Arenburch ende verbrandt, behalven dat sy los afgingen die daerop lagen, ende op palmdach waert *Endoven* van den selven boven genomen ende gespoliert, daer sy vuel goets vonnen ende ock vuel perden, ende die kercke verbrant.

Int selve jaer des goendaechs voir halfvasten waert Rocha van Her Gys van Can op die trappen (van) sint Lambricht doot geslagen.

Int selve jaer des goensdaechs in die paesche heilige daech waert Her Gys van Can van denen van Luyck doot geslagen op die trappen (van) sint Lambricht ende van den kinderen waert hy met syne haer gesluypt al voer die

mynre bruederen ende noch X ofte XII ock doot geslagen. Ende dit was hun overste Capiteyn (1).

Int selve jaer des dynsdaechs voir palmen stierf vrou Gertruyt van Sombreff abdesse van *Thoren*, die gewest hadde abdesse doemen soreef LXXIII.

Int selve jaer op sint Lambrichts daech heeft her Jan van Horne bisscop tot Ludik syn erste misse (te) sint Lambricht gesongen ende syn vader den evangelie en myn heer van Solmen den epistel in sint Lambrichs kercke, ende ock is gewest aflaet van allen sonden (te) Triecht tot onzer liever vrouwe ende sint Servaes.

1487. Int jaer MIIIIcLXXXVII omtrent derthien dage quamen Her Robrecht ende Her Everard syn oem van Arenburch met IIc perden en Switsers ende overlense knechten buyten Ludik ten Sartrosen (2) daer sy sich in lachten en schoiten van den thorn vander kercken tot Luyck aan die brugge, ende der thorn brande metter kercken, ende bleven daer ende tot Robermont liggen bicans XIIII daech lanck, datter nyemant en verdreef. Daerna togen sy tot Herve ende verbrandent ende dreven wylle van roven ende van vangen ende togen tot Eupen dat sy ock spolierden ende die derpen daerom omtrent.

Int selve jaer op sint Valentynsdaech quam Her Robrecht van Arenburch met syn geselscappe te pert ende te voet XIc al, tot *Mersen* dat sy doen spolierden, die kerke ende die prostie, ende op den thorn vander kercke wasser gevlouwen C ende XXVII (3) die waren geschat voer Vc

---

(1) Gys van Caitre was zoon van Lambert van den Bosch, schildknaap, Heer te Mopertingen en Gellick, gehuwd bij kontract van den 13 Julij 1441 met Joanna van Gelinden erfvrouw van Gorsleeuw, Groot-Spauwen, Jonchopt en Hoelbeek. Over hem verscheen een opstel in de *Revue de Bruxelles*, novembre 1838, p. 1—38, geteekend L. Polain. Men zie verder Fisen ad ann. 1486.

(2) De Chartreuse.

(3) Den 9 Januarij 1619 's avonds ten 9 ure waaide deze toren door eenen zwaren stormwind om en is sedert niet meer hersteld geworden.

gulden, ende sy vinghen der lantluyden bis III[c] dat sy met hun vuerden, ende blevener doot V ofte VI, ende sy toegen tot *Herle* toe, daer sy lagen, ende branden (te) *Schemmert* XII huyser ende bleven in den lande van *Valkenborch* liggen van scoendaechs tot saterdaechs snonens, ende branden ock Triechter hoeff XIII oft XIIII.

1488. Int jaer MIIII[c]LXXYVIII des vrydaechs voir halfvasten des derdendaechs na sint Gregorius daech, quam Her Everart van Arenburch met synen hulpers des smorgens tot Ludick ende die Keulre ende lantlueden van *Teleur* quamen sinte Margraten porte in, ende wonnen Ludick derdewerf, ende sloegen doot den burgemeester van Syrien ende Tylman van Waldorey ende III oft IIII scepen ende Peter Braets scoltis te Triecht, ende joncker Dieryck van Batenburch. Ende Johan van Cortenbach ende den greve van Horne ende joncker Waerhous (Waroux) ende joncker Claes van Molcken waert gevangen ende sat gevangen bynae III jaer.

Int selve jaer waert Mulcken der priestervyant doot geslagen. Int selve jaer opten XX daech in Augusto is der biscop (te) Triecht comen met V[c] perden en die voetknechten syn des avonts voir *Mersenhoven* getoigen ende die ruyter van Triecht die daer lagen (kwamen) des smorgens metten bussen uyt ende die hebbent gewonnen, ende Sylbach ende Henrick van Diest ende Sons ende met XXXV gesellen waert Triecht ingebracht, daer is opten selven daech Sons opten merckt onthoeft met syn derdeman ende die andere int gevanckenis gesat. (1)

1489. Int jaer MIIII[c]LXXXIX . . . . op sint Andries daech is mijn Heer der biscop voir *Millen* getogen ende hebbet gewonnen, daer was capeteyn Gerit van de Reuen

(1) Welligt moet men fous en niet Sons lezen. Zie Pélerin : Essai hist. p. 314.

ende syn gesellen gevanghen ende wael LXXX heel afgesteeken.

1490. Int jaer MIIII°XC des derdendaechs inden April syn die van Ludick te *Zoenhoven* by *Hasselt*, tot XV° sterck, ende hebben die huysluyden gevanghen ende hun beesten genomen, daer is mijn Heer van Ludick tegen getoegen met syne luyden ende heeft die dorpen aangeroepen ende hebben die Luycker gevanghen en doot geslagen X° ende XL man sonder die verdroncken ende storven, ende daer waert joncker Robricht van Arenburch ende Jenninc bastaert ende Bastin casteleyn van Monfort ende noch meer gevanghen, ende (te) palme waert (te) Triecht bracht ende waert buyten Wyck leventich gevilt ende syn leden gebroicken ende onthoeft, ende noch IIII gehangen ende twe van de vieren mette voeten opwaert gehangen, want sy des vrydaechs voer palme haddense vleys geten.

Int selve jaer des saterdaechs voir alderheyligendaech des savons ontrent IX aft X uren soe is die Heer Jacop van Croy endeliden int lantbracht (*Sint Lambrecht?*) comen met groter menichte van volck fransoysen ende gascoesen, ende Her Robrecht van Arenburch met synen hulperen syn tot Ludick comen ende hebben herberge genomen in alle cloesteren ende hebben abten, municken, canonicken wt hunne bedden gejaecht ende hun capeteyne hebben hun bedden ende cameren aff genomen ende haldent voer hun. Ende daernae des smaendaechs voir sint Mertens daech soe togen die Luycker ut al tot *Cortersen* ende branden die kercke ende spolierden dat dorpe van beesten ende gevanghene ende van dan te *Wellen* daer sy die kerck ock spolierden ende verbrandense al te gronde, ende voert alle kercken daer sy quamen sloegen sy op ende brandent ende nament die monstrancien ende kelcken, ende den priester te *Alcken* sloegen sy doot ende noch eynen

priester, die die monstracie hadde in die hant, omdat hy des nyet geven en wilde soe sloegen syhem doot, voert spolierden ende vingen (27) die luide in die Kempen ende namen hun beesten, sy sloegen (te) *Eelen* die kercke op (te) *Dilsen*, *Lanclaer Eisden*, *Vucht*, *Mechelen*, *Gremby*, ende namen alles watter binnen was metten kelcken, voert togen sy sint Mertensavont tot *Hocht* int cloester dat sy doen spolierden. Daer sloegen sy die kercke op, die kisten entwei ende, nament allet wat in die kercke gevlucht was van sylvere werck ende juwelen, den wenne (pachter) namen sy al syn perden ende coyen ende schapen ende voerent al met tot Ludick.

Int selve jaer op sint Thomas avont, des morgens ten IIII uren, soe syn die Luyckenens comen al tot *Udecoven* op die Mase alsoe men sacht tot XV^c toe ende syn doer die Mase getoegen, ende als men meent datter verdranck by XXX toe, daer ik weet datter een deel gewest syn en syn in cuilen begraven aen den Wert tot *Geul*, dat nu heit der *fransoysen Kerckhoyff*. Ende die voetknechten namen te *Udecoven* IIII pert daer sy met overreden ende sloeghen eenen boide met Romenien op ende namen suycker, vygen, resinen arnemsche Kees ende maeckten dat goet al schande (te niet). ende voerent over metten veerschepe ende sloegen einen wert doot geheyten Hennen Gubbels ende quamen in die kercke ende spolierden die, ende namen den clusener ende dreventem met hun een half myle wech eer sytem lieten gaen, ende den Capellaen Her Michiel namen sy al wat her hadde ende deden hem synen rock wt ende lietentem gaen; van dan togen sy tot *Beeck* en spolierden; tot *Mersen* verbranden sy XV huyser een deel vander proestien ende ock branden sy tot *Werde* einen hoff, ende namen inden lande van Valkenburch alle die beesten, pert, coyen ende gevangene ende dreven al tot Ludick.

1491. Int jaer MIIII^cXCI, op jaers avont soe toegen die Luycker, geheyten *des lants verdervers* al tot sinte *Gertruyden*, ende slogen die kerck op ende den custer doot in die kercke ende namen allet dat sy daer vonden, ende in den dorpe branden sy huysser ende namen die luide gevanghen, ende daer al om ook tot *Eckelrade* ende drevent allet tot Ludick *in die rouffstadt.*

In datselve jare begant te vriesen voer Kersmis ende snide sint Stevensdaech aen, ende vroer daerop dat eynen alte calden wynter was, soe dat die Mase overvroer dat men daer over voer met waghen ende reet, dat duurde wys licht avont, ende lichtdage brack dat ys op ende was seer groet water dat beneden alten groeten schade dede, ende die meulen tot *Udeeuven* dreef eweck. Des saturdaechs vor cleen vastenlavont soe quam die groete garde int lant van *Reokem* liggen ende lagen daer wes dynsdaechs savens ende dreven groeten woest inden lande.

Des dynsdaechs opten cleynen vastavont, soe quamen die Luycker wt en branden inden lande van *Daelhem Voeren* ende ander dorpen. Des waeren die Lymborgieres wt metter macht ende wolden int lant van Franchimont, ende doen sy sagen dat die Luycker branden ende togen (sy) hun nae ende belachtense by *Weset* ende vingen den borchgreve van Montfort by Ludick ende noch voirt anderen, ende der warter doot geslagen ende gevanghen by II^c ende daer bleef doot der van Iselsteyn, Flips Herten ende Frederick van Rosmael.

Op aschdaech toech der bisoop ende der Hertoch van Sassen met menighen man tot Ludickwaert ende deden roepen dat men perviande nae brecht ende dat her toech tot halven weech tot *Tongeren,* ende die van Triecht die pervianden brachten werden gevanghen ende tot Luyck gevoert.

Daernae op sint Peters daech cathedra quam die grote

garde weder om tot *Reckem* ende dreven groeten woest ende moesten geloeven den greve van Horne C luycker gulden Luycker gulden, ende sy lagen drie daech soe. *Wee den Heren die die grote garde brengen int lant, daermet der dorpman waert gescant. Die dorp luyden moesten hun wyn ende spise doen halen, En die stadt van Triecht, moet meestedeel betalen.*

Int jaer MIIIIᶜXCI soe wast der duerste tyt die in menschen tyde, die doen leven mocht, gewest was. Een vaet roggen by sint jansmisse galt XXVII st. die terve XXIX st. die ronde gerst XIII st. die even XI st.

1492. Int jaer MIIIIᶜXCII quam Hertich Karle van Gelder wt Vranckryck met myn Joncker van Moers ende Her Robrecht van Arenburch ende noch meer capiteynen wt Vranckryck ende toegen voer die stadt van Triecht henen den XXIII daech in den Meert ende branden IIII oft V huyser by der stadt van Triecht ende toegen voerts savons al tot *Zittert* ende fordenen alsoe voert int lant van Gelder.

1493. Int jaer van XCIII waert *Zittert* gewonnen van Joncker Robrecht van Arenburch ende Bastin, dat een boeff was.

Int jaer MIIIIᶜXCIII waert der peys gemaeckt tusschen den coninck van Vranckryck ende den Roemschen coninck dat menich jaer gestanden hadt.

1494. Int jaer MIIIIᶜXCIIII quam des Roemsche coenincks Maxmiliaenus huysfrou, des Hertogen dochter van Melanen (1) te Triecht den VI daech inden huymaent, ende des VIII daechs huymaent quam der Roemsche coninck heymelick in Triecht by syn huysfrou, ende reet

(1) Blanca-Maria, hertogin van Sfortia, geboren in 1472, 3ᵈᵉ gemalin van Keizer Maxmiliaan, was dus eene persoon van 22 jaren wanneer zij Maastricht en Sittard bezocht.

des anderen daechs weder tot *Zittert*, ende quam weder opten XII daech inden huymaent, ende des XIII daechs inden selve maent reet der Roemsche coninck uter stadt van Triecht met menighen Heren uter porten Tweebergen ende haelden synen soen den jongen prins Hertich Philips van Boirgoingen ende gaff hem over dat lant van Brabant ende bracht met in die ballinghen.

Int selve jaer waert *Tongeren* gewonnen des snachts voir sinte Lucien avont vande groter garden.

1496. Int jaer MIIII^{c}XCVI quam der jonge prins van Boirgoingen Maxmilianus soen, Hertich Philips (te) Triecht op Mei avont ende waert gehuilt ende ontfangen voir eynen Heer, ende op Mei daech schoiten die gesworen van Triecht hunnen vogel ende der jonge prins schoit den vogel aff met syns selfs hant, ende hy ginck in syn XVIII jaer in, ende hy bracht geen ballinghen in die stadt van Triecht.

1504. Int jaer XV^{c}IIII op sint Bartolomeus avont snachts waest soe groete erdtbevinge dattet volck soe seer verveert was, dat die huyser stonden en scudden; dat mer meynde datse gevallen souden hebben, dattet volck soe verveert was datse nyet en wysten woer sy henen wolden loupen.

1505. Int jaer XV^{c}V op sint Jacobs avsnt was die Jeker soe groet, datse den overval van de reck en den eynen thorn daer neven ter Maze wert, omgedreven heeft, ende den thorn aenden alden Hoeffsport ter Mazen wert omgedreven heeft, alsoe datse doer den alden graeff quam geloupen soe seer, dat die twe meulen affgedreven syn van macht des waters, ende al op eyn tyt Lemmen van Malsmeulen ende Paes meulen van Mal. Dat geschieden den XXIIII daech in den huymaent op sint Jacobs avont.

Int jaer XV^{c}V in den maent December den XVIII daech doen storff der goede Her, Her Jan van Horne biscop tot

Ludick (1) ende storff op eynen donderdaech ende waert des vrydaechs daernae begraven ontren ten II uren nae noen.

1506. Int jaer XVcVI inden braecmaent den VIII daech op eynen maendaech doen quam voer saramentsdaech, doen hulden die goede Heer van Ludick Her Erardus van der Marck Tricht ende des selven Sacramentsdaech dede hy die Hoechmisse (te) Sint Servaes ende droech dat Heylich Sacrament om in die processie.

1507. Int jaer XVcVII den XX daech in die Sprockille op eynen saterdaech hevet seer gedondert ende gewerlick ende gehagelt ende geregent ende seer geweyt ende des selven daechs heeft die sonne seer schoen geschenen.

Int selve jaer den XXIIII daechs in den Meert op eynen goensdaech, ende het was op onser lieven vrouwen avont doen quam vrouwe Margriet van Brabant wt Savoyen ende toech na Brabant.

Int selve jaer den XXII daech Augusti ende was op eynen sondaech doen was eyn groet onweder in die locht als van donder ende blixem ende hagel ende die hagelsteyn vilen also groet wyc groete nuet ende soe groet wyc hoinder eyer ende die plat ende ront wyc schiven met canten ende met tacken ende der was seer vuel.

Int jaer XVcVII op onser liever vrouwen daech cleen kersmisse doen quam Her Robrecht van Arenborch met vuel fransousen ende toech nae Gelderlant ende met vuel Luycker; ende die Limborgiere ende die uten lande van Daelhem toegen doer Triecht, sterck wael drie duysent

(1) Jan van Horne, die te Maastricht overleed, stierf zoo als onze Chronijk dat aanstipt den 18 December 1505 en niet den 17 Januarij 1506 zoo als Chapeauville en na hem de schrijver eener latijnsche noot over zijne grafstede op Lichtenberg, geplaatst in de *Bulletins de la Commission royale Belge d'Histoire*, tom. I, nº 4, 3me série, dat aanstippen. Zie Fisen ad ann. 1505.

ende mendense te slaen, mer sy waren bynae al verraden.

Int selve jaer nae sint Mathies daech toech der Hertich van Gelder metten fransoysen nae Brabant met groeter macht en sy wonnen Thienen metter macht en sloegenter vuel doot en namenter vuel gevanghen en dreven groeten woest.

Int selve jaer des ersten goensdaechs nae sint Dyonys daech soe waert dat cruys vanden thorn te Wyck sint Merten gericht onder noenen ende gesat (1).

Int selve jaer des dynsdaechs nae sint Lucas daech, snachts, so sloegen die van Namen ende van Martsefamen (2) ende keetelslegers van Bovys doot vuel groter Heren, (te) sint Hubricht in Ardennen, met namen den soen van Lareynen, den grave van Iwers, den gouveneurer van Sapanien ende Napels, den greve van Rossel, den Marscalck van Normandien, den greve van Hermejacken (3), den greven van Orlëens, den soen van Grandegarde, den ammerael vande zee. Daer bleven IXc pert.

Int jaer XVcVII ontrent sint Remeysmisse oft een wenich daernae so satten die Heren von Triecht ende der ganse roet op ellick voet korns eynen halven stuver te maelgelde, ende enich borger die gemaelen wolden hebben, die moest dat gelt geven ende een bele halen eer der muelener dat korn in die muelen vueren woude. Ende die geestelyckheyt gavent. Besunder die Heren van sint Servaes die en woldens nyet geven en maekten groete ongenuechden inde stadt ende sy en wolden ock geen accyse geven van holt oft van coelen alsoe die burger

---

(1) « Ecclesia B. Martini pene tota a fundamentis est instaurata. . . . . ætate nostra. » Herbenus Cap. III, p. 21. Zoude deze herbouwing in 1507 zijn tot stand gekomen?

(2) Marche-en-Famène.

(3) Armagnac.

gaven ende die ander geestelicheyt; ende om der selver accysen wyl als te weten van holt en de coelen hadden sy die stadt geladen in Brabant ende deden haer groeten hynder ende schade van gedinghe; ende dat wart gesoent, mer die Heren van sint Servaes moesten die custen al te samen betalen.

1508. Int jaer XV^{c}VIII also was der achter wynter also lanck dat paesdaech quam des XXIIII daech in April ende was op sint Joris daech.

Int jaer XV^{c} ende VIII op den XXIII daech inden braecmaent ende het was op eynen Sacraments avont doen quam der cardinael van Romen in die stadt van Triecht met groten staet ende waert met groeten staet in die stadt gehaelt met bey den collegien, ende met den IIII orden ende metter stadt ende met der ambaehtstoertsen. Ende van Triecht toech hy in Brahant.

Int selve jaer sterft (er) seer (te) Triecht. Ende het storven vuel jonger menchden ende ock vuel vrouwen van kinde. Ende het storff al van inden Mey tot by Kersmisse.

Int jaer MV^{c} ende VIII doen was daer grote onrust tusschen die stadt van Triecht ende dat lant van Valckenburch, als te weten van schettinge, als datter Drossaert seer schedde der burger guede. Ende des nyet geven en wolden, die gingen die schetmeesters penden en dede hun groeten schaide. Alsoe ist geschiet dat die stadt van Triecht in Brabant is getrocht tegen den Drossaert van Valkenburch in die cancellerie ende voer den Keyser. Ende der Keyser met alle den Heren hebben gewesen dat die borger van Triecht hun erffgoet sal syn te ewighen daghen scetten vry in die landen van over-Mase. (1)

(1) Zie Pélerin, p. 274—275.

Int jaer XV^c^ ende VIII inden braecmaent des II daechs doen wart dat slot ende huys van Protem (?) opgegeven ende daer waert vuel gehangen by den huyse, ende, waert opgegeven in wyllen myns genedeghen Heer Hertich van Brabant ende den genedighen greve van Anjous ende der stadt van den Bosse ende des Hollenscher steden al hunnen wyl daer met te doen.

1509. Int jaer XV^c^IX des IIII den daechs inden Mei doen hebbet soe gehagelt dat die straten al bedeck waren met hagel steynen, dat men die steyn nyet en saech vander straten.

Item int selve jaer den XXVI daech inden Even maent ende was inden vesperen datse vernae wt was, doen waert dat crucifix opgehangen in onser liever Vrouwe Kerck (te) Triecht ende was schoen gemaelt ende der choer was ock schoen gemaelt, ende die kercke was een ander jaer te voeren gevisitert ende ock gemaelt.

Int jaer XV^c^ ende IX opden XXIX ten daech Decembris sat die stadt van Triecht op dat maelgelt, op iegelyck vaet enen halven stuver ende dat doerde tot in den jare X ende ginck aff op sint Gielis daech.

1510. Int jaer XV^c^ ende X doen was derthiendaech op eynen sondaech, ende int selve jaer was der achterwynter lanck VII weecken ende paesdaech quam des lesten daechs in den Meert ende was sinte Balbina daech.

Int selve jaer wast *Heylig* (*endoms*) *kermis*, ende men toondent erstwerff den IX daech inden Huymaent ende was des IIII den daechs voir sinte Margrieten daech.

Int selve jaer galtmen IX vaet korns roggen om eynen besceyden Hornsgulden ende een vaet terve galt IIII stuver ende een vaet gersten galt III stuver ende eyne Horns gulden galt XXII stuver.

Int jaer XV^c^ ende X des VIII daechs September en was op onser Liever Vrouwen geboerten daech doen

weyden der biscop van Ludick selff met name Her Erardus vander Marck die kerck in den Beyert (te) Tweenberge ende des selven daech nae noene soe ginck hy selff ende vormde die kinder jonk ende out ende ock grote menschen.

Int jaer XV[c] ende X ontrent sint Mertenmisse alsoe begant te vriesen ende te snyen ende int aengaen binnent jaer XI ginckt alsoe seer vriesen ende snyen dat noet man desgelyck gesyen en hadt die doen leefde ende het doerde tot nae Lichtdaech ontrent des derden daechs, soe ginck suet weder doen, ende Lichtdaech quam op eynen Sondaech, ende des Sondaechs nae Lichtdaech brack die Mase op ende die Jeker waert soe groot datsy den thorn aenden rock om dreeff ende ginck daer den alden grave ende dreeff dat waeckhuys wech aen die Aldenhoeffs porte ende dreef doer den nuwen graeff (te) sint Peter in die Mase.

1512. Int jaer XII quam der Keyser van Romen met name Maximilianus ende quam tot Tricht met menigen edelen man ende met allen die corenvoirsten, ende opten selven tyt vonden die heren metten Keyser denselven rock den Jesus op syn gebenedide lichaam gedragen heeft met noch meer Heylichdoms, ende dat geschiede in die passie weeck ende opten witten donderdaechs snachts dat der Keyser ginck totter plaetsen daer dat Heylichdom was ende daer syt vonden.

Int selve jaer quamen die Brabender tot *Wessem* ende maeckdent seer sterck aen die graven ende aen die wallen ende maeckden bolwercken.

Int selve jaer quam der Keyser uit Brabant (te) Triecht inden Huymaent ende dat geschiede des IX daechs.

1517. Int jaer XVII des eersten daechs in den braecmaant alsoe ist der Keyser van Romen Maximilianus comen uit Brabant (te) Tricht.

Int jaer XVII in den Mey, des IX[den] daechs doen

wast Capittel te Triecht in dat Cloester van den Augustinen.

Int jaer XVII des eersten daechs inden Mey ende twas sint Philips ende Jacobus daech soe wart sint Tauweren cas te *Mersen* omgedragen ende het was op eynen vridaech.

Jos. Habets.

VARIÉTÉS ET NOUVELLES.

L'église de Maria dell' anima avec un hospice, à Rome.

Les Belges et les Hollandais ignorent en général qu'ils ont deux monuments dans la ville éternelle qui leur sont chers. C'est saint Julien des Flamands et l'église de Notre Dame des âmes avec son hospice. Ce dernier monument est connu sous le nom de l'église des Allemands, et sa première fondation pour les pauvres pélerins teutons fut faite l'an 1386 par Jean Peters et sa femme Cathérine, tous les deux de Dordrecht. Théodore de Niem, chanoine de saint Servais, qui a écrit sur les actes des apôtres, fut un des premiers bienfaiteurs et le mécène de cette œuvre de charité; plus tard d'autres donations et legs charitables, de la part des Flamands et des Allemands, enrichirent cette institution.

Parmi les bienfaiteurs flamands brille surtout le cardinal d'Enkenvort, qui fit ériger un somptueux mausolée au pape Adrien II dans le chœur doré de l'église. Il céda également à Notre Dame des âmes des fonds et plusieurs maisons.

D'autres donateurs de la Néerlande se sont encore distingués, tels que: Hubert Faber, de Maestricht, Arnold le Flamand, d'Amsterdam, et Paul, de Middelbourg, évêque de Fossombrone, dans les Etats de l'Eglise.

Aujourd'hui, sur les instances d'un descendant d'un des fondateurs de l'hospice de Maria dell' anima, cette institution charitable est de nouveau ouverte, tant pour les pèlerins flamands que pour les Allemands et les autres nations, qui y ont droit d'asile. Une somme de trois cent à trois cent cinquante florins est allouée en outre pour le traitement d'un chapelain, chargé du service divin de l'église, qui est située entre la Piazza Navona et le Pont des Anges.

— Notre église de Saint Servais attire toujours l'attention des amis des arts et surtout des étrangers; aussi n'est-ce pas sans regret que nous voyons une de ses parties les plus anciennes exposée à une dégradation lente, mais inévitable. Nous voulons parler du côté latéral près du chœur, qui est tapissé de lierre, plante qui menace de couvrir toute cette par-

tie du monument. On sait que le lierre est une plante qui se greffe dans la pierre, entre dans la maçonnerie et y occasionne des dégâts, en y entretenant l'humidité. Nous croyons qu'il suffit de signaler au conseil de fabrique de l'église le dommage que produit cette plante, pour qu'il la fasse enlever au plus-tôt, dans l'intérêt de la conservation du monument.

— Parmi les tableaux de maîtres, qui attendent encore leur placement dans l'église de Saint Servais, nous citerons un beau Christ, figure en pied, attribué à l'un des Quellin ; une scène de l'ancien testament par Restout, et un portrait en buste du Christ de l'école gothique. Il serait à désirer dans l'intérêt de l'art, aussi bien que dans celui de la conservation de ces œuvres, que celles-ci fussent au plus-tôt, après une attente de plusieurs années, réintégrées dans leurs anciennes places.

— Le chanoine Theodoricus de Niem, dont nous venons de parler à propos de l'église de Sainte Marie des Ames à Rome, est l'auteur d'une abréviation des lettres apostoliques. Il est mort en 1418, et enterré dans l'église de Saint Servais à Maestricht, où il était chanoine prébendaire.

— Parmi les biographes de Saint Servais nous devons citer André Bouwens, ancien échevin de la ville de Maestricht, qui a publié en 1672 un abrégé de la vie du saint. En dehors de cette petite publication qui ne se recommande pas par une grande érudition, Bouwens a écrit plusieurs autres ouvrages, dont nous n'avons pu jusqu'à présent nous procurer les titres exacts.

— On sait que dans le Limbourg les pierres tombales n'inspirent presque plus d'intérêt aux conseils de fabrique. Cependant on y rencontre encore des amis éclairés de ces beaux spécimens de l'art du XIIme et du XIIIme siècle, qui les sauvent de la destruction. Nous signalons à nos correspondants ces travaux de nos anciens artistes, en leur recommandant vivement leur conservation. Voici comment on en peut prendre des empreintes ou épreuves exactes : On lave d'abord bien la pierre avec de l'eau, puis on prend du papier, blanc ou gris, dit sans fin, qu'on attache sur le bord de la pierre avec de la cire à cacheter ; quand le papier est ainsi bien fixé, on le frotte avec une brosse et de la mine de plomb ou avec un tampon d'imprimeur. Les parties gravées ou creuses de la pierre restent en blanc, tandis que les parties en relief s'impriment en noir par le frottement.

— Nous portons l'attention de l'autorité compétente sur les murs de l'ancienne enceinte de la ville, qui existent à côté du palais de justice en cette ville. Ces restes de vieille architecture militaire, et d'une époque aussi reculée, sont dignes

d'être conservés, et méritent qu'on s'en occupe sérieusement. Ces vieux remparts, sur lesquels ont combattu nos ancêtres, ont, outre leur valeur comme spécimens très-rares de constructions militaires du commencement du moyen-âge, et comme souvenir de l'histoire de la cité qu'ils ont si souvent protégée, un aspect pittoresque et sévère, qui attire les étrangers. Nous émettons donc ici le vœu qu'on consolide ces vieilles maçonneries qui servent à soutenir des jardins, et même qu'on engage les particuliers qui ont dans les cours, dans les jardins ou dans d'autres parties de leurs propriétés des restes de l'ancienne enceinte de la forteresse, à les conserver pour l'histoire et l'honneur de la ville, dont ils sont les plus vieux monuments.

— Les amis des beaux-arts et les collectionneurs d'antiquités ne sont pas très-nombreux dans notre duché. Aussi le vide que la mort fait de temps à autre dans les rangs des érudits afflige-t-il les partisans de la belle cause des arts. Nous avons le regret de faire mention d'une perte que la ville de Maestricht vient de faire récemment d'un compatriote, qui aimait et recueillait les objets d'art et d'antiquités concernant sa patrie. Nous voulons parler de M. le major du génie Adolphe Kerens de Wylre, au service de S. M. le Roi des Belges, lequel a laissé une série de vases et d'urnes cinéraires, objets très-intéressants pour l'archéologie, que cet amateur destinait de son vivant à un musée limbourgeois, dont il souhaitait la création. Destiner sa collection à un musée, et faire jouir ainsi le public du fruit de son travail et de ses sacrifices, c'est une œuvre digne qui honore le cœur généreux de celui qui l'a conçue, et un noble exemple que nous voyons suivre de nos jours dans notre pays et dans des pays étrangers.

— On écrit de Houthalen, 29 février, au *Onafhankelijke*, de Hasselt : J'ai à vous annoncer qu'un ouvrier de M. l'échevin Claes, à Lilo, sous cette commune, a trouvé le 25 de ce mois dans une terre près du moulin de Lilo, un vase de la forme d'un œuf, contenant plus de 800 pièces de monnaie, de divers souverains et de diverses valeurs. On raconte que des squelettes y ont également été trouvés, et qu'au lieu de sable on y trouve des cendres à la profondeur d'un mètre. Les monnaies qu'on a trouvées, sont déposées chez M. Claes, où l'on peut les voir.

— Il nous est agréable de pouvoir annoncer que S. A. le Bey de Tunis, a conféré les insignes de chevalier de l'ordre du Nichan Iftikhar, à M. Jos. Russel, secrétaire de notre société.

NOTICE

SUR

LA COMMUNE DE ZEPPEREN OU SEPPEREN,

ET SUR SON ÉGLISE MONUMENTALE.

Zepperen, ou Sepperen (Septemburia). Ce nom a différentes significations. Il signifie ou sept sources, ou sept hameaux; cette commune avait, d'après la première version, sept sources d'eau; d'après la seconde version, elle était composée de sept hameaux. D'après la tradition, chaque hameau avait son château fort.

L'évêque de Tongres, dont le siégé fut transféré plus tard à Maestricht, y avait une résidence dans l'un de ces châteaux. St-Trudon, le fondateur de la ville de St-Trond et de sa célèbre abbaye, abbaye libre et impériale, s'y rendait souvent, pour consulter saint Rémacle, évêque de Tongres.

Zepperen était un village, faisant partie des bancs de St-Servais. Son origine est fort ancienne; elle remonte à des temps, où diverses villes n'existaient pas encore. Zepperen avait une charte comme ville, c'est l'une des communes les plus anciennes du Limbourg.

Le chevalier Guillaume de Corswarem, ancien membre du Parlement Belge, dans son intéressant ouvrage: *Mémoire historique sur les anciennes timites et circonscriptions de la province de Limbourg*, page 279, s'exprime comme suit:

Zepperen, l'une de nos plus anciennes villes, selon Mantélius (Bilisia, Lococastrum, Sepperen sive Septemburia, Stochemium, sunt quam hasseletum multo vetustiora oppida, historia lossensis, page 219. Sepperen id. temporis

oppidum erat, et ibidem, page 216), était une seigneurie, que les comtes de Looz tenaient en fief des ducs de Lothier. (La ville de Sepp, avec ses appartenances comme il les tient de nous, charte du duc Jean, de 1280, Butkens, page 113), qui la donnèrent au chapitre de St-Servais, de Maestricht.

Par cette donation la commune devint un des Onze bancs de St-Servais (de Neny, tome II, page 44), qui ne connaissaient au-dessus du chapître que la haute protection de l'empire germanique (Cudell, page 20, et annuaire de la province de Limbourg pour 1828, page 142), parce que l'empereur Henri IV, en affranchissant le chapître par son diplôme de 1087, avait déclaré, qu'à l'avenir, il serait libre, impérial et à jamais séparé de toute autre église (annuaire page 143, voir première partie, page 88 ci-dessus).

L'évêque de Liége, en qualité de comte de Looz, était protecteur de la seigneurie de Zepperen (annuaire de la province de Limbourg, 1828, page 145, et Cudell, page 21), dont le chapitre de St-Servais était décimateur (lettre de l'administration communale de Zepperen, du 22 septembre 1853), et qu'administrait en son nom un de ses chanoines, élu par lui à titre de prévôt à cheval (Rijproost), (annuaire 1828, page 150).

Le couvent des Bégards de Zepperen passait pour le chef de cet ordre dans toute la province ecclésiastique (Borghs, page 105).

Le couvent de Zepperen, qui a donné son nom à une congrégation de religieux Pénitents du tiers-ordre de St-François, avait été fondé par Jean Gove. Le prince-évêque, Jean de Heinsberg, confirma, en 1425, cette fondation; les religieux prirent, en 1453, possession des bâtiments; il devint, en 1447, maison primaire de la congrégation du tiers-ordre de St-François, dont les religieux furent appelés Bégards ou Bogards.

Le Pape Grégoire unit, en 1621, cette congrégation à

celle de Lombardie, dont elle était devenue une province. On ne trouve nulle part, quand et comment Zepperen a obtenu, puis perdu le titre de ville.

Avant la réunion de la Belgique à la France, Zepperen était une franchise (vrijheerlijkheid), qui avait une cour de justice, composée d'un mayeur et d'échevins; le dernier mayeur a été Monsieur J. W. Van Hamont, et le dernier échevin-secrétaire, Monsieur C. Coemans. (Extrait d'un livre intitulé: HH. Schepenen Rolboek der Justitie Sepperen genachten den 11 November 1791). Il s'agissait d'une action à intenter à M. le notaire J. N. van Heyst, ancien bourgmestre de la ville de St-Trond, pour ne pas avoir relevé une cour censale, appelée cour de Spirlet, ressortissant à la cour de justice de Zepperen (archives de l'avocat Ulens, petit-neveu de Marie Christine Mechtilde Ulens, épouse de J. N. van Heyst).

L'église de Zepperen, un des monuments les plus intéressants de la province de Limbourg, est de l'époque du style tertiaire du commencement du 15e siècle.

L'église de Ste-Géneviève de Zepperen, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne église, et dont il ne reste plus que la tour, est de la première période du style ogival tertiaire. Elle est bâtie en croix latine, offrant au point d'intersection une tourelle en bois, surmonté d'une flèche. La grande nef est séparée des bas-côtés par des colonnes cylindriques avec bases, mais sans chapitaux. Au-dessus et sur l'axe de chaque colonne se présente une colonnette engagée avec chapiteau, orné d'un écusson. Cette colonnette s'appuie sur une console délicatement sculptée, et reçoit la retombée des arcs de la voûte. La nef est éclairée de chaque côté par trois roses. La retombée des voûtes des nefs latérales s'appuie au-dessus des colonnes entre les interstices des ogives, qui les surmontent et sur les murs latéraux sur des consoles ornées et par-

faitement fouillées. Ces nefs sont éclairées par six croisées.

Le chœur à chévêt polygonal reçoit le jour par *sept* hautes croisées. Un faisceau de colonnettes s'élève verticalement jusqu'aux voûtes, pour se diviser et se ramifier à la clef. Un banc en pierre règne au pourtour des murs de ce chœur et des deux transepts, et sert de soubassement à une suite d'arcatures aveugles, qui se terminent sous les vousseaux des fenêtres.

Le transept nord est éclairé par une grande croisée, tandis que celui sur l'est, est éclairé par une croisée-géminée. Les piles à la croisée des transepts sont formées de colonnes cantonnées avec bases et chapiteaux.

L'intérieur de cet édifice est orné de contre-forts largement accusés, et sans autres motifs de décoration.

Le clocher en style roman supporte une flèche d'une époque postérieure. Au-dessus du soubassement uni, et sur chaque face se présentent deux bases aveugles, qui occupent toute la hauteur de l'étage, et dans lesquelles sont ménagées de simples meurtrières.

La partie au-dessus de la précédente, offre les mêmes arcades, sauf que la hauteur est réduite, par cela même que l'étage est moins élevé.

La partie supérieure se termine par une corniche à moulures prismatiques, et chaque côté de ce clocher est percé de deux fronts de croisée géminée, et séparée par une colonnette. Les jambages de ces fenêtres sont décorés de quatre colonnettes ; les unes supportent l'archivolte plein-cintre, et les autres reçoivent avec la eolonnette centrale la retombée de deux autres petits pleins-cintres.

Le presbytère est une construction moderne qui n'a rien de remarquable, et est bâti au siècle dernier par le

chapitre de St-Servais, en qualité de décimateur. D'après le tableau ecclésiastique de la ville ou du diocèse de Liége, pour l'an 1794, Zepperen faisait partie du concile de St-Trond, archidiaconé de Hesbaye. Le curé de cette époque s'appelait Belleflamme.

Les travaux de restauration, pour lesquels le gouvernement et la province de Limbourg accordent des subsides, sont dirigés par M. l'architecte Gérard, membre de la commission royale des monuments, professeur de l'école de dessin à Hasselt (Limbourg belge), à qui l'on doit les belles restaurations de l'église de Léau (Brabant), de l'église de Notre-Dame de St-Trond et de plusieurs autres.

Dans l'église de Zepperen il y avait plusieurs fondations et bénéfices, dont quelques collations appartenaient à des laïques. Ceci résulte d'un registre, intitulé : dit is den Register der goederen soo landen, bempden, boschen, chynsen, renten, etc., toebehoorende den seer Edelen Heer Baron Josephus Antonius Franciscus de Herckenrode, ridder, Heere van La Motte, Waenzode, etc.

Le collateur de ce bénéfice était l'aïeul de M. le baron Léon de Herckenrode, auteur de plusieurs ouvrages généalogiques, historiques et autres.

BENEFICIEN.

Voor eerst volgen hier de beneficien, waervan ik, als hoofd myner familie, patroon en collateur ben, etc.

Het beneficie van St-Catharina, gefondeert in die Parochiale kercke van *Sepperen*, by St-Truyden, diocese van Luyck, in het jaer 1411, den 23 April, door den seer Edelen Heer Daniel Heere van Grauwendriessche, etc. Deze beneficie bestaet in *dry* wekelycke missen te celebreren aen den voorschreve autaer.

De bezitter of Rector van het beneficie, welke is eenen vollen titel, is de Eerw. Heer Henricus Bertrand, gestor-

ven anno 1778, naer wiens dood hetselve is vergeven aen den Eerweerdigen Heer Guilelmus Bertrand, canoninck van Ons Lieve Vrouw tot St-Truiden, en broeder van den overleden. (Le père de MM. Henri et Guillaume précités, Henri Bertrand, a été bourgmestre de St-Trond en 1742, bisaïeul de M. Joseph Bertrand, curé à Herstal.)

J. H. P. ULENS,
Avocat.

La notice de M. Ulens nous a inspiré l'idée de consulter un ancien catalogue des archives, ou d'une partie des archives du chapître de saint Servais, dont Sepperen relevait. Nous y avons trouvé l'indication d'un grand nombre de pièces concernant Sepperen, dont nous ferons suivre les titres des plus anciennes, en nous arrêtant en 1476. Le catalogue continuant jusqu'en 1720, il s'en suit qu'un grand nombre de documents relatifs à ce banc de saint Servais y sont encore cités.

En feuilletant ce cahier assez mal écrit, et qui semble avoir servi seulement a l'usage particulier de l'archiviste du chapître, nous avons remarqué plusieurs suscriptions de chartes et diplômes, qui semblent avoir de l'intérêt pour l'histoire des arts, de l'industrie et pour les annales de Maestricht. Nous ajouterons donc ici, à la suite des pièces de Sepperen, les titres des documents, dont nous voudrions pouvoir donner le contenu.

SEPPEREN.

1240. In crastino. — B. Jois, Baptiste De Stauchlanden, in Sepperen.

1288. Certe arrendationes in Sepperen.

Idem. Super violata juridictione contra episcopum leodiensem in Bern Coninxheim, Slusen en Sepperen.

1377. De advocatia de Sepperen et quod comes lossensis habeat $\frac{1}{3}$ in amendis.

1360. 8 Junij, littera forestarien : ville de Sepperen.

idem. 15 Junij, de una marca in Sepperen.

1375. 22 octobris, litteræ ducis Wenceslai concernentes Sepperen.
1394. 6 idus Januarii de amovilitate officiatorum.
Idem. 17 mai de petia prati in Sepperen.
1411. 20 martii, Sepperen, Grootloon, Coninxheim et Sluysen, declaratio episcopi Leodiensis.
1417. 6 septembris, monito archidiaconi contra Sepperen ut vehant pro ecclesia. (Date de la construction de l'église.)
1418. 6 maii, de Bogardis Sepperens.
1419. 15 maii, de 7 virgis magnis sub Sepperen sub Steltenvelt.
1420. Trois pièces.
1421 et 1423. Trois pièces.
1424. 1425, 1440, 1453, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1467, 1468. 1470, 1476, etc., etc.

Voici les autres documents qui ont attiré notre attention :

1305. De reparatione organi.
1356. De domo ducum brabantiæ.
1367. 5 Januarij, liberalitas capituli pro horologio.
1544. 4 octobris, quoad novum horologium.
1553. 28 martii, de organis conficiendis.
1554. 8 junij, pro horologio St-Servatii.
7 augusto, de organo.
1557. 4 november, inventaris der ornamenten sacristie.
1615. 28 martii, octroia pro busseschieters gilde.
idem. 23 april, ut ante
idem. 8 junij, papegaijschieten tot Maestricht.
1616. 14 april, commissie voor den gouverneur.
idem. 21 junij, juramentum gubernatoris Trajecti.
idem. 3 octob. des arquebusiers de Maestricht.
idem. 30 octob. ut ante.
1639. 16 maij, vant verraet.
1644. 28 aprilis, de cavea in ambitu, ubi pulvis intruitur etc.
1649. Pidus julij contra patrem Fisen.
Finit en 1720.

Al. S.

A PROPOS DES FRAGMENTS DE VASES TROUVÉS A WITTEM.

En lisant la première livraison des publications de la Société d'Archéologie du duché de Limbourg, publication et société qui paraissent être appelées à un grand succès, j'ai remarqué entre autres un article signé par M. J. van der Maelen.

Il serait à désirer, que tous ceux qui possèdent des objets antiques, trouvés dans le pays, imitassent l'exemple donné par cet archéologue. En effet, si chacun signalait aux diverses sociétés locales les découvertes, vieilles ou récentes, si insignifiantes même qu'elles puissent paraître, venues à sa connaissance, ou dont les produits sont en sa possession, on aurait bientôt une foule de documents précieux, pour compléter et parfaire la carte archéologique de l'ancienne Belgique.

C'est ce que prouve du reste M. J. van der Maelen, lorsqu'il dit dans la dernière phrase de son article: « *J'ajouterai seulement que M. Schayes, dans sa statistique archéologique des Pays-Bas, ne mentionne aucuns restes antiques trouvés à Wittem; l'indication marquée sur ma carte archcologique de la Belgique se rapporte aux seuls fragments, dont la description fait le snjet de cet article.* »

On le voit, si au lieu de tomber entre des mains aussi intelligentes, ces débris étaient venus entre celles d'un indifférent, qui les eut laissés dans l'oubli, un document précieux eût été perdu.

Il est du reste inutile d'insister sur l'importance de pareilles communications: chacun en comprendra l'intérêt.

Aussi devons-nous des remercîments à M. J. van der Maelen, qui, le premier dans cette nouvelle publication, nous a donné l'exemple.

Espérons donc qu'après lui, tous ceux à qui le hasard a fait ou fera découvrir quelques vestiges des époques celtiques, germaniques, romaines, gallo-romaines ou franques, s'empresseront de les faire connaître et doteront ainsi la science de documents nouveaux.

Lorsque M. J. van der Maelen a signalé les antiquités trouvées à Wittem, il s'est naturellement, pour établir des analogies entre les objets qu'il avait à décrire et ceux qui étaient déjà connus, préoccupé surtout des découvertes rayonnant dans un cercle limitrophe. Occupé d'ailleurs de travaux importants dont la célébrité constate chaque jour tous les mérites, il n'a pu aborder l'étude des ouvrages spéciaux traitant des découvertes et des fouilles locales. Il n'est donc pas étonnant qu'il n'ait pas cru devoir chercher en Normandie l'explication d'une inscription lue sur un vase trouvé dans le Limbourg. C'est là cependant qu'il l'eût trouvée.

L'interprétation qu'il donne de l'inscription FRON, marquée sur le fond de l'un des vases décrits et dessinés par lui, fig. 1ᵃ et fig. 1ᵇ sur la planche jointe à son article, est non seulement très-ingénieuse, mais de plus très-poétique. Cette explication de FRON en *fert rorem*, *il porte la rosée*, *l'eau céleste*, *l'eau bénite*, est si charmante qu'on la voudrait vraie. Malheureusement au lieu d'une idée poétique et gracieuse, ce FRON n'est, en réalité, que l'abréviation d'un nom de verrier.

Remarquons d'ailleurs que le but de M. van der Maelen était de soumettre la question et non de la décider. Il se borne en effet à une explication purement conjecturale; ses expressions *je crois devoir lire*, *on pourrait peut-être*, prouvent qu'il a simplement voulu signaler une analogie et

attirer l'attention des archéologues sur un point douteux.

M. van der Maelen a parfaitement rétabli ce petit vase de verre dans sa forme primitive. Cette forme est de celle qu'on appelle *barillet.* S'il m'est permis de me citer moi-même, voici ce qu'il est dit de ces sortes de vases dans *Un cabinet d'amateur*, à l'article *Verrerie* (1). « Une forme qui se retrouve constamment dans les cimetières gallo-romains de la France, de l'Allemagne, de la Belgique est celle du barillet. Ce sont des petits flacons à goulot peu allongé, à panse arrondie ornée de six cercles (2) à chaque extrémité ou davantage. Ils sont soufflés dans un moule comme l'indique une double soudure. Ces barillets se divisent en deux groupes bien distincts ; les uns en verre blanc opalisé, parfois sans anse, parfois en ayant deux ou trois, fort rarement une seule ; les autres en verre commun de couleur verdâtre, et garnis d'une seule anse. Mais ce qui est surtout à remarquer, c'est que les premiers n'ont jamais d'inscription, tandis que les derniers ont presque toujours des noms ou des sigles. Ces légendes prouvent que la fabrique *Frontinienne* était une des plus florissantes et que ses produits s'étendaient fort loin. En effet, ce sont la lettre F ou le nom de la fabrique FRONTINIANA, en entier ou en abréviation, qui se trouvent le plus souvent sur ces vases. On peut consulter M. l'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, pag. 163, pour connaître la variété de ces légendes et pour suivre le savant archéologue dans ses heureuses dissertations sur les fabriques des verriers gallo-romains. On y verra cette fabrique, située sans doute en Normandie vers le II[e] siècle de notre ère, étendre ses produits dans un vaste rayon circonvoisin.

---

(1) Un cabinet d'amateur. Notices archéologiques, etc., p. 463.

(2) C'est en effet le nombre des cercles du vase décrit et dessiné par M. J. V. d. M., fig. 1*a*.

On trouve en effet de semblables barillets à Amiens, à Dieppe, à Boulogne et leurs environs, et nous nous rappelons avoir lu, dans le *Messager historique* de Gand, de l'année 1824, que quelques années auparavant on avait trouvé, en faisant des travaux à la Grand'Place de Tournay, un vase en verre portant au fond la marque FRONTIN. M. N. *manufacture Frontinienne*, ou *de la fabrique de Frontinus.* »

On le voit, la découverte d'un barillet de cette fabrique dans les environs de Maestricht, offre un grand intérêt au point de vue de l'étude des rapports commerciaux à cette époque.

Voici la liste des inscriptions frontiniennes lues sur divers barillets trouvés dans les fouilles de la Normandie:

F, FRO, FRON, FRONI, FROTI, FROT, FRONT, COMIOR FRON, PROMETHEVS FROTI, FRONTINIANA F QVA, FRONTINIANA S. C, FRONT. S. C. F, FRONTINI ANA, FRONTI SEXTIN, E. P. FRONT, FRONT S. C. F.

Nous venons de voir que la découverte de Tournay nous permet d'ajouter à ces nombreuses variantes celle de FRONTIN M. N.

« Or, avec ces éléments, dit M. l'abbé Cochet (1), je raisonne ainsi : *Frontiniana fabrica* indique bien clairement la fabrique *Frontinienne*, qui a pris son nom du nom même du fabricant. On sait que les familles romaines étaient très-nombreuses, et qu'elles conservaient avec un soin tout particulier leurs privilèges, surtout en pays conquis. Or, il me paraît qu'ici cette famille a duré longtemps, puisque ses produits sont divers et répandus en beaucoup d'endroits ; qu'ils sont nombreux et semés

---

(1) La Normandie souterraine ou notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie, Rouen, 1854, page 163.

partoût ; qu'ils ont des étiquettes différentes, ce qui suppose de la diversité dans le personnel et dans le temps de la fabrication. Enfin le mot S. C. qui, tiré des monnaies romaines, signifie toujours *Senatus-Consulto*, indiquerait peut-être ici une concession gouvernementale, un décret du Sénat, qui aurait octroyé le privilége à la famille *Frontinus*. D'où je conclus que ce serait une *fabrique impériale.* »

Nous disions plus haut que cette fabrication devait appartenir au IIe siècle ; ce sont en effet ordinairement des monnaies des souverains de cette époque, tels que Trajan, Adrien, Antonin, Faustine, Marc-Aurèle, qui accompagnent ces barillets. M. l'abbé Cochet est porté à croire que cette fabrication a cessé vers la fin du IIIe siècle.

Ceci placerait donc les objets décrits par M. van der Maelen au IIe siècle et non au IVe, comme il a été conduit à le supposer par induction. Il est fâcheux du reste qu'aucune monnaie ne soit venue ici préciser l'époque et fournir un document de plus sur cette *fabrique Frontinienne.*

G. HAGEMANS.

Bruxelles, avril 1864.

DE LA POTERIE DITE SAMIENNE OU SIGILLÉE.

A la vente de la collection de Renesse, qui a eu lieu à Gand, le 24 décembre 1863, figurait une petite jatte en terre enduite d'une belle couverte rouge, trouvée dans les environs de Maestricht, à Meerssen; elle portait au fond de sa concavité la marque OEM.

Malgré son séjour dans la terre pendant près de deux mille ans, cette pièce avait conservé un éclat comparable à celui du corail ou de la plus fine cire à cacheter, à tel point que, par sa forme du reste élégante, elle ne déparerait pas l'étagère d'une petite maîtresse, et que des fumeurs pourraient la croire récemment fabriquée à leur intention pour y déposer la cendre de leurs cigares.

L'espèce de terre à laquelle appartient cet objet, était d'un grain extrêmement fin et comparable à celui des poteries dites étrusques (1); cette poterie se signalait par un beau vernis le plus souvent rouge, parfois aussi vert (2), et portait dans l'antiquité le nom de Samienne (3), parce que, sans doute, les premiers vases de cette terre

---

(1) Article porcelaine (dû à Brongniart), dans l'*Encyclopédie* de Courtin. V. aussi Plin. *Hist. nat.*, XXXV, 53.

(2) Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, III, p. 137; *Annales de la société archéologique de Namur*, IV, p. 91; *Annales de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de Flandres*, VII, p. 135.

(3) Cic., *pro Murena*, 36; Plin., XXXV, 46. V. aussi l'épigr. VIII d'Ausone :

Fama est fictilibus cænasse Agathoclea regem
Atque abacum *samio* sæpe onerasse luto.

V. du reste les notes 28, 29, 51 et 54 ci-après.

provenaient de la Samothrace, ou de l'île de Samos dont Homère a chanté les potiers ; mais, dans la suite des temps, cette expression cessa d'être propre, car il existe des fabriques de ce genre de céramique en plusieurs localités d'Italie, d'Espagne (4), de France (5), et peut-être même d'Allemagne et de Belgique (6): le nom de *terra samia*, encore employé par les archéologues d'Angleterre, ne peut plus indiquer autre chose, sinon que la perfection de cette poterie permet de la comparer à celle de Samos (7).

Bien qu'on retrouve dans plusieurs inscriptions antiques la qualification de *negotiatores cretarii* (8), et qu'on ait essayé de l'expliquer, en représentant ces marchands comme des importateurs de la terre destinée à la fabrication

(4) M. Edm. Tudot, *Collection de figurines ou argiles, œuvres premières de l'art gaulois*, p. 51, propose même le nom de poterie aretine, parce que Aretium (Arezzo) était un des endroits où cette poterie se fabriquait le plus.

Voici quelques épigrammes du XIVe livre de Martial (98, 102, 108 et 114), qui paraissent se rapporter à diverses fabriques de poterie rouge lustrée :

Aretina nimis ne spernas vasa, monemus,
Lautus erat Tuscis Porsenna fictilibus.

Accipe non vili calices de pulvere natos,
Sed *Surrentinæ* leve toreuma rotæ.

Quæ non sollicitus teneat, servatque minister,
Sume *Saguntino* pocula ficta luto.

Hunc tibi *Cumano* rubicundum pulvere testam,
Municipem misit casta sybilla suum.

(5) Plin., XXXV, 46 ; de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, I, pp. 209 et suiv. ; Brongniart, *Traité de l'art céramique*, I, p. 445 ; Tudot, p. 51, donne le dessin de moules ayant servi à la confection de vases de cette espèce, que l'on a découverts dans le département de l'Allier.

(6) *Messager des sciences historiques* (publié à Gand), 1848, p. 391 ; Cochet (l'abbé), *Normandie souterraine*, p. 104.

(7) Brongniart, I, p. 446.

(8) De Montfaucon, *Antiquité dévoilée*, suppl., V, pp. 95 et 96 ; Gruter, *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum*, p. CXII, n. 12, et p. DCXLI, n. 3 ; Schayes, *la Belgique*, etc., II, pp. 159 et 284 (inscription d'un autel dédié à la déesse zélandaise Néhalennia) : v. aussi Hagemans, *Un cabinet d'amateur*, p. 411, ouvrage très intéressant publié en 1863, et, sauf quelques légères erreurs, destiné à servir de *vade-mecum* à tous les antiquaires.

de ces vases (9), il est fort douteux que l'on allât en chercher la pâte en Orient, d'abord, parce que dans l'île de Samos notamment, il n'existe pas de terre donnant à elle seule, par la cuite, la belle couleur rouge obtenue par les anciens (10); ensuite, parce qu'à Samos même, on se servait, d'après Brongniart (11), de la première argile venue, pourvu qu'elle fût incolore et d'un grain assez fin; elle recevait sa couleur par l'introduction dans la pâte de certaines proportions d'ocre rouge.

S'il est ainsi, l'assemblage des mots « terre sigillée » que l'on ne rencontre ni dans les auteurs anciens, ni dans les dictionnaires de Calepinus, Forcellini, Pitiscus et Rich (12), serait encore plus impropre que la dénomination de terre samienne; car, pour justifier l'expression, il faudrait avec Schayes (13) supposer, outre le fait de l'importation, l'existence d'empreintes (*sigilla*) dont le bloc de cette terre, comme les blocs de certaines de nos terres plastiques, aurait été marqué au pays d'origine; or, aucun passage d'auteur ancien, que l'on sache, ne confirme cette seconde hypothèse.

Il resterait donc, non pas l'expression de vases de *terre sigillée*, mais celle de *vases sigillés*, qui seule se trouve

---

(9) M. Janssen, conservateur du musée de Leyde, est l'auteur de cette explication; v. Schayes, II, p. 284. Il semble cependant impossible de ne pas restreindre le commerce de ces *cretarii* aux différentes espèces de craie (*creta*) dont parle Pline, XXXV, 57 et 58; nulle part, que l'on sache, le nom de *creta* n'est employé comme synonyme de *terra*, qui est le mot propre.

(10) Edm. Tudot, p. 50.

(11) I, p. 423.

(12) Il est même à remarquer avec quel scrupule MM. Roulez et de Longpérier, ayant à décrire un vase de cette terre, évitent de la qualifier de samienne ou de sigillée, en se servant uniquement de l'appellation, péchant malheureusement par le vague, de *rouge*, *rouge fine* (*Bulletin de l'académie royale de Belgique*, XIX, 2° p. 592).

(13) *Catalogue du Musée royal d'antiquités*, p. 87. Schayes n'a pas le scrupule dont il est parlé à la note précédente; car à propos du même vase, il se sert de l'expression de *sigillée*, v. *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XX, 1° p. 122.

parfois dans les ouvrages de littérature antique (14); mais cette expression ne s'applique pas à la matière des vases; elle est relative aux ornements en bosse ou figurines en relief (15), ou bien aux estampilles des fabricants (16), dont ils sont le plus souvent revêtus. Encore une fois, l'expression n'est pas parfaitement propre, car, d'une part, il existe des vases de terre dite sigillée qui n'ont ni reliefs ni marques de potiers, et d'autre part des vases de terre moins fine, de couleur noire ou grise, possèdent parfois cette sorte de *sigilla* (17).

La jatte de Meerssen n'est vase sigillé que par rapport à la marque OEM (*officina* EM ou OE *manu*); cette marque dont peut-être quelques lettres sont effacées, n'en est pas moins précieuse, bien qu'aujourd'hui on ne puisse plus « donner la préférence à l'ouvrier » (18), en ce qu'elle peut aider à élucider les questions relatives non seulement aux noms des artistes et des lieux de provenance, mais encore aux rapports commerciaux ou à d'autres, ayant existé entre les localités souvent éloignées l'une de l'autre, où l'on trouve des marques identiques ou semblables (19).

---

(14) Cic., *in Verr.*, II, 4, 14: « *Jubet me scyphos sigillatos ad prætorem afferre.*

(15) Rich, *Dict. des antiquités grecques et romaines* (trad. par Chéruel), v. *sigillatus*. Brongniart I, p. 441.

(16) *Mess. des sciences hist.*, 1848, p. 391. Ces estampilles étaient placées à l'intérieur des bols, patères ou soucoupes, et à l'extérieur des vases à reliefs ou des mortiers : Cochet, *Norm. souterr.*, p. 174.

(17) En voir des exemples au *Catalogue*, etc., de Schayes, p. 90, nº 149, et *Ann. soc. archéol. de Namur*, VII, pp. 19 et 33.

(18) Plaisanterie peu heureuse échappée au comte de Caylus, *Recueil d'antiquités*, I, p. 221, lui d'ordinaire si judicieux dans les rapprochements à tirer des objets antiques, du lieu où on les a découverts et du lieu où on les a fabriqués (v. entre autres I, pp. 160 et 199).

(19) Aussi le chanoine de Bast (*Recueil d'antiquités*, etc., *trouvées dans les Flandres*, I, p. 305), faisant fi de ces indications à l'exemple sans doute de de Caylus, en a-t-il plus tard compris l'importance (IIe suppl. p. 53) et a-t-il lui-même donné une liste des marques de potiers connues de son temps. V. un travail semblable fait par Smetius, *antiquitates neomagenses*, p. 164, Hagemans, p. 415, Tudot, p. 66-71, et *Ann. soc. arch. de Namur*, VII, p. 33, etc.

Cependant ici, il a été impossible à l'auteur de la présente notice, de découvrir dans les nombreuses listes de marques de potiers publiées jusqu'ici, rien qui reproduisît la marque OEM (20).

Les ornements en relief que l'on trouve sur les vases de terre dite sigillée, affectent parfois la forme des feuilles du lierre (21); cette ressemblance est sans doute l'origine de la qualification de *vasa hederata* (22), que Muret (23) attribue erronément à des vases faits en racine de lierre; car on a des exemples de *lances* ou *pateræ hederatæ* en métal (24).

Les reliefs obtenus à l'aide d'un moule ou d'une empreinte sont plus estimés que les reliefs en feuillages (25). Ces derniers appartiennent à la catégorie de ceux dont parle M. de Caumont (26) : « les bords de certains vases sont ornés de feuilles, dont quelques-unes à peine saillantes, ont été formées avec le pinceau, au moyen d'une goutte du liquide qui tenait en dissolution la matière de la couverte. »

Quant au vernis lui-même, il s'obtenait par immersion dans le liquide où il était en suspension (27) et où on le plongeait sans doute, quand les reliefs tracés à la barbotine étaient séchés.

(20) Voici seulement quelques marques ayant de la ressemblance avec celle-là : OFMSCVI, OMEV, OMEL (*Ann. Soc. archéol. de Namur.*) Le livre tout récent de Proehner, *Inscriptiones terræ coctæ vasum* que je n'ai pas sous les yeux, fournira sans doute d'autres points de comparaison.

(21) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIX, 2°, p. 401 ; de Caylus, VII, pl. LXXV, fig. 2.

(22) *Ann. soc. archéol. Namur*, VII. p. 416 ; v. aussi Hagemans, p. 417.

(23) *Des festins*, p. 136.

(24) Trebell. Poll., *in Claud. Goth.*, XVII V. aussi les *lances pampinatæ*, qualification analogue, dans Bulengerius, *de conviviis*, p. 364.

(25) Hagemans, p. 417 ; Brongniart, I, p. 425.

(26) *Cours d'antiquités monum.*, II, p. 199. et *Atlas*, pl. XXIV, fig. 3 et 4. V. aussi un passage de Brongniart, I, p. 425, reproduit par M. Hagemans, p. 417.

(27) Brongniart, I, p. 425.

La poterie de terre, dite sigillée ou samienne, était réservée chez les Romains aux usages de la table (28), et même aux usages tout à fait familiers (29), ce qui se comprend chez un peuple arrivé, à la fin de la république et au commencement de l'empire, à un tel état de luxe, que les vases d'or, d'argent, de bronze et de cristal servaient aux usages les plus communs (30).

Se fondant à tort sur un vers de Plaute qu'il ne faut pas isoler du vers suivant (31), une quantité d'antiquaires depuis Smetius jusqu'à M. de Caumont, se répétant les uns après les autres, affirment que la poterie samienne servait habituellement aux sacrifices (32) ; on ne peut prendre un meilleur exemple du danger d'emprunter, sans les vérifier, des assertions à ses devanciers; il s'agit dans Plaute d'un avare qui, de peur de voir son génie lui dérober ses vases, se servait de poteries samiennes; or, au lieu de faire considérer celles-ci comme ayant assez de prix pour être consacrées aux dieux, cela tendrait, au contraire, à indiquer qu'elles étaient presque sans valeur.

Cependant il est certain que les vases de terre étaient considérés comme plus purs que les vases de métaux précieux (33) ; à ce titre il n'y a pas lieu de nier absolument,

---

(28) « At tibi læta trahunt *samiæ* convivia testæ. » Tibull. II, 3. 49.
« *Samia* in esculentis laudantur (Plin., XXXV, 46) ». V. aussi *Mess. des scienc. hist.*, 1848, p. 391.

(29) Dans ce trait rapporté par Cicéron (*pro Murena*, 36) et par Sénèque (*epist.* 95), du banquet devant le temple de Jupiter, offert par Tubéron au peuple romain, en l'honneur de Scipion défunt, banquet loué pour sa simplicité, on ne servit que des vases samiens, comme s'il se fût agi de célébrer la mort de Diogène : « *Homo stoïcus exposuit vasa* samia, *quasi vero esset Diogenes cynicus mortuus, et non divini hominis Africani mors honestaretur* (Cic., l. cit.).

(30) Plin., XXXIII, 14 et 18, XXXIV, 19 et *passim*.

(31) Ad rem divinam quibus est opus *samiis* vasis utitur,
Ne ipse genius subripiat.
Capt., act. II, v. 288.

(32) Smetius, *Antiq. neomag.*, p. 157 ; de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, I, p. 187 ; *Archæologia*, XXIV, p. 19 ; v. aussi Hagemans, p. 412.

(33) *Bulletin des Commissions* (belges) *royales* d'*Art et d'Archéologie*, II, p. 156, note 3, et Cic., *Parad.*, I ; Senec., *de benef.*, VI, et *Epist.* 31.

que les vases de terre dite sigillée jouassent parfois un rôle dans les cérémonies du culte (34). On peut même en citer un emploi spécial; les tessons de cette poterie passaient pour avoir la propriété de guérir les blessures qu'ils faisaient; les *Galli*, prêtres de Cybèle, obligés de se mutiler, choisissaient cette sorte de tessons, à cause de leur bonne réputation, et sans doute pour se faire le moins de mal possible (35).

La circonstance qu'on n'avait jamais, au dire de M. Brongniart (36), trouvé dans les sépultures des poteries de terre dite sigillée, autrement qu'en fragments, lui fit ériger en règle absolue que ces poteries destinées particulièrement aux usages domestiques, n'étaient jamais employées dans les sépultures; des découvertes (37) de nombreuses poteries dites sigillées dans les tumules de Seron (Namur), de la *Bortombe*, à Walsbetz, ancienne dépendance de Montenaken (Limbourg belge), et de *Hémava*, à Montenaken même, prouvent le contraire, ou au moins restreignent l'application de la règle aux vases à reliefs moulés (38).

M. de Longpérier (39) avait remarqué que les vases de terre dite sigillée, ne se trouvent jamais qu'en compagnie des monnaies des premiers empereurs; c'est en effet ce qu'on a observé dans les fouilles dont il vient d'être parlé; c'est donc avec raison que M. Roulez (40) a

---

(34) « *Oratio exstat Lælii, quam sympuvia pontificum diis immortalibus grata sint, ut dicit capedines* » (Cic., *de Rep.*, VI, fr. *ap.* Non., v. *Samium*, p. 398).

(35) Plin., XXXV. 46; Hagemans, p. 411, note 1.

(36) I, pp. 432 et 436.

(37) Les fouilles de la *Bortombe* et de la tombe *Hémava* feront de la part de l'auteur, l'objet de notices spéciales dans le *Bull. des comm. roy. d'Art et d'Archéologie.* Des fouilles de Séron, il a été rendu compte dans les *Ann. de la Soc. d'archéol. de Namur*, IV, p. 13.

(38) C'est l'opinion de M. Hagemans, p. 418.

(39) *Ap.* Roulez, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIX, 2°, p. 392.

(40) *Ibid*, XIX, 2°, p. 393; v. aussi XX, 1°, p. 122.

assigné le I[er] siècle ou le II[e] comme date à ce vase du Louvre, à belle couverte rouge, qui porte la célèbre inscription *genio turnacesiu*, entourée de feuilles de lierre. Brongniart (41) place également l'âge de la poterie romaine rouge lustrée dans une période s'étendant depuis la fin du I[er] siècle avant J. C. jusqu'à celle du III[e] siècle de l'ère chrétienne.

Quant au fait constaté par le même M. de Longpérier, que parfois l'on a trouvé des monnaies gauloises à côté de poteries de terre dite sigillée, c'est sans doute un fait purement accidentel ; s'il est antérieur à la domination romaine, il prouve que les Gaulois du midi, moins sévères que les Belges sur la prohibition des relations commerciales, ont parfois permis les importations étrangères, ou s'il est postérieur, il démontre seulement que les populations fidèles à leurs usages d'avant la conquête, plaçaient à la fois dans les sépultures des objets appartenant à la civilisation des vaincus et à celle des vainqueurs. Toujours est-il que cette branche de la céramique n'a, selon toute apparence, été connue dans les Gaules que par l'intermédiaire des Romains.

Le Musée royal d'antiquités à Bruxelles possède deux jattes analogues pour la forme à celle de Meerssen, l'une dans la vitrine consacrée aux fouilles de Walsbetz, l'autre

---

(41) I, p. 422.

(42) De Bast, I, pp. 295, 302, 368, pl. VII, fig. 4, pl. XI, fig. 4 ; pl. XV, fig. 8 ; II[e] suppl., pl. II, fig. 10 ; Joly, *Mess. des scienc. hist.*, 1849, p. 193, pl. XIV, fig. 2 ; *Ann. Soc. archéol. de Namur*, VII, p. 30, pl. II, fig. 6 et 12 ; *Publications de la Société*, etc., *du Luxembourg*, 1843, pl. V, fig. 30 ; 1846, pl. II, fig. 4 ; 1851, pl. VII, fig. 11 ; 1857, pl. II, fig. 7 ; Cochet, *Norm. souterr.*, p. 104, pl. II, fig. 2 ; Id., *Sépultures gauloises*, etc., p. 47 ; de Caumont, *Atlas*, pl. XXXV, fig. 4 ; Roach Smith, *Collectanea*, I, pl. X, fig. 2 et 9 ; Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. XLVII ; *Mémoires des antiquaires de la Morinie*, *Atlas*, IX, pl. II, fig. 9 et 11 ; *Ann. de la Société*, etc., *d'Arlon*, 1849-50 et 1850-51, pl. III, fig. 3 ; Emele, *Beschreibung römischer und deutscher Alterthümer der provinz Rheinhessen*, pl. IV, fig. 6 et 15 ; *Journal of the british archæological association*, I, p. 139, n. 5.

dans le compartiment où sont placées les découvertes de Fouron-le Comte, Laeken et Court-Saint-Etienne; l'on en a trouvé beaucoup de semblables, surtout avec des feuillages d'eau sur les bords, dans plusieurs localités de la Belgique et des pays voisins (42).

H. SCHUERMANS.

Hasselt, mai 1864.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIENNE SEIGNEURIE ET AMMANIE DE MILLEN.

Jusqu'ici il existe toujours des doutes au sujet des peuplades qui habitaient ces pays du temps du paganisme.

On regarde comme peuples voisins les *Tungriens*, originaires de la Thuringue, qui bâtirent la ville de Tongres;—les *Ubiens* ou habitants de Cologne;—les *Eburons*, dans les environs de Liége, et vers Maestricht sur la rive droite de la Meuse; —les *Gugerniens* dans la Gueldre; — les *Menapiens*, habitant les contrées de Juliers et de Kessel, et selon Montanus, également les environs de Heinsberg.

Les peuples qui demeuraient entre la Meuse et la Roer, de Visé à Ruremonde, dans les ammanies de Montfort, Millen, Born, Gelekerken, dans le pays de Fauquemont, et dans une partie du duché du Limbourg, étaient appelés, d'après Kritzraedt, *Suniciens*.

La propriété de Sinnich, non loin d'Aubel, leur devait son nom, et ils étaient originaires des 40,000 *Suèves* ou *Sicambres* et *Chattes*, (Souabes et Hessois) qui furent vaincus par Tibère, vers l'an 8 avant J.-C. et transportés en deça du Rhin.

Trois forteresses célèbres se trouvaient dans ce pays: *Atuatuca*, *Coriovallum*, et *Theudurum* ou *Teuderium*, situées, la première, si nous ne nous trompons pas, non loin de Keer, la seconde près de Heerlen, la troisième sur l'emplacement du village actuel de Tuddert, à une lieue de Sittard.

C'est à mille pas de cette dernière qu'on trouve Millen, qui doit peut-être son nom à cette position. (*Mille passuum a castro*).

Remarquons en passant, que les antiquités romaines qu'on trouve depuis quelque temps en si grand nombre à Tuddert, attirent l'attention de tous les amateurs de ces souvenirs d'un autre âge, et que plus d'un nom d'origine romaine existent encore en cet endroit, par exemple les noms de *Godinweide*, *Buchsberg*, (Bachusberg), *Nervierstrasse*, etc.

Les Romains, après avoir conquis ce pays, en restèrent possesseurs pendant plus de quatre cents ans.

Au commencement du Vme siècle de notre ère, les libres Francs et les valeureux Germains (*germannen*, hommes de guerre), secouèrent le joug de l'étranger, reconquirent leur pays, et reconnurent Paris comme siége de leur royaume.

Les rois Francs tinrent ainsi le sceptre jusqu'à la mort de Clodoveus, l'an 511, lorsque les quatre fils de ce roi se partagèrent ses pays. Théodoric, roi d'Austrasie, reçut pour sa part le pays qui s'étend entre la Moselle, le Rhin et la Meuse jusqu'à la mer, ayant pour capitale, Metz, divisé en Austrasie supérieure, et Austrasie inférieure. C'est à cette dernière qu'appartenait notre pays, qui fut donné en fief l'an 640 à Pépin, par le roi Dagobert, et administré par notre compatriote, originaire de Herstal, en qualité de Majordôme, (de Drossard royal ou de maréchal du palais.)

Par la faiblesse des rois les fils de Pepin devinrent plus tard par leur courage et leur fermeté les possesseurs indépendants de ces pays. Déjà vers l'an 714 les habitants de ces contrées avaient pour la plupart abjuré le paganisme et reçu la vraie foi, par l'apôtre des Pays-Bas, St-Willibrord, qui se trouvait à la tête de cette église naissante. Nous en trouvons la preuve dans la fondation de Susteren, d'Odilienberg, etc.

Un autre grand Saint, Gongolphus, patron de Heins-

berg, à qui Gangelt doit son nom, vécut en ces contrées vers 759. Non seulement par sa vie exemplaire, mais par sa sainte mort, St. Gongolphus concourut à étendre la foi chrétienne.

Pépin mourut en 714. Ses successeurs furent Charles Martel, son petit-fils Pépin-le-Bref et Charles.

On sait que Pépin-le-Bref fut appelé à remplacer un roi indigne du trône, que le Pape Zacharie le confirma dans cette dignité en 751, et qu'il laissa sa couronne à son fils Charles, nommé plus-tard Charlemagne.

Après la mort de ce conquérant son vaste empire érigé à la hâte, et soudé d'éléments hétérogènes, tomba bientôt en ruines. De ses débris surgirent la féodalité et les mille et mille petits dynastes, qui peuplaient l'Allemagne au moyen-âge.

Passons donc à l'époque, où nous trouverons des chevaliers ou des hommes d'armes, portant le nom de l'endroit, qui nous occupe.

La première mention qu'on trouve de Seigneurs de Millen, a lieu vers l'an 1118, dans l'acte de fondation de l'église collégiale de Wassenberg, où nous trouvons un *Heribertus von Molin*, comme témoin et vassal du comte de Gueldres.

Il paraît que la Seigneurie de Millen s'étendait, dans ces temps-là, jusqu'à la propriété de Ter Heijden, près de Tuddert, d'un coté, à la ferme de Bingenraed près de la propriété de Biessen, d'un second coté, à la rivière dite *Beek*, à Saefelen, d'un troisième coté, et enfin jusqu'à la Seigneurie de Nieuwstad.

Safelen et Havert appartenaient également à la Gueldres.

L'an 1144 les Bénédictins de l'abbaye de Siegburg près de Bonn fondèrent une prévôté dans l'église paroissiale de Millen. Elle était composée de quelques religieux sous la direction d'un supérieur, appelé Cunon.

Notons ici que l'église de Millen fut construite par eux, et qu'elle est d'une haute antiquité. Le chœur, bâti en pierres de sable, de style byzantin pur, est, d'après les connaisseurs, très-remarquable.

Vers l'an 1153 la prévôté de Millen fut pourvue d'un privilége par Arnold II, archevêque de Cologne.

L'an 1195 un Walter de Milne était témoin dans un traité conclu entre Henri, duc de Brabant, et Louis, comte de Looz, et peu après un nommé Théodoric de Milne était homme-lige (leenman) au service du duc de Gueldres, ce qui prouve que Millen appartenait à ce duché.

Nous trouvons encore ce même Théodoric de Milne, en 1199, comme témoin et homme-lige du même duc de Gueldres, et, en 1202, sous le nom de Théodoricus de Milhem, comme témoin du duc Othon de Gueldres.

Nous voyons ensuite comparaître Terricus de Millen, en 1206; Régnier de Millen, en 1220, et Goswin de Millen, en 1237.

En 1260, Arnold, seigneur de Millen, reconnaît que la dîme de son bois près de Havert appartient à l'église de cette localité.

En 1282, Millen devient un fief de l'évêque de Liége, et est vendu par Arnold de Millen à Thierry de Heinsberg.

Par conséquent Thierry dut demander à l'évêque de lui donner cette seigneurie en fief, de préférence à Arnold, ce qui eut lieu *Dominica qua cantatur invocavit* (1).

En 1287 la ville de Limbourg, et la forteresse de Millen, appartenant à la Gueldres, furent incendiées par le duc de Brabant.

En 1288 eut lieu la fameuse bataille de Woeringen entre le duc de Brabant et la Gueldres, à cause du duché de

---

(1) Kremer, ak. Beitr. pag. 17.

Limbourg. Un chevalier, nommé de Millen, y combattit sous les ordres du duc de Gueldres.

Le 12 sept. 1288 le duc de Brabant s'oblige de payer à Ruroc de Milne, chevalier, en déans une année, 50 Marcs de Brabant, pour laquelle somme il reçoit l'hommage dudit Ruroc.

Actum et datum ante Valkenborch anno Dni 1288, dominicâ post nativitatem beatae Virginis.

Cartulaire des ducs de Brabant, archives du royaume. Bruxelles.

Un Jean de Milne, apparait comme écoutête de l'évêque de Liége à Maestricht.

Maer hen volgede na Jan van Mille, des bisscops scoutthede ende andere serianten mede, die die ghemeynte voert leiden. (*van Heelu. Slag van Woeringen, p. 74.*)

En 1284, ce Jean de Milne conduit la milice bourgeoise de Maestricht à la rencontre de Waleram, sire de Fauquemont, qui avait attaqué les propriétés des Maestrichtois, situées hors de leur ville. Mais les Maestrichtois ne furent pas heureux dans cette expédition. Jean de Milne les conduisit avantageusement jusqu'à Margraten, où Waleram vint les attaquer. Le désordre se mit dans leurs rangs, et les milices furent forcées de rentrer en ville, laissant entre les mains du sire de Fauquemont, l'écoutête et beaucoup de bourgeois.

(*Annales de l'academie arch. de Belgique tom VI, p. 322.*

Cependant nous ne pouvons pas assurer, si ce Jean de Milne fut sire de Milne, près de Sittard. M. Willems, dans son édition de van Heelu, p. 74, en note, dit: « Mille, deux lieux de Maestricht, » et semble ainsi indiquer Milen, près de Tongres. Peut-être l'une ou l'autre charte décidera la chose.

Un nommé Guillaume de Millen comparait encore en

1320. Il était seigneur de Wickenraede, et mourut en 1328, laissant une fille unique, Elisabeth, qui mourut en 1335.

Depuis l'année 1336 les sires de Heinsberg prirent le nom de *Looz*, ayant hérité ce comté, lors de l'extinction de la famille de Looz, sous la condition d'ajouter ce nom au leur. Les sires de Heinsberg descendaient cependant des sires de Fauquemont, issus, selon Fahne (1), des Schoonvorst.

Godefroid de Looz mourut en 1342. Il était seigneur de Millen et d'Eyck, et fils aîné de Thierry II, comte de Looz et de Chiny, mort en 1361. Ce Godefroid était l'époux de Mathilde de Gueldres, et eut un fils naturel, également appelé Godefroid.

Par un acte du 9 août 1338, son beau-père Reinaud de Gueldres, s'était obligé de l'indemniser, lui et les siens, s'ils subissaient quelques pertes dans la guerre contre les Anglais ou les Français (2).

Herman de Breil était (voogd) amman du pays de Heinsberg en 1343.

Théodoric, comte de Looz, et sire de Heinsberg fonda et dota en 1331 le monastère de Heinsberg de la dignité d'écolâtre, en y incorporant l'église paroissiale de cette ville. Il mourut en 1361 sans héritiers directs, laissant ses possessions à Godefroid, sire de Dalenbroek, son plus proche parent, qui engagea Millen, Gangelt et Vucht en 1362 ou 1363 au duc de Gueldres, Reinaud III, qui remit ces endroits l'année suivante à Jean von Mörs pour la somme de 3000 vieux écus, (schilden), ce qui eut lieu le jour de la fête de la décollation de St-Jean Baptiste (29 août).

Jean von Mörs céda ensuite l'ammanie de Millen, ainsi

(1) Geschichte der Berg. etc geschl. et Butkens, tome II, pag. 250.
(2) Kremer ak. Beitr. Urk. pag. 53.

que les villes de Gangelt et de Vucht (Waldvucht), à Wenceslas, duc de Brabant, et à son épouse Jeanne, lesquels y nommèrent gouverneur (gubernator), un sire de Cuyck.

Suivant une autre version, ce fut Frédéric von Mörs, neveu de Jean von Mörs, qui vendit Millen, Gangelt et Vucht au duc de Brabant, par des lettres données à Gangelt le 26 mars 1378, lui cédant toutes ses propriétés et tous ses droits sur ces trois localités.

Le 21 juillet 1366 mourut à Millen, Sophie, fille de Théodoric von Mörs. Elle y fut enterrée, et une pierre funéraire fut placée sur sa tombe, portant en caractères gothiques l'inscription suivante: *Anno Domini MCCCLXVI in die S. Mariae Magdalenae obiit nobilis Sophia nata Domini Theodorici, comitis de Moers, uxor Domini Henod, Domini de Baerstorp, cujus anima requiescat in pace.*

La vente de Gangelt, Millen et Vucht donna lieu à une rude guerre entre Jeanne, veuve du duc de Brabant, et Guillaume, duc de Juliers et de Gueldres. Elle commença en 1386 par des incendies, des meurtres et des dégâts de tout genre.

Jean l'intrépide, duc de Bourgogne, envoya alors du secours à sa sœur Jeanne; des troupes, commandées par Guillaume de Latrimoille, Odoard de Chasseron, et Geruaf de Mariadet, se jetèrent, d'après le conseil de Reinaud de Fauquemont, qui portait également les armes pour la duchesse, dans les forteresses de Gangelt, Millen et Vucht.

Ils prirent ensuite le 14 novembre 1388 la ville de Stralen au duc de Gueldres, la pillèrent et s'en retournèrent, chargés de butin.

La guerre ne finit cependant qu'en 1599, le jour de la fête de St. Sévérin, et un traité fut conclu, par lequel les trois forteresses en litige restèrent au Brabant.

Jeanne mourut en 1406 sans enfants. Son neveu An-

toine, second fils du duc Philippe de Bourgogne, son frère, lui succéda.

D'après un acte de partage du 13 mars 1411, (Kremer, ak. Beitr. Urk. pag. 60) signé par Frédéric de Blankenstein, évêque d'Utrecht et Jean de Loon, sire de Heinsberg, Gangelt, Millen et Vucht échurent en héritage à Jean II de Loon, qui devint par le décès de son père, Jean de Loon, aussi l'héritier des contrées de Heinsberg et de Gelekerken.

Antoine de Bourgogne trouva la mort sur le champ de bataille le 25 octobre 1415, et fut enterré le 3 novembre suivant.

Le lendemain les envoyés des différentes contrées s'assemblèrent à Bruxelles, parmi lesquels on remarquait ceux d'Outre-Meuse, du Limbourg, de Fauquemont, de Dahlem, de Rolduc, de Wassenberg, ainsi que les bourgmestres et échevins de Gangelt, Millen et Vucht.

Tous furent d'accord de reconnaître pour duc, le fils d'Antoine; âgé de 13 ans, sous le nom de Jean IV, et de lui rendre hommage.

Gangelt, Millen et Vucht restèrent donc au Brabant.

Voici les ducs de Brabant, auxquels ont appartenu ces endroits :

1° Wenceslas de Lutzenbourg, époux de Jeanne de Bourgogne, duchesse de Brabant, morte sans enfants, de 1383 à 1406.

2° Antoine, fils de Philippe de Bourgogne, mort en 1415.

3° Jean IV, mort sans enfants le 7 avril 1426.

4° Philippe, frère de Jean IV, mort sans enfants en 1430.

5° Philippe le bon de Bourgogne, mort en 1467. D'après un ancien manuscrit (anniversariën buch) existant à Sittard, il rendait de grands bienfaits à Millen et à d'autres localités.

6° Charles le hardi, mort devant Nancy en 1477.

7° Maximilien I, empereur d'Allemagne, époux de Marie, fille unique de Charles le hardi.

Jean de Heinsberg dut délivrer des lettres de gages au sujet de Gangelt, Millen et Vucht en 1422.

Nous trouvons que Godschalk de Förde ou Voirde était amman à Millen en 1448. Il appert d'un acte du 30 novembre 1450, (Kremer, ak. Beitr. Urk. pag. 112) que Stein, Gangelt, Millen et Vucht étaient alors la propriété de Jean de Looz, évêque de Liége.

De 1451 à 1456 Adam Schertscheid, né à Heinsberg, était stadhouder à Millen. On le nommait Heyenhoven.

Jean de Looz fut arbitre en 1458 entre Arnold, duc de Gueldres et Vincent, comte de Meurs. Il mourut à Diest le 18 octobre de la même année, et fut enterré à Heinsberg. Ses sœurs Marie et Jacobine de Loen reçurent en fief, le 24 octobre suivant, de Henri de Grote, stadhouder du duc de Brabant, le château de Millen et les villes de Gangelt et de Vucht.

Ce furent elles qui restaurèrent et embellirent le château de Millen, bâti vers l'an 1200, et renouvelé l'an 1287.

La première étant l'épouse de Jean de Nassau-Dietz, la seconde lui céda tous ses droits de fief, qui lui furent confirmés le 12 mars 1459. Gérard de Heinsberg et Jean de Nassau-Saarbrücken, époux de Jeanne de Heinsberg, s'opposèrent cependant à cette cession, et voulurent faire revivre les dispositions prises par leur père, en vertu desquelles les seigneuries de Millen, Gangelt et Vucht, laissées en usufruit à l'évêque, reviendraient, en cas de décès, à ses deux frères ou à leurs héritiers en parts égales (1).

(1) So sollen die Slosse, Guede ind Renten ind iglich van den Slossen, gueden ind Renten as sy vellich werdent, wider an beyde unse soene (Johann II und Wilhelm I) vorgeschreven ind yre erven vallen, ind die soelen sy sementlich besitzen ind gelich deylen, doch beheltlich *dem* eirwirdigen in Got unser lieven Heren ind sone Bischof von Luytge syner zeichte and Millen, Gangelt ind Vuycht. (V. Kremer, ak. Beitr., urk. p. 79.)

Et pour mieux parvenir à leur but, ils convinrent d'acheter la part qui devrait venir à leur sœur Philippa, comtesse de Wied, ce qui eut lieu par acte signé à Heinsberg, le 6 décembre 1459.

Cependant ce ne fut pas Gérard de Looz, qui put exécuter ce plan, puisqu'il mourut peu après, mais son fils Guillaume II de Loon, comte de Blankenheim. Le duc Philippe de Bourgogne fut nommé, pour décider du différend, et être l'arbitre des prétendants ; celui-ci se décida en faveur de Guillaume de Loon et du comte de Nassau-Saarbrucken, par acte du 29 mai 1462.

Voici ce que nous lisons dans cet acte :

« Cum hesterna die super controversis differentiis et » questionum materiis inter magnificos ac generosos Jo» hannem comitem de Nassauwe, de Dietze et de Vianden » Dominum de Breda consanguineum nostrum et sene» schallum Brabantiæ fidelem delectum ac domicellas Ma» riam de Loos suam conthoralem et Jacobam de Loos » ejusdem Mariae sororem filias de Heynsberg consangui» neas nostras praedilectas ex una et Johannem comi» tem de Nassauwe et de Sarebrugge Dominum de Heyns» berg ac domicellam Johannam de Loos ejus conthora» lem, nec non Wilhelmum de Loos dominum de Juliaco » comitem de Blankenheym etiam consanguineos nostros » predilectos ex altera pactibus occasione castrorum op» pidorum terrarum, et dominiorum de Millen, Gangelt et » Vucht, nec non aliorum quorundam castrorum, terra» rum et dominiorum clenodiorum atque mobilium et im» mobilium bonorum tam ex jure successionis per mortem » quondam reverendi in christo Patris Domini Johannis » de Loos ultimi episcopi leodiensis consanguinii nostri » quam alias devolutorum tunc motis et pendentibus ex » vi certi compromissi.... declaravimus dicta castra, oppi» da, terras et dominia de Millem, Gangelt et Vucht pro

» una medietate ac præfatum Wilhelmum comitem de » Blankenheim, et pro altera ad prædictos Johannem co- » mitem et domicellam Johannam ejus conthoralem co- » mitissam de Nassauwe et de Sarrenbrugge ipsiusque » comitissæ nomine spectare et pertinere easdem terras » ipsis adjudicando. »

En 1465 Stas van Hegen était stadhouder à Millen au nom de Guillaume de Looz ou Loen, sire de Juliers, Clèves, Blankenheim et Millen.

Guillaume mourut en 1468, la veille de la fête des Rois, d'un coup de lance à la gorge, reçu dans une rencontre à Wichtrich, non loin de Zulch. Il expira sans tomber de cheval.

Théodoric de Meyenhoven était son stadhouder à Millen depuis 1466, et y restait en 1469, au nom de Jean comte de Nassau, et en 1471 et 1472, au nom d'Engelbert, fils du comte de Nassau.

Il existe encore dans l'église de Millen une cloche de 1323, et une autre de 1474. Les connaisseurs prétendent qu'elles sont entièrement coulées selon les règles de l'art, et que dans notre siècle il n'y aurait pas d'améliorations à y apporter.

Th. de Meijenhoven continuait ses fonctions de stadhouder en 1481 au nom du comte Engelbert, et Claes Zys les occupait au nom de Guillaume, duc de Juliers et de Berg époux de Jeanne, fille unique du comte de Heinsberg, réunit ce pays en 1484 à celui de Juliers, et après qu'il l'eût reçu en fief de l'empereur Maximilien.

Jean van Ruysschenberg, sire de Setterich, était lieutenant à Millen en 1492, au nom du duc Guillaume et du comte Engelbert. En 1498 ces fonctions étaient occupées par Henri de Hompesch, sire de Wickeraede, chambellan du duc Guillaume et fondateur du couvent des Croisiers à Wickeraede, en 1490.

Guillaume échangea en 1499 avec l'approbation de l'empereur et d'Engelbert les trois villes de Millen, Gangelt et Vucht, contre Diest, Sichen et Montaigu, pour les incorporer entièrement au pays de Juliers, et les gouverner comme fesant partie de ce pays. Aussi en reçut-il déjà la réconnaissance en 1500, au mois de février, à Heinsberg, et rendit-il *reversal* de cette solennité.

Le 6 janvier 1503 la seigneurie de Millen fut hypothéquée pour la somme de 5500 florins du Rhin ou d'or à Godard van Hauxler, qui reçut l'investiture de Stadhouder le 2 février suivant.

Le duc Guillaume étant mort le 6 septembre 1511, sa fille Marie apporta ses possessions à son époux, Jean de Clèves, qui reçut l'hommage de Millen, Gangelt et Vucht les 22 et 23 septembre suivant, ce qu'il confirma par lettres patentes de ces jours. Il eut pour stadhouder à Millen, en 1512, le dit Hauxler, mort en 1536 et enterré dans le chœur de l'église de Gangelt.

Le duc Jean de Clèves, de Juliers et de Berg, mourut en 1539 et eut pour successeur son fils Guillaume, qui nomma son lieutenant et seigneur engagiste à Millen, François Hauxler, né à Millen le 28 juillet 1516, et fils de Godart Hauxler.

Après la mort de Charles d'Egmond, mort sans enfants, le duc Guillaume, comme le plus proche parent, voulut s'approprier et recevoir l'hommage du duché de Gueldres et du comté de Zutphen. Cependant l'empereur Charles V s'y opposa, prétendant également avoir des droits sur ces pays. Ce fut là la cause de la grande guerre de Juliers.

Martin van Rossum ayant envahi en 1542, avec ses troupes de la Gueldres et de Juliers, le Brabant, où il brûla et dévasta tout ce qui se présenta à lui, une armée impériale de 20,000 hommes et de 4000 chevaux sous le commandement de Renaud d'Orange entra au commencement d'oc-

tobre dans le pays de Juliers, où ils restèrent environ trois semaines, pillant et dévastant tout. La ville de Duren, à laquelle on avait imposé une somme de 7000 florins, fut prise le 8 octobre, Juliers le 12 et Heinsberg le 13 du même mois. Le 19 suivant le comte Bossu se trouva devant la ville de Sittard, qui se rendit aux mêmes conditions que Heinsberg et Susteren. On fortifia la ville et on y mit une garnison. Born, Millen et Vucht furent brûlés, et la ville de Gangelt, quoiqu'ayant payé une rançon, fut mise en cendres la veille de la St-Martin, parce qu'un seigneur brabançon fut tué devant la porte de cette ville. On peut se faire une idée des dommages causés, lorsqu'on saura que l'Amman François Hauxler seul perdit 12 fermes, 3 châteaux et divers moulins, qui furent tous brûlés.

L'année 1542 était donc des plus funestes pour le duc Guillaume, qui perdit presque tout son avoir, et vit ses pays dévastés, et ses sujets volés et maltraités.

En 1543 le duc sut réunir de nouvelles armées et reprendre bientôt tout ce qu'il avait perdu : trois fois il défit les armées impériales; entr'autres dans la campagne de Mehr près de Sittard le 26 mars de la dite année. Le combat commença vers 2 heures de l'après-midi, et continua pendant quelque temps, lorsqu'un vent violent et une pluie battante qui survinrent, tournèrent tellement à l'avantage du duc Guillaume, que le duc d'Aerschot qui commandait l'armée impériale, fut totalement battu, et dut laisser 2500 hommes sur le terrain.

Guillaume n'eut pourtant pas de si heureux succès dans d'autres batailles. A la fin il dut céder devant les forces par trop supérieures de l'empereur, et un traité fut conclu le 7 septembre de l'année 1543. (Voyez sur cette guerre notre *Kronijk van Sittard.*)

L'an 1554 la somme hypothéquée sur Millen en faveur de Fr. Hauxler, fut remboursée au moyen d'un impôt de

sept ans, en sorte que la Seigneurie de Millen retourna libre de dettes à Juliers.

En 1556 l'amman de Born, Drimborn, fut également appelé à ces fonctions à Millen; il mourut le 15 décembre 1557, et fut remplacé par Claes Harff.

Celui-ci étant mort en 1569, le 23 mai, son fils Jean Harff, déjà amman à Born, fut nommé comme tel à Gelekerken, tandis que Werner de Haitzfelt fut appelé aux fonctions d'amman de Born et de Millen réunis.

Haitzfelt remplit ces fonctions jusqu'au 28 août 1584, lorsqu'il fut remplacé par Adam de Gymnich, seigneur de Kettenheim.

Le duc Guillaume mourut le 6 janvier 1592. Son fils Jean Guillaume, qui lui succéda fit continuer Gymnich dans ses fonctions.

Ce dernier mourut sans enfants le 25 mars 1609. Les pays lui appartenant, échurent en héritage à Pfalz-Neubourg, qui nomma stadhouder à Born et à Millen, Daniel von Spies, après que Gymnich eût demandé d'être démis de ses fonctions.

Spies mourut, le 12 avril 1625, au château de Millen, et fut enterré le 2 juin suivant à Lengersdorf, près de Duren.

Edmond von Reuschenberg, seigneur de Jetterich, lui succéda comme amman de Born et de Millen. Il mourut déjà le 25 août 1825 à la Diète de Dusseldorf, et fut enterré à Setterich.

1628. Par suite du partage des pays du feu duc Jean Guillaume entre ses héritiers, Born, Millen et le duché de Juliers échurent au prince Wolfgang Guillaume Pfalz-Neubourg, fils aîné d'Anne de Juliers. Il appela aux fonctions de Stadhouder à Millen et à Born, Philippe Henri de Bentinck, de Wolfrath, ancien amman à Duren, position qu'il échangea avec Degenhard de Mérode contre Millen.

En 1629 Gymnich fut de nouveau nommé amman à Millen.

Il se fit d'abord remplacer par Thierry von Westrum, à Holtum (qui devint beau-fils de Bentinck en 1641), et ensuite par Guill. Hauxler, fils cadet de Guill. Hauxler, à Gangelt.

En 1634, Gymnich céda Millen et Born à Jean Wolfgang Guillaume van Bentinck, pendant la minorité duquel, (jusqu'en 1644) ses fonctions furent remplies par son père. Gymnich mourut la même année.

Le jeune prince Philippe Guillaume de Pfalz-Neubourg, duc de Juliers, Clèves et Berg, se maria, en 1642, à la princesse Anne Cathérine Constance, sœur du roi de Pologne.

Le dit Bentinck se maria le 21 juin 1644 à Marie de Breil, de Limbricht. Le 1er août suivant il reçut sa patente comme Amman de Born et de Millen. Son père mourut à sa campagne de Wolfrath le 30 mai 1653, et fut enterré à Holtum.

L'Amman Guillaume de Hauxler mort sans enfants à Gangelt, le 9 août 1648, Herman de Hauxler lui succéda, et mourut en 1652. Gangelt, Millen et Born furent alors réunis sous le dit J. W. G. van Bentinck.

Le prince Wolfgang Guillaume mourut à Dusseldorf le 20 mars 1653, et y fut enterré le 23 du même mois.

Son fils unique, Philippe Guillaume, lui succéda et se maria le 3 septembre suivant, à Swalbach, à la comtesse Elise Amélie de Hessen-Darmstadt, qui embrassa la religion catholique le jour de la Toussaint, à Dusseldorf, en présence du Prince-évêque de Cologne, Maximilien Henri.

Les belles ruines de la tour de l'ancien château de Millen, témoignent assez des dévastations que subirent nos contrées pendant la guerre qui eut lieu au sixième siècle. On a vu ci-dessus que Born, Millen et Vucht furent brûlés par les généraux de Charles V en 1542, malgré le paiement d'une rançon pour leur rachat.

L'ancien donjon s'élève sur une hauteur, à côté de res-

tes et de débris d'autres constructions, ayant fait partie du château de Millen, au centre d'une belle et riche prairie, qui par sa riante verdure fait d'autant mieux ressortir l'âge du vénérable vétéran, qui a vu passer des générations et des siècles, et qui a résisté au temps, et à la dévastation de la guerre. C'est là que résidaient un jour ces puissants seigneurs de Millen, qui ne désiraient que de croiser l'épée, défendre le trône auquel ils avaient juré fidélité, et qui étaient fiers de servir une réligion à laquelle ils se glorifiaient d'appartenir.

Jadis les vaillants sires de Millen sur leurs superbes coursiers foulaient la même terre sur laquelle va paître aujourd'hui la paisible génisse; les échos qui repétaient le son du clairon devant lequel s'abaissait le pont du donjon, ne rendent le mugissement du bétail, que la voix du laboureur qui rétourne des champs. Les fossés sont comblés, et là qu'autrefois où tout ne respirait plus que guerre et combats règnent aujourd'hui la tranquillité et la paix.

L'église actuelle de Millen, est une des plus anciennes de ces environs. Elle fut construite l'an 1144, lors de la fondation de la prévôté, (voyez cette année) de pierres ou de cailloux, appelés en pâtois du pays *Klaauwsteenen*. Les connaisseurs louent beaucoup l'une des absides en pierre de taille, de style roman pur. (1)

---

(1) M. Arnaud Schaepkens a publié en 1860 une intéressante notice sur cette église, dans laquelle il est dit :

« L'église de Millen, par son aspect religieux et surtout par la belle architecture d'une de ses absides, intéresse vivement les archéologues et les architectes. Ce monument dans le style roman est peu connu et a considérablement souffert par les différentes restaurations qu'il a subies. A l'intérieur, l'église a conservé ses arcades romanes qui relient ses nefs, son plafond droit roman, orné dans le style rocaille, ses petites fenêtres en plein-cintre qui éclairent ses nefs, et qui sont d'une forme toute particulière, s'élargissant par le haut. Comme beaucoup d'églises romanes, l'église de Millen aura eu trois absides correspondantes à ses nefs. L'une d'elles, qui existe encore, forme la partie principale du monument. C'est un beau spécimen de l'art roman religieux du XII[e] siècle, qui à beaucoup d'élégance joint la pureté de lignes de l'art byzantin. Comme St-Servais à Maestricht, comme les églises romanes du Bas Rhin, et

Depuis peu cette intéressante église a encore été restaurée par les soins de M. le curé Schlossmacher, de M. Jorissen, président de la fabrique, et de M. Schnichelz, bourgmestre. M. le baron de Plevitz, au château d'Alfens sous Millen, a fait restaurer à ses frais le chœur. On espère que ce vétéran de l'armée française, qui fit la campagne de Russie, jouisse encore pendant de longues années de la satisfaction, de pouvoir s'agénouiller dans un temple, qu'il a dôté de tant de beaux ornements et auquel il a donné ses soins et ses richesses.

Jos. Russel.

---

comme on a voulu imiter à Sainte-Marie, à Bruxelles, cette abside est couronnée d'une galerie formée d'arcades en plein-cintre, reposant sur des colonnettes cylindriques. De grandes arcades reposant sur des colonnes romanes, décorent le reste du monument. L'appareil, comme dans la plupart des monuments du XII[e] siècle, est rude. Les colonnes et les colonnettes sont d'une forme élégante et légère, les tailloirs des chapiteaux des colonnes des grandes arcades sont taillés à biseau. Comme la seigneurie de Millen figure déjà dès le XII[e] siècle dans l'histoire, on peut attribuer à cette époque la construction de son église, qui porte également le caractère de l'art de ce siècle.

CARTULAIRES DR LA PRÉVOTÉ DE MEERSSEN.

Le village de Meerssen, situé à proximité de Maestricht, dont il forme un des environs les plus charmants, est connu dans l'histoire à cause du domaine royal qui y a existé, et il intéresse encore par sa belle église en style ogival, qui est un des beaux monuments de ce genre d'architecture du pays. Le souvenir le plus intéressant qui s'attache à Meerssen, est l'entrevue que les trois fils de Charles-le-Débonnaire, Louis, Lothaire et Charles-le-Chauve, petits-fils de Charlemagne, y eurent en 847. Ils y renouvelèrent le traité de paix et d'union précédemment conclu entre eux, à Verdun en 843, et y prirent la résolution de faire la guerre aux Normands, en cas que ceux-ci ne voulussent pas quitter le pays. Gerberge, reine de France et femme du roi Louis IV, dit d'Oultremer, nomme Meerssen un domaine de sa juridiction : *quoddam juris nostri prædium in alodo in honore Sti Petri consecratum vocabulo Marsnam in Comitatu masaugo, etc.*, et le donne à l'abbaye de Saint-Rémy, près de Reims, en France. Cette donation eut lieu en 968, et fait l'objet d'un diplôme que cette reine date d'une villa, nommée Hacta, *in præfato comitatu in villa, quæ dicitur Hacta* (1).

---

(1) Gerberge, reine de France, femme du roi Louis IV, dit d'Outremer, était de la maison de Saxe, fille de Henri l'oiseleur, et sœur d'Othon Ier, tous deux empereurs. Elle épousa en premières noces Gilbert, duc de Lorraine, puis, étant restée veuve, elle fut mariée au roi de France, vers l'an 940.

Durant la captivité de ce prince, elle agit avec un zèle infatigable pour sa délivrance, et quand son fils Lothaire eut succédé à la couronne en 954, elle gouverna les affaires avec un grand soi i. Ce Lothaire ne fut pas

Ce diplôme, que Le Mire a publié dans ses *opera diplomatica*, est un des documents les plus anciens qui concernent la prévôté de Meerssen, et se trouve en tête d'un cartulaire de cette abbaye. C'est ce cartulaire, en format in-12, écrit vers le milieu du siècle précédent, que nous désirons faire connaître par ces quelques mots, et dont nous donnerons le catalogue.

Ce petit cahier, qui porte pour titre : *Titres en documenten der Proosdye van Meerssen ; Liber diplomatum et privilegiorum præpositurœ meerssenssis*, *ou Chartulaire de la Prévôté de Meerssen*, contient plusieurs diplômes, qui ont vu le jour dans le codex diplomaticus de l'histoire du Limbourg, par Ernst, publiée par M. Edouard Lavalleije. Le Mire en a donné quelques-uns également, et nous aurons soin de mentionner celles de ces pièces que nous savons avoir été éditées. L'auteur de ce manuscrit a soin lui-même de mentionner les diplômes que Le Mire a donnés, et indique, à la fin de chaque document, l'original, ou le parchemin, dont-il l'a copié, par ces mots : *decerptum ex originali parchameno.* C'est donc une garantie pour la pureté du texte qui, soit par négligence du copiste ou de l'imprimeur — dont-il y a des preuves dans Le Mire — a pu être altéré dans les éditions typographiques.

Comme tous les anciens diplômes, ces preuves de l'histoire contiennent des données intéressantes pour le pays, pour ses anciennes seigneuries, etc. Nous voudrions bien pouvoir les publier in extenso, si notre cadre ne s'y oppo-

---

le seul de ses fils ; elle eut encore Carloman, Louis, Charles et Henri ; le premier mourut en ôtage à Rouen, le deuxième à Laon devant son père, le troisième dans la tour d'Orléans, en prison, et le dernier mourut encore jeune. Elle eut encore Malaud, femme de Conrad I, roi de la Bourgogne Trans-jurane, et selon quelques-uns, Albrade, mariée à Rénaud, comte de Reims et de Ronci. Gerberge vivait encore le 2 février 968. Elle fut enterrée dans le chœur de l'abbaye de Saint Rémi de Reims, comme le porte son épitaphe. (Dictionnaire historiqne de Moreri.)

sait pas. Contentons-nous pour le moment, d'en donner les épigraphes ou sommaires.

La première pièce, comme nous l'avons dit, est la donation de la prévôté par la Reine Gerberge :

Traditio Praepositurae meerssensis per Dominam Gerbergam Domini Henrici primi imperatoris Filiam et postmodum Francorum Regis Domini Ludovici quarti, nuncupati Ultramarini, Conjugem.

L'auteur du cartulaire y ajoute en note les remarques de Le Mire sur quelques personnages et endroits cités dans la donation, notamment sur Clummen ou Clemmen, nommé *Cluma* près de Fauquemont, *Litta* ou Lithoijen près de Bois-le-Duc, *Hertra* (1) et *Angledura*, Angleur près de Liége. Pour les personnages, nous renvoyons à Le Mire. Cette copie est faite sur la lettre originale en parchemin.

Les pièces suivantes :

Privilegium Domini Cunradi Imperatoris et Romanorum Regis secundi. a. 1145, et *Privilegium Domini Frederici Imperatoris et Romanorum Regis a°.*, 1152; —

(1) Hertra, qui est Herten près de Ruremonde et non Ertren près de Liége, comme le dit Le Mire dans ses notes sur ce diplôme. M. van der Aa, dans son dictionnaire géographique des Pays-Bas, dit que le village de Herten apparaît déjà en 865, lorsque Godart de Loyn (Looz), seigneur de Heinsberg, et sa femme Philippine de Juliers, avec Regnier (Reinalt) de Fauquemont engagèrent à Roger de Haren les biens de Herten, Merem, Roer et Niel (Maasniel), qu'ils tenaient en fief des sires de Cuyk. Comme Godefroid, sire de Heinsberg, et comte de Looz, épousa en 1362 Philippine de Juliers, il y a évidemment erreur ; il faut lire 1365.

Au mois de mars 1222, Pierre, abbé de St-Rémy, à Reims, vend comme chef de la prévôté de Meerssen, à Richarde de Nassau, abbesse du monastère de Notre-Dame à Ruremonde, la cense de Herten, avec toutes ses dépendances, pour la somme de 150 marcs de Cologne. L'abbé de St-Rémy n'excepte rien, si ce n'est les droits de l'avoué de Herten, Thyerry de Heinsbergh, qui resteront intacts, et passeront avec les biens au couvent de Ruremonde. (Cartulaire de N. D. à Ruremonde en possession de M. le notaire Guillon.) Cet acte de vente fut confirmé par le légat du St-Siége, Conrad, par le pape Honorius, et l'avoué Thyerry de Heinsberg (Ibid.) Le couvent de N. D. de Ruremonde est resté possesseur des biens de Herten jusqu'à la révolution française.

dans celle-ci l'empereur Frédéric détermine les droits de l'avouerie — sont également publiées par Le Mire. L'auteur du cartulaire les a copiées des lettres originales écrites sur parchemin.

Le privilége suivant se trouve dans le codex de M. Ernst:

Privilegium Domini Alexandri Papae 3tii *de Confirmatione Praepositurae de Meerssen. Anni* 1178.

Nous en citerons les endroits suivants pour leur orthographie à cette époque: Clumma, Scigna, Scimortera, Beccha, Hertera, Litta, Angledura, Berçlara, Bethecove, Hara, Lotto cum jure suo, Westingecum, Hulsberga. (Copié sur l'original.) Ces noms désignent les endroits suivants dans le duché de Limbourg: Clummen, Schin-sur-Geul (1), Schimmert, Beek, Herten (près de Ruremonde), Lithoyen (Brabant du nord), Angleur (près de Liége), Berklaar (près de Echt), Bethecove, Haren, probablement Lottum, (dépendance de la commune de Grubben-vorst) et Hulsberg.

Nous n'avons pas trouvé la publication des pièces suivantes:

Privilegium et confirmatio Domini Lucii papae tertii, A° 1182. Le Saint-Père y désigne Houthem par *villa cum capella*, et nomme tous les antres endroits précités (Copié sur la bulle originale).

Privilegium Domini Johannis 3ii *Lotharingiae, Bra-*

---

(1) Voici les églises du Limbourg, sur lesquelles la prévôté de Meerssen, dans les derniers temps, exerçait le patronage, et nommait les curés: Climmen, Hulsberg, Haren, Houthem, Meerssen, Bunde, Schin-sur-Geul et Schimmert. L'époque où Beek, qui formait une cure de l'ordre teutonique, et Fauquemont, qui était originairement une dépendance de Schin-sur-Geul, ont été séparés de Meerssen, n'est pas connue. La paroisse de Limmel formait une dépendance de Meerssen, dont l'abbesse de Susteren nommait les curés de Schin-sur-Geul et non Schinnen. La preuve en est, que la prévôté de Meerssen avait la dîme et le patronage de l'église de Schin-sur-Geul. La petite ville de Fauquemont fit jusqu'au 14me siècle partie de la paroisse de Schin. Schinnen n'a eu rien de commun avec Meerssen.

bantiae et Limburgiae Ducis, anno 1335. Dans cette charte on donne à la prévôté son nom flamand de Meerssen, comme on l'écrit de nos jours. *Aliud privilegium Domini Joannis Lotharingiae, Brabantiae ac Limburgiae ducis. Anno* 1331. (D'après la lettre originale).

Restitutio 2[da] *Littae minoris*, (Lithoyen aussi nommé petit Lith), (1) *facta per Dominum Henricum* 1[um] *ducem Lotharingiae, anno* 1200. Les témoins sont : Henricus de Cuich, Comes de Megene, Wilhelmus Arnoldus de Westmale, Alardus Rapa, Wilhelmus Vulpes, Walterus Vac. Les ecclésiastiques : Richardus, prévôt de Meerssen, Lambertus Clericus, chanoine de Notre-Dame à Maestricht. (Copié du livre des diplômes, folio 57.)

La pièce suivante est donnée par Ernst :

Concordia inter Ecclesiam Beati Remigii et Theodoricum militem super quibusdam Decimis ad Domum Marnensem spectantibus. Anno 1190. Dans ce document sont cités comme témoins parmi les laïcs : Goswin avoué, Godefroid de Mosa (van der Maese), Goswin de Haskesdale, (Haesdal) Arnould de Hiabeke (Jabeke), Immon de Clummene, et Godescalcus de Ambeij. (Copié d'après la lettre originale).

Privilegium domini Frederici Imperatoris datum a.° 1152, Confirmatur per dominum Antonium ducem Brabantiae, a.° 1412.

Dans ce privilège de l'empereur Frédéric, de 1152, confirmé par Antoine, duc de Brabant, en 1412, sont nommés plusieurs villages aux environs de Fauquemont. Les noms de ces endroits à cette époque, peuvent servir aux étymologistes qui s'occupent de l'origine des noms des communes ; nous en citerons encore les villages suivants

---

(1) Lith appartenait à l'évêque de Liége, et Ernst a commis une erreur, en confondant cet endroit avec Lithoyen ou petit Lith qui était une propriété de Meerssen.

du Limbourg : *in pago vosago* (lá bruyère), *Lottam* (Lottum ?) *cum omnibus suis appenditiis*, *id est*, *Becheem*, *Glana*, *Capella*, *Pessemle bach*, *atqne montes Sancti Remigii*. Le village, que nous croyons désigner Lottum, est écrit ici Lotta, et dans les chartes précédentes Lotto. Parmi ses dépendances nous ferons remarquer Becheem. Il est du reste impossible de confondre Lottum avec Lith ou Lithoyen, car ce dernier endroit est toujours clairement nommé Litta, et figure dans les mêmes chartes avec Lotta ou Lotto. Parmi les témoins laïcs sont nommés : les seigneurs Godefroid duc de Louvain, Henri de Namur, Henri, comte de Limbourg et son fils Gerard, Conrad de Dalhem. (Transcrit d'une copie authentique.)

Privilegium Domini Johannis, ducis Brabantiae, datum anno 1335. *Confirmatur per dominum Antonium* Brabantiae *ducem, anno* 1412.

Ce privilége et le précédent sont datés de Luxembourg. L'auteur du cartulaire n'ajoute pas, comme aux autres pièces, d'où il les a tirés.

Antoine, duc de Brabant, pourvoit la prévôté de Meerssen d'un autre avoué A. 1414, (texte français.)

Sur les plaintes du prévôt de l'église de Meerssen, *Damp Nicole de Ware*, le duc ôte l'avouerie à Guillaume de Mérode, *à présent chastellain de notre chastel et à Gosuin de Courtembergh*, *avoué de notre dite terre de Faulquemont*, qui au lieu de protéger la prévôté, l'avait pillée *en faveur d'un cardinal soy-disant avoir droit en la dite prevosté*, et le duc fait *gardien protecteur et deffenseur du dit prevost notre amé et feal chlr. conseiller et chastelein de notre chastel de Daillem mess : Renier.* Ce diplôme est daté de Paris. (Sans indication d'origine).

Le diplôme suivant est publié dans le codex de Ernst.

Recognitio et restitutio census et quarumdam decima-

rum ; facta pera damum, militem de Falkebourc A° 1244. (D'après l'original sur parchemin.)

***Recognitio solutionis decimarum novalium juxta Bergh per gossuinum Duker a*° 1245.**

Cette pièce est tirée du livre des diplômes de la prévôté de Meerssen, folio 21.

***Emphiteusis dimidii modii molturae affectati super molendinum in Meerssen. a*° 1262.**

Il s'agit dans ce document d'une rente sur un moulin de Vieux-Fauquemont, que Théodoric, seigneur de Fauquemont, avait acquise de Gérard, chevalier de Vieux-Fauquemont. Il est tiré du livre des diplômes de la prévôté, folio 10.

***Instrumentum de prædicto redditu demidii modii molturæ super molendinum quod dicitur inferius. a*° 1244.**

Ce diplôme (publié par Ernst), que donnent Gérard, chevalier de Vieux-Fauquemont, et ses frères, Gosuin, chanoine à Maestricht, et Gilbert, concerne le même moulin. Le père de ces seigneurs, *Renardus, miles dictus de Bonde*, y est mentionné à propos d'un échange de dîmes sur ce moulin, qu'il avait fait avec le prévôt de Meerssen. Parmi les témoins sont nommés : Alard, chevalier de Haskesdal, les seigneurs Gosuin Duker, Adam de Hare, Gosuin de Barkum. Il est copié d'après la lettre originale.

***Donatio octo mansorum cum decimâ facta monacho seu pastori in herta per nobilem dominam Luchardim de Mereheym a*° 1147. (1)**

Ce diplôme est donné par l'évêque de Liége, Henri II, dont deux diplômes se trouvent en tête du codex diplomaticus de l'histoire du Limbourg par M. Ernst, et qui

(1) Les sires de Meerhem, près de Herten, jouèrent un certain rôle au moyen-âge ; ils apparaissent au XIVe siècle comme seigneurs de Boxtel et d'Oyen. Leurs armes sont de gueule à l'aigle éployée d'argent.

concernent également la prévôté de Meerssen. Dans ces deux documents Henri se donne le titre d'évêque de Liége. *Henricus dei gratia Leodiensis episcopus,* tandis que dans notre charte, que nous ferons suivre entièrement, il se contente du titre modeste de Ministre de l'église de Liége, institué par Dieu. Il s'agit particulièrement de Herten, près de Ruremonde, dans ce texte, qui est tel qui suit:

In nomine sanctae ac individuae Trinitatis Ego henricus ecclesiae Leodiensis a Deo Minister institutus piis petitionibus numquam defui, auctoritate insuper nobis collata, quod decrevi verbo, firmavi scripto, munivi sigillo, ut posteritas habeat inconvulsum, quod piae devotionis patravit studium. Hujus itaque auctoritas innixa praesidio nobis quaedam Luchardis nomine de Mereheym, tam ipsa quam et liberi ejus Conradus, Rogerus, Theodoricus pro sua suorumque salute octo mansos, sex in villa quae dicitur Posterholt, cum decima et quidquid ad eos pertinet, duos in villa quae dicitur Linna per manum meam beato Remigio distuibuit, ut monachus in loco qui dicitur herta deputatus ex eis sibi necessaria inveniat, et Deo omnipotente pro se et pro suis preces indesinenter ibidem fundat. Cartulam igitur hujus traditionis sigilli nostri impressione munivimus, ut de caetero nullus eam infringat, quod si quis attentaverit iram omnipotentis Dei incurrat, nec quod illicite appetit obtineat: hujus rei testes sunt Alexander praepositus, Amalricus archidiaconus, Reppo abbas Rden., clerici gosewinus de monte falconis, Rogerus de Brernen, nobiles Lambertus de Horr et Arnulphus, filius ejus familia: Actum est hoc ab incarnatione Domini anno 1147 *indictione nona, regnante Conrardo, anno regni ejus octavo.*

In n'y a pas d'indication d'origine.

Donatio quatuor mansorum ligni in nemore Hartert facta

Domino Theodorico domino de Falkenborch per præposituram Meersensem, *a°* **1237.**

Dans ce diplôme, publié par Ernst, il s'agit du bois de Vaeshartert, appartenant au château de ce nom, à proximité de Maestricht, propriété de M. Pierre Regout, membre de notre Société. On y voit que ce bois à cette époque était très-étendu. Les témoins sont: Adam de Hare, Alard de Haskedal, Gosuin Duker, Adam de Meerssen, chevaliers et châtelains de Fauquemont. Il est tiré du livre des diplômes de la prévôté, folio 43.

Recognitio donationis quatuor mansorum praedictae facta per filios et successores dicti domini Theodorici anno **1275.**

Et confirmata per abbatem et conventum sancti Remigii a° **1276.**

Dans cette reconnaissance sont cités comme témoins, ayant apposé leurs sceaux à cette charte, les hommes nobles: Reynaldus, comte de Gueldres, le seigneur Gosuin, le sire de Borne, et les autres frères Ada, Gosuin et Oger de Haren, ainsi que le chevalier Jean de Haskedal. (Sans indication d'origine.)

Donatio cujusdam terrae sitae prope clumen dictae vulgo Ravensbergh, facta Theodorico Domino de Falkembourgh per praeposituram Meerssensem. a° **1242.**

Se trouve dans le codex d'Ernst, et est daté de près de Beek, *acta sunt apud Beke.* Parmi les témoins figurent le chevalier Alard de Haskedal, et Gosuin dit Duker de Bergha. (Tiré du livre des diplômes de la prévôté, folio 54.)

Recognitio juris curmedarum, censuum etc. quod conventus Sancti Gerlaci debet praeposituræ Meersensi: A° **1402.**

Dans cette reconnaissance du droit des rentes etc., que le couvent de St. Gerlache (1) doit à la prévôté de Meerssen,

---

(1) Le monastère de St. Gerlache, célèbre par le saint de ce nom, est un beau château, appartenant à M. Corneli, membre de notre société.

de l'année 1402, on trouve : qu'à la demande du prévôt de Meerssen, Théodoric, et des dames de Saint-Gerlache, Mathilde et Philippine, les personnes, dont les noms suivent, ont apposé leurs sceaux à cette pièce, savoir : les vaillants, prudents et puissants Seigneurs Jean de Keveleen, les chevaliers Jean Houijn et Nicolas Houijn et Jonkheer (Domicellus) Jean Struet de Hulsberg, avoué du territoire de Fauquemont, ainsi que Jonkheer, Gérard de Houthem, écuyer et écoutêt, puis les noms des échevins de la prévôté, ou cour de Meerssen. La pièce est dâtée de l'année 1402, le 23 du mois d'août. (Sans indication d'origine).

Carolus quintus rex hispaniarum approbat et confirmat unionem et incorporationem præpositura Meersensis mensæ abbatiali Remensi factum, nec non jura et privilegia ejusdem præpositurœ A° 1516.

Le prévôt de Meerssen, à cette époque, était *Frater carselius de Berghe*, *alias de Trips.* Il n'y a non-plus d'indication de provenance de la confirmation, par le même Empereur, faite en 1538 de cette union et incorporation, qui suit et qui porte pour titre :

Altera confirmatio super eamdem unionem et incorporationem præpositurœ Meerssensis mensœ abbatiali Remensi per eumdem dominum Carolum quintum electum imperatorem A° 1538.

Ordonnance de Monsgr. André cardinal d'Autriche, Lt gouverneur de Pays-Bas faite aux députéz des états du paijs de Fauquemont a effet de continuer d'exempter les biens de la prevôté de toutes tailles et impositions 12 janv. 1599, (texte français.)

Philippus 4tus hispaniarum rex 10 decembris 1622 confirmat privilegium Caroli quinti datum A° 1516, item privilegium ejusdem Caroli imperatoris datum A° 1538.

•Ce privilége est en français, sans indication de provenance, de même que le précédent.Les pièces suivantes sont en flamand :

Brieven van Duaghsele op Terrier gegeven bij den konink Philipus den 24 *febr.* 1622.

Provisie en opene brieven raakende de Thiendens den 20 *ougust.* 1626.

Placcaat aangaande de Thiendens 13 *junij* 1630.

Mandatum en provisie concernerende de Thiendens 28 *may* 1637.

Brieven van Debitis van Chijnsen renten en andersins, 21 *aug.* 1642.

Maintenue voor den Heere Prelaat van Eaucourt als proost en Heere van Meerssen etc. wegens het aenstellen van den gerechtsbode aldaar 7 *july* 1646.

Vonnisse tegens de sehepenen van Meerssen, die in plaatse van proostschepenen sigh noemden schepenen des koninx, den 11 *Xbre.* 1648.

Arrét de leurs altesses seren^mes les archiducs par lequel il est ordonné que l'évéque de Ruremonde jouirait de la prevôté de Meerssen sa vie durante, et que pendant ce temps l'abbaye de St-Reusy perceverait une pension de deux mille florins sur l'abbaye de St-Amant, et qu'après le decès du dit évéque elle rentrerait dans la pleine jouissance de la ditte prévôté l'an 1608. Texte français.

Toutes ces pièces sont données sans indication d'origine, excepté la dernière qui est prise sur la lettre originale. A la fin du cartulaire se trouvent encore trois diplômes d'une date reculée, dont les deux derniers sont publiés par Le Mire. Le premier porte pour épigraphe :

Godefridus dux Lotharingiae allodium Littae, quod violenter invaserat abdicat et restituit a° 1160.

Nous avons distingué parmi les témoins le comte de

Looz, Louis l'avoué, d'autres nobles, Régnier de Crikebech, Godfroid de Lomes, Anselme de Hunese. Ce diplôme est copié d'après l'original.

Le second : *Restitutio Littae minoris per Godefridum Barthatum ducem Lotharingiae A°.* **1181**, est publié par Le Mire, ainsi que le dernier : *Godefridus 3us Lotharingiae Brabantiacque dux Littam Remensi monasterio sti Remigii restituit anno* **1160**.

Nous venions d'écrire ce court aperçu du cartulaire de Meerssen, qui précède, lorsque nous avons vu une excellente notice *sur des Chartes relatives à la prévôté de Mersen et sur un sceau de l'empereur Frederic Barberousse par M. le chanoine de Ram*, à laquelle nous renvoyons le lecteur pour de plus amples détails. M. de Ram cite un second diplôme de l'empereur Barberousse, donné à Aix-la-Chapelle, le 11 mars 1152 (outre celui de Paderborn que nous avons cité), d'après De Dijnter, qui en donne une analyse. Ce document se trouve dans notre cartulaire, entièrement copié dans la confirmation, qu'en donne Antoine, duc de Brabant, l'année 1412 ; (voir plus haut) et comme le texte de De Dijnter, donné par M. de Ram, s'écarte trop de notre cartulaire, surtout pour l'ortographie des endroits, ce qui donne lieu à des erreurs involontaires, nous donnerons cette charte en son entier.

Par contre nous avons vu avec plaisir que le texte du second diplôme, donné à Paderborn, dont M. de Ram publie une copie plus fidèle que Le Mire, est, sauf quelques variantes, conforme à celui de notre cartulaire, y comprise la dénomination de Meerssen par *Curia Marnensis* qu'on écrit généralement ainsi dans toutes les anciennes chartes, excepté dans celle de Gerberge. *Schinmortera* est Schimmert et non Schin-sur-Geul, comme nous l'avons prouvé plus haut, et le dernier témoin, qui dans le texte de M. de Ram est nommé *Marcuarius*, est écrit *Marcuard*

dans le nôtre. Au lieu de: *Supersunt autem tres curiae*, notre texte donne *superstites autem* etc. puis au lieu de *decem et novem solidos, X et VIII sol.* Comme nous l'avons déjà dit, cette copie, prise sur l'original, *Decerptum ex litteris parchamenis originalibus*, finit par ces mots: *et appendebat sigillum ex cauda pergamena*, ce qui est conforme au texte de M. de Ram, qui s'occupe de ce sceau dans son mémoire, et qui en donne un dessin très-intéressant.

Nous avons publié un sceau dans ce genre de l'empereur Conrad II, (qui se nomme Conrad II, roi des Romains) de l'année 1139, dans les *Annales de la société historique et archéologique à Maestricht*, année 1857, lequel est presque identique à celui de Frédéric. Il est en pâte d'un jaune clair, et adhère au parchemin en placard. C'est la donation du pont sur la Meuse à Maestricht, faite par ce prince en faveur du chapître de Saint-Servais.

Nous mentionnons encore avec plaisir des annotations intéressantes sur Meerssen dans l'histoire de Fauquemont de M. le professeur Ubaghs, à Louvain, portant pour titre: *Korte schets der geschiedenis van het land van Valkenburg*.

En nous bornant à la nomenclature des chartes, que contient notre cartulaire de Meerssen, en attendant le moment favorable de les publier, nous portons l'attention des savants sur la trouvaille, dont M. Schuermans s'occupe dans la notice insérée dans ce même bulletin. Cette jatte en poterie Samienne, trouvée à Meerssen, est une preuve bien intéressante pour la haute antiquité de cet endroit, et plaide pour l'existence à une époque très-reculée, d'un palais ou villa dans ce village, que les Normands n'auront point épargné lors de leur invasion dans ces pays, après la victoire qu'ils remportèrent près de Meerssen en 981.

Voici le privilége de l'empereur Frédéric, de 1152, daté d'Aix-la-Chapelle, dont M. De Ram donne un extrait d'après de Dijnter.

Privilegium domini Frederici imperatoris datum a° 1152, confirmatur per dominum Antonium ducem Brabantiæ a° 1412.

Antonius dei gratia Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgiæ dux, sacrique imperii marchio, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, nos vidisse ac per nonnullos consiliarios nostros visitari fecisse quasdam litteras patentes per Dominum Fredericum divae memoriæ quondam Romanorum Regem, cujus anima cum fidelibus in pace requiescat, dudum Religiosis viris abbati et Fratribus ecclesiæ beati Remigii de Remis in Regno Franciæ datas et concessas, quarum tenor sequitur in hunc modum: In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Fredericus divina favente clementia Romanorum rex: Si venerabilium ac Religiosorum virorum justis petitionibus aurem benignitatis clementia accommodamus, si servorum Dei quieti et utilitatibus piam providentiam impendimus, ei nimirum placere non diffidimus, cujus et nomen et vicem in terris gerimus: quo circa noverit fidelium vestrorum tam futurorum quam præsentium industria, quod domnus Hugo venerabilis abbas cœnobii sancti Remigij confessoris et Francorum apostoli, quod est in regno Francorum Remis, nostram adiens Regalem præsentiam in palatio aquisgrani secunda die postquam unctionem sacram in Romanum regem accepimus, petiit nostro privilegio confirmari ad praefatum monasterium quasdam possessiones in regno nostro quondam a gloriosa regina Francorum Gerberga prœdicto cœnobio legitime concreditas et a divæ memoriæ primo Otthone, itemque Otthone secundo privilegio donationem confirmatas. Nos itaque ad petitionem tam nostrorum fidelium, quam ante dicti Religiosi abbatis et fratrum ipsius supramemorato monasterio sancti Remigii omnes possessiones, quas hactenus in nostro regno habent confirmamus et

praesentis autoritate privilegii nostro regio Banno corroboramus : scilicet Marsnam cum fisco et omnibus appenditiis, videlicet Herta, Cluma, Litta, Angledura, Schinna (et non Stuma comme porte le texte de De Dijnter) et Beccha, quae ad eam pertinent, nec non in pago Vosago (De Dijnter dit Mosaga) Lottam cum omnibus appenditiis suis, id est, Becheem, Glana (Geleen) Capella, Pessemlebach (De Dijnter Peffemlibach) atque Montes (De Dijnter Mons) sancti Remigii, et si quae adhuc per Dei misericordiam justis modis in regno nostro acquirent, ut ipse abbas et monachi per omnia succedentia tempora liberam potestatem habeant praescriptas villas cum omni integritate et appenditiis ipsarum ordinandi, faciendi et disponendi sine ullius personae contradictione : hoc quoque posteritatem nostram latere nolumus, quod dux Godefridus de Lovania multis annis Littam, quae ad Marsnam pertinet invaserat, et omnem ipsius fructum fratribus saepedicti monasterii violenter abstulerat, donec Dei timore et beatae recordationis Patrini nostri gloriosi Romanorum Regis Cunradi commotione perterritus eamdem villam abbati et fratribus in praesentia ejusdem incliti Principis refutavit et reddidit, et firmis securitatibus a se et filiis suis Godefrido atque Henrico datis, se aut haeredes suos nullam deinceps invasionem vel injustitiam illaturos firmiter repromisit et proprio scripto confirmavit. Sane juxta constitutionem et præceptum divæ recordationis nostri Henrici Imperatoris filii quondam Conradi suavis memoriæ imperatoris statuimus et statuendo inviolabiliter sancimus, ut tam in prænominatis, quam in omnibus in regno nostro Beati Remigii Prædiis nullus judex vel advocatus vel comes aliquid exigendi habeat potestatem, nisi quantum abbas vel monachi ejusdem cænobii dederint vel permiserint : hoc et per cuncta succedentia tempora notum esse volumus quod ecclesiæ

beati Remigii privilegia in præfatis possessionibus nullum specialem advocatum esse determinant nisi solum imperatorem aut Romanorum Regem: et quantum ad honoris nostri excellentiam pertinet tam districte facta reformare, quam etiam gesta roborare, judicium quod super eadem re in curia prædecessorum nostrorum regum videlicet et imperatorum ordine legitimo promulgatumest, per hanc pragmaticæ sanctionis paginam confirmamus, decernentes, ut talis in eisdem possessionibus advocatus, et idem solus sine subadvocatis ordinet, ut velit et potius prodesse quam obesse, qui advocatus ea, quæ subscripta sunt, pro beneficio advocatiae suae sine ullo additamento in perpetuum accipiet. In tribus scilicet placitis generalibus singulis annis servitium determinatum: tertiam partem pecuniae in tribus placitis generalibus acquisitae recipiens: villicos, ministeriales et scabinos ponere vel deponere poterit Praepositus marsnensis sine advocato: de redditibus sancti Remigii per villicum et scabinos placitabit Praepositus sine advocato. Si effusio sanguinis seu banni infractio seu latro cinium infra allodium contigerint placitare non poterit sine advocato, et exinde tertiam partem recipiet advocatus, Praepositus duas: exactiones, tallias, quas quidam precarias vel petitiones nuncupant, sive hospitationes regiâ censurâ penitus interdicimus advocato:

Si infra allodium terra culta vel inculta, molendina ab haeredibus emancipata fuerint, monachi in usus suos libere sibi vendicabunt sine advocato: silvas fructeta et dumos sub censu annuali praepositus ad commodum ecclesiae quibus libet tradere poterit sine advocato. Hoc etiam eidem beati Remigii ecclesiae regali munificentia adjicientes confirmamus, ut praebenda clericorum marnensis ecclesiae in usus monachorum decedentibus clericis sine ullius contradictione de caetero cedant: Et ut haec

nostrae regiae confirmationis autoritas stabilis et inconvulsa semper permaneat cartam hanc conscribi, manuque propria, ut infra apparet, corroborantes, sigilli nostri impressione jussimus insigniri, testes qui praesentes fuerunt subtus annotavi praecepimus, quorum nomina haec sunt: Arnoldus coloniensis archiepiscopus, Henricus leodiensis episcopus: Fredericus monasteriensis episcopus: Otto frissingensis episcopus: Orchtenus Basiliensis episcopus, Henricus constantiensis episcopus: Albertus marchio de Brandenbourg, Henricus dux saxoniae, Matheus dux superioris Lotharingiae, Godefridus dux Lovaniensis, Henricus namurcensis, Henricus comes de Limbourgh et filius ejus Gerardus, Cunrardus de Dalhem et alii quam plures: Et erat dicta littera signata signo dicti Romanorum Regis ac subscripta haec verba: signum domini Frederici Romanorum regis invictissimi. Ego Arnoldus cancellarius vice Henrici moguntini archiepiscopi et archicancellarii recognovi: Acta sunt haec in palatio Aquisgrani anno dominicae incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo secundo, indictione tertia regnante domino Frederico Romanorum rege invictissimo, anno regni ejus primo feliciter. (Suit la confirmation par le duc Antoine de Brabant de 1412).

A la suite de notre petit cartulaire nous citerons un second, qui se trouve au dépôt des archives de l'Etat, à Bruxelles. Il a le même format que celui dont nous nous sommes occupés, et est écrit de la même main. L'espace nous manque pour analyser les pièces, qu'il contient, et nous nous bornerons à n'en donner que les titres des documents. Ce cartulaire, qui compte 171 pages d'écriture; est intitulé comme le précédent: *Liber chartarum seu privilegiorum præpositurœ Meersensis, ou chartulaire ou Recueil de privilèges et titres de la prévôté de Meerssen.*

Voici la nomenclature des chartes, qu'il contient.

Liber chartarum seu Privilegiorum Praeposituræ Meersensis ou Chartulaire ou Recueil de Priviléges et titres de la Prevôté de Meerssen.

Calixtus Papa Praedia Ecclesiae Remensi donata approbat. et confirmat A° 1118.

Privilegium Alexandri Episcop. Leodiensis A° 1136.

Innocentius Papa 2us confirmat Libertatem Ecclesiae Meersensis A° 1136.

D. Hermanus archdiaconus Leodiensis confirmat immunitatem Ecclesiae marnensis A° 1136.

D. Alberous Eps Leodiensis Libertatem Eccles. marnensis approbat.

Henricus 2us Epus Leodiensis Libertatem Ecclae Marnensis confirmat A° 1145.

Henricus Epus Leodiensis anectit et unit Ecclae Bti Remieij personatus ecclesiarum de Marna, Clumâ, Schinna, Hulisberga et Litha 1147.

Hermanus Archidiaconus Leodiensis Libertatem Marsenensis Ecclae confirmat 1147.

D. Alexander Papa tertius Ecclesiae de Marsna Libertatem, possessiones et Jura confirmat A° 1178. (Se trouve également dans le premier cartulaire.)

Otto Leodiensis archidiaconus marnensis Ecclesiae Libertatem approbat 1182.

Adolphus Coloniensis Ecclesiae minister Libertatem marnensis ecclae eonfirmat 1125.

D. Lucius Papa 3us Libertatem Ecclesiae marnensis eiusque possessiones Jura confirmat 1182. (Se trouve également dans le premier cartulaire.)

De concordia inter monachos de Mersne et Parochianos euisdem Ecclesiae firmata a Theodorico Praeposito Coloniae A° 1197.

De Ryrkeria in Meerssen per D. Obertum Episcopum Leodiensem A° 1244.

Capitulum Leodiense dat approbationem pro Ryrkeria de Meerssen 1244.

Confirmatio de Ryrkeria in Meerssen per Hugonem Cardinalem apostolicae sedis Legatm.

Reformatio de Pastore et sacellanis in Meerssen factum p. Engelbertum Isenbruch Ecclesiae Leodiens. archidiaconum 1271.

Capitulum majoris Ecclesiae Leodiensis approbat reformationem praecedentem A° 1271.

Reformatio et ordinatio altera super statum Ecclesiae Meersensis facta per praetactum Engelbertum Eccl̄iae Leodiensis archidiaconum 1272.

Guilhelmus Lendanus Episcopus Ruremundensis unit et incorporat capellam in Ulenstraeten A° 1580.

Unio et incorporatio altaris sive beneficii divae Agnetis Pastoratui sive vicariae perpetuae in Bunde 15 *Julii* 1816.

Un troisième cartulaire du même dépôt, format petit in-folio, contient sept pièces, dont six se trouvent dans le premier cartulaire, la septième seule ne se trouve dans aucun des deux précédents, et a pour suscription : *Separatio filialae ecclesiae seu capellae de Valkenborgh a parochiali ecclesia de Schinne ejusdem capellae matrice a°.* 1281 *et* 1319.

En terminant ces notes, nous regrettons beaucoup de ne pas avoir eu l'avantage de voir les pièces originales, dont les cartulaires donnent les copies, surtout pour les sceaux, dont elles sont pourvues. Ces sceaux, surtout ceux des seigneurs Limbourgeois, qui apparaissent dans ces documents comme témoins, auraient un intérêt tout particulier pour la syllographie des seigneuries de nos contrées.

ALEXANDRE SCHAEPKENS.

GESCHIEDKUNDIGE AANMERKINGEN

NOPENS DE

OPKOMST EN DEN VOORTGANG DER STAD MAASTRICHT.

Si quæramus qualiter civitas Trajectensis ex humili pago ad eam faciem quâ nunc est processerit, parum est unde id irruere possimus. HERBENUS.

VOORWOORD.

In afwachting, dat Maastricht gelijk andere steden van ons vaderland met eene regelmatige geschiedenis verrijkt worde, neemt ieder weldenkend bëoefenaar de dierbare taak op zich, om bouwstoffen te vergaderen, waaruit dat werk kan worden voltrokken. Wij moeten het bekennen, er is in zake van geleverde bouwstoffen, voor die stad reeds meer dan één' fikschen stap gezet. Herbenus, Sedulius, Pélerin, van Heylerhoff (1) en anderen hebben belangrijke bijdragen tot hare geschiedenis geleverd. Mannen van onzen tijd, wier geschiedkundige verdiensten aller achting wegdragen, hebben deze studiën vervolgd, en met de fakkel van het moderne onderzoek toegelicht. Strevende om naar ons vermogen nuttig te zijn, hopen ook wij door de uitgaaf dezer *Aanmerkingen* den allengs toenemenden oogst met eene nieuwe schoof te verrijken.

De bundel, waaraan wij deze bijdragen ontleenden, houdt in:

1. *Geschiedkundige aanmerkingen nopens het begin en den voortgank der stad Maastricht,* van 255 ongenummerde bladzijden in 4°. Dit is het werkje, dat wij onder den titel van: *Opkomst en voortgang der stad Maastricht* mits dezen den druk vertrouwen, en over welks schrijver wij hierna zullen spreken.

2. *Remarques sur l'origine et le progrès de la ville de*

(1) Zie: *Messager des sciences historiques de Belgique,* année 1859, Martin Jean van Heylerhoff, par Arnaud Schaepkens.

Maestricht in 4°. Fransche vertaling der 14 eerste bladzijden van Nr 1; zij zijn van eene moderne hand, en hebben tot schrijver den Heer Jean-Lambert de Lenarts d'Ingenop, burgemeester te Bunde, en lid der provinciale staten in Limburg. (✠ 1828).

3. Dit nummer vormt een afschrift in 4° der 110 eerste bladzijden van Nr 1. De kalligraaf heeft de spelling van het handschrift gemoderniseerd, de eigennamen en het latijn geradbraakt. Overigens is dit afschrift met het volgnummer der bladzijden voorzien, en met uiterst veel zindelijkheid geschreven.

4. *Genealogie des rois, ducs et contes qui ont gouverné la Loraine-inférieure ou la basse Loraine et ses parties.* Kaart in folio.

5. *Codex diplomaticus Trajectensis*, in folio, dienende tot bijlage van Nr 1. Deze *Codex* bevatte oorspronkelijk 120 genummerde pakjes, elk van 10 bladzijden, te zamen 1200 bladzijden, die echter op verre na niet allen zijn vol geschreven. Tot ons leedwezen zijn de 73 eerste pakjes niet meer aanwezig. Nommer 74 begint met een diploma van het jaar 1301, en nommer 120, zijnde het laatste van den bundel, sluit met eene pauselijke bul van het jaar 1515. Zoo als hij nu bestaat, zijn nog 143 diplomen aanwezig. De schrijver van het handschrift n. 1, is ook de schrijver van dit Chartenboek, zoo als duidelijk blijkt uit de identiteit der schrijfletters en der spelling. De bronnen, waaruit de bescheiden zijn geput, worden aan den voet van ieder dokument zorgvuldig aangehaald. Zij zijn: a. *Liber Sti Servatii.* De hoogsttellende bladzijde van dit handschrift, door den schrijver aangegeven, is 208. Misschien is dit het Cartulaire van St-Servaas, door onzen vriend, den Heer Stanislas Bormans, op de Keizerlijke Bibliotheek te Parijs gevonden, section latine nos 10178-10180. — *b. Liber pergameneus Sti Servatii*, zoo genoemd

ter onderscheiding van codex *a*, die op papier schijnt geschreven te zijn. Hoogst aangehaalde bladzijde 63. — c. *Liber Canonici van Eyll.* Dit handschrift bevatte handvesten betrekkelijk de stad en het kapittel van St. Servaas. Hoogstgenoemde bladz. 84. Op de lijst der kanoniken van St. Servaes vinden wij vier Heeren van Eyll, die alle, hetzij in de XVII[de] of XVIII[de] eeuw geleefd hebben. (1) — d. *Liber bonorum S[ti] Servatii.* Hoogst aangehaalde bladz. 276. — e. *Archief der Baly Biessen* te Maastricht. — f. *Archief te Maastricht.* De schrijver schijnt deze te onderscheiden van die van het raadhuis. Zie hier zijne gewoonlijke spreekwijze: « Het origineel is in de Archive » en elders « het origineel is op het stadhuys. » — g. *Archief van het kasteel te Helmond.* De gedrukte bronnen, waaruit hij put, zijn: Miraeus, Foppens, Butkens, Louverex, Robijns en Chapeauville.

Nu blijft ons nog over te spreken van het handschrift, dat wij aan den druk overgeven en onder n. 1 aangeduid hebben. Het bevat, zoo als wij even zeiden, 255 bladzijden in 4[to], en is voor de geschiedenis der stad Maastricht van des te meer gewigt, omdat vele der bronnen, die de schrijver onderzocht heeft, in onze dagen niet meer te vinden zijn. Hij heeft zich tot onderwerp gekozen de stad Maastricht te beschrijven in haren oorsprong, in haren burgerlijken en stoffelijken vooruitgang. Diensvolgens verdeelt hij zijn werk in VI deelen. Het eerste, dienende tot algemeene inleiding, spreekt over de oorspronkelijke bewoners van dit land, de Kelten of Galaten, verder over de Romeinen en de Franken. Het tweede deel handelt over het koningrijk Austrazië en Lotharingen in betrekking tot Maastricht; het derde over de graafschappen Haspengouw

---

(1) Zie A. Schaepkens, Liste des chanoines de l'ancienne église collégiale de Saint-Servais à Maestricht, depuis 1468 jusqu'à 1793. *Annales de la Société historique et Archéologique de Maestricht.*

en Maastricht en over de Abdij van St. Servaas, zijnde van deze graafschappen gescheiden. Het vierde deel spreekt over Maastricht op zich zelf. Regten van den bisschop van Luik, verdeeling der parochiën, regten van den Keizer. Het graafschap Maastricht onder de graven van Leuven. Vijfde deel: Maastricht onder twee Heeren; het wordt tot stad verheven; civiele en militaire regeringsvorm onder de Prinsen van Luik en de Hertogen van Braband. Zesde deel: Maastricht onder de heerschappij der Staten-Generaal van de vereenigde Nederlanden, en onder die van den Prins-bisschop van Luik. Ziedaar in korte woorden den inhoud van het werkje.

Wie is nu de schrijver dezer belangrijke nasporingen?

Al de ons bekende handschriften zijn zonder naam of jaartal. Het laatst door den schrijver aangehaalde jaar is 1787. Sprekende van eene overeenkomst gesloten den 9 Nov. 1750 tusschen den Magistraat en den gouverneur-militaire der stad zegt hij: « Welk accoort ik dikwijls heb hooren taxeren als zeer prejudiciable voor de stads-finantiën. » De schrijver leefde dus in de tweede helft der achttiende eeuw.

Wijlen de Heer Dr Frans Van de Ven, geneesheer en schoolopziener te Bunde, die ons deze handschriften ten geschenke gaf, verklaarde, dat zij afkomstig waren uit de familie de Lenarts, en geschreven door den grootvader zijner huisvrouw L. E. de Lenarts « peymeester » der stad Maastricht. Edoch de Heer Ant. Perreau, te Tongeren, die meerdere bescheiden uit deze familie in bezit heeft, en dien wij dienaangaande raadpleegden, maakte ons de vriendelijke opmerking, dat, alhoewel eenige leden der familie de Lenarts dokumenten over Maastricht vergaderd hadden, hij zich echter niet herinnerde, of de « peymeester » L. E. de Lenarts van dat getal was. Deze schrijvers — zegt hij — leefden in de XVIIde eeuw.

Nu viel ons vermoeden op den kundigen zamensteller van het : *Essai historique et critique sur le département de la Meuse-inférieure*, Adriaan-Louis Pélerin, een land- en tijdgenoot van den opsteller van dit werkje. Maar ook hij kon niet in aanmerking komen, en wel op de eerste plaats, omdat de zienswijze van onzen schrijver, van die, door Pélerin in den loop van zijn *Essai Historique* uitgedrukt, meermalen verschilt; verder omdat de stijl en spelling van dit boek merkelijk afwijken van die van Pélerin's werkje : *Beschrijvinge van het staatsland van Overmaze*, afgedrukt in de *Annales de la Société Historique et Archéologique de Maestricht*, deel I, bl. 7—85, en eindelijk omdat onze schrijver het handschrift van Herbenus : *De Trajecto instaurato* aanhaalt, hetwelk Pélerin verklaart niet gekend te hebben (1) . . . .

Deze liniën waren geschreven en wij wisten niet, hoe den schrijver te noemen, en waar te zoeken, wanneer ons een register in 4[to] werd ter inzage gegeven, waarin wij niet alleen de hand van den vervaardiger dezer *Aanmerkingen* terugkenden, maar, waar wij ook meermalen zijnen naam aantroffen. Het is getiteld : *Register van den hoff van Schaloen, die gemeenelijk genoemt word In-genhoop tot Bunde gelegen, lande van Overmaze, waarin aangehaald worden alle stukken deze hoff betrekkelijk, zoo uijt oude registers, acten van coopschijdinge en dijlinge, als andersins, gemaakt anno* 1781 *door L. E. Lenarts fourrier der stad Maastricht, in huwelijk met Maria-Aldegondis Daniëls*, enz. (2)

(1) Pélerin : Essai Historique, bladz. VII.

(2) Dit register vormt eene diplomatische geschiedenis van het Valkenburgsche leengoed *Ingenop* of *Schaloen*, te Bunde. Deze hof — zegt de schrijver — werd met 35 stukken land door Wencislaus, hertog van Braband, als opvolger der Heeren van Valkenburg in 1381 voor zijne getrouwe diensten, in leen geschonken aan J[r] Jan van Hulsberg, genaamd Schaloen, tot welker gedachtenis deze verzen hier geschreven zijn :

A WenCIsLao feVDaLIa rege tenebat
HVLsbergVS Dono teCta VoCata Genop.

Na de twee handschriften ter deeg onderzocht en ten opzigte van stijl, hand en spelling vergeleken te hebben,

Men ziet uit de gedichten en jaarschriften op alle bladzijden verspreid, dat de geschiedschrijver tevens de latijnsche dichtkunde en chronographie beoefende.

In 1499 behoorde bij de hoef Ingenop,—die toen uit het bezit van Jonker Reijner van Hulsberg was overgegaan in dat van diens zoon Gerrit, en van Arnt Proenen, Arnst's zoon « borger te Tricht » — eene laatkaart van 45 cynsen en capoenen. In 1544 behoorde deze kaart aan Dionys Proenen Arnt's zoon. Volgens de akte van verkoop van 1601 schatte men dezelve op 31 capoenen en 27 vaten rog 's jaars, ter waarde van 300 gulden.

Bij notariële akte van den 1 Dec. 1601 verkocht Aleydis van Weerst, vrouw tot Abée en Frederik van Eynatten, Heer tot Gerdingen en Nieuwstad, haar zoon, de hoef « Ingenop », groot 30 bunders en herkomende van vrouw Aleydis van Schaloen « met hof, weydens, landen, bembdens, ende eene laatkaart » aan Jr Ferdinand de Billehé, Heer te Vierset en Hartelsteyn voor 212 gulden het bonder, zijnde de huysing toegerekent. »

De Heer François de Hennin de Lietart, getrouwd met de weduwe van Ferdinand de Billehé, heeft na lange procedure de hoef bekomen, ten gevolge eener transactie gesloten te Brussel, den 2 April 1627.

Den 27 Maart 1630 verkoopt François de Hennin de Lietart, Heer tot Coersel, bijgestaan door zijne huisvrouw Margareta de Glimes, weduwe van Ferdinand de Billehé, de hof en de goederen van Ingenop aan den Wel Achtbaren Heer Hendrik van Buel, oud-peymeester der stad Maastricht, in huwelijk met Jufvr. Catharina van Aust, voor de som van 14,400 gulden, zijnde 400 gulden het bonder.

Den 3 Februarij 1661 wordt de hoef Ingenop verdeeld tusschen Walter van Buel, oud-schepen der stad Maastricht, en Leonard Thisius zijn zwager.

Bij notariële akte van den 30 October 1697 verkoopt Heer Leo Thisius, priester, aan den Heer Walter van Buel, kanonik bij O. L. Vrouwe kerk te Tongeren « zoodanighe helfte van huys, hoff, schure, stallinghe ende weijden, zoo hem is toegevallen bij deijlingh van de goederen van Ingenop. »

In 1705 trad Elisabeth Emerentiana, eenige dochter van Heer Walter van Buel en van vrouwe Emerentiana Stas, in huwelijk met Mathias-Karel Lenarts, en ontving bij akte van den 30 Mei van dat jaar, van haar oom Hendrik van Buel, kanoniek te Tongeren, de hoef Ingenop als huwelijksgift.

Den 19 Aug. 1735 schonk Mathias Karel de Lenarts, oud-burgemeester en ontvanger der nieuwe middelen te Maastricht, aan zijnen zoon Gisbert-Jan, die in den echt trad met vrouwe Adriana-Georgea-Lucia de Vaes van Scherpenbergh, dochter van Andries-Joseph en van Joanna-Maria Scroots, de hoef Ingenop als bruidschat.

Volgens testament van Gisbert-Jan de Lenarts J.U.L. gezworenen raad, secretaris en fourrier der stad Maastricht, gemaakt den 14 Maart 1768, kwam een vierde deel uit den hoef Ingenop aan zijn zoon *Lambert-Emmanuel-Joseph de Lenarts*, die in 1770 door ruiling en in 1771 door aankoop de overige deelen tot zich trok. In 1781 was deze in bezit geraakt van al de goederen, die in 1381 aan Jr Jan van Hulsbergh waren te leen gegeven, waarom hij zong :

VnICVs hIs rVrI DoMInVs, sIt CVLtor et agrIs, — 1781
ConDVCens ManIbVs, soLVs eqVos, — 1781
SIt peCVDI patIens pastor, sIt IMpIger agnIs | 1781
Vna boVI faCIes, Vna LaborIs erit. |

bleek al dadelijk, dat de verklaring van wijlen den Heer Dr van de Ven waar was, en de peimeester L. E. de Lenarts als de zamensteller moest beschouwd worden.

Het raadsel was nu eindelijk opgelost, en de schrijver ontdekt. De kleine familie-schets, die wij hier van hem geven, is ons grootendeels geworden door den Heer Perreau, wien wij hierover openlijk dankzeggen.

Lambert-Emmanuël-Joseph Lenarts of de Lenarts, zoon van Gisbert Jan, gezworen raad, secretaris en fourier der stad Maastricht, en van Adriana-Georgina-Lucia de Vaes van Scherpenbergh, werd geboren te Maastricht, en gedoopt in de parochie-kerk van St-Nicolaas, den 8 Jan. 1741. Na zijne voorbereidende studiën op de scholen zijner vaderstad voltrokken te hebben, bezocht hij de Universiteit van Leuven, alwaar hij tot Licentiaat in de regten werd bevorderd. Op twee-en-dertigjarigen leeftijd trad hij in den echt met Maria-Josepha-Aldegondis Daniëls, en werd vader van de volgende drie kinderen : 1. Jan-Lambert, geboren den 5 April 1773, stierf den 21 Maart 1828, na gehuwd te zijn geweest met Maria-Alexandrina-Josephina-Antoinetta de Schiervel van Altenbroeck; 2. Maria-Elisabeth-Catharina, geboren den 3 September 1776, stierf ongehuwd te Maastricht, den 14 Maart 1833; 3. Mathias-Karel, geboren den 4 Aug, 1778, officier bij een korps jagers te paard, in fransche dienst, stierf in den veldtogt van Rusland, 1812.

Lambert-Emmanuël-Joseph de Lenarts had onder andere broeders en zusters : Elisabeth-Emerentiana-Andrea, gehuwd met Frans-Jan van der Vrecken, schepen der stad Maastricht, Mathias-Karel, secretaris der stad Maastricht, gehuwd met Maria-Emerentia von Pinninck, en Michaël-Antoon-Frans, kanonnik bij het stift van St-Servaas in dezelfde stad.

De familie de Lenarts, uit Rijssel in Vlaanderen af-

komstig, vestigde zich op het einde der vijftiende eeuw te Maastricht, alwaar Jan Lenarts, zijnde het eerste lid, dat wij aantreffen, deel maakte der Magistratuur en gedurende het beleg van 1557 overleden is. Zij vormde een patriciër-geslacht, waarvan meerdere leden, in het Luiksch gedeelte der stad, met de waardigheden van Burgemeester, secretaris, « peymeester» en fourrier bekleed zijn geworden. Hun blazoen bestond in een veld van zilver, beladen met drie gesteelde klaverbladen van sinopel.

Lambert-Emmanuel-Joseph Lenarts was achtervolgens peymeester en fourier. In deze laatste betrekking stond hij aan het hoofd eener commissie, belast met de logering der troepen. Betrekkelijk het ambt van « peymeester » of stads ontvanger verklaren de recessen van Maastricht, Cap. XII, § 1, het volgende : « De paymeesters, twee in getal, waer af den eenen is Brabands ende den anderen Luycks geboorne, ... zullen ontfangen, administreren ende verantwoorden de stadts middelen ende finantiën ende dat by beurten ende jaar om jaer, daeraf den eenen word genaemt betalende pay-meester, ende den anderen vidimerende, of leerende pay-meester. »

De peymeester Lenarts stierf te Hasselt in de eerste jaren dezer eeuw. Buiten de geschriften, die wij hier, als van zijne hand komende, besproken hebben, zou hij nog als vervaardiger moeten beschouwd worden van eenige opstellen over de geschiedenis der stad Maastricht, geplaatst in eene reeks almanakken, die in de laatste decenniën der vorige eeuw, bij den drukker Landmeter verschenen zijn.

Nu nog een woord ten opzigte zijner *Geschiedkundige Aanmerkingen over Maastricht.* Wij hebben niets aan den zakelijken inhoud van het werkje veranderd; wij geven het in druk gelijk het voor ons ligt, zonder vele noten en kantteekeningen er bij te voegen. Wij weten dat de schrij-

ver op meerdere plaatsen minder juiste denkbeelden aankleeft en soms kleine mistastingen begaat, maar om dat alles te herstellen behoort eene grondige studie der geschiedenis van Maastricht, die wij ronduit verklaren niet gedaan te hebben; en daarboven is het onmogelijk den schrijver door al de boeken, papieren en parkementen, die hij ter zamenstelling van zijn werk benutte, en waarvan een groot gedeelte verloren of onbekend in onze verwaarloosde archieven rust, te volgen.

Ook zijnen eenvoudigen, ongekunstelden trant hebben wij, zoo veel mogelijk behouden. Twee verschillende wegen lagen voor ons open: de eene bestond in het werkje ten eenenmale te hersmelten om tot de hedendaagsche schrijfwijze teruggebragt te worden, de andere in het uit te geven zoo als het bestond, mits kleine veranderingen in woordenschik en spelling. Men zal ligt bevatten, welke oorzaak ons dezen laatsten weg heeft doen inslaan; wij vreesden met al te groote veranderingen aan de schrijfwijs te brengen iets aan de geschiedkundige waarde van dit werk te ontnemen.

Bergh-Terblijt, 13 Mei 1864.

JOS. HABETS.

OPKOMST EN VOORTGANG DER STAD MAASTRICHT.

EERSTE DEEL.

Om te kunnen achterhalen hoe de kleyne volksstaat — dien wij Maastricht noemen — zigh van den beginne heeft bijeen verzamelt, hoe die verscheydene familiën zigh hebben vereenight om een bondgenootschap uyt te maken, wat soort van regeringsforme zij van ouds onder haar hebben ingevoert, aan welke souvereynen zij ter lopender tyd zyn onderhevigh geweest, met een woord langs welke trappen zy tot de hooghte zijn geklommen waarop men haar heden met verwondering beschouwt, is het zekerlyk nodigh de voorbygeloopen eeuwen te doorsnuffelen ende haare schryvers te rade te gaan, te meer omdat in al hetgeen de geschiedenis betreft de oudheyd zich, volgens het gezegde van Cicero, een voornaam gezagh aanmatight (1).

Een voorbeelt van dit vertrouwen in de oudheyt zien wy dagelyks te gemoet in de jaarboeken onzer gebueren en naast gelegene volkeren, welke ten dien opzigte den oorspronk harer landen en regeringen opvoeren tot in de duisterste voortyden wanneer het verschil der taalen de menschen, om den aardbol te bevolken, overal verspreyt heeft.

Deze oudheid dan niet geheel willende verwaarloozen, en my teffens niet durvende blootstellen aan de verwytinghen van Theophraste, met zonder kennis van zaken in

---

(1) Sicut in aetatibus senectus, *sic* in historia præcipuam sibi auctoritatem vindicat antiquitas. Cicero.

de verwarde oudheyd te diep te treden, zoo zal ik myne *Aanmerkingen* bepalen met den bekenden tijd, wanneer de eerste landbewoners van het westelijk gedeelte van Europa, namentlijk de *Celten*, in de algemeene Historie zyn bekend geworden (1).

Capittel I.

Van de Celten of Galatten.

Omtrent de Celten verhaalt ons Livius, dat zy ten tyde van Tarquinius den ouden een zeer uytgestrekt koninghryk tussen de zee, den Ryn en de Pyreneesche bergen vormden en dat hun koningh *Ambigatus*, ziende de gestadige aangroeying zyner onderdanen, twee coloniën uytstuerde (2) onder het bestier zyner twee zonen, de eene over den Ryn, de andere over de Alpische bergen, welkers nakomelingen niet alleen den oorlog hebben gevoerd tegen Jupiter en diens Capitolium te Rome, maar ook de verwoesting hebben gebragt in den tempel van Apollo te Delphi, zynde het grootste orakel der heydensche wereld (3).

Men kan uyt het voorgeven van Pausanias opmaken dat de naam van *Galatten*, onder welken zij in die verre landstreek bekent waren, zich ook over de andere *Celten* heeft uytgestrekt en eyndelyk is gekomen tot in haar eerste woonplaats, die daaraf den naam van *Gaulen* of *Galliën* heeft aangenomen (4).

Deze oude *Celten* nu *Gaulen* of *Galliërs* genoemt be-

---

(1) Celtæ omnium in Europa ad occasum habitantium extremi. Herodotes in Euterpe.

(2) Vide Livii Dec. I. lib. 5.

(3) Hæ sunt illæ gentes, quæ tam longe a sedibus suis Delphos usque ad oraculum orbis vexandum profectæ sunt; ab iis Jupiter et Capitolium obsessum est. Cicero.

(4) Celtae inter se antiquitus apelasse, sero demum obtinuit, ut qui antea Celtae vocati, dicerentur Gallatae. Pausan.

woonden den landstreek langs de zee, aan de westzyde van den Ryn en gedeeltelyk over dien stroom (1). De verscheydene natiën en volkeren onder haar begrepen waaren genoegzaam onbekent; volgens het gevoelen van Cicero had er voor Julius Cesar's tyden noch pen noch faam eenighe mentie van gemaakt (2). Uyt de nagelatene schriften van dezen laatsten kan men echter met zekerheyt opmaken dat hy er vier byzondere natiën teenemaal verschillend van taal, manieren en gebruyken heeft aangetroffen: te weten de *Germanen*, de *Aquitynen*, de *Celten* en de *Belgen*, zynde de *Aquitynen* tusschen de Garonne en de Pyreneesche bergen gezetelt, de *Celten* tusschen de Seine ende den Ryn, breede ende diepe rivier, die hen van de *Germanen* of Duytsers scheydde.

Onder de dapperste dezer natiën werden de *Belgen* erkent, als het meeste van de Romeynsche weelde verwydert en gestadigh met de Duytsers in oorlogh. Hunne zetelplaats werd voor de beste gehouden wegens de vruchtbaarheyt van den grond, den overvloed der minerale stoffen en de schipbaarheyt harer rivieren, want de Maas en de Schelde haar van het zuyd naar het noord doorspoelden ende het Ardensche bosch van het oost naar het west verdeelde.

Julius Cesar en na hem Tacitus getuygen dat ieder dezer natiën in groote volkeren onder den naam van *Civitates* verdeeld was (3), dat deze groote volkeren zich wederom in kleyne staaten, die de naamen van *pagi* voerden onderscheydden (4) en dat hare regeringsforme,

(1) Antiquitus populi, qui ab utraque parte Rheni habitabant Celtae uno nomine vocati. Dion. Cass. Lib. 59. Gallatas in ulteriori ripâ consedentes Cæsar armis perdomuit. Diod. Siculus.

(2) Quos gentes, quosque populos, nulla vox, nulla fama notos fecerat. Cicero.

(3) Quatuor et sexaginta Galliarum Civitates. Tacitus. Lib. 3. Neque tamen ulli civitati Germanorum persuadere potuit. Cæsar Lib. 5.

(4) Civitas Helvetica in quatuor pagos divisa. Cæsar lib. I § 1.

naar mate er volkeren gevonden werden, in gedaante verschilde, reden waarom veeltyds geschillen onder dit aantal ryke nabueren plaats grepen, zoo verre zelfs, dat het eene volk steunende op de oudheyt zyner bezittingen zich een zeker gezagh over de anderen aanmatigde, en deze, om de dwingelandy tegen te gaan zich met anderen verbonden en met den geweldenaar in bloedige gevechten traden.

Het eerste dezer gevallen vertoonde zich onder de *Celten*, wanneer de bewooners van Auvergne, om het geweld hunner gebueren te wederstaan, den bystand der Duytsers inriepen, die onder het belyt van Ariovistus over den Ryn trokken en na de bewooners verjaagt te hebben, zich in Galliën vestigden (1). Uit de aanspraak van Divitiacus tot Cesar is genoegzaam af te leyden dat zich ook by de *Duytsers* meerdere groote en kleijne volkeren bevonden. Ja Cesar zelf getuygt dat Germanië uyt verscheydene natiën was zamengestelt, zoo dat men kan besluyten dat zich geheele volksstammen ten gevolge van dezen inval naar de westzijde van den Ryn hebben begeven.

Onder deze verhuysde volkeren, zegt Tacitus, was er een dat zigh de *Tongenaren* noemde, maar dewijl de gemeen-naam van de Duytse natie meer in voege was, is die der *Tongenaren* uyt het gebruyk gekomen, zoo dat al deze verhuysde volkeren den naam van Duytsers hebben behouden (2).

Ondertusschen konde deze zoo geweldige als onregtveerdige inval niets anders veroorzaken, dan een algemeen

---

(1) Quod per se minus valerent, germanos atque Ariovistum sibi adjunxerunt quorum imperium subire coacti. Cæsar: Lib. I, § 2:

(2) Qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerunt, tunc Tungros tunc Germanos esse vocatos, ita nationis nomen non gentis evaluisse ut omnes Germani vocarentur. Tacitus: De Moribus Germ. Itaque Germanos pronunciat tanquam nationis tulisse vocabulum, cujus appellatio prævaluit, et Tongricæ gentis nomen ad tempus obscuravit. Ita R. P. Brouwer in Podrom. ad Annales Trivir.

misnoegen onder de oude landbewoonders, een misnoegen dat zich zoo verre uitbreydde, dat niet alleen tweespalt onder de groote en de kleyne volkeren ontstond, maar ook hare mindere deelen in verwardheyt geraakten en de cabale tot in den huysselyken kring der familiën doordrong; iets wat aan de Romeynen de gelegenheyt ter hand stelde om de *Gallische* natiën met goed gevolg aan te tasten. (1)

Capittel II.

Gallië onder het Romeinsche gebied.

Onder het Consulaat van Gabinius en Pison werd de koene onderneming van Gallië te onderjukken, opgedragen aan Julius Cesar, een held dien de ervarentheyt der krygskonst, de voorzightigheyt in de ondernemingen en eene langdurige ondervinding het best daartoe bestemden. De uytslag van dezen krygstogt bewees genoegzaam dat de keuze der Consuls niet slecht geplaatst was, want in negen jaren tijds herschiep deze veldheer het geheele land in eene Romeynsche provincie en maakte het schatpligtig (2). Hy zelf heeft een geschrift nagelaten, waarin buyten zyne krygsdaden de namen, woonplaatsen en levenswyze der *Gallische* natiën, groote en kleyne volkeren worden bekent gemaakt. Wy zullen hieruyt enkel over de *Belgen* spreken, als alleen tot ons onderwerp dienende.

De Belgen, zegt hy, geplaatst tusschen de Seine, den Ryn en de zee bevatten veele groote volkeren, voornamentlyk de *Morini* gezeten aan de westzijde van de Schelde, de *Nervii* aan de oostzyde van dien stroom in de nabyheyt der *Auatici* die de twee oevers van de Samber bekleedden, de

(1) Non solum in civitatibus, pagis et partibus, sed et in singulis domibus factiones erant. Cæsar lib. VI.
(2) Novem annis Galliam Cæsar in provinciæ formam redegit, eique in singulos annos stipendio nomen imposuit Sueton. in Caes. cap. 25.

Menapii die zich van het eynde der Schelde tot over den Ryn uytbreydden, latende de *Segni*, *Condrusii*, *Paemani*, *Cœresi* den westelijken oever van dien stroom tot aan de Maas en het Ardensche bosch bewonen. Dit laatste scheidde de *Triviri* van onze *Eburones*, die op beyde boorden der Maas zittende, het middelpunt van al de volkeren tussen Rijn en Schelde geplaatst uitmaakten.

Wat de *Eburonen* het meest kenmerkt, is dat zy door twee koningen, *Ambiorix* en *Cativulcus* beheerscht werden (1) en dat ieder hunner eene byzondere hoofdplaats tot residentie had, namelijk *Ebur* en *Atuatica*, zynde deze laatste omtrent in het midden des rijks gelegen. (2) Deze omstandigheyt heeft vele geleerden doen besluyten dat deze *Eburones* uit twee particuliere volken bestonden, waarvan één zyn naam over eenige tyd verlaten hebbende door Cesar onder de Eburonen is gerekent, terwijl men met rede kan onderstellen dat het de oude Tongenaren geweest zyn, die met Ariovistus waren den Ryn overgekomen en waarvan Tacitus getuigt dat zy hunnen naam hebben verloren; te meer, Hubertus noemt in zyne Eburoonse Historie denzelfden Ambiorix koning der Tongenaren, dien Cesar koning der helft der Eburonen zegt geweest te zyn, welk gevoelen dan ook het myne zal zyn en waarover ik verder in discussie zal treden nadat bevorens de daaden van Cesar in dit gewest zyn afgehandelt.

Na het leger van Ariovistus en de Zwitsers overwonnen te hebben, opende de Romeinsche krygsoverste zyn veldtogt tegen de zaamgezworene Belgen. Die van Reims en Amiens zonden hem tot vredeteeken geyselaars; dan trok hy tegen de *Nervii*, die hy in één veldslag vernielde, van daar tot de *Atuatici*, hunne geburen, een overblyfsel der

(1) Cativulcus rex dimidiæ partis Eburonum. Cæsar Lib. § 3.
(2) Atuatica in mediis Eburonum finibus. Ibid.

oude *Cimbers*, die hy ten meestbiedende tot slaven verkoght. Na deze overwinning keerde hy zyne wapenen tegen de *Menapii*, die hy tot over den Ryn in de moerassen joeg, eyndelyk komende in de Eburdonsche velden, liet hy dit lant door plundering en brandstichtingh zoodanig verwoesten dat er geen naam of memorie van overbleef. (1)

Hoe wettigh en geoorlooft deze barbaarsche handelwys aan eenige schryvers moge voorkomen, zal het ons echter toegelaten zyn ons dierbaar vaderland over deze lotgevallen van harte te betreuren, en zullen de verdere daden van dit legerhoofd met stilzwygen voorbygaan, aanmerkende dat zijne rampzalige doot een opvolger heeft verwekt, wiens ryk door de geboorte van den Zaligmaker door alle eeuwen zal beroemd zyn.

Tot het bestier van het oppergezagh gekomen, deelde keyzer Augustus de provincien tussen zich, den senaat en het volk, behoudende voor zyn aandeel de *Gaulen* die hy door eenen president liet regeren. Onder het getal dezer presidenten treffen wij Agrippa, schoonzoon van Augustus aan, een wyt beroemd man, die eene colonie van *Ubiërs* aan deze zyde van den Ryn plaatste, welkers hoofdstad later den naam van *Agrippina*, vrouw van Germanicus heeft aangenomen. Van hem getuigt Ammianus, dat hy door heel België groote wegen, genaamt koninklyke, publieke en militaire wegen (2), als zynde meest door zyne soldaten bewerkt, heeft aangelegd, loopende van het zuiden naar het noorden en van den Ryn naar de zee. Florus verhaalt ons nogh dat Drusus, zoon van Livia, vrouw van Augustus, zeventiende president van Gallië deze groote wegen met sterke forten en casteelen van goed garnisoen

---

(1) Zie Cesar's eigen relaas per totum.
(2) Stratum militari labore. Quintilian. L. 4. C. 14. Tacitus: annal Lib. 12. Amm. Lib. 22.

voorzien, byzonder aan den overtrek der rivieren Maas, Ryn en Elbe, bezet heeft (1).

Het aanleggen dezer forten was voorzeker een voorzigtigh en wyze maatregel om den overtogt der rivieren en het indringen van den vyand te beletten; doch dit was hun eenige voordeel niet, zy waren ook een zeer geschikt middel om de Belgen, die meest van Duytse afkomst waren en onder hun een bondgenootschap tegen de Romeynen hadden aangegaan, in den toom te houden (2), want al deze volkeren bezaten eene bijzondere genegentheyt om den Duytsen naam te dragen, waaruyt Augustus dan weder zyn voordeel wist te trekken om hen in een durenden stilstand ende onderdanigheyt te houden.

Het middel dat hy deswegen werkstelligh maakte was de verdeeling der Belgen in drie deelen stellende aan het hoofd van ieder deel een Legaat die het oppergezagh voerde (3) en gevende aan de bewoonders der twee deelen langs den Ryn het voorregt van den naam van hooge- en neder-Duytsers te mogen dragen. Den landstreek die de neder-Duytsers bekleedden strekte zich uyt van de rivier Navâ tot het uyterste van den Rynstroom ende begreep in zyn omtrek de *Nervii*, *Aduatici*, *Eburones*, *Condrusi*, *Paemani*, *Segni*, *Menapii* en andere volkeren van het oude België.

Augustus die door al deze edele inrigtingen den zegen van het nageslagt mogt wegdragen, zag met leedwezen den droevigen toestand waarin Cesar deze landen gedolven had, want niet alleen waren de woonplaatsen der ingezetenen vernield, maar zelfs de volkeren die aan zyne wraak

---

(1) Drusus per Rhenum, Mosam et interiora flumina erectis castellis militum custodia tuta prestitit. Florus Lib. 4. C. 12.

(2) Treviri et Nervii citra affectationem germanicae originis ultro ambitiosi. Tacitus : De moribus Germ. Condrusi Eburones etc. de genere Germanorum. Caesar Lib. 2

(3) Vitellius Varro germaniae inferioris legatus.

ontsnapten durfden hunnen eygen naam niet meer voeren maar hadden andere aangenomen.

Onder dezen telde men het volk der *Eburonen*, dat den naam van *Tongenaren* koos, dien het gedeeltelijk te voren had gevoerd, maar die aan Cesar was onbekend gebleven (1). Om deze landen dan weder tot stand te brengen ende van bewoonders te voorzien stelde Augustus er coloniën van zyn eygen soldaten, die hem vele jaren trouw gedient hebbende hunne oude daghen aldaar in rust konden doorbrenghen (2). Neder-Duytsland, waarvan de Tongenaren een gedeelte bekleedden, was van de keyzerlyke goedertierentheyt niet berooft gebleven (3) want hy stelde in het midden van dit volk, op de puynhoopen van het oude *Aduatica*, die beroemde colonie, welke van hem de naam van *Octavia* bekwam (4) en na verloop van tyt tot hoofdplaats van het Tongersche volk is verheven, alwaar de H. Maternus zyne derde bidplaats, om de bekeerde heydenen in het ware geloof te onderrichten, heeft opgebouwd.

Hoe verre de Tongenaren zich door Neder-Duytsland uytbreydden wort door de oude schryvers niet aangemerkt en laat zich dus slecht bepalen, alleen zegt Plinius dat in haren omtrek eene minerale fonteyn, geneesbaar voor vele ziektens, gevonden wort, waaruyt echter niets zekers is af te leyden dewyl er nog heden twee dergelyke in het voormalig Eburoonsch gebied, gevonden worden, de eene bij Tongeren en de andere bij Spaa ver van elkanderen gelegen. (5) Wat ons voorwerp betreft kun-

(1) Assurexerunt ergo Tungri ex Eburonum ruinâ Fiscn fol. 27.

(2) Legionum suarum milites colonos fecit in proviuciis. Zie Brouwer : Ann. Trev. ad annum 13 ante Chr. n.

(3) Germania secunda Agrippinà et Tongris munitur civitatibus amplis. Amm. Marcell. Lib. 15.

(4) Germania inferior habuit Tungrorum gentem et nobilem Coloniam ab Augusto Octaviam dictam. Brouwer ad annum 25 ante Chr. n.

(5) Tongri civitas fontem habet insignem ferruginei saporis etc. Plinii Lib. 31 Cap. 2.

nen wij deze onderzoeken ter zijde stellen, ons vergenoegende te melden hetgeen Strabon, een beroemd geograaf, die onder Augustus leefde, verhaalt in zynen tyt gebeurt te zyn, namelyk dat de Romeynen tegen de Duytsers oorlogende in het land der Tongenaars eene brug over de rivier hebben aangeleght (1) welke zoo als wy hierna zullen zien, volgens Tacitus op de Maas gebouwd werd.

Het voorbeeld dat de Eburonen door het veranderen van hunnen naam gegeven hadden, trok welligt de aandacht van de andere belgische volkeren, die door hunne rebellie den haat der Romeynen op hun lyf gehaalt hadden en werd alengskens nagevolgt. Zoo zagh men welhaast de *Aduatici* den naam van *Bethasii* en de *Maenapii* aan het eynde van den Ryn dien van *Toxanders* aannemen; dit vind men ten klaarsten by Plinius, die sprekende van de volkeren tussen den Ryn en de zee geplaatst, zegt, dat de buytenkant der Schelde door de *Morini*, *Toxandri* ende *Maenapii* bezet was, de binnenkant door de *Nervii*, *Bethasii*, *Tongri* en *Segni*, de Rynoever door de *Ubii* en de *Agrippynsche colonie* en de Nederlandsche Eylanden door de *Bataven* (2), substituerende aldus de *Bethasii*, *Tongri* ende *Toxandri* aan de *Aduatici*, de *Eburones* en de *binnen Rynsche Maenapii*. Dit word ook ten klaarste bewezen door Tacitus, die onder de regering van keyzer Vespasianus in deze streken de finantie zaken waarnam, wanneer hy zegt sprekende van den Battaafschen inval onder Claudius-Civilis, dat deze veldoverste na de *Segni* overwonnen te hebben, ook de verdere volken wilde ten

(1) Tongri apud quos Romani nunc pontem aedificant contra Germanos belligerantes. Strabo Lib. 4.

(2) A Scaldi incolunt extera Morini, Toxandri, Maenapii, introrsus Nervii, Bethasii, Tongri, Segni, Rhenum autem accolentes Ubii, Colonia Agrippinensis, Battavi et qui in insulis sunt Rheni. Plinius. Zie Paras. Annal. Trev. fol. 80.

onder-brengen, dogh dat hy daarin verhindert werd door Labeo die door den bystand der *Tongri*, *Bethasii* ende *Nervii* alreeds de brug over de Maas had in bezit genomen (1), brug waarin wij niets anders kunnen ontdekken dan die, welke Strabo in zyn tyt by de Tongenaren had zien maken en die gelegen was op de Maas tussen het gebied der *Segni* en der *Tongri*, aan den grooten wegh dien Agrippa had aangelegd en waarby Drusus een fort had gebouwd. Bij deze brug, die tot overtrek over de rivier diende, verzamelden zich eenige landbewoners tzy voor handel of voor lijfsbehoud en vormden er een dorp dat de naam van *Trecht* of *Maastrecht* ontving. De H. Maternus bouwde er tot onderrigting der bewoonders, die men Maaslanders noemde, eene christelyke bidplaats.

Het Romeynsche ryk, al te uytgestrekt om door eene persoon gemakkelyk geregeerd te worden, werd verdeeld tussen Diocletianus en Maximianus, aan welken laatsten Gallië ten deel viel. De schryvers getuygen dat onder de regering van Maximianus vele forten, kasteelen ende steden, daar veel krygsvolk in konde verborgen worden, in Gallië werden opgerigt (2), en dat *Genebon*, legerhoofd der Franken, aan wien Probus alreeds eene bezitting in Gallië geschonken had, zyn ryk in de Battaafsche eylanden vestigde.

Verder heeft de Regering van Maximianus, zoowel als die van zyn opvolger Constans-Clore niets opmerkenswaardigs voor deze landen dan alleen dat deze laatste ons een zoon heeft nagelaten in Keizer Constantyn-den-Grooten, die op verzoek zijner moeder Helena en tot

(1) Civilis societate Aprippinensium auctus, proximas civitates affectare, aut adversantibus bellum inferre statuit..... Sed Claudius Labeo Tongrorum, Bethasiorum et Nerviorum tumultuariâ manu restitit fretus loco, quia pontem Mosae fluminis anteceperat. Tacitus Lib. 4 § 66.

(2) Non castellis atque burgis modo sed et etiam oppidis, magnis militaribus copiis fuisse hoc tempore munitas imperii fines. Zozim : Lib. 2.

dankbaarheyd voor zijne behaalde zegepraal in Savoye, vele kerken ten dienste der christenen door heel Gallië en byzonders te Trier zyne residentieplaats heeft laten bouwen (1).

Alhoewel hare kerken in de Historie van dien tyt niet worden genoemt, kan men zigh noghtans gemakkelyk voorstellen dat de stad *Octavia* van 's keyzers weldaden niet is uytgesloten geweest, als zynde van het begin der IV[de] eeuw alreeds de hoofdstad van geheel Neder-Duytsland, ende de vermaarste plaats van het Tongersche volk (2). Ja hetgeen in dit punt allen twyfel wegneemt is dat deze stad omtrent die zelve tyt met een bisdom is worden vereert in den persoon van Servatius, een man door alle deugden verciert; reden waarom ik met een vast betrouwen den opbouw van O. L. V. kerk te *Octavia* aan den regeringstyt van Constantinus toeschryf. (3)

Na den dood zyner zalige moeder spande de Keyzer al zyne krachten in om de zaken van zyn ryk in orde te brengen. Beschouwende de uytgestrektheyt van de westzyde zyner erflanden, maakte hy een begin met Gallië van Italië te scheyden stellende een *Praefectus praetorii* tot de regering van elk. Dit gedaan zynde deelde hy Gallië in drie *Dioceses*, namentlyk *Spanje*, *Engeland* en *Gallië eygenlyk genoemt*, die hy ieder door een *Vicarius praefecti* liet beheerschen, en eyndelyk ieder Diocees in verscheydene Provincien onder het gezagh van een *Consularis*, *Corrector* of *President*, ambten waaraf Alciatus op het eynde van zyne werken eene bondige uytlegging geeft met aanhaling van derzelver respectieve plichten ende voorregten (4).

---

(1) Zie Brouwer, Ann. Trev. ad annum 327.
(2) Germaniæ secundæ, cujus hoc ævo caput Octavia nobilissima Tongrorum et clara billicis artibus civitas Ann. Trev. ad annum 308.
(3) Zie: Chronicon Cunonis ad ann. 320.
(4) Zie: Brouwer, Ann. Trev. ad annum 330.

Galliё eygentlyk genoemt bevatte in haren omtrek zeventien dezer Provinciën, onder welke Neder-Duytsland den voorkeur verdient zoo door de vruchtbaarheyt van den grond als door het getal zyner inwoonders, welke in groote en kleyne volkeren verdeeld de *Civitates* ende *Pagos* op den ouden voet uyt maakten.

In den loop van dit Capittel hebben wy het meeste deel der groote volkeren dezer Provincie aangehaalt en het ware te wenschen dat de schryvers van dien tyt ons ook de kleyne volkeren onder haar begrepen met hun naam en zetelplaats hadden opgegeven, hetgeen echter niet gebeurt zynde, zoo zullen wy ons moeten vergenoegen met uyt de jongere schryvers aan te merken dat in de buerschap der *Tongenaren*, op den oever der Maas, eene kleyne volksplantingh gevonden word onder den naam van *Maaslanders*, die in de volgende eeuw dien van *Hasbaniers* hebben aangenomen (1) en waarvan het dorp *Trecht* of *Maastricht*, ook wel *Optricht* (2) en *Oosttricht* genoemd, de hoofdplaats was. (3)

Wat de regering van Constantinus in deze landen verder aanbetreft zal ik maar in het kort zeggen dat zijne onderdanen hunne dagen meestal in eenen stillen vrede zagen voorby loopen, durvende de buytenlandsche vyanden, verblind door den roem zyner groote krygsverrigtingen, hem niet meer aanvallen. Dogh dit alles was maar voor een tyt, en zyne opvolgers beproefden wel al te haast de waarheyt van het spreekwoord dat lang geborgen niet is kwyt gescholden, door de invasie der *Franken*, *Bourgondiërs*, *Gothen* en andere wilde natiën die zich als onweerswolken over Galliё uytbreydden en het land verwoestten.

(1) Tongris finitimi erant occolæ Mosæ quibus Hasbaniæ nomen posterior ætas dedit. Ann. Trevir. ad annum 308.

(2) Optrecense Mosae oppidum. Fisen ad annum 359.

(3) De naam Oosttricht wordt door Mantels Hist. Loss. fol. 15 verkeerd uitgelegd.

Het zoude te långh wezen de gruweldåden op te noemen die zy heinde en ver bedreven; wy zullen alleen aanmerken, dat tot vereffening der zaken Julianus de Apostaat aan de *Franken* een verblyf heeft toegestaan in *Toxandrië* (1) en Honorius aan de *Bourgondiërs* tussen de Somme en de Rhone sturende de *Gohten* over de *Garonne* naar het land der oude Aquitynen. (2)

Gallië door deze maatregelen voor eenigen tyt tot rust gebragt, beproefde op nieuws dat de rampen voor haar bestemd nogh niet geeyndigt waren. De *Hunnen* deden eenen inval in het land onder het bevel van den barbaarschen Attila, geesel van den Allerhoogste, die vol ambitie en bloedzught den Ryn overtrok, het Triersch gebied overweldigde, de stad Metz innam en het beroemde *Octavia*, hoofdplaats der Tongenaren dusdanigh vernielde, dat deze stad in een puinhoop veranderd werd (3), gelijk dat, naar men verhaalt, door den vromen bisschop Servatius voorzegt was geworden, die dan ook in het vooruytzight dezer onheylen steeds in 383 zyn bisschopsstoel van daar naar Maastricht had overgebraght, alwaar hij kort daarop stierf en neffens de bidplaats van Maternus begraven werd.

Een strooptogt met een dus lukkenden uitval bekroont, kon niet anders dan den moed en de zucht van Attila versterken om gansch Gallië onder zyn juk te brengen. Wel overtuygd dat de geheelheyt der Gallische volkeren niet wel te overwinnen was, zoght hy ze door alle listen van elkander te scheyden en de Gohten, die hy voor de kloeksten hield tot zyne zyde over te halen. Maar gelukkig was de Romeynsche veldheer hem voorgekomen; hy had deze

(1) Ammianus-Marcell Lib. 17. — Mantels, hist. Loss. cap. I.
(2) Annales Trev. ad annos 358, 413, 414.
(3) Hunni transacto Rheno Metis civitatem concremant Treviros diripiunt, Tongrense devastant territorium. Amm. Marc Lib 166. Sigisbert ad ann 453 Exsissa Octavia nobilissima Tongrorum civitas et sub favillis sepulta. Annal. Trev. ad an. 451.

natie bewogen om hare gezamenlyke magt tegen die van Attila te stellen. De strijd had plaats in de vlakte van Chalons, bij de rivier de Marne, alwaar Attila, na groote verliezen geleden te hebben, genoodzaakt werd van de nogh ongeregelde overblijfsels van zyn leger over den Ryn te voeren. Men verzekert dat in dezen veldslagh over de hondert-zestigh-duysent barbaren de aarde met hunnen mont gebeten hebben. Voor ons is het echter voldoende te weten dat er alzoo een eynde gemaakt werd aan die gruwzame strooptoghten, die het land dusdanigh verwoestten, dat de overgeblevene inwoonders met moeite hun onderhoud konden vinden.

Het was in het midden dezer bedrukte omstandigheden, dat de dood van Keyzer Valentiniaan, de Franken aanspoorde om hun gezagh uyt te breyden en het Romeynsche juk af te schudden. Childerik zoon van Merovê verschynt in de V[de] eeuw als opperhoofd der Belgen, verjaagt de Romeynen, gedeeltelijk reeds door de verwoestinghen des lands ten ondergebraght, uyt Opper- en Neder-Duytsland en voegt deze en andere provinciën by zyn ryk. Zoo neemt de Romeynsche heerschappy in deze landen een eynde. (1)

Capittel III.

Gallië onder de Franken.

Clovis, zoon van Childerik, volgde zyn vader in de regering. Door bisschop Remigius in de christelyke godsdienst aangenomen, koos hy Parys tot hoofdstad zyner landen en beriep een Concilie te Orleans, alwaar door de vergaderde bisschoppen een kerkelyke en kloosterlyke regel werd opgesteld.

---

(1) Brouwer Ann. Trev. ad annum 453.

Dewijl de reguliere geestelykheyt by verloop van tyt tot luyster van deze landen gedient heeft, schynt het my niet ondienstigh alhier om een weinigh met den oorsprongh derzelve op te houden, te meer omdat boven aangehaald Concilie haar tot grondslagh dient.

Wanneer op het eynde der derde eeuw de vervolgingh der Christenen in het Oosten zeer hevigh was, trokken zich vele geloovigen in de Thebaïde of Egyptische woestyn terug om aldaar in volle vryheyt penitentie te doen. Naar mate hun yver verdubbelde, werd deze woestyn ook meer beplant door eenzame bewoonders die men *monachi* noemde, levende de eene gansch alleen gelyk Paulus, de andere met gezellen gelyk Antonius, een derde onder het bestuur van een opperhoofd gelyk Pacomius. De twee eerste soorten voerden den naam van *Eremyten* of *Kluyzenaars*, de laatste werden *Cenobiten* genoemt. Het monachaal leven was in het Oosten, in weerwil der kerkvervolgingen tot eenen zekeren luyster geklommen en had reeds legioenen navolgers opgelevert voor dat het verre Westen door de voetstappen van deze dienaren Gods bewandelt werd. Dit tydstip schynt eerst gekomen te zyn na den dood van Antonius, wanneer bisschop Athanasius door de pelchrims opgewekt, het leven van Antonius in schrift uytgaf. Copiën van dit handschrift werden door Galliё en Italië verspreyd en wekten de lezer tot het kiezen der eenzaamheyt (1). Denkelyk ontstonden op deze wyze de twee eerste soorten van Moniken die wy in deze landen ontmoeten, *Errantes* en *Cerabiten* genoemt, welke laatste in de nabyheyt der kerken en kasteelen, twee of drie te zamen leefden, doende een handwerk om de kost in het gemeen te winnen, lovende God in al hunne werken.

---

(1) Flenry: Mœurs des Chrétiens, fol. 184. Fleury Inst. Jur. Eccl. pars I, Cap. 21. Annales Trever ad annum 357.

Volgens het verhaal van den H. Augustinus kunnen wy vast stellen, dat ten tyde van Keyser Gratianus de *Cerabiten* alreeds te Trier gezeten waren, en dat zy welligt de eenigste soort Moniken van Galhië uytmaakten, die door de zorg der Bischoppen tot het Cenobitische leven werden overgehaalt, in de studie onderwezen en voor een groot gedeelte door hun tot het kerkelijk ministerie zijn verheven (1).

Uyt dit alles durf ik dan besluyten dat door het overbrengen van den bisschopsstoel, Maastricht ook hare moniken heeft gekregen, en dat zy eene soort leerlingen waren van den H. Antonius, door de bisschoppen in cenobiten en reguliere geestelyken herschapen en onderworpen aan den nieuwen regel van het concilie van Orleans.

(*Wordt vervolgd.*)

---

(1) Chapeauville tom. I, Cap. 28 ad annum 383. Brouwer Ann. Trev. ad annum 383.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES ARMOIRIES, CRIS D'ARMES ET DEVISES

DES

SOUVERAINS ET ÉTATS DE L'EUROPE,

EXPLIQUÉS PAR LES TRADITIONS LÉGENDAIRES ET HISTORIQUES, LA NUMISMATIQUE ET LA SIGILLOGRAPHIE.

De là sont venus les escus,
Les armes qu'ores on voit peintes,
Armes qui jadis furent teintes
Dans le sang des premiers vaincus;
De là les cris et les devises,
Le métail avec les couleurs
Dont, curieux en mille guises
Ils ont blasonné leurs valeurs.
(G. Eysenbach, *Histoire du Blason*, p. 1.)

L'utilité de l'étude du blason ne doit plus être démontrée ; historiens, artistes, numismates et sigillographes, tous reconnaissent qu'elle leur est indispensable ; les monuments du temps passé, édifices réligieux ou civils, manuscrits, tableaux, médailles, monnaies, sceaux, armes, meubles, costumes mêmes, tous portaient presque toujours quelques-uns de ces hiéroglyphes héraldiques qui composaient la langue épigraphique du moyen-âge. Cette étude regardée il y a peu d'années encore comme ennuyeuse et inutile, est maintenant appréciée à juste titre; car on a compris, en l'étudiant mieux, combien de secours elle pourrait apporter aux recherches historiques. Pourtant, jusqu'aujourd'hui, si de nombreux volumes sont consacrés aux éléments du blason et aux ordres de chevalerie, les origines des armoiries qui ex-

pliquent tant d'ornements allégoriques, n'ont pas encore été réunies, c'est cette lacune que j'ai voulu combler; sans m'étendre davantage sur mon but, je ne citerai qu'une de ses applications : l'article consacré aux Berthout : on peut, grâce au blason, retrouver encore après cinq siècles l'indication des domaines de ces puissants seigneurs, en comparant les armoiries des communes entre Anvers et Malines avec celles des Berthout, leur analogie indique la délimitation des terres qui relevaient d'eux; c'est un des exemples les plus curieux, mais bien d'autres viendraient à l'appui de ce que j'ai avancé; puisse mon travail être quelquefois consulté utilement, et mon but sera atteint!

Molenbeek St-Jean lez Bruxelles, le 27 janvier 1864.

JOSEPH VAN DER MAELEN.

A.

800. ALLEMAGNE (Empire d') ou *St-Empire Romain*. (1) Lorsque l'an 800 le jour de Noël retentit dans la basilique de St-Pierre, ce cri triomphal « à Charles-Auguste couronné de Dieu, grand et pacifique Empereur des Romains, vie et victoire! » Alors fut constitué un pouvoir nouveau, il eut de l'Eglise le sacre et la mission de réaliser le royaume de Dieu parmi les hommes; c'est pourquoi on l'appela le *St-Empire*, il eut de Rome la tradition du gouvernement, et l'héritage des lois les plus sages qui fussent jamais; c'est pourquoi on l'appela le St-Empire Romain. (2)

*1125. ALLEMAGNE. « *D'azur à l'aigle d'or* (3). » Lothaire II, empereur de la Maison de Saxe, donna aux armes de l'empire les émaux de ses armoiries. La Maison de Saxe porte fasce d'or et de sable de 8 pièces; elle a ajouté un crancelin de sinople, vers 1156. (4)

**1308. ALLEMAGNE (Empire d') « *D'or à l'aigle éployée de sable, cerclée, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson de la Maison d'Autriche, et tenant dans la serre dextre une épée nue, et dans la senestre le sceptre, le tout d'or; au dessus de l'aigle, la couronne d'or, en forme de mitre jetant du milieu un diadème, qui soutient un globe d'or surmonté d'une croix de même.* » Juste Lipse pense que Constantin avait adopté l'aigle à deux têtes, pour indiquer l'union des deux empires d'O-

(1) Les articles marqués d'un astérisque ont paru en 1859 dans les *Précis historiques* publiés par le R. P. Terwecoren à Bruxelles, — lorsque l'astérisque est double l'article est augmenté.
(2) P. van der Haeghen, *Vérité historique*, IIe sem. 1859, p. 110.
(3) *Oronce Fine*, de Brianville, ancien héraldiste. — *Manuel Roret pour le Blason*, par J. Pautet, p. 124.
(4) G. Eysenbach, *Histoire du Blason*, p. 143.

rient et d'Occident. Il paraît plutôt qu'à l'époque, où l'em-l'empire échut à Henri VII de Luxembourg, il réunit à l'aigle impériale celle que portait l'écusson de sa famille; ce qui fut conservé par ses successeurs (1). Les empereurs portent le globe surmonté d'une croix, parce que Justinien se fit dresser une statue sur une colonne tenant un pareil globe, pour signifier, selon Suidas, que les premiers empereurs chrétiens avaient subjugué l'univers par la Croix. Les autres rois imitèrent cet exemple (2).

Le premier sceau de l'empire d'Allemagne, sur lequel ou ait figuré l'aigle à double tête, remonte au moins aux dernières années du règne de Sigismond (1411—1437). Il y a un diplôme de 1417 qui l'atteste (3). Dans la bulle d'or de Charles IV l'aigle impériale n'a encore qu'une seule tête, et ce n'est qu'à partir de Sigismond, fils de ce prince cité plus haut, qu'on lui en voit deux dans les monuments (4); remarquons encore qu'on voit déjà une aigle à deux têtes sur la colonne Antonine, et que l'aigle se trouvait aussi sur les médailles des Ptolemées et des Seleucides de Syrie; l'aigle avec le mot consecratio désigne l'apothéose d'un Empereur.

**1231. Anvers (Marquisat d'). « *De gueules à un château d'argent, accompagné de deux mains de même, en chef les armes du Saint-Empire.* » Le géant Antigone, s'étant construit un château sur l'Escaut, coupait et jetait dans la rivière la main de tous ceux qui refusaient de lui payer tribut jusqu'à ce que Salvius Brabon, étranger et homme de courage, lui abattit la sienne, et le tua d'un autre coup. De là le nom *Antwerpen*, de *hand* (main) et *werpen* (jeter). (5)

---

(1) Cantu, *Histoire universelle*, 1. X, p. 123.
(2) Eysenbach, l. c., p. 224.
(3) P. Boiteau — *Les cartes à jouer*, p. 72.
(4) Grand Maison Dictionre héraldique, p. 3.
(5) De Cantillon, *Délices du Brabant*, t. III, p. 10.

Cette légende fabuleuse ne remonte qu'au XII• siècle; en effet le sceau du Marquisat de la ville en 1231 représentait: un château (probablement partie de l'ancien bourg) une double banderolle, pour marquer le double lien qui attachait Anvers à l'Empire et au Brabant, enfin la constellation de la petite ourse, l'étoile polaire servant à retrouver le Nord oriente em même temps, pour connaître la véritable position du bourg, les mains coupées n'ont été ajoutées qu'après 1231. L'histoire du géant Antigon se trouve en rapport avec un poème de la moitié du XII• siècle. M. Mone allègue avec quelque poids, que ce ne sont pas des mains, mais des gants que l'on a voulu représenter comme emblêmes de la franchise, dont jouissaient les marchands d'Anvers dans l'Empire, plus tard la légende se confondit avec l'histoire; car sur un sceau d'Anvers de la fin du XIII• siècle, on voyait un « bourg flanqué de petites tourelles, et outre les armes de l'Empire et du Brabant, cinq bannières portant chacune une main coupée. » Ces emblêmes modifiés figurent encore dans les armoiries actuelles de la province et de la ville d'Anvers (1).

Une couronne de six roses emblématiques entourait souvent les armoiries d'Anvers; on les voit sur des jetons, des méreaux, etc.; d'après un placard du XVI• siècle ces roses désignent les différentes cours de justice du marquisat, ainsi que certains priviléges importants

Vers 1650 on ajouta aux anciennes figures de l'écusson anversois le lion de Brabant, qui y resta jusqu'en 1810. Napoléon lui rendit la tour d'argent à mains appaumées, auxquelles il ajouta 3 abeilles impériales, et une rivière en fasce coulant au-dessous du château. (2).

(1) Messager des Sc. hist., III, 1835, p. 337.
(2) Huydens. Histoire du Marquisat d'Anvers, p. 53.

*1216. ARAGON. « *D'or à 4 pals de gueules.* » On lit dans la chronique flamande de Nicolas Steylaert, bourgeois de Malines, (Mss. de la *Bibliothèque de Bourgogne*, à Bruxelles), que Gauthier Berthout, avoué et seigneur de Malines, ayant combattu fort vaillamment, pour aider Jacques Ier, roi d'Aragon, à repousser les Sarrasins de son royaume, celui-ci lui accorda, comme récompense et sur le choix qu'il en fit, de placer dans son écusson, en guise d'armoiries, 3 pals de gueules sur fond d'or, en mémoire des trois sanglants combats qu'il avait soutenus contre les Sarrasins. Le roi, qui avait déjà battu neuf fois l'ennemi, portait 9 pals de gueules sur fond d'or; il lui en céda trois. Ces armoiries sont aussi celles de la ville de *Malines*, sauf que l'empereur Frédéric, l'érigeant de nouveau en comté, en 1490, y ajouta dans le centre un écusson avec l'aigle impériale (1). Il paraît même que cette addition date du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche en 1477 (2).—Notons qu'en 1216 Jacques Ier n'avait que treize ans, et qu'il est peu probable, qu'il eût déjà à cet âge battu neuf fois les Sarrasins, d'autant plus qu'il n'était monté sur le trône qu'en 1213. — Cette légende, qu'on croit se rapporter aux Mérode, plutôt qu'aux Berthout, semble d'autant plus douteuse, que Walter Ier Berthout, fils de Gérard, mort en 1131, portait d'or à 3 pals de gueules (3). — La seigneurie de Malines portait les armes primitives (4).

(v. *Barcelone, Berthout, Malines, Merode, Sicile.*)

**1191. AUTRICHE. « *De gueules à la fasce d'argent.* » Cri: *à dextre et à senestre! Hongrie! Notre Dame à la rescousse.* Chiffre de Maximilien en 1493. *A, E, I, O, U.*

---

(1) Van den Branden de Reeth, *Recherches sur la famille des Berthout.* Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles, t. XVII, p. 71-72.
(2) *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1859, t. I, p. 151.
(3) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t II, p 178.
(4) De Cantillon, l. c., t. IV, p 104.

Le duc Léopold VII d'Autriche s'était battu avec tant d'ardeur à la bataille, qui se donna à la prise de la ville de Ptolémaïs, que sa tunique blanche fut teinte de sang, excepté à l'endroit de la ceinture; de là l'origine de ces armes (1). Elles sont aussi celles des duchés de Bouillon et de Lothier, ainsi que de la ville de Louvain; mais elles ne figurent pas dans l'écusson de nos souverains avant Maximilien (2).

Quand l'Autriche éleva ses prétentions, elle adopta pour chiffre les voyelles A, E, I, O, U, qui s'intèrprétaient ainsi: Austria Est Imperare Orbi Universo ou Aquila Electa Jovis Omnia Vincit; et en allemand: Alles Erdreich Ist Oesterreich Unterthan, ce chiffre accompagnait souvent les armoiries d'Autriche, et se trouve sur un grand nombre de monuments de l'Empire (3). Un vase de la collection Ambraser porte sous les 5 lettres ces mots écrits en entier: « Aquila ejus juste omnia vincet » (4).

v. 1095. AUVERGNE. (comtè d') *d'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople* «

Cri des comtes Dauphins » *Clermont au Dauphin d'Auvergne!*

Le gonfanon représente, dit-on, la bannière de l'armée chrétienne, lequel fut envoyé par le Pape Urbain II, vers l'an 1095, dans le temps de la première croisade à Baudouin, comte de Boulogne et d'Auvergne, frère de Godefroid de Bouillon, comme à un défenseur zélé de l'Eglise contre les infidèles. Le titre de Dauphin fut porté par les Seigneurs de la branche aînée de la maison d'Auvergne du XIIe au XVe siècle (5).

---

(1) Van Dyck, *Précis généalogique de la Maison d'Autriche*, 1853.
(2) *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1848, t. II, p. 153. — Sanderus, *Flandria Illustrata.* Aux portraits des comtes de Flandre.
(3) Contu, Histoire universelle, t. X, p. 132.
(4) Journal de Bruxelles, 26 avril 1861.
(5) Dictionnaire publié par Parent, I, p. 1158.

B.

IX[e] S.[e] BARCELONE (comtes de). Les armoiries des comtes de Barcelone datent de la bataille de Saucour, livrée aux Normands dans le IX[e] siècle ; l'un d'eux ayant été blessé, Louis III trempa le doigt dans le sang de ses plaies, et en traça quatre traits en forme de pal sur l'écu du comte, en lui disant : voici vos armoiries (1).

Ses descendants montèrent sur le trône d'Aragon en 1137, dans la personne de Raymond Bérenger. (2) La maison de Foix, qui se disait issue de celle de Barcelone, portait *de gueules à 3 pals d'or* (3). (Voir *Aragon*, *Berthout*, *Malines*, *Merode.*)

BAVIÈRE (maison de) portait en 1660 : 3 *ecus joints ensemble le 1[er] de sable au lion couronné d'or qui est du Palatinat*, *le 2[e] fuselé en bande d'argent et d'azur qui est de Bavière, le 3[e] de gueules au monde d'or qui est de l'Electorat.* Cimier : *un lion du Palatinat assis de front entre 2 trompes aux émaux de Bavière* au 18[e] S[e] en un seul écu : *écartelé 1 et 4 de Bavière, 2 et 3 du Palatinat ; sur le tout l'ecusson de l'électorat.*

Le globe impérial, qui figure dans le 3[e] écu, y rappelle la dignité d'Electeur séculier du St-Empire (4). (Voyez *Brandebourg et Saxe.*)

** 1830. BELGIQUE (royaume de). « *de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules.* »

Supports : « *deux lions.* »

Devise : « *l'Union fait la force.* »

Des 17 provinces, qui formaient les contrées que l'on désignait autrefois sous le nom général de Pays-Bas, douze avaient pour insigne armorial, le lion modifié dans les

---

(1) Revue Britannique, 1836, p. 412.
(2) Dictionnaire d'histoire publié par Parent, I, p. 406.
(3) Grandmaison, l. c., p. 91.
(4) id. id. p. 575.

couleurs et dans la pose, mais le lion de Brabant, et l'étendard noir, jaune et rouge conservaient toujours le premier rang; c'est pourquoi en 1787, ils furent adoptés, pour désigner l'ensemble de nos provinces; la devise des monnaies de 1790 « *in unione salus* », traduite en français, devint celle du nouvel état fondé en 1830, les armoiries du Brabant furent aussi reprises de nouveau ; seulement par inadvertance on représenta jusque vers 1838 le lion *rampant à senestre*(1); la même erreur héraldique existait aussi sur les monnaies de 1790.

1216. Berthout. (Branche aînée). *Avoués et seigneurs de Malines* (v. *Aragon, Barcelone, Malines et Merode*) *d'or à 3 pals de gueules* « Cimier » *un sanglier issant, tenant une banderolle aux armes de l'écu.*

L'auteur du poëme flamand de la guerre de Grimberge en 1141, a popularisé le souvenir de ces puissants barons, qui répandirent de nombreux germes de civilisation dans les campagnes dépendantes de leurs domaines, qui constituaient, en y comprenant ceux de la branche cadette, presqu'une province s'étendant des portes de Bruxelles, de Termonde et d'Anvers jurqu'au cœur de la Campine; circonstance remarquable, leurs armoiries légèrement modifiées servent encore d'insignes héraldiques aux communes suivantes, qui appartinrent presque toutes à la branche aînée des Berthout: Aertselaer, Berchem, Berlaer, Contich, Duffel, (Franchise et Commune) Gheel (Franchise et Commune) Malines (Comté, Seigneurie et Ville), Mortsel (Cantecroy), Raust, Reeth, Rethy et Waelhem (Franchise et commune) (2).

---

(1) Voir le sceau de la comon des Récompenses Natles 1830, la médaille de l'inauguration du roi Léopold en 1831 etc.

(2) Mss. Bibl. Bourgogne, N° 19194, Cantillon, *Délices du Brabant*, t. IV. — Wauters, *Hist. des env. de Bruxelles*, II, p. 652, Collection de sceaux de l'établissement géographique de Bruxelles et *Almanach officiel*, par Tarlier 1859.

BOHÉMIENS. Les Bohémiens, qui vivent en Allemagne, se divisent actuellement en 3 groupes distincts : 1° Les vieux Prussiens, qui habitent surtout la Silésie, et le grand duché de Posen ; 2° les nouveaux Prussiens et 3° les Hanovriens ; chacun de ces groupes a ses couleurs particulières, et vénère un arbre ou arbrisseau spécial. Les couleurs des vieux Prussiens sont le noir et le blanc, et ils regardent le sapin, l'églantier selon d'autres comme sacré. Les nouveaux Prussiens ont les couleurs vert et blanc, et vénèrent l'arbre de Mai ou de la Pentecôte, le bouleau. Les hanovriens ont le noir bleu et or et vénèrent l'aubépine; d'après une légende, qui a encore cours aujourd'hui, un roi des Bohémiens, étant il y a plusieurs siècles poursuivi par ses ennemis, se cacha derrière une aubépine, et tandis que tous ceux qui fuyaient avec lui, étaient tués, lui seul parvint à s'échapper. Les armes des Bohémiens sont les mêmes pour tous ; elles représentent « *un hérisson* »; seulement elles se distinguent pour chaque groupe, par « *par une branche de sapin, une feuille de bouleau* ou *une feuille d'aubépine*, qu'on met dans la gueule de l'animal. Chaque groupe a son chef particulier, et se réunit autour de lui tous les sept ans à la Pentecôte.

Le hérisson est le mets de prédilection des Bohémiens (1).

BOUILLON (Duché de). Voir *Autriche* et *Jarusalem.*

1102. BOURGOGNE (Duché de). « *Ecarlelé 1 et 4 semé de France à la bordure componée d'argent et de gueules, au 2 et 3 bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules.* » Devise : « *J'ai hâte* » (2). Cri : « *Nostre Dame de Bourgogne !* (3) » *Chastillon au Noble Duc ! Montjoye St-André ! Bourgogne ! Bourgogne ! Bourgogne ! Montjoye Notre Dame !*

Les Ducs de Bourgogne de la première branche, sortis de

(1) *Revue Britanniq.* article de M. Liebig 1863, p. 327.
(2) Eysenbach, l. c., p. 63.
(3) Idid., p. 194.

la maison de France, se contentèrent d'en retenir les émaux (1); en 1660 le Duc Pair de Bourgogne portait *écartelé 1 et 4 semés de France à la bordure componée d'argent et de gueules qui est de Bourgogne moderne, et aux 2 et 3 bandés d'or et d'azur à la bordure de gueules* qui est de Bourgogne ancienne (2).

Le cri *Montjoye St-André!* était en usage, quand le Duc était en personne à la guerre (v. France).

Hugues II, duc de Bourgogne, est représenté sur un sceau de cette époque (1102), avec son bouclier bandé de six pièces avec une bordure (3).

Voici peut-être l'origine des bâtons noueux, placés en sautoir derrière l'écu de ce duché: pendant la maladie de Charles VI, le duc Jean de Bourgogne, et Louis d'Orléans se disputèrent le gouvernement; ce dernier déclarant la guerre à son antagoniste, prit pour devise un bâton noueux, afin de faire entendre « que là où il frappait, la ligue s'y lèverait. » Ces bâtons accompagnaient les armes d'Espagne au XVII[e] siècle.

** BRABANT. « De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules. » Cri : « Louvain au riche duc ! »

On prétend que le lion brabançon figura d'abord sur la bannière de la ville de Léau (Leeuw en flamand), et qu'un comte de Louvain qui vers le milieu du IX[e] siècle avait expulsé les Normands encore établis en Campine, avec l'aide des habitants de Léan, avait en reconnaissance de leur bravoure, décidé que leur bannière serait dorénavant portée à côté de la sienne. Le lion de Léan fut adopté par le comté, d'autres états belges suivirent cet exemple, et c'est ainsi qu'il est resté la piece principale des armoiries de la Belgique (4).

---

(1) Grandmaison l. c., p. 91.
(2) *Oronce Fine*, dit de Brianville.
(3) Eysenbach, l. c., p. 63.
(4) *Emancipation*, journ. du 6 9bre 1858.

Ce premier cri de guerre des princes brabançons prouve l'importance du développement de l'industrie drapière à Louvain (1). Cri après 1288: « *Limbourg a celui qui l'a conquis!* » (2).

Voici, d'après Butkrens, l'explication de ce changement de cri: « Notre Duc retourna plein de réputation et gloire en son pays, où furent célébrées processions, festes, triomphes et feux de joie par toutes les villes; et quelque peu après, il alla prendre possession de la Duché de Limbourg, qu'il s'estait acquis à tant de despens, travaux et dangers; et tant estima la memoire de cette notable victoire, que laissant le cry ancien de ses ancestres, qui était *Louvain au riche Duc!* il print pour cry de guerre « *Limbourg a celui qui l'a conquis!* » Butkrens a copié cette assertion de Guillaume de Nangis + 1300 qui ne l'a appuyée d'aucune preuve, ce qui rend douteux ce second cri qui semble aussi trop long que pour avoir été en usage dans les combats.

Cri au 24 octobre 1356: « *Brabant au grand Duc!* » Bien que ce cri ne servit de ralliement qu'à l'époque de la délivrance de Bruxelles, par Everard t'Serclaes, j'en consigne ici le souvenir (3). Ce valeureux praticien fut créé chevalier en récompense de sa bravonre, et son cri d'armes était Brabant! Brabant!

1190—1235. Henri Ier de Brabant fut le premier, qui porta le titre de *Duc de Brabant* avec celui de *Duc de Lothier*, ce que ses successeurs ont depuis continué. Il fut aussi le premier de nos Ducs qui, en son écu, porta le lion de Brabant, comme on peut le reconnaître par les sceaux (4). (Voyez le sceau d'Henri Ier (1220), figuré dans le mé-

(1) Moke, *Mœurs des Belges*, t. II, p. 116.
(2) Eysenbach, l. c., p. 194.
(3) Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 119.
(4) Butkens, *Trophées de Brabant*, liv. IV, p. 109.

moire de M. De Ram, sur les sceaux des ducs de Brabant),

** XIIe SIÈCLE. BRANDEBOURG (Marquisat de). « *D'argent à l'aigle de sable.* » L'aigle figure déjà sur le bouclier et la bannière d'Othon, Marquis de Brandebourg, représenté sur son sceau; seulement l'aigle est au vol abaissé. (Elle est éployée dans les armoiries actuelles de la Prusse). Le marquisat de Brandebourg ayant fait partie de l'empire Germanique, il est à supposer que les armoiries du marquisat dérivent de celles de l'Empire.

Le marquis de BRANDEBOURG portait en 1660 « *parti de 2, coupé de 3 traits, de diverses alliances et principautés de cette altesse, et sur le tout d'azur au sceptre d'or, qui est de l'électorat.* » *Triple heaume et triple cimier.*

Le sceptre rappelle la dignité d'électeur séculier du St. Empire (1) (voir *Bavière et Saxe*).

1100. BRÈME (ville libre de) « *de gueules à la clef d'argent posée en bande.* »

L'empereur d'Allemagne accorda, vers l'an 1100, des armoiries à cette ville, pour les services rendus par ceux de ses habitants qui avaient pris part à la croisade. (2)

BRETAGNE (Duché de) « *d'hermine plein* » Devise « *une hermine avec les mots « à ma vie »* cris : *Malou ! St-Malo au riche Duc ! St-Yves Bretagne !*

Les Ducs de Brétagne sont les premiers qui aient introduit l'hermine en armoiries, parce qu'elle était autrefois fréquente dans leur pays, elle en était aussi la devise. Brétagne, Roy d'armes, décrivant l'enterrement du cœur d'Anne, Duchesse de Brétagne, dit qu'à l'entrée de l'église des Carmes, où il fut déposé, il y avait un grand écu « party des armes de France et de Brétagne, couronné de 2 couronnes, et enrichi d'une cordelière d'or » au-dessous du dit

---

(1) Grand Maison l. c. p. 575.
(2) Eysenbach l. c. p. 65.

escu il y avait « une ermine faite près du vif, ayant un fanon d'ermines au col, passante estait sur une motte de verdure et disait celle dite ermine « à ma vie » qui est l'antique mot du « noble pays et Duché de Bretagne » ce mot n'est autre, si je ne me trompe que le cry de guerre des Ducs de Bretagne, n'ayant rien de commun avec l'hermine, quoique je n'ignore pas qu'ils aient encore crié, St. Yves ou St. Malo: se pouvant faire qu'un Comte ou Duc de Bretagne s'estant vu en peril dans le combat, avait imploré l'assistance des siens en criant que l'on en voulait à sa vie. L'ordre de l'Epi et de l'hermine institué par François Ier Duc de Bretagne avait le même devise. Ce fut à la prise du Pont de l'Arche en 1449 que les Bretons crièrent « St. Yves, Bretagne ! »

Charles Duc de Bretagne de la maison de Châtillon portait une dévotion si particulière à ce Saint, qu'il voua d'aller pieds nus jusqu'à l'église de Triguier, où son corps repose, depuis le lieu de la Rochedarien, où il avait été pris en bataille (1) voyez Pays-Bas.

Brunswick (Duché de) « *Ecartelé de gueules à 2 leopards d'or qui est de Brunswick, au 2e de Lunebourg, au 3me d'Eberstein, á 4 de Homborch : cimier : un haut bonnet de gueules couronné d'or sommé d'une queue de paon traversée d'un cheval d'argent courant entre deux faucilles.* »

Les maisons qui ont changé d'armoiries ont retenu les anciennes en cimier ; les Ducs de Brunswick sortis de la maison de Saxe, ont encore en cimier le cheval de Westphalie ou de l'ancienne Saxe. (2)

C.

1510. Cambray (Duché de) « *ecartelé au 1 et 4 d'argent à 3 fasces de gueules ; au deux et 3 d'argent à 3 doloires de*

(1) Grand Maison l. c. p. p. 243, 292, 466 et 569.
(2) Ibid. p, 177.

gueules, les 2 en chef adossées qui est Croy, au chef des armes de l'empire brisé d'un lambel de gueules. »

L'empereur Maximilien Ier ayant érigé la ville de Cambray en duché en faveur de Jacques de Croy, évesque, lui permit et à ses successeurs, évesques, de porter au chef des armes de leurs maisons, l'aigle de l'Empire brisé d'un lambel de gueules, par ses lettres patentes du 28me jour de juin l'an 1510 (1). Les Ryxdaeldre de Cambrai frappés sous Maximilien de Berghes en 1569 portent les armes de l'évêque au chef du St-Empire (2). Les armes de la ville de Cambray sont « *de l'Empire chargé en cœur d'un ecusson d'or à 3 lions d'azur armés et lampassés de gueules.* » (3)

1496. Castille. « *De gueules au château d'or sommé de 3 tours, chacune de 3 creneaux aussi d'or, maçonnées de sable fermées d'azur.* » Cri : « *San Jago* (4)! » Ce royaume fut acquis par Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien Ier, qui épousa, en 1496, Jeanne, fille de Ferdinand le Catholique, et héritière du royaume de Castille. L'empereur d'Autriche porte de *Castille* à cause de cette acquisition (5).

Ces armoiries sont du nombre de celles que l'on nomme parlantes ; le nom de Castille ne date que des premières invasions arabes ; il prit naissance au IXe s^e, lorsque toute cette contrée était hérissée d'une foule de châteaux forts, (castella) construits par les seigneurs chrétiens, pour se défendre contre les courses des infidèles ; les châteaux se trouvent souvent dans les armoiries espagnoles, à l'imitation de celles du royaume (6).

---

(1) Jean Schob. genealog. de la Maison de Croy p. 52.
(2) Placcart du roi nostre sire portant deffence du cours des florins d'or etc. 1627.
(3) Suppl^t. au Nobil des P. B. 1772 p. 14 et le Nouv. vrai Suppt. 1774.
(4) Eysenbach l. c. 194.
(5) van Dyck, l. c.
(6) De Tolgoët Noblesse, Blason, ordres p. 82.

La Castille fut érigée en royaume en faveur de son fils Ferdinand Ier par Sanche le Grand, roi de Navarre, en 1034; (1) sur les monnaies le château ressemble quelquefois à un portail flanqué de 2 tours, surmontées d'une croix haussée ou fixée sur un grand bâton; les armoiries de Castille et de Léon ne furent réunies dans un même champ qu'au XVe siècle, savoir: 1 et 4 Léon, 2 et 3 Castille. (2)

Pour expliquer le cri, il suffit de rappeler, que St-Jacques est le patron de l'Espagne.

D.

1219. DANEMARCK. (Royaume de) en 1660 portait « *Parti de 3 coupé de 2, ou de 12 quartiers, 1. Danemarck, 2. Norwège, 3. Gothie, 4. Scanie, 5. Suède, 6. Gotlandie, 7. Sleswig, 8. Irlande, 9. Holstein, 10. Stormanie, 11. Debnenhorst, au 12e d'Oldenbourg, sur les 8 premiers quartiers la croix de bannière du Royaume chargée en cœur de Dithmar,* actuellement la *croix est d'argent bordée de gueules.*

L'ordre du Danebrog fut institué en 1219 par Waldemar II, Roi de Danemarck, en commémoration d'une croix blanche bordée de rouge, qui était descendue du ciel pendant un combat qu'il livrait aux Livoniens; et au moment où ses troupes commençaient à plier, ranimées par la vue de cette croix, (d'autres disent d'un drapeau orné d'une croix blanche, et tombé miraculeusement du ciel) elles combattent avec une nouvelle ardeur, et remportent la victoire. L'ordre du Danebrog s'éteignit vers 1500, Christian V le rétablit en 1671, on a voulu faire remonter l'origine de cet ordre jusqu'à Dan, fils du Patriarche Jacob Ier, Roi de Danemarck en 2898! qui, ayant vu pendant une bataille, qui se livrait alors, une croix blanche descendre du ciel, aurait institué cet ordre, en lui donnant pour nom le sien

(1) Dictre publ. par Parent I p. 822.
(2) Lelewel Numismatique du moyen âge II p. 11.

Dan, en y ajoutant *broge*, qui signifie peinture en Danois (1).

1343 Dauphiné « *d'or au Dauphin d'azur crêté, oreillé et barbé de gueules.* »

Le nom de Dauphin était porté d'abord par les seigneurs du Dauphiné de Vienne (par allusion au Dauphin, dont plusieurs membres de cette maison avaient coutume d'orner leur casque) et qui fut ensuite donné à l'héritier présomptif du trône de France, lorsque le Dauphiné eùt été cédé en 1343 à Jean, fils de Philippe de Valois, à condition que le fils ainé du roi de France prendrait le nom de Dauphin (2). Cette cession se fit par Humbert II, héritier de la maison du Dauphiné.

E.

Electeurs séculiers du St-Empire. (Voyez *Bavière, Brandebourg et Saxe*).

Espagne en 1660 : *coupé le chef parti au 1er de Castille écartelé de Léon, au 2me d'Aragon, contre parti d'Aragon Sicile, enté en pointe de Grenade, à un écu de Portugal au point d'houneur la pointe écartelée au 1 d'Autriche, 2 de Bourgogne moderne, 3 Bourgogue ancienne, 4 Brabant, sur le tout de Flandre parti du Marquisat d'Anvers.* Cri « *Santiago ou San Jago! San Jago y os ellos!* » (3)

Cri de guerre usité contre les Maures : « *San Jago! y cerrar Espana!* « *St-Jacques et attaque Espagne!* (4)

L'écusson de Portugal figure en cœur depuis la soumission à Philippe II d'Espagne en 1580, de cette contrée, qui s'affranchit de ce joug en 1640. Les armoiries d'Espagne étaient encore ornées de l'écu de Portugal en 1660 au 18me siècle, l'Espagne avait renoncé à porter ces armes de prétention. (5) (voir Bourgogne.)

---

(1) P. Helyot, histoire des ordres monastiques, religieux et militaires T. VIII, p. 387. — E. de Toulgöet, l. c. p. 166.
(2) Dictionnaire d histoire publié par Parent, T I, pag. 1158—9.
(3) Tour du monde II, p. 2.
(4) B. Gastineau. L'Espagne en Afrtque.
(5) Oronce Fine de Brianville etc. Dictionnaire publié par Parent, III p. 909—910.

F.

Vers 1177. FLANDRE. D'abord « *gironné d'or et d'azur de 12 pièces à un écusson de gueules* » puis « *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.* » Cri : « *Flandre au lion !* » M. Eysenbach, que je cite souvent, ajoute le cri « *Asraz !* » probablement plus en usage dans la Flandre française. Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, s'était rendu, en 1177, à la terre Sainte. Dans une bataille près du mont Sinaï, il combattit corps à corps un Chef musulman d'une taille colossale, le terrassa et lui enleva son bouclier, lequel portait, comme marque de distinction, un lion noir sur un fond d'or. Ce glorieux trophée, adopté par Philippe d'Alsace, devint l'écu de Flandre. Le comte, pour ôter à ces insignes de victoire leur origine païenne, y ajouta une croix, qu'il fixa au cou du lion par une chaîne de fer (1); (armoiries actuelles de Gand) (2) Sanderus, dans sa *Flandria Illustrata,* accompagne les portraits des comtes de Flandre depuis Philippe d'Alsace, d'un écusson parti au premier des armoiries primitives, au second des armoiries actuelles de la Flandre orientale.

La légende précitée est fort contestée ; car il paraît prouvé par des chartes et des bons auteurs, que le lion figurait dans les armoiries de Flandre avant Philippe d'Alsace. Vredius donne des chartes de 1161 et 1163 avec le sceau au lion, auquel M. Kervyn assigne une origine Scandinave (3) ; elle a pourtant été adoptée quant au fait principal par MM. Panckoucke, Moke et l'abbé de Smet, qui cite le témoignage d'André Duchesne, qui décrit les premières armoiries des comtes de Flandre « *gironné d'or et d'azur à 10 pièces à un écusson de gueules sur le tout.* »

---

(1) Dictionnaire de Parent, l. c. II, p. 346.
(2) Almanach officiel de Taclier, 1845.
(3) Ann. Acad. d'Archéologie de Belg. XVIII, p. 97.

D'après M. de Smet, le chef musulman était l'émir de l'Abilène, pays situé au nord de Damas (1).

M. Hermand pense, que l'écu gironné était l'emblême particulier du comte Guillaume le Normand, enterré à St-Bertin (2).

Sur le sceau de Gand au XVe siècle, le lion n'a pas de croix au cou (3).

Le comte de Flandre criait : « *Flandre au Lion !* » à cause du lion de ses armes (4) (voir *Jérusalem.*)

Foix (comté de) « *écartelé 1 et 4 d'or à 3 pals de gueules, qui est de Foix, 2 et 3 d'or à 2 vaches de gueules accornées, accolées et clarinées d'azur qui est de Béarn* ».

Support « *un dragon casqué aux émaux de l'écusson de Foix.* »

Cimier. « *la vache de l'écu entre 2 vols d'argent à 3 pals de gueules.* »

Pour l'origine des armoiries (voyez *Barcelone*).

481—511. France. « *D'azur à 3 fleurs de lis d'or,* » puis, dès 1589, les mêmes armes parties de Navarre, qui est « *de gueules aux chaînes d'or posées en croix en sautoir et en double orle, enfermant une émeraude en cœur,* » l'écu supporté par 2 *anges vêtus de dalmatiques, aux armes, l'un à droite de France, l'autre à gauche de Navarre,* » Devise : « *Lilia non nent.* » Cri : « *Montjoie et St-Denis !* » Raoul de Presle, parlant à Charles V, dit : « Si portez les armes de 3 fleurs de lis en signe de la benoite Trinité qui de Dieu par son angle (5) furent envoyées au roy Clovis Ier, Roy crestien, pour soi combattre contre le Roi Candat qui estoit Sarrazin adversaire de la foi crestienne et qui estoit venu d'Allemagne à

(1) Mémoires de l'Académie royale de Belgique XXI, p. 22.
(2) Mémoires des antiquaires de la Morineé, I, p. 161.
(3) Mess. Sc. hist. 1863, p. 319.
(4) Grand Maison l. c. p. 239.
(5) *Aigle*, ou peut-être mieux : *angel*, ange, ainsi que le dit le *Manuel Roret*, p. 125.

grant multitude de gens ès partie de France, et qui avait mis et ordonné son siége à Conflans Ste-Honorine dont combien que la bataille commençast en la vallée, toute voie fut-elle achevée en la montaigne en laquelle est à présent la tour de Montjoye et là fut pris premièrement et nommé votre cry en armes, c'est assavoir Montjoye St-Denis. Et en la reverence de cette victoire et de ce que ces armes N. S. envoya du ciel par un angle, (1) et demonstra à un hermite de Goyenval qui tenait en icelle vallée de costé une fontaine ou hermitaige en lui disant que il feist raser les armes de 3 croissants que Clovis portait lors en son escu, et feist mettre en ce lieu les 3 fleurs de lis, et en icelles se combatist et il aurait victoire contre le roi Candat, et en cette place fut fondé un lieu de religion qui fu et encore est appelé l'abbaye de Joye en Val, en laquelle l'escu de ces armes a longtemps esté en reverence de ce »

Toutes les présomptions, et surtout une ordonnance relative aux monnaies, font assigner l'époque du règne du roi Charles V (1364—1380) comme celle de la réduction du nombre des fleurs de lis à trois (2). Le premier roi de France, qui porta une fleur de lis pour contre-sceau fut Louis le Jeune. Il adopta cet emblème en 1150, par allusion à son nom, qui s'écrivait alors Loys (3).

Voici encore une autre origine, donnée aux fleurs de lis par Marc Wilson S. de la Colombière: « Quelques auteurs » dit-il « ont escrit qu'après que Clovis nostre premier Roi Chrestien eut obtenu une signalée victoire contre les Alemans, tous les soldats français de son armée cueillirent des fleurs de lys jaunes dans un marais qui se trouva proche du champ où la bataille s'estait donnée et en couronnèrent leurs testes en signe de victoire, ce qui obligea

(1) Même observation que plus haut.
(2) Eysembach l. c. p. 250 et seq.
(3) Ibid. p. 62.

ce grand monarque de prendre pour ses armes des fleurs de lys d'or, et de quitter celles qu'il portait auparavant, qui étaient selon l'opinion de Paul Emile d'argent à 3 couronnes ou diadêmes de gueules, et selon Jean Nancker de 3 grenouilles de synople en champ d'argent, laquelle dernière opinion a obligé Nostradamus dans ses obscures centuries d'appeler le Roi de France, l'héritier des crapauds (1).

D'autres auteurs veulent voir dans les fleurs de lys, l'Iris ou flambe, qui croit en abondance depuis des siècles sur les bords de la Lys que les Francs habitèrent longtemps; il faudrait alors dire fleurs de la Lys, et non fleurs de lys (2).

Le fils aîné du Roi de France portait depuis 1343 le titre de Dauphin (v. Dauphinié). L'azur du fond de l'écu annonce la protection du Ciel; les anges qui tiennent l'écu, en marquant la céleste origine, nul ne pouvait les prendre pour support sans privilége (3).

Nous avons parlé plus haut de l'emploi *d'une fleur de lis* comme contre sceau en 1150; l'écusson royal du contre scel de Philippe le Hardi en 1285 en porte 3, Philippe de Valois est le premier roi, qui ait pris deux anges pour supports des armes de France, (4) Charles VI les remplaça par 2 cerfs, changement que l'on explique ainsi : ayant rencontré dans la forêt de Senlis un cerf dont le collier portait ces mots : « hoc me Cesar donavit » defendit de le frapper d'aucune arme, et se contenta de le faire prendre dans des toiles; ce collier provenait probablement de quelque moderne Empereur germanique, et ne remontait pas à Jules César, comme l'auraient bien desiré quelques amateurs

(1) La science historique p. 221.
(2) Archives hist. et litt. du nord de la France 1832. T. II p. 94.
(3) Manuel Roret-Blason p. 123.
(4) Chassaut Dict. de Sigill. p. 136.

du merveilleux. Charles VI (1380—1420) ajouta dans la suite deux *cerfs volants* comme supports à son écusson, en commémoration de cette rencontre, et prit pour devise un *cerf portant au cou une couronne d'or* (1). Ces cerfs furent les supports des armoiries des Rois de France depuis Charles VI jusqu'à Louis XII, ce dernier prit pour devise et support un *porc épic*, comme on le voit sur les vieux écus de France. Son fils François Ier adopta *la Salamandre* (2).

On prétend que la devise fait allusion à la loi salique (2). Saint Denis était le patron des rois de France. Il était représenté sur leur bannière, que l'armée devait suivre partout, comme un jalon indiquant la route. A cette époque les bornes indicatives étaient des tas de pierres nommées montjoies (4). Louis le gros ayant réuni le comté de Vexin à la couronne de France, devint avoué de l'église St. Denis, en prit la bannière, d'où est venu le cri d'armes.

Les armoiries de Pepin de Landen, et de ses successeurs les Rois de France, se trouvent mentionnées dans les *Delices du Brabant*, par de Cantillon, 1757, t. I, p. 20. Nous citons ici cette nomenclature, qui peut intéresser; mais il n'y a pas de détails pour l'origine, et elle semble fort douteuse.

Les personnes, qui avaient des offices à la cour, surtout les filles et les Dames attachées aux Reines, mettaient sur leurs tombeaux dès le XIIIe Se, des fleurs de lis et de roses, les fleurs de lis sont aussi bien des marques d'offices remplis auprès des Rois, que des concessions particulières (5).

---

(1) Chassant Dr de Sigillographie, 1860, p. 225, et Revue britannique 1859, p. 361.
(2) Grand Maison l. c. p. 658.
(3) Cantu l. c. p. 124.
(4) Eysembach l. c. p. 194.
(5) Grand Maison l. c. p. 575.

Le mot de la maison royale de Bourbon était : ***Espérance***(1) ; les fleurs de lis de leurs armoiries se retrouvent en grand nombre dans le blason français, où il y a une grande tendance dans chaque Province à adopter le même champ ; bleu dans l'Ile de France, rouge en Bourgogne et d'hermines en Bretagne; (2) (voyez Pays-Bas) on peut citer comme portant les fleurs de lis, les Princes du sang : Bourbon, Berry, Alençon, Vendôme, Orléans, les Ducs et Pairs Ecclésiastiques de Rheims, dc Langres et de Laon, les Comtes et Pairs ecclésiastiques de Noyon et de Châlons, les Ducs de Bourgogne et de Lorraine, les Comtes de Provence, de Lyonnais et d'Albret, l'Anjou, l'Artois, la Picardie, Angoulême, Condé, les bonnes villes de Paris, Lyon etc. (3) ; d'autres ne conservaient que les émaux des armes de France, comme les Ducs de Bourgogne de la première branche, les Comtes de Vermandois, et les Comtes de Dreux, sortis de la maison de France. Lorsqu'on trouve des fleurs de lis dans les armoiries particulières d'une famille, ce sont souvent des armes de concession. Les fleurs de lis apparurent en même temps sur le sceau des Rois de France, et sur celui du chapître de Tournay (4).

(*Sera continue.*)

(1) Cantre l. c. X p. 677.
(2) de Tolgoët l. c. p. 81.
(3) Oronce Fine de Brianville.
(4) Bulletin de la soc. hist. de Tournay T. VII p. 349.

DONS, ÉCHANGES, CORRESPONDANCES.

BIBLIOTHEQUE.

La société a reçu, depuis la première livraison de ses publications, les envois suivants :

1° De la société archéologique de Namur : 1° les tomes 5, 6, 7 et la 1re livraison du tome 8 de ses annales ; 2° protocoles et délibérations de la municipalité de Namur en 1793 ; 3° rapport sur la situation de la société ; 4° statuts. Une lettre de M. le secrétaire Borgnet, acceptant l'échange de nos publications contre celles de la société archéologique de Namur, accompagnait cet envoi.

2° Du *comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale* : 36 livraisons de cet intéressant recueil, orné de magnifiques planches, avec une lettre de son secrétaire, M. Emile Schoorman, proposant l'échange des publications des deux sociétés ; offre qui a été accueilli avec empressement par notre comité.

3° De M. le baron G. de Crassier, à Bruxelles, membre de la société, la colleetion des annales de la société archéologique de Namur, dont feu M. le baron Paul André de Crassier (1), ingénieur des mines, à Namur, était membre. Nous nous plaisons de rendre ici hommage à la mémoire de M. Paul André de Crassier, limbourgeois, aussi distingué par son savoir que par son caractère élevé, que la mort a trop subitement enlevé à ses nombreux amis.

4° De M. le chanoine Corblet, historiographe du diocèse d'Amiens, et membre correspondant de notre société à Amiens, les notices suivantes :

1. *Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis* 1848. Amiens 1855, in-8°.
2. *Essai historique et liturgique sur les ciboires et la réserve de l'Eucharistie*. Paris 1858, idem.
3. *Notice sur les chandeliers d'églises au moyen-âge*. Paris 1859, idem.

---

(1) Monsieur Paul-André baron de Crassier, ingénieur principal du 3me arrondissement de mines, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, naquit à Maestricht, le 24 décembre 1808, et déceda subitement à Namur, le 21 février 1864.

4. *A-t'-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen-âge.* Paris 1859, idem.
5. *Note sur une cloche fondue*, par M. G. Morel, de Lyon. Paris 1859, idem.
6. *L'architecture du moyen-âge jugée par les écrivains des deux derniers siècles.* Paris 1860, idem.
7. *Etude hist. sur les loteries.* Paris 1861, idem.
8. *Notice sur quatre religieuses de Port Royal des Champs.* Amiens 1861, idem.
9. *Le lion et le bœuf sculptés aux portails des Eglises.* Paris 1862.
10. *Grandes découvertes hist. sur St. Jean Bapt. et aux Evangélistes.* Paris 1862.

5° De M. J. van der Baan, à Neuzen : *Het geslagt Alvarez.* Neuzen 1863. Généalogie curieuse de ce fameux gouverneur de Philippe II, dont l'auteur cite les descendants dans les Pays-Bas jusqu'à ce jour.

6° De M. J. van der Maelen : *Nouvel essai sur les armoiries des Souverains et Etats de l'Europe.* Bruxelles 1859.

7° De M. le grand de Reuland, à Anvers, secrétaire perpétuel de l'académie d'archéologie de Belgique, et membre correspondant de notre société, son ouvrage intitulé : *De la constitution de la commune en France*, 2me édition, format in-12°, volume de 140 pages.

8° Du P. Moulaert, curé à La Sartes-lez-Huy, membre correspondant de notre société : 1. Sa *Notice de Notre-Dame-au-Lac*, *à Tirlemont.* Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynck, excellent travail sur cette église monumentale, qui forme une brochure in-8°, de 96 pages avec trois gravures, et où se trouvent des données intéressantes relatives au coup de main des troupes hollandaises sur Tirlemont en 1635, qui cependant fut accompagné de trop d'atrocités, un peu de mode en ces tristes temps de destruction. Les troupes hollandaises, qui s'étaient emparées par stratagème de Tirlemont, faisaient alors partie de la garnison de Maestricht, où elles rentrèrent, après cette expédition, chargées de butin et de trophées d'armes. 2. *Levenschets van den venerabelen pater Fr. Ambrosius Bruwé, predikheer.* Leuven bij Karel Peeters. Brochure in-12° de 65 pages, avec le portrait du P. Bruwé.

9° De M. Alb. D'Otreppe de Bouvette, président de l'institut archéologique liégeois : *Hommage à la société archéologique de Namur.* Essai de tablettes liégeoises. 29 pages in-12°.

10° De M. Alexandre Schaepkens : 1. *Des cloches et de leur usage.* Brochure in-8° de 38 pages avec de nombreuses gravures. 2. *Anna-*

les de la ville de Maestricht, depuis son origine jusqu'en 1630. 3. Idem, *depuis* 1632 *jusqu'à* 1708. In-8° de 61 pages.

11° De M. Jules Leiter, membre de la société : *Annales de la société historique et archéologique, à Maestricht*, dont l'excellente exécution typographique est dûe à M. Leiter. Ces annales forment deux beaux volumes in-8°, avec de nombreuses planches, et font honneur à la société, qui les a publiées. (Voir l'annonce sur la couverture.)

12° De M. Alberding-Thym, membre correspondant : la dernière livraison du tom. VI de sa publication : de *Dietshe Warande*.

13° De M. De Guasco, membre de la société, à Fauquemont : Deux registres, manuscrits de 1642, concernant les propriétés d'un échevin de Maestricht, nommé Marcelus Vrints.

14° De M. F. Caland, membre correspondt à Sas-van-Gent : *Histori van het leven en sterven van heer Johan van Oldenbarnevelt*, 1 vol. in-4°, imprimé en 1648, reliure en parchemin.

DONS AU MUSÉE.

De M. le lieutenant-colonel Mascheck, vice-président du comité : six chaises antiques, en style rocaille, pour la salle de réunion.

De la part de M. Roberti, receveur des contributions à Amby :

1. Une amulette en marbre, représentant un enfant assis, trouvée à Heer, par M. Mathieu Joseph Houben, membre du conseil communal. 2. Du fer oxidé et d'autres objets, trouvés dans une sablière à Bemelen.

De la part de M. le vicaire Habets, à Bergh-Terblyt :

1. Fragment d'une urne cinéraire, trouvé sur le plateau de Bergh, dans une pièce de bruyères nouvellement défrichée, appartenant à la commune de Meerssen. 2. Les empreintes des sceaux suivantes : de la ville de Echt. 3. De l'ancien canton d'Oirsbeek, pendant le gouvernement de la république française. 4. De la ci-devant baronnie de Ryckholt, ayant St-Rombaut pour patron. 5. De l'église de Neeritter, avec le buste de St-Lambert. 6. De l'église de Berg-Terblyt, et du sceau des échevins du même village. Tous les deux portent l'effigie de St-Monulphe et Gondulphe.

De la part de M. l'abbé Welters, recteur à Bloemendael, près de Vaals, la société a reçu des empreintes de plusieurs sceaux, dont nous attendons les matrices.

De M. Schetters, membre de la société : un grand verre à boire,

sur lequel est gravé l'emblême de la liberté batave, avec cette devise : *pro patria et libertate*, et deux pièces de monnaie.

Au moment de mettre sous presse, plusieurs dons nous sont parvenus, dont il sera rendu compte dans la prochaine livraison.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE.

— Sa Majesté, notre auguste Souverain, remercie par lettre de son secrétaire particulier et adjudant, M. le major Mansfeldt, la société d'archéologie, de l'hommage qu'elle lui a fait de la 1re livraison de ses publications, que Sa Majesté a lue avec beaucoup d'intérêt.

— Son Excellence, le commandeur, comte de Vandoni, agent et consul-général de Sa Majesté Tunisienne, remercie par lettre du 25 mars, datée de Génève, MM. le président et les membres du comité de l'honneur que la société a fait à lui et à Son Excellence, le premier ministre de Sa Majesté Tunisienne, en leur conférant le titre de membres honoraires.

— S. E. le comte de Nieuwerkerke, statuaire et surintendant des musées impériaux de France, nous écrit qu'il est, on ne peut plus sensible à l'honneur, que la société d'archéologie lui a fait, en le nommant membre honoraire, et prie M. le président d'être auprès de la société l'interprête de ses vifs remerciements.

— Par lettre datée de Bruxelles, le 15 juin, S. E. le comte Marogna, ministre résident de S. M. le roi de Bavière près des cours de Belgique et des Pays-Bas, exprime à M. le président et au comité sa reconnaissance du titre de membre honoraire, que le comité lui a conféré. Son Excellence fait également des vœux pour le succès de notre société.

— M. le gouverneur de la province de Limbourg (Belgique) comte T'Serclaes de Wommerson, accuse réception de son diplôme, et remercie le comité de l'empressement qu'on a mis, à lui adresser ce document.

— Nous avons reçu les remerciements des membres correspondants suivants, pour l'honneur que le comité leur a fait. Ces Messieurs, qui témoignent tous de leur haut intérêt pour le succès de la société, sont : MM. Le Grand de Reuland, secrétaire perpétuel de l'académie d'archéologie de Belgique, à Anvers ; Leemans, directeur du musée d'antiquités de l'Etat à Leyde ; le chanoine Corblet, historiographe du diocèse d'Amiens ; Godefroy, président, et Leliman, secrétaire de la société : *ter bevordering der Bouwkunst*, à

Amsterdam ; F. Caland, archéologue à Sas van Gent ; P. Moulart, curé à Lasarthe-lez-Huy ; R. C. Bakhuyzen van den Brink, archiviste du royaume, à La Haye ; les professeurs David et Willems, de l'université catholique à Louvain ; Emile Schoorman, secrétaire du comité de publication des inscriptions monumentales, à Gand, et comme membre effectif M. le lieutenant-colonel pensionné S. F. Klynsma, au château de Lycklama-Stin, en Frise.

— M. F. Caland, membre correspondant, à Sas van Gent, désire soumettre à la rédaction une notice sur un compte du 16e siècle des archives d'Axel.

— Le professeur P. Terwecoren, à Bruxelles, nous promet une notice pour la prochaine livraison.

— Nous avons reçu de M. Caumartin, à Liége, une excellente notice sur Gronsveld, qui paraîtra dans la prochaine livraison.

— M. Bormans, archiviste à Liége, a eu l'obligeance de nous communiquer un diplôme d'un empereur de Constantinople, que M. Al. Schaepkens a déjà publié dans la notice sur la croix byzantine de l'église Notre-Dame, en 1853. Cette croix, qui se trouve maintenant à Rome, fut donnée à l'église de Maestricht en 1204. Récemment S. S. Pie IX a fait don à l'église Notre-Dame de cette ville d'un réliquaire de la vraie croix, pour dédommager Maestricht de la perte de l'ancien réliquaire, qui fut porté à Rome au commencement de ce siècle. Cette croix était la pièce la plus importante du trésor de l'église Notre-Dame.

NÉCROLOGIE.

La Néerlande vient de perdre un de ses littérateurs distingués, et le doyen de ses poètes, M. Auguste Clavareau, qui est décédé à Maestricht, le 6 mars 1864, à l'âge de près de 77 ans. La *Société d'archéologie dans le duché de Limbourg*, désirant rendre hommage au souvenir de M. Clavareau, qui a passé 42 années de sa carrière administrative et littéraire à Maestricht, où il a longtemps charmé ses compatriotes par les nombreux travaux lyriques en vers français, s'est adressée à la famille du défunt, qui a fait parvenir les particularités suivantes sur la vie de ce littérateur, qui était longtemps le seul poète, qui s'exprimait dans la langue française dans les Pays-Bas. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de donner textuellement ces notes biographiques telles, qu'elles sont parvenues à la rédaction.

Antoine Joseph Théodore Auguste Clavareau, né à Luxembourg le

19 septembre 1787, décédé à Maestricht le 6 mars 1864. Poète et auteur dramatique, il s'est d'abord fait connaître dans le monde littéraire par des traductions en vers français des meilleures poésies hollandaises. Clavareau était membre correspondant de l'institut des Pays-Bas, de la société de littérature de Leyde, de la société d'émulation de Liége, et de la société d'archéologie d'Athènes. Il était en correspondance avec plusieurs auteurs distingués. S. M. le roi des Pays-Bas l'avait nommé chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais en 1831, et de la Couronne de Chêne en 1848.

Extrait de l'état de service d'Auguste Clavareau.

Premier commis de la direction des droits réunis à Gand, du 12 octobre 1807, jusqu'au 30 novembre 1810. Contrôleur ambulant dans la même direction à Bois-le-Duc, du 1er décembre 1810, jusqu'au 20 juillet 1814. Contrôleur des douanes belges à Liége et à St-Trond, du 21 juillet 1814, jusqu'au 17 octobre 1814. Receveur principal à Turnhout, du 18 octobre 1814, jusqu'au 17 août 1815. Idem à Henri-Chapelle, du 18 août 1815, jusqu'au 19 novembre 1816. Inspecteur de la comptabilité des licences à Ostende et à Bruges, du 20 novembre 1816, jusqu'au 19 juin 1819. Vérificateur de la comptabilité à Mons, du 20 juin 1819, jusqu'au 31 décembre 1822. Idem à Maestricht, du 1er janvier 1823, jusqu'au 31 décembre 1844. Pensionné le 1er janvier 1845.

NOMENCLATURE

des ouvrages publiés par Auguste Clavareau.

La traduction de la Nation hollandaise, de Helmers.
Idem du tombeau de Feith. 1827.
Idem des harmonies de la nature, de van Loghem.
Idem de la campagne des 10 jours, de van der Hoop.
Idem de la fiancée d'Abydos, de Byron. 1836.
Idem de Varsovie, de van der Hoop. 1833.
Idem du Roi de Rome, du même. 1834.
Idem de l'espérance de se revoir, de de Kruyff.
Idem des femmes, de Spandaw. 1833.
Idem de l'hivernage, de Tollens. 1831.

Œuvres dramatiques.

Deux volumes de comédies. 1827.

Le merle blanc, comédie. 1854.

Guillaume d'Orange, opéra en 4 actes. 1848. Représenté au Théâtre royal de La Haye.

La traduction de Thyrsa, tragédie de Feith.

Idem de Tony, drame de Körner.

Idem de Françoise de Rimini, tragédie de Silvio Pellico.

Idem de le comte de Carmagnola, tragédie de Manzoni. 1851.

Idem de deux cœurs de femme, comédie de Körner. 1855.

L'étudiant aux arrêts, intermède pour collége. 1854.

Marie ou l'amour filial, drame en deux actes. 1856.

La veille des vacances, comédie inédite. 1855.

La petite espiègle, idem 1856.

La répétition interrompue, comédie.

Ouvrages divers.

Etudes poétiques, 1 volume. 1824. Traductions hollandaises.

Histoire de la patrie, traduction de van Wijk (en prose).

Petits poèmes, trad. de van Alphen.

Petits poèmes, trad. de Franeyntje de Boer. 1855.

Petits poèmes édités par Visser, traduction.

Echos limbourgeois, un volume, poésies détachées.

Etrennes nationales, id. id.

Le Ciel étoilé, traduction de van Alphen.

A mon enfant, traduction de Borger.

Lauriers et cyprès, poésies détachées, dédiées à la Reine-mère des Pays-Bas. 1849.

Impressions de l'âme, id. id. 1841.

Souvenirs poétiques, dédiés à Châteaubriand. 1847.

Eglantines, pervanches et cyprès, idem.

Java, trad. de Sieburgh. 1856.

L'aveugle, trad. de van Beers. 1856.

Fleurs de famille, poésies détachées.

Cent cinquante pièces environ, traductions et pièces originales, presque toutes imprimées dans les recueils ou les journaux, ou mises en volumes.

— Un autre Limbougeois de mérite, auquel nous devons une histoire de la ville de Venlo, sa ville natale, a été enlevé trop tôt à sa famille et à la science. Nous désignons feu M. Lambert Joseph Keuller, notaire à Venlo, dont le souvenir n'est pas moins cher à notre

société. Nous publions donc ci-après la lettre que M. B. Nozeman, candidat-notaire à Venlo, a bien voulu nous adresser, et qui contient des particularités biographiques concernant cet historien limbourgeois justement regretté :

Venloo, den 15 Junij 1864.

Wel Edele Heer!

Voldoende aan uw verlangen, heb ik de eer UEd. hierbij, hoewel iets laat, het gevraagde te doen geworden.

U mijne diensten, bij voorkomende gelegenheid steeds aanbiedende, blijf ik met gevoelens van achting.

UEd. Dw. dienaar,
J. B. Nozeman.

Lambert Jozef Eduard Keuller werd, te Venloo, den 14 October 1813, geboren uit het huwelijk van Jozef Jacob Keuller, kantonregter, te Venloo, en van Anna Sibilla Janknecht. Even als zoo vele zijner tijdgenooten, mogt ook hij, in zijne jeugd, het onschatbaar onderwijs genieten, van 's Rijks lagere school, te Venloo. Zijn leven was aan afwisselende studien van kunst en wetenschap gewijd. Eene verwonderlijke gretigheid naar volkomenheid, die niets konde verzadigen, noopte hem onophoudelijk, tot nieuwe onderzoekingen : hoe meer hij wist, hoe meer hij wilde weten. De werkzaamheid van begrip veroorloofde hem geen oogenblik te rusten in de beschouwing van kennis, die, zoodra hij dezelve magtig was, hem gering scheen, in vergelijking van die, welke hem te verkrijgen overbleef.

Hij deed zich daardoor, zoowel als door zijn opregt karakter, zijne regtschapenheid, zijne edelmoedigheid, zijn vernuft, en de uitgestrektheid zijner kennis in letterkunde, geschiedenis, oudheidkunde, regtskennis, enz., als door onvermoeiden ijver en vlijt, in de betrachting zijner beroepspligten, en eene opregte genegenheid voor het Godsdienstige, algemeen beminnen en bewonderen.

Groot was dan ook het aantal menschen van allerlei rang en stand, die het lijk ter laatste rustplaats vergezelden, waarbij ook het Philharmonie-gezelschap van Venloo bewees, dat het zijnen Directeur en weldoener niet vergeten had. Aan den grafkuil werden lijkredenen uitgesproken door de heeren F. Quimpf, T. van der Sloot en J. B. Nozeman.

Den 8 Junij 1847, trad hij in het huwelijk met Frederiea Aldegonde Cecilia, dochter van den heer Proethuijzen, te Straelen, in Pruissen, uit welk huwelijk zijn gesproten 6 kinderen. Bij koninklijk

besluit van den 21 Julij 1843, werd hij benoemd als Notaris, ter standplaats Horn, welke hij, bij koninklijk besluit van den 19 Augustus 1851, met die van Venloo, verwisselde. Tot erkenning zijner verdiensten werd hij benoemd:

Als lid der maatschappij van Nederlandsche letterkunde, te Leijden; als briefwisselend lid der Koninklijke maatschappij van schoone kunsten en letterkunde, te Gent; als lid van het Historische Verein für den Niederrein; als eerelid van het Historische Verein für Geldern und Umgegend.

Zijne geschiedenis en beschrijving der stad Venloo, is een voortreffelijk werk, dat 's mans naam tot het nageslacht zal overbrengen, en dat had hij afgewerkt, toen hij notaris benoemd werd.

Zijne ambtsbezigheden hebben hem niet toegelaten meer te schrijven; — in zijne uitspanningsuren heeft hij zich echter beziggehouden, met het opsporen, ontcijferen en afschrijven van oude Oirconden, waarvan hij eene groote en interessante collectie gevormd heeft, welke door zijne bedroefde weduwe, voor hare, thans nog jeugdige zonen, zorgvuldig zal bewaard blijven.

Den 2 Mei 1864, nà volgens zijn verlangen de HH. Sacramenten der stervenden, uit handen van den Eerwaarden Heer Pennings, kapellaan te Venloo, ontvangen te hebben, werd hij aan de liefde zijner beminde vrouw en kinderen, en aan de Maatschappij ontrukt, in het 51e jaar zijns ouderdoms.

De groote droefheid zijner gade, voor wie hij een getrouw echtgenoot was, alsmede zijner 6 nagelatene kinderen, welke aan hem eenen dierbaren en zorgvuldigen vader verliezen, kan nu alleen de gedachte lenigen, met de hoop hem weder te zien, waar geene scheiding meer kan plaats hebben.

Eeuwige rust zij zijn deel! — Eeuwig licht verlichte hem! — Eeuwige vreugde verblijde hem!

J. B. N.

VARIÉTÉS ET NOUVELLES.

— La planche, représentant une ancienne porte à Wyk-Maestricht, près de la porte St-Martin, que nous publions dans cette livraison, fait partie d'une notice, qui paraîtra dans la prochaine livraison.

— On lit dans le *Courrier de la Meuse*, et dans l'*Ami des intérêts Limbourgeois* du 29 avril 1864:

«On vient de trouver entre Fauquemont et Broekhem (commune de Houthem) dans un terrain appartenant à M. H. de Guasco, quelques urnes cinéraires, accompagnées de monnaies romaines. Le

lieu de la trouvaille se trouve non loin de Fauquemont, près de la route dite Kremerwegh, sur la lisière du chemin de fer. M. de Guasco a trouvé encore près des ruines du château-fort de Fauquemont une monnaie romaine dans un endroit, où M. Cas. Ubaghs a déterré deux belles urnes. Il paraît que la route romaine militaire, venant de Bavay, Tongres et Maestricht, en passant la Geulle à Geulhem, près de Berg-Terblijt, s'est divisée près de Fauquemont en trois branches, dont l'une passa par Ravensbosch vers Tudderen et Xanten, l'autre vers Heerlen et Juliers, et la troisième vers Wittem et Aix-la-Chapelle. Il serait à désirer qu'un membre de la Société d'Archéologie dans le duché de Limbourg se chargeât de faire un rapport sur ces trouvailles, qui pourraient décider enfin la question si souvent discutée de l'emplacement véritable de la *Mansum* de *Cortiorallum*.»

A la réception de cette nouvelle, le comité a chargé MM. de Guasco, Habets et Casimir Ubaghs, de lui adresser un rapport sur cette intéressante trouvaille. Dans sa réponse à M. le président, M. de Guasco a demandé un délai, afin de mieux pouvoir conduire les fouilles, qu'un accident de terrain retarde pour le moment.

— Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles*, concernant un membre de notre société, ce qui suit :

« L'*Osservatore Triestino* publie la nomination suivante : « L'empereur d'Autriche a daigné conférer l'Ordre de la Couronne de Fer à l'impérial et royal consul général à Tunis, Gaspard Merlato, en récompense de son zèle et des nombreux services rendus pendant de longues années. »

Jamais récompense honorifique ne fut mieux placée et plus méritée. Le commandeur Merlato a parcouru en Orient une carrière diplomatique fort honorable et fort longue. Il s'y trouve depuis trente-deux années, et les services qu'il a rendus aux populations chrétiennes et juives, dans des circonstances bien difficiles, sont inappréciables. Le commandeur Merlato appartient à un grand nombre d'académies scientifiques et littéraires. Ses nombreux amis de l'Europe et de l'Orient verront avec plaisir honorer le vrai mérite. »

— A Petit-Hallet, (province de Liége), près de Landen, on trouve à la profondeur de 12 à 20 pieds sous terre, et même sous les couches de silex, beaucoup d'ossements d'animaux d'avant le déluge ou du temps de cette catastrophe, voir même des *serpents pétrifiés*. (14 juin 1864). (Extrait d'une lettre de M. le professeur Kempeneers à Montenaeken.)

— Parmi les objets, que la direction des archives du royaume à La Haye, a envoyés au mois de juillet 1863 à l'exposition d'antiquités de Delft, se trouve une charte curieuse, provenant des archives du cidevant chapître de St-Servais à Maestricht. Ce diplôme que le catalogue de cette exposition, p. 101, nomme une charte « ayant rapport au bannissement et à d'autres peines des malfaiteurs, donné à Tangermunde » n'est autre chose que la célèbre *bulle d'or*, par laquelle, en 1377, l'empereur Charles IV déclare le chapître de St-Servais institution franche et impériale, et lui concède le prévilège d'une cour de justice pour ses sujets tant ecclésiastiques que séculiers. Le « peymeester » Lamb. Emmanuel de Lenarts donne une copie de cette charte dans son cartulaire de Maestricht et décrit le sceau d'or, dont elle est munie, dans les termes suivants : « Appendet originali diplomati magna bulla aurea rotunda, in cujus uno latere erat effigies imperatoris sedentis, et in dexterâ tenentis sceptrum, et in sinistra mundum; et erat hæc inscriptio, Carolus quartus divinâ favente clementiâ Romanorum imperator semper augustus et Bohemiæ rex. In altero latere erat porta inter duas terras, et in porta erat scriptum : aurea Roma; et in circumferentiâ erat hæc inscriptio : Roma caput mundi regit orbis frena rotundi. N'est-il pas triste que les curiosités de notre province s'égarent. Le dépôt de La Haye contient une masse d'archives de la ville et des institutions de Maestricht, dont un Limbourgeois ne pourra jamais profiter qu'à grands frais. Ne serait-il pas désirable que le magistrat de la ville fît des instances près du gouvernement, pour que ces diplômes fussent rendus, afin qu'à Maestricht même les amateurs pussent commodement les consulter? J. H.

—Chez nous il n'existe pas de loi, qui protège les monuments d'art et d'antiquité contre le vandalisme. La France, la Belgique, la Prusse et d'autres pays nous dévancent dans cette voie de la civilisation. Nous mettons donc les monuments du Limbourg, et surtout ceux de Maestricht, sous la protection de nos compatriotes, en les faisant souvenir, que nos églises, nos édifices civils, militaires et autres font l'honneur des localités qui les possèdent, et sont même une source de bien-être matériel pour les habitants des endroits, où se trouvent ces objets de l'étude et de la curiosité des voyageurs qu'ils attirent. Il s'agit de conserver ces anciens édifices intacts, de ne pas les dégrader, ni de les mutiler, ni de leur faire prendre d'autres formes que leurs formes primitives. Car toute réparation inhabile qu'on s'empresse de décorer du beau nom de res-

tauration monumentale, nuit plus au monument que les dégradations produites par le temps. Une ruine est plus intéressante qu'un édifice restauré par des mains ignorantes, parce qu'elle a encore gardé des restes de ses formes primitives.

Nous avons porté l'attention du public sur quelques-uns de nos monuments dans notre précédent bulletin, nous pourrions de même toucher à d'autres édifices, à nos anciennes et belles églises et à diverses preuves intéressantes de l'histoire de notre ville.

Nous nous réservons cette tâche pour une occasion prochaine, en déclarant ici, que nous sommes étrangers aux restaurations qu'on a faites aux monuments de Maestricht depuis quelque temps, et qu'on continue encore. Les monuments du Limbourg étant continuellement visités par des artistes et des archéologues étrangers, nous tenons particulièrement à ce que le public soit informé, que nous n'avons pris aucune part à ces modifications de nos monuments.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS AYANT RAPPORT A L'HISTOIRE DU LIMBOURG.

Voici, d'après les trois premiers volumes du *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire en Belgique*, quelques données concernant les chartes et les manuscrits, dispersés dans les archives des villes étrangères, et ayant rapport à l'histoire du duché actuel du Limbourg. Nous continuerons de donner la suite de ces notes dans les prochaines publications de la société.

Berne. La bibliothèque de Berne, en Suisse, possède, nº 65, dans un M. S. du XV siècle : *Anonymi chronicon episcoporum Tongrorum sive Leodiensium usque ad annum* 1483, en flamand.

Gotha (en Saxe). La bibliothèque de cette ville possède : le manuscrit original de Sigisbert, de Gembloux, M. S. nº 61, et deux manuscrits de la célèbre abbaye d'Epternach, a. nº 70, *Vita Sancti Willebrordi et aliorum*, a été écrit l'an 1078 b. Un cartulaire d'Epternach, écrit au XIIIme siècle. Ce cartulaire est important pour les premières époques de l'histoire de la Campine.

Vienne (en Autriche). On conserve aux archives impériales un cartulaire des ducs de Bourgogne intitulé : *Philippus*, 1448. Il contient entre autres choses : *Infeudationes provinciarum Lotharingiae, Brabantiae, Harnoniae, Flandriae per Fredericum imperatorem.* Les mêmes archives contiennent, nº 9025 : *Nicolaï Crusenii Belgae, ord. Eremit. S. Augustini. D. Ferdinandi II historiographi*, 10 nov. 1629,

Historia sacro-prophana sui temporis. Le père Cruzen (1) est né à Maestricht.

HAMBOURG. La bibliothèque possède, nº 14, M. S.: *Joannis de Stabulaus, monachi S. Laurentii Leodiensis, chronicon Tuugrensium et Trajectensium episcoporum,* jusqu'à l'an 1434. Cette chronique a été publiée par extraits dans le *Maguum chronicon Belgicum,* de Pistorius.

GAND (Belgique). Bibliothèque de l'université.

a. Mémoire, touchant la forme du gouvernement politique des Pays-Bas, et des conseils et officiers qui en composaient le ministère, dressé par M. le président Hovinnes, en 1662, pour être envoyé au roi, avec des remarques faites par M. le conseiller de Wynants. In fol. Le conseiller comte de Wynants est originaire de Houthem-St-Gerlach, près de Maestricht.

b. Généalogie de la famille de Hornes, avec blasons coloriés. In 4º.

c. Mémoire contenant des notions générales de tout ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas, formé en 1730, par le comte de Wynants. In folio. On trouve une copie de ce M. S. aux archives de Mons.

BESANÇON, archives de la ville. Lettres de W. Lindanus, évêque de Ruremonde, au cardinal de Granvelle.

LA HAYE. Archives du royaume (Bibliothèque de G. J. Gérard.)

a. Catalogus et acta episcoporum Leodiensium, principum Tungrensium, ducum quoque Brabantiae, auctore Jaanne Brusthemio.

b. Traité des charges publiques de Brabant, par le comte de Wynants. Manuscrit in folio. C'est l'unique ouvrage, par lequel on peut connaître, comment se levaient les subsides et les autres impositions en Brabant, en quoi ils consistaient, et leur origine. On n'en a jamais voulu permettre l'impression.

c. Chronicon ducatus Geldriae non brevi minus quam fideli narratione, percensens gesta praefectorum, comitum et ducum Hambrorum et alias res memorabiles, auctore Nicolao Dilsen, Gandavensi, domino in Wetteren atque in ducati Geldriae et in comitatu Zutphanae, regiae Catholicae majestatis procancellario. M. S. de 346 pages in folio. (2) Cette chro-

---

(1) Le registre de baptême de l'ancienne église paroissiale de St-Nicolas à Maestricht, porte : 10 *Aprilis* 1592, *Bapt. est. Andreas filius Hubert: Crùsen et Margaretha. Sucep. sunt Joès Carolus et Elysabeth Vrints.* NB. *ille fuit* 1651 *Episcopus Ruremondensis et aº* 1657. *Archi. Episcopus Mechliniensis.* (*Extrait par M. Mathieu Janssen.*)

(2) Nicolas Dilsen eut un fils du nom de Henri, licensié en droit, chanoine et official à la cathédrale de Ruremonde. Il est décédé en 1686.

nique finit à l'année 1633 : c'est l'ouvrage d'un homme instruit, qui vivait pendant le XVIIe siècle. On n'en connaît d'autre copie que celle-ci, et celle qui existait ci-devant dans les archives des états de Gueldres, à Ruremonde, sur laquelle la présente copie est prise.

d. Summaria chronica terrae Gelrensis. Mince in folio, copié sur un M. S. du XVIe siècle, de la bibliothèque publique de Bruxelles.

e. Recueil d'actes servant à l'histoire de la province de Luxembourg, et du comte de Chinye, consistant dans des diplômes et d'autres titres des comtes et comtesses de Luxembourg et de Chiny, des comtes de Looz et de Bar, des sires de Montjoie et de Fauquemont, etc. Depuis 1101 jusqu'en 1626. In folio.

f. Recherches historiques concernant la terre de Renaix en Flandres, possédée anciennement par l'abbaye de Cornelis-Munster, ensuite par les fils du comte de Flandres. Avec des diplômes.

g. Notices historiques concernant le Seigneur d'Herstal, le comté de Hornes, les Seigneuries de Watervliet et de Phalaiy, la ville de Commines, etc. M. S. de 175 pages in folio.

Bruxelles. Bibliothèque de Bourgogne. *a.* Fragment de chronique M. S. de l'abbaye de Stavelot, de l'année 1148, sur les dommages que lui faisait souffrir Winand de Lemburch *qui dicebatur de Turri.* Réconciliation du dit Winand par l'entremise de Henri de Lemburch et de Henri de la Roche.

b. Bibliothèque van Hulthem. *Chronicon universale Theodorici Pauli.* M. S. où l'on remarque : *Abbates monasterii canonicornm regularium de Rode prope Aquisgranum,* pages XX.

Tournay. Bibliothèque des pères Jésuites : Mémoires de Philippe de Hierges, contenant un voyage fait en 1615 de Tournay à Maestricht. Le Seigneur de Hierges était gouverneur de la Gueldre Espagnole.

Beaumont. Le château de Beaumont en Hainaut. *a.* Un écrit flamand assez volumineux, dans lequel se trouve un mémoire sur la terre et seigneurie de Neufchâteau et Sprimont. *b.* Procès entre le prince de Chimay et les drapiers de Weert et de Nederweert, de 1683 à 1689. *c.* Déclaration de l'an 1240, par laquelle le duc (?) de Hornes se déclare homme lige du Prince de Chimay. *d.* Pièces relatives au différent de Mrs de Nassau et de Gavre, touchant le château de Montjoie, et transaction entre eux, signée de Charles-Quint. 1550.

Aix (en France). Archives de la ville. Sommaire et brief recueil des choses mémorables, depuis la première institution du jadis

puissant et renommé royaulme et fondation de la noble cité de Tongres, desquelles la citté et païs de Liége ont prim source. De 1302 a chr. n. jusqu'à 1531 p. chr. n. Sous la date de 1465, le chroniqueur rapporte le fait singulier suivant : « Siége devant Limbourg, sans proût. La terre de Dolhen destruicte où commirent aulcunes femmes liégeoises en habicts d'hommes, plusieurs grands faits énormes contre les hommes. »

Dijon (côte d'or). *a*. Mémoire présenté en 1432 au duc de Bourgogne concernant Liége et Montjoie. *b*. Lettres accordées au duc de Brabant par Philippe II, roi des Romains, relativement à Nivelles, à Maestricht, et à la succession d'Albert de Dasbourg.

Coblence (Prusse). Bibliothèque du Gymnase. Elle contient deux biographies de St-Hubert, évèque de Maestricht, nos 6 et 7. Le no 6 est resté inconnu ; le no 7 est conforme à celle donnée par Surius, tome VI, p. 45. Le no 5 contient une vie de St-Lambert, conforme à celle de Sigisbert de Gembloux, dans les *Acta Sanctorum*. Sep. V, 589. Le no 7 contient en outre une seconde vie de St-Lambert. C'est celle d'Etienne, évêque de Liége, et qui est insérée dans les *Acta Sanctorum*. Sept. V, 581.

Coblence. Archives des diplômes de l'électorat de Trèves. Diplôme de 1238. Waleram de Limbourg reconnaît avoir reçu 600 francs de l'archevêque de Trèves, pour lesquels il le reconnaît comme son seigneur lige pour le château de Malbuch. « Actum Nolhusen anno Domini MCCXXX octavo, mense novembris. » Original avec sceau équestre.

Diplôme de 1245 (no 183). E. L. dame de Montjoie, Waleram son fils, et Berthe sa fille, veuve de Didier, comte de Hostaden, font, par l'entremise de Henri, duc de Limbourg, un arrangement avec l'église de Cologne, relatif au château de Hoest, qui est reconnu douaire de Berthe. « Anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quinto, feria quinta post Epiphaniam. » Original avec 6 sceaux du duc Henri de Luxembourg, de son fils Adolphe, de Waleram de Juliers, et des trois contractants.

Diplôme de 1263 (no 356). L'abbaye de St-Trond vend à celle de Heimrod ses biens à Breidel, Lupsdorp, Bresethe et Hamerstein. « Datum in crastino beatæ Agathæ virginis, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo tertio. » Original avec 2 sceaux.

Diplôme de 1264 (no 370). L'abbé de St-Trond spécifie les redevances et les droits de la terre de Breidel, qu'il a vendue à l'abbaye de Heimrod. « Anno Domini MCCLXIIII, pridie nonas Martii. »

Diplôme de 1349, (n. 879) Jean sire de Montjoie, de Fauquemont, et de Bergen-op-Zoom, reconnaît que son beau-frère Hartrad, Seigneur de Schonecke, lui a donné en gage pour 5000 vieux écus d'or les châteaux de Hardraidsteyn et de Prumm. « Du sint drei hundert nuyn' und vierzych Jar, des neisten vridagis na Paeschen. » Original avec 3 sceaux.

Diplôme de 1353 (n. 1045) Henri de Vlaynderen (Flandres) seigneur de Volkenburg (Fauquemont), achète pour 1100 vienx écus la part, que sa sœur Marguerite dame de Schoneck, a dans la succession de son frère Jean, seigneur de Fauquemont. Il lui paie 3000 écus comptants ; il lui assigne pour 6000 écus, du consentement de Jean, duc de Brabant, le bien de Euskerghen ; il nommera les officiers qui administreront ces biens pour lui et le duc, et en payeront les revenus à sa sœur. Pour les 2000 écus restans, il lui assigne une rente de 200 écus sur sa Seigneurie de Butgenbach et de St. Vyth, à condition qu'il pourra toujours racheter ces biens. « In den jaren dusint drie hondert jare, und dair na in dem druent wufzichtem jare des eychten dais na sent Walburgche dage en dem Mey. » Original avec 6 sceaux, dont un du due de Brabant, et un de Reinaud van Schoynouwen, sire de Schoiuvoorst.

Coblence. Archives des diplômes de Luxembourg.

Diplôme de 1221. Waleram, comte de Luxembourg et de la Roche, marquis d'Arlon, reconnaît qu'Agnés, dame de Pulo, a reçu un gage pour 50 livres de Trèves, la terre de Welme, et déclare que le fils de Frederik de Falkenbourg pourra la racheter chaque année. « Actum anno millesimo ducentesimo vicesimo primo, mense Aprilis. » L'original avec sceau est à Berlin.

Diplôme de 1223. Théodorich, archevêque de Trèves, déclare qu'à la prière de Waleram, duc de Limbourg, et comte de Luxembourg, il a assuré à son épouse Ermengarde, à ses fils Henri et Gérard, et à sa fille Catharine, tous leurs fiefs, nominativement celui d'Arlon et de Luxembourg, de manière qu'après la mort du duc et comte Waleram, ces fiefs reviendront à la duchesse et à ses enfants. « Actum anno Domini MCCXXIII in die sancti Clementis. » L'original avec sceau est à Berlin.

Diplôme de 1334. Jean roi de Bohême, comte de Luxembourg, reconnaît avoir reçu un fief de Waleram, archevêque de Cologne, le château et les terres de Daelheim avec appendances et dépendances, vassaux, etc., ainsi qu'un revenu de 100 marcs de Cologne, qu'il tire des villes de Conzuke et Hopfscheit, situées dans le comté de

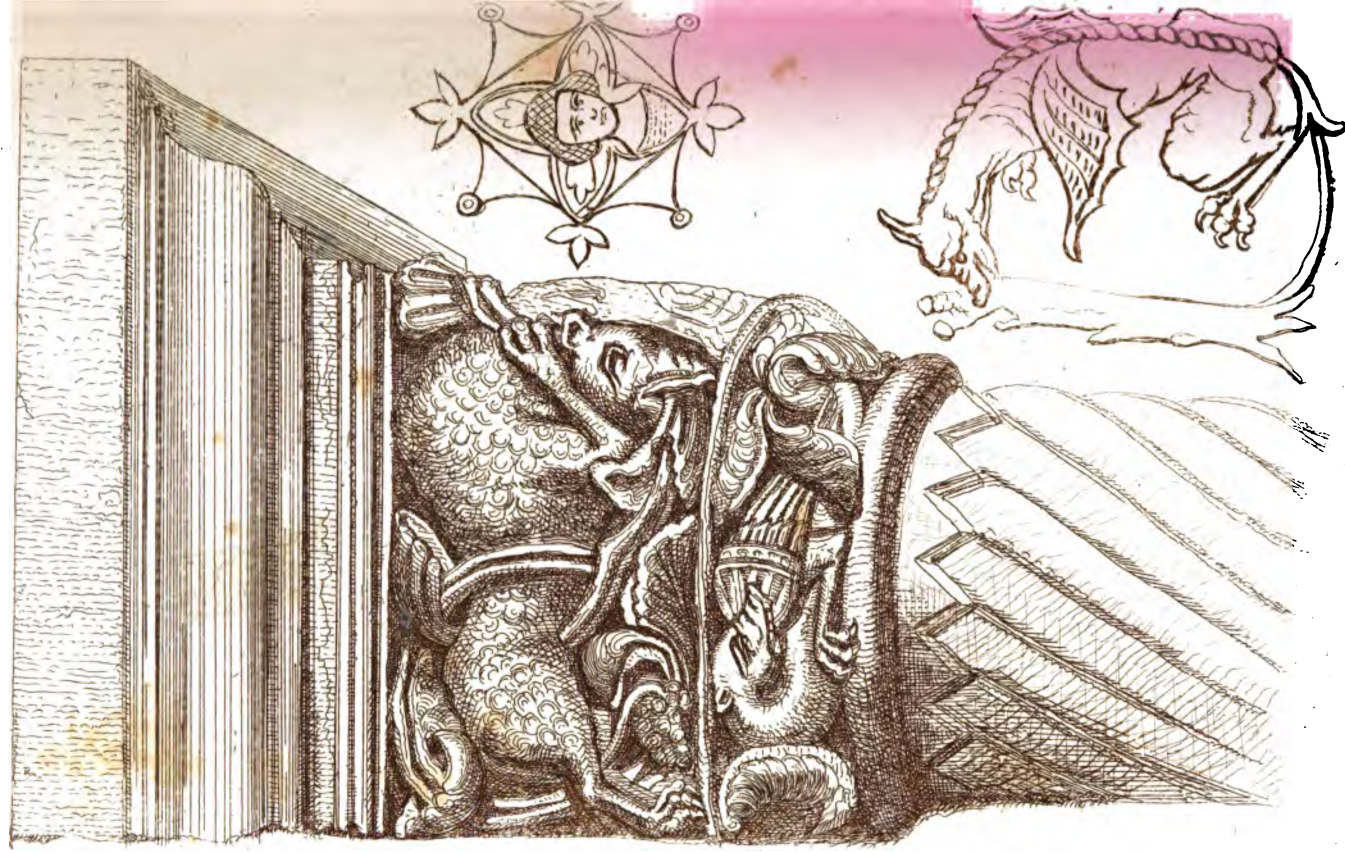
Luxembourg, et qui dépendent également de l'archevêque de Cologne. « Datum Nussie anno Domini MCCCXXXIV, feria quinta post dominicam qua cantatur oculi. » Original à Berlin.

Diplôme de 1560. Philippe II, roi d'Espagne, prend le couvent de femmes à St-Ghierlach dans son pays de Valkenburg, sous sa protection, et ordonne à l'abbé (?) des prémontrés, de faire à St-Ghierlach la réforme, la discipline de ce couvent ayant éprouvé plusieurs vicissitudes. « Gegeven in onser stadt van Brussele, den XIII dach van Augusto in 't jaer ons Heeren duysent vyf hondert ende zestich. » Original avec sceau.

J. H.

— Les sceaux appendus aux anciens parchemins nous fournissent les portraits les plus authentiques de nos grands hommes du moyen-âge. C'est ainsi que Waleram III, duc de Limbourg, figure sur un cachet en cire, 1225. Il y est représenté à cheval, portant un casque fermé, surmonté d'une couronne. De la main droite il tient le pennon, ou *geslachtvaan ;* au bras droit il porte le bouclier triangulaire. Ce portrait équestre du *duc de Limbourg couronné*, a été reproduit dans les publications de la *Société pour la conservation des monuments dans le grand-duché de Luxembourg*, et dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, *à Gand en* 1856.

Sur le cachet de notre *Société d'archéologie dans le duché de Limbourg* l'écusson limbourgeois au lion rempant, est surmonté de la couronne royale, insigne qui rappelle la souveraineté du Roi des Pays-Bas, Guillaume III, grand-duc de Luxembourg, et duc de Limbourg.

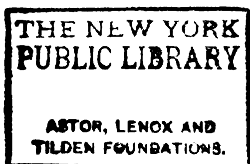


STYLE ROMAN XIIe SIECLE.



STYLE ROMAN





L'ART APPELÉ AUTREFOIS BARBARE.

La science éclaire l'art, et l'art élève la science. C'est sous cette double face que l'on doit envisager et étudier les travaux de nos ancêtres. Pour bien savoir où l'on va, a dit un auteur célèbre, on doit connaître d'où l'on vient.

De nos jours, des esprits superficiels reprochent à ceux qui se livrent à l'étude de l'archéologie du moyen âge de professer un culte trop exclusif pour les productions des artistes chrétiens d'une autre époque. Mais, si l'on mettait sous les yeux de nos intelligents ouvriers les nombreuses sculptures qui ornent nos monuments, ne pourraient-ils pas en tirer un grand profit, en choisissant dans ces œuvres ce qui est beau, tout en évitant de copier ce qui s'y trouve de trop naïf ou même de barbare? Par le dessin et par la photographie, les sculptures ont été reproduites à profusion; mais ce qu'il reste encore à réaliser, c'est de les faire mouler, d'en répandre les spécimens dans tous les ateliers, afin de les mettre sous les yeux de l'artiste quand il travaille, pour le familiariser avec ces modèles, qui lui sont indispensables. Dans nos académies de dessin, nous avons des collections complètes de reproductions des statues et des bas-reliefs les plus célèbres que l'antiquité païenne nous a légués, tandis que les statues qui sont près de nous, et qui décorent nos églises, restent inconnues à la plupart de nos artistes.

Il ne suffit pas d'expliquer par la parole les beautés et l'essence de l'art chrétien, il faut que l'artiste ait sous les yeux les formes de ces modèles qu'on lui indique, il faut qu'il puisse les toucher, les suivre en travaillant, le burin ou le ciseau à la main.

Nous ne plaidons certainement pas notre cause comme dessinateur, en disant que les gravures, les photographies ou les dessins sont insuffisants pour guider l'ornema-

niste et le statuaire dans leur travail; quelque exacte qu'en soit l'exécution, ces modèles exposent ordinairement l'artiste qui les imite à la transformation de leur caractère, à la perte du galbe large et caractéristique, et à l'oubli de cette grande et franche exécution dont les sculptures du moyen âge sont en général empreintes.

Que l'on crée un musée des empreintes des plus importantes sculptures décoratives des églises romanes et ogivales de Tournay, de Maestricht, de Liége et des autres villes; que l'on fasse mouler tous ces précieux modèles pour les répandre dans le public artiste, et l'art contemporain y gagnera en retirant de l'oubli ces œuvres si indispensables à l'étude de l'archéologie, de l'architecture et de la sculpture.

Tout en disant que nous ne plaidons pas notre cause en préférant à la gravure l'estampage ou le moulage en plâtre de ces modèles d'ornements, nous mettrons sous les yeux du lecteur deux chapiteaux romans, qui sont des types à suivre. Espérons qu'ils seront un jour estampés, afin de servir de modèles dans un monument roman moderne, car ils le méritent autant par la hardiesse de la conception que par le sentiment élevé dans l'art statuaire qui y règne.

Nos deux chapiteaux hardiment taillés sont reproduits par deux rudes eaux-fortes. Au lieu de les reproduire par la gravure avec cette froide précision mécanique, nous avons préféré conserver par le travail de la pointe, la franchise d'exécution dont les a empreints le ciseau du sculpteur.

Qu'on nous pardonne de nous être écarté du genre de gravure à la mécanique, dite anglaise, un peu trop à la mode de nos jours, et qui est devenue, dans certaines publications, une habitude invariable pour indiquer au tailleur la coupe de l'habit et à l'artiste les produits les plus caractéristiques de l'art du moyen âge. Ce genre d'art est peu propre à reproduire les ornements de l'architecture du moyen âge.

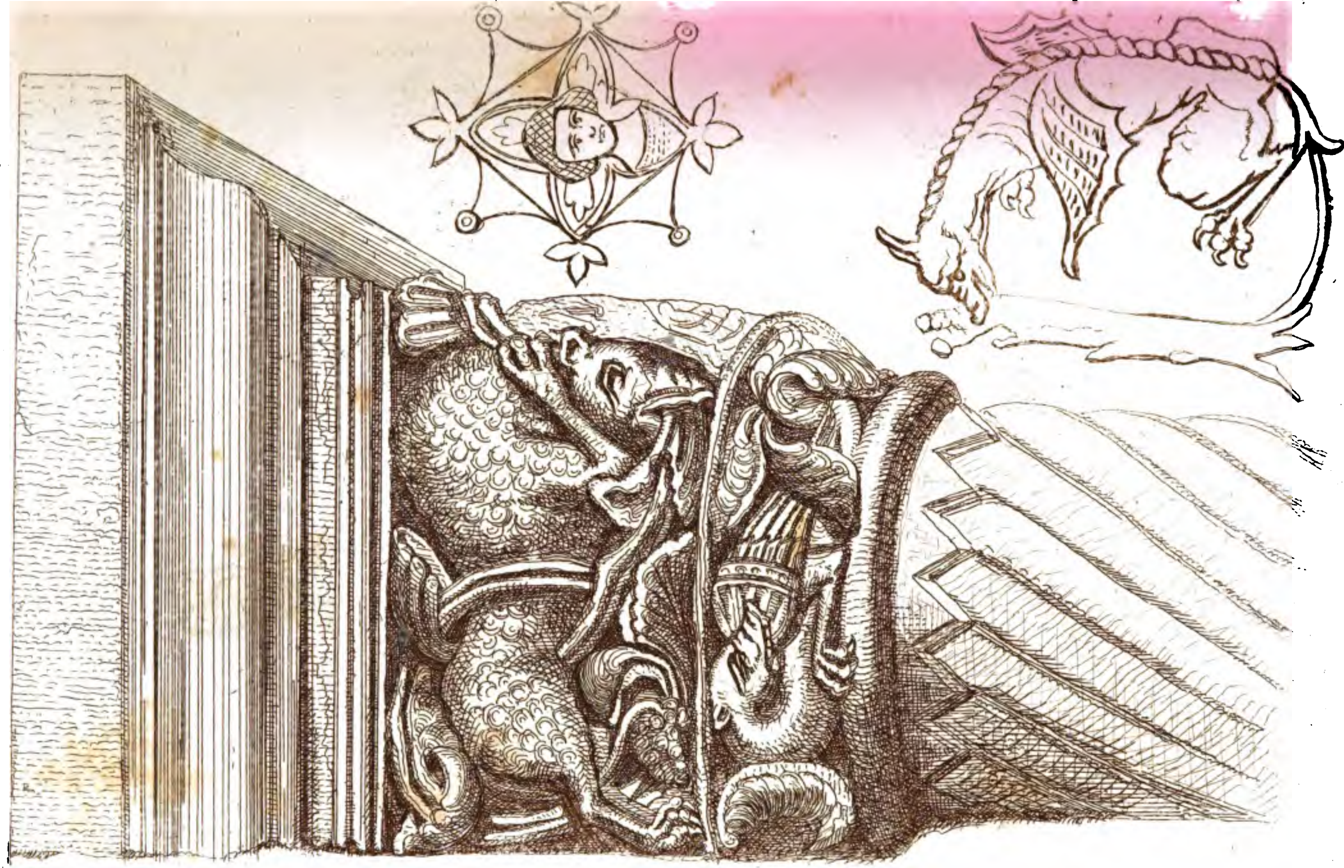
Dans le premier chapiteau à gauche, sur la planche, on voit un animal furieux qui s'élance. Lion par le corps, griffon ou dragon par la tête, il maîtrise sa course furibonde en crispant dans sa fureur ses deux pattes sur la nuque. Son corps est entortillé de rinceaux et de feuillages qu'il déchire. Dans la zone inférieure, qui est indiquée par un cordeau, se trouve un dragon ailé, entouré de rinceaux, et lissant son plumage.

Le second chapiteau est plus riche : la décoration se compose de deux quadrupèdes debout qui effeuillent ou soutiennent des rinceaux en cercle. Ils tiennent également du lion par le corps et du griffon par la tête. Un des deux, placé du côté extérieur vers la marge de la planche, est mordu au cou par un ours qui figure, sculpté, sur la face latérale du chapiteau. La bande inférieure est décorée de deux dragons ailés luttant ensemble.

Les bas-reliefs sont couronnés d'entablements hardiment profilés, et les fûts des colonnes sont cannelés.

Nous donnons sur la même planche la poignée en ivoire d'une canne qui est conservée dans l'église de Saint-Servais, à Maestricht où se trouvent également les deux chapiteaux historiés à l'entrée du narthex, du côté occidental de l'église. Les autres ornements qui figurent sur la planche sont empruntés à un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, et datent d'une époque plus rapprochée de nous.

Des archéologues et même des plus éminents ont tiré différentes interprétations symboliques des animaux qui figurent dans les ornements chrétiens. Cependant, dès les temps les plus reculés, les chrétiens décoraient les murs de leurs temples de scènes profanes, entremêlées de sujets religieux. Dans le septième synode, on réprouva l'habitude qui existait alors de mêler, dans les églises, les représentations profanes et sacrées. Le P. Nilus s'exprime ainsi dans une lettre qu'il adresse au proconsul Olympio-



STYLE ROMAN XIIe SIECLE.



plaatselyke documenten te voorschyn komt, zoo als wy later zullen aantoonen. (1)

Wat het lyk van den heyligen verder aanbetreft, dit bleef in vrede rusten tot dat de tyd zoude geboren worden, om hetzelve met luyster te verplaatsen. De schryvers stemmen eenparigh toe, dat de H. Hubertus, nogh in het leven van Pipinus (709), deze translatie gedaan heeft naar het dorp *Legia*, ende aldaar twee kerken bouwde, de eene ter eere van den H. Petrus, de andere ter eere van O. L. Vrouw ende den H. Lambertus martelaar, stellende in deze laatste zyn bisschoppelyken stoel; reden waarom in het vervolgh het bisdom Luyck, onder den titel van kerke van *Sint Marie en Sint Lambert*, wordt uytgedrukt.

Dit alles hebben wy moeten aanmerken, om de contestatiën, die plaats gehad hebben omtrent de jurisdictie van den Bisschop binnen *Maastricht* en elders te kunnen oplossen. Ongetwyfeld heeft de translatie der overblyfsels van St. Lambert en van den bisschopsstoel, den luyster van het dorp *Legia* doen vermeerderen, zoo door den toevloet der godvruchtige pelchrims, als door het rondloopen der bisschoppelyke inkomsten. En waarachtigh het liep niet langh aan, of men zagh dit kleyn en en eerst min bekend dorp (2) zigh in het openbaar ver-

(1) Over den oorsprong en opbouw der kerk van O. L. Vrouw te Maastricht, stemmen de schrijvers niet overeen. Er zijn er die in deze kerk de overblijfsels van eenen heidenschen tempel zoeken, andere meenen den bouw, andere de herbouwing aan Monulfus (+597) te moeten toeschrijven. Onze schrijver, zich grondende op de stilzwijgendheid der tijdgenoten en der diplomen, stelt deze opbouwing in de X[de] eeuw, onder het bestuur en der zorgvuldigen bisschop Notgerus. Zoodat men bij dit geval, gelijk bij duizende anderen, de waarheid zal moeten erkennen van het spreekwoord: *du choc des opinions nait souvent l'obscurité*. Alleen is men eenparig om te getuigen, dat de geschiedenis dezer kerk zeer duister is, en dat alle pogingen, om het juiste tijdstip harer bouwing te vinden, tot hieraan zonder vruchten zijn gebleven. Zie: Pélerin, bl. 199. Fisen, lib. I, § 24. Heylerhoff: *Annuaire de Maestricht* pour 1827. Eugène Gens: *Les Monuments de Maestricht*, bl. 75. (J. H.)

(2) Villa parvi adhuc nominis: Godeschalcus in vita St[i] Lamberti.

toonen, zigh door eygene wetten regeeren en de hoofdplaats van het Luyksche gebied worden (1). De monik Sigebert, die eenighe beroemde plaatsen en gebouwen van Austrasië aanhaalt, schryft aen dit dorp, in 723 reeds eygen wetten en gebruyken toe, wanneer hy zegt (2): *Luyck* is een vrydorp onder eygene wetten, *Emblève* (3) en *Charbonière* zyn geplaatst in het *Ardensche* woud, *Heristal*, *Jupille* en *St-Truyden* in Hasbanië, waarby de *Tongenaren* en de *Toxanders* gehooren ten deele.

Het nut dat uyt het verhaal van Sigebert voor myn onderwerp spruyt, is het ontdekken der uytgestrektheyt van *Hesbanië* of *Oppermaasland* over *Herstal*, *Jupille*, *St-Truyden*, *Tongeren* en *Toxandrie* ten deele, zynde *Hesbanië* alstoen een vermaart graafschap onder het bestier van graaf *Robert*, die in het jaar 745 te *Oostrecht* (4) resideerde, welke plaats hier boven bewezen is, niets anders dan *Obtricht* of *Maastricht* te wezen, zynde het voornaamste, en best gelegen van het geheele graafschap.

De eerste zorge van Hubertus, nà het opbouwen der twee kerken, was zijne geestelijken en moniken aldaar betamelijk te plaatsen. Tot dien eynde bouwde hy, by de kerk van St-Petrus, een klooster tot bewooninge van vyftigh zyner moniken, en formeerde by St-Lambrechts kerk een claustrale cingel, dienende tot verblyf van dertigh geestelyken, geheght aan de dienst des bisschops en leevende in het gemeen volgens de *canones*; waarom zij bij

(1) Leodium tum quidem exili nomine vicus in eam denique dignitatis amplitudinem caput extulit, ut primo publici vici atque municipii titulo surgeret, deinde urbs exornata. Brouwer ad ann. 709.

(2) Leodium publicus vicus, Carboniacum et Emblavia in Arduenna saltu, Heristallum et Jupivilia necnon Sarcinium in Hasbaniâ, his contributa Taxandria, Tongria.

(3) Emblève, weggeschonken aan den Hertogh van Limborch, heeft den naam van Limborchs graafschap gekreghen. Zie Dipl. Triv. tom, I, fol. 690.

(4) Mantels: Hist. Loss., fol. 15.

verloop van tijd *canonici* of kanoniken genoemd zijn (1).

In hoeverre het dorp *Maastricht* door de translatie van den bisschopsstoel in luyster vermindert is, kan men met juystheyt niet melden. Denkelyk dat er eenige inwoonders en byzonder die, welke eenige relatie met het bisdom hadden, den bisschop zullen gevolgd zyn; dogh dit konde niet beletten dat de tollenaars, aan den overgangh der Maasbrugge verbonden, gelyk ook alle andere, die eenige bedieningh onder de graafelijke autoriteyt bekleedden, aldaar moesten blyven, zoowel als een deel der geestelykheyt tot waarnemingh der kerkelyke diensten; tot onderhoud van welke laatsten de nalatenschap van Monulfus genoegzaam toereykend was.

Het getal en de bekleedde waardigheden der teruggeblevene geestelyken wordt nieverant aangemerkt; men kan zigh echter uyt het vertrokken getal laten voorstaan, dat de overblyfsels niet al te groot waren, en teffens onderstellen, dat het door den tyd is aangegroeit, en dat in zoo ver er zigh nogh moniken bevonden, deze onder de reguliere geestelykheyd zyn ingelyfd geworden (2), makende te zamen een gemeen lichaam onder het bestuur van den bisschop, die, niet tegenstaande zyne afwezentheyd, eventwel het hoofd is gebleven dezer kerkelyke familie, den regter over hare verschillen ende de wetgever ten opzichte haarder tught en regel. Edoch die gestadige afwezentheyd van het oppergezagh zoude het goed orde en de gerustheyd in vergaderingen, waar alle gemoederen niet op éénen draad geschaafd zyn, kunnen stooren, byaldien er geen overste van gedragh en voorbeeld aan het hoofd gesteld werd.

---

(1) Fisen ad annum 709, Brouwer ad anuum 765, Fleury: Institutiones Juris Eccles. pars I Cap. 17 § 5, in notis.

(2) In clericorum institutionum defecit monasticon. Fisen fol 91.

Deze zienswyze had Hildulfus (1), aartsbisschop van Trier begrepen, wanneer hy een *abt* over zyne moniken stelde, en bisschop *Remaclus* wanneer hy Babolenus aan het hoofd der abdy *Malmedy* en Theodardus aan dat van *Staveloo* plaatste (2). Dit schynt ook door Hubertus en zijne opvolgers, die met zoo veel yver voor het goed orde en de tucht der Luyksche geestelykheyd zorg droegen begrepen te zijn geworden.

Ik veronderstel daarom, dat van dien tyd af de bisschop aan zijne Servatiaansche familie binnen *Maastricht*, een *abt* als oversten gegeven heeft (3), om alle de leden en suppoosten des kloosters onder gezagh en autoriteyt te houden, ende den kloosterlyken cingel rond om de kerk heeft aangelegd, zoo als men hem nogh hedendaags beschouwt (4). Wat deze veronderstellingh sterkt, is, dat

---

(1) Monachis abbatem dedit et universum munus in eum transtulit. Brouwer ad ann. 768.

(2) Fisen ad annum 653, Bouille : Hist. Leod. in vita St Remacli. Pollet : *Histoire ecclésiastique du diocèse de Liége depuis son origine jusqu'à la révolution de* 1793, tom. I, p. 70. (J. H.)

(3) Van daar dat nog heden eene straat der stad den naam van *Abtstraat* voert. (J. H)

(4) Heilerhoff is het niet heel en al met onzen schrijver eens over de uitgestrektheid van den kloostercingel van St-Servaas, dien hij — naar ons inzien — met regt beweert aan veranderingen te zijn blootgesteld geweest. Zie hier wat hij in het *Annuaire* van het jaar 1828 bladz. 152 daarvan zegt : « Il serait intéressant de connaitre l'étendue du terrain qu'occupaient les bâtiments du cloître, lorsque le clergé suivait encore les règles de la vie commune; mais il n'existe, pour autant que nous sachions, aucun document qui puisse éclaircir un point aussi obscur. Ce terrain, toutefois, ne parait pas avoir été très vaste; et sûrement il ne comprenait pas tout cet espace que les maisons claustrales et les rues dites Encloitres ont occupé avant la suppression. Ces habitations commençaient, de nos jours, au coin nord-ouest de la rue St-Jacques, et s'étendaient autour de la place du Vrijthof, des églises de St-Jean et de St-Servais du côté du midi et de l'ouest, jusqu'à l'ancienne porte de Tweebergen, ou l'étroite entrée de la rue de Bruxelles. La plupart des maisons de la rue qui, de l'église, conduit directement à l'hôtel du gouvernement, étaient encore claustrales. Le chapitre exerçait seul la juridiction civile sur tout ce terrain; l'entretien et le renouvellement des pavés étaient à sa charge. Cependant la cour de *Lenculen* ou de *Vroenhof* exerçait encore quelques droits seigneuriaux réels sur toute la ligne des maisons qui s'étendaient depuis le coin nord-ouest de la rue St-Jacques jusques et y compris celle qui conduit à l'hôtel du gouvernement; ce qui porte à croire qu'originai-

sedert dien tyd deze vergaderingh den naam van ***Abtdy van St-Servaas*** heeft gevoerd, zoo als uyt de publieke documenten te zien is en waarover ik breeder onder de opvolgers van Karel den Grooten zal handelen.

Aan dezen christelyken keyzer heeft Paus Adriaan, volgens het verhaal van veele schryvers (1) de investituur der abtdyen en bisdommen afgestaan, eene gunst waarvan zyne opvolgers dus verre misbruyk maakten, dat zy over de Abtdyen beschikten als over hunne eygene goederen. Wat de regeringh van Karel den Grooten in Austrasië betreft, is er niets wat ons voorwerp in het byzonder komt te raken; maar voor het algemeen kunnen wy uyt zyne en zyns zoons *capitulariën* opmaken, dat de waardigheyd van hofmeyer vernietigt was, en dat de verscheydene provinciën van dit koningryk een bestierder hadden gekregen, onder den titel van *legaat* of afgezant, waardigheyd die meestal aan aartsbisschoppen werd opgedragen. (2) Deze legaat voerde het gezagh over de *graven*, die de kleyndere districten der pro-

---

rement cette partie du terrain n'appartenait pas à l'ancienne abbaye, et que ce ne fut que par des concessions postérieures de souverains qu'elle fut cédée au chapitre, avec la réserve de quelques droits.» (J. H.)

(1) Brouwer Ann. Triv. ad ann. [illegible].

(2) Het gebruik van geestelyken en byzonderlijk bisschoppen aan het hoofd der verstelijke hoven, provinciën, steden en andere wereldlijke ambten te stellen dagteekent uit de eerste eeuwen van het christendom. « Au 5me siècle — zegt Guizot in zyne *Histoire de la civilisation en Europe* — les évêques et les clercs étaient devenus les premiers magistrats municipaux. Il ne restait alors, à proprement parler de l'empire Romain, que le régime municipal. Il était arrivé par les vexations du despotisme et la ruine des villes, que les curiales et les membres des corps municipaux étaient tombés dans le découragement et l'apathie; les évêques au contraire et le corps du clergé pleins de vie et de zèle s'offraient naturellement à tout surveiller, à tout diriger. On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation. Ainsi le voulait le cours naturel des choses; le clergé seul était moralement fort et animé; il devint partout puissant. C'est la loi de l'univers. Cette révolution est empreinte dans toute la législation des empereurs à cette époque. Si vous ouvrez le code Théodosien ou le code Justinien, vous y trouverez un grand nombre de dispositions qui remettent les affaires municipales au clergé et aux évêques. — Hist. gén. de la civilisation en Europe, Bruxelles 1834, pag. 49. (J. H.)

vinciën, *pagi* en graafschappen genoemd, regeerden, hebbende ieder dezer graven, tot hulpslieden in zake van justitie, policie en finantie, de *vicarii*, *centenarii* en *scabini*. (1)

De eenige zaak, die by ons stof nuttigh kan zyn, vinden wy in de geschiedenis van Fisen, te weten, dat de Keyzer het distrikt van *Hoey* ook tot een graafschap heeft verheven.

CAPITTEL II.

Koninghrijk Lotharingen.

Aan Karel den Grooten volgde diens kleinmoedige zoon Karel de goede, die in 840 stierf en zyn keizerryk onder zyne drie zonen liet verdeelen. Lotharius, eene dezer drie, werd keizer van Duitsland, en na zyn dood werd het ryk nogmaals verdeeld. Lodewyk, de oudste zyner zonen, erfde *Italië* en het *keyserryk*, Karel kreegh de ryken van *Provence* en *Bourgondië*, en Lotharius een gedeelte van *Austrasië*, dat nu naar den nieuwen koningh, *Lotharingen* genoemd werd. Het is in dit laatste gedeelte, meestal tusschen Ryn en Schelde gelegen (2), dat men de *pagi* of graafschappen der *Brachbantynen*, der *Lummenses*, der *Opper-* en *Nedermaaslanders*, der *Hesbaniërs*, *Toxanders*, *Luykenaars*, *Hoeyenaars*, *Antwerpenaars* en meer anderen aantreft, die allen, volgens het gebruyck dat in

(1) Habeat unisquisque comes *vicarios*, *centenarios et scabinos* suos secum. Brouwer ad ann. 835. — Over den graaf, *comes*, en den hoen, *centenarius*, hebben wij reeds een woord gezegd. Nu blijft ons nog te spreken over den *vicarius* en de *scabini*. De *vicarius* was de plaatsvervanger of beter de gevolmagtigde van den graaf in kleinere sprengels; men noemde hem ook *vice-comes* of *comes minor*. De *Scabini*, de opvolgers der oude *Rachinburgi*, waren de raadsheeren van den *centenarius*. Zij spraken regt in naam van den graaf, van wien zij gemaakt en aangesteld werden. Uit hoofde dezer laatste omstandigheid kregen zij den titel van *Schepenen*, dat is geschapen lieden. Zie : Raikem, *Discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Liége*, en 1851. (J. H.)

(2) Brouwer ad annum 842.

Austrasië had plaats gehad, door graven, geassisteert door hunne *vicarii*, *centenarii* en *scabini*, geregeerd werden (1); staande deze graven onder het opperbevel van den koningh (2) en van de hertoghen van Lotharingen.

De schryvers stemmen meestal toe, dat de eerste hertogh van dit gewest is geweest *Giselbert*, zoon van *Raginerius*, grave van het Ardensche woud (3), schoonzoon van keyzer Hendrik den vogelaar en zwager van keyzer Otto, een man zoo uytsteekent door zyne talenten, als door zyne geboorte en kloeke daaden, die na de verwoestingh der *Noormannen* in den jare 921 in huwelyk is getreden met *Gerberga*, s' Keysers dochter. Deze *Gerberga* kreegh van haren vader het kasteel *Meersen* ten huwelyk en zy dede hetzelve present aan de abdy van *Reims* (4), in Champagne, die er een prioraat van maakte met vier prebenden (5).

Zeer gemakkelijk was het te begrypen, dat de waardigheyd, waartoe Giselbert verheven was, een voorwerp zoude worden van ambitie voor de andere heeren van het Lotharingsche gebied; ja het was zelfs te vreezen, dat de persoon van Giselbert eene jaloersheyd zoude verwekken, die de algemeene rust zoude kunnen benadeelen, want het misnoegen was alreeds op zekere

---

(1) Ibidem ad annum 914.

(2) Karel, zoon van Lodewijk van Germanië, Arnold, zijn neef, Zwentibold en Lodewijk waren achtervolgens koningh van Lotharingen. (J. H.)

(3) Anderen beweren, dat Raginerius de eerste Hertog van Lotharingen geweest is, en door Karel den eenvoudigen in 915 tot dezen rang verheven werd. (J. H.)

(4) Over de proostdij *Meersen*, die gelijk *Domremi*, de geboorteplaats van Joanna van Arc, eene bezitting was der Abtdij van St-Dénis, te Reims, leze men: De Ram: Notice sur des chartes relatives à la prévoté de Mersen, *Bulletins de l'académie royale de Belgique*, XIX n° 7. — Alex. Schaepkens, *Cartulaires de la prévôté de Meersen*, bl. 135 van deze publicatien. — C, Ubaghs, *Geschiedenis van het land Valkenburg*, bl. 109. (J. H.)

(5) Het diploma der schenking is te vinden: Butkens I, preuves, bl. 14.

aangezigten te leezen en scheen niets meer dan eene voordeelige gelegenheyd af te wachten, om met ter daad te voorschijn te komen, en den wrevel met geweld te laten uytbersten. Dit tydstip was niet zoo zeer verwydert als men op het eerste oogslagh wel zou kunnen denken, want Conraad, koningh van Duytsland eu van Lotharingen, door zyn dood de kroon van het duytsche ryk uyt den stam van Karel den Grooten gebraght hebbende, werd Lotharingen de beerenhuyd, waar Vrankryk en Duytschland, eene pels af zoghten te dragen. Binnen twee eeuwen veranderde dit land zeven maal van meester.

Dit was de gelegenheyd, die door de misnoegde Lotharingsche heeren en graven aangegrepen werd om zigh in hunne zetelplaatsen te versterken, en zigh zoo doenelyk van alle oppergezagh los te rukken. Onder voorwendsel van hunne sprengsels tegen de barbaarsche invallen te beveyligen, hadden zy kasteelen opgerigt, dezelve met graghten en bolwerken omcingelt, en in staat gestelt om alle militaire maght het hoofd te bieden (1). Onder deze kasteelen die voor en na werden aangelegd, om tot hunne residentie en tot hoofdplaats hunner districten te dienen, tellen de schryvers het slot van *Namen* by de *Lumacenses* (2), het kasteel van *Kevermunt* in het Ardensche bosch (3), het kasteel van *Luxenburg*, dat Sigefried in bezit nam (4), dat van *Limborgh* door Hendrik van Emblève te leen bekomen (5), dat van *Loon* (6), door Rudolf van Carbonarië, schoonzoon van Agelram, in het Hesbaan-

(1) Oppida, munitionesque primores gentis pro re et arbitrio extruebant. Brouwer.
(2) Brouwer ad annum 961.
(3) Chèvremont by Luyk.
(4) Brouwer ad annum 963.
(5) Volgens Ernst was de eigenlijke stichter van het kasteel Limburg niet graaf Hendrik, maar diens vader Waleram graaf van Arlon. Zie S. P. Ernst: *Histoire du Limbourg*, tom. II, pag. 127. (J. H.)
(6) Mantels fol. 35. De naam *Loen* of *Loo* beteekent bosch.

sche bosch gebouwd, en dat van *Waremme*, in Hasbanië gelegen.

Lodewijk van Overzee, koningh van Vrankryk, was als afstammelingh van Karel den Grooten, het meest tot de opvolgingh van Lotharingen bereghtight, maar daar hy, na dood van Hertogh Giselbert, met diens weduwe, zuster van Otto den Grooten trouwde (1), cedeerde hy zyn reght aan zyn zwager Otto. Deze schenkingh werd echter door zyne zoonen niet goedgehouden, inzonderheyd door Karel, zoon van Gerberga, die het Lotharingsche ryk, als zyn moederlyk erfdeel beschouwde. Tot vereffeningh van dit geschil, verdeelde Otto II dit Ryk in *Opper-* en *Neder-Lotharingen*, geevende dit laatste, als een rykshertoghdom, in leen aan Karel, die het zelve aan zyn zoon Otto erflyk achterliet.

De kinderen van Raginarius, of Renier II, van Carbonarië, broeder van Giselbert, hier over misnoegt, en vermeenende tot de [redacted], der landen tusschen Maas en

(1) Geslachtstafel van Giselbert, hertog van

Hendrick de Vogelaer, keyzer.

2° *Lodewyck* van Overzee, koning van Frankryk, huwt *Gerberga*. Ex 2do.

1. *Otto*, keizer.
2. *Gerberga*, die huwt met:

1° *Giselber*[t, her]tog van Lo[thar]gen in 91[.] van St-Se[r] 928, hu[wt Ger]*berga*. Ex

Agilram, graaf van Hasbanië in 898.

Karel, hertogh van Lotharingen in 977.

Emmo, graaf van Kevermunt by Luyck.

Eene dochter die huwt met:

1. *Otto II*, hertogh van Lotharingen ✠ te Maastricht, in 1005.
2. *Ermingardis* huwt Albert I, graaf van Namen.
3. *Gerberga*, huwt Lambert, graaf van Leuven.

Lodewyck, huwde tweemalen.

Ex 2da

[A]*rnulf*, graaf [v]an Loon en [H]asp. Silves[t]ris 1014.

Herman, aartsdiaken te Luyck.

Otto.

Emon, graaf van Loon in 1040.

Schelde, onder voorwendsel, dat deze de bruidschat hunner moei Gerberga geweest waren (1). Zoo nam *Renier III met den langen hals*, de goederen, die by de *Brachbantynen* gelegen waren, *Robert van Namen* die, welke onder de *Lomancences* gehoorden, en *Rudolf* die, welke zich in Hesbanië bevonden.

Om zyn bezit te bekrachtigen deed Renier III zyn oudsten zoon, Lambert, in huwelyk treden met *Gerberga*, en Robert zyn eenigen zoon met *Ermingardis*, beyde doghters van Karel, Hertogh van Lotharingen, en zusters van *Otto*, die geene lyfserven heeft nagelaten en binnen *Maastricht* resideerende, in het jaar 1005 gestorven is (2). Rudolf, om zich ook van zynen kant, al meer en meer in het bezit zyner goederen te vestigen, trouwde zynen zoon Arnulf aan de doghter van den graaf van *Waremme*, die *Hoog-Hesbeye* onder zyn bestuur had (3) en bygevolg een aanzienelijk buurman was.

Lotharingen was op het tydstip, waar wy gekomen zyn, in veele deelen gescheurt en door graven en bisschoppen in bezit genoomen. Er werden na dood van Agilram en diens schoonzoon Rudolf geene graven van Hasbanië meer aangesteld, maar dit werd nu door kleynere graven, by afdeelingen naamens den Hertogh geregeert. Het bestond, volgens Balusius, in vier graafschappen (4), die wy met meer of minder zekerheyd kunnen melden, te weten, dat van *Waremme*, of *Hooge-Hesbey* (5), dat van *Maastricht* door graaf *Albuinus* geregeert (6), dat van *Haspingh*, dat *Rudolf* eigenaar van het kasteel *Borghloon* in bezit genomen had, ende dat van *Husce* ofte

(1) Fisen ad annum 956.
(2) Mantels *Hist. Loss.* fol. 44.
(3) Mantels Ibid. fol. 35, Bouille I, fol. 45.
(4) Mantels Ibid. pars 3, fol. 146.
(5) Bouille, tom. I, fol. 121.
(6) Dipl. Ludovici regis, datum 15 Febr. 908. Chapeaville, I, fol. 168, Gallia christiana, tom. III, pag. 164.

Horn. (1). Keyzer Otto, om de afstammelinghen van Renier van Carbonarië tot bedaardheyd te brenghen, verdeelde nu ook het groote graafschap der *Brachbantynen* in drie kleyndere graafschappen, gevende dat van *Looven* aan Lambert, en dat van *Henegouwen* aan Renier IV, beyde zoonen van Renier III van Carbonarië. Zy zyn hun erfelyk verbleven. Aan Albert, zoon van Robert, eygenaar van het kasteel *Namen* gaf hij een gedeelte van het Lumacijnsche graafschap, in den omtrek van dit kasteel gelegen, dat dan ook den naam van *graafschap van Namen* heeft aangenomen. Eyndelyk gaf hy aan Arnulf, zoon van Rudolf het westelijk deel van *Neder-Hesbey*, onder den titel van graafschap van *Haspingh*, voor zigh behoudende het reght van tol en munt.

De deelen van Lotharingen, die, voor zoo veel zy by onze *Aanmerkingen* te pas komen, aan de bisschoppen zyn overgegaan, bestaan in de volgende schenkingen. De Abtdy van *St-Servaas*, door keyzer Arnulf, in 889, in vollen eygendom gegeven aan den Aartsbisschop van

(1) Chapeauville, I, fol. 175, alwaar men een diploma vindt, gegeven door Otto den grooten, in 944, « *quarta nonas julii, anno regni Ottonis decimo sexto, indictione septima* », ten voordeele van het klooster Aldeneyck aan de Maas, « *monasterium Eiche.... situm in pago Husce in comitatu Rhodulphi* ». De Marne in zijne geschiedenis van het graafschap Namen vermoedt dat *Husce* eene schrijffout is, zoo als men in de stukken der middeleeuwen er duizenden aantreft, op grond dat deze naam nergens dan in het onderhavig charter voorkomt. Welligt moet men lezen *Maso* of *Mosa*. In alle geval kan hier geene spraak zijn van het graafschap *Horne*, welks oorsprong eenige eeuwen later dagteekent. Iets wat ons vermoeden ten voordeele van de leeswijze *Maso*, in plaats van *Husce* staaft, is een ander diploma van keizer Otto, gegeven te Maagdeburg in het jaar 966 « *indictione septima, nonis Octobris, anno vigesimo octavo regni Ottonis piissimi regis* », ten voordeele van het bij Aldeneyck gelegen *Kessenich*, dat ook gezegd wordt te liggen, « *in pago Mosela in comitatu Rudolphi.* » Nog bemerken wij ten slotte dat, om de indictie en de aangestipte regeringsjaren van keizer Otto met het jaartal overeen te brengen, men het tweede charter moet stellen in 964. Het eerste is niet overeen te stemmen, iets wat wij overigens bij zeer vele stukken van dien tijd hebben aangetroffen. Rudolf, waarvan spraak in deze twee handvesten, is Rudolf van Loon, die hier door de Lenarts graaf van Hasbanië genoemd wordt. *Husce* stond met *Hasbanie* aldus onder eenen graaf. (J.H.)

Trier (1). Deze gift werd door Zwentibold en zyne opvolgers goedgekeurd (2). De Abdyen van *Fosses* en *Lobbes*, de steden van *Tongeren* en *Mechelen* en meerdere plaatsen (3), mitsgaaders *tol* en. *munte*, zoo te water als te land, binnen *Maastricht*, aan den Bisschop van Luyk, door koning Lodewyk gegeven en door keizer Otto III goedgekeurd (4). Het graafschap Haspingh met tol en

(1) Brouwer ad annum 889. — Men vindt het diploma dezer schenking bij Miræus, I, p. 250. (J. H.)

(2) Brouwer ad annos 898, 919, 923. — Zie Miræus op. dipl. I, p. 251, 255, 256, 259, 870. (J. H.)

(3) Chapeauville, tom. I, p. 209, 211.

(4) Diploma Ludovici anni 908, Chapeauville, I, p. 168 en Dipl. Ottonis anni 985, Ibidem p. 209. Het is uit deze twee handvesten, dat de Luiksche schrijvers, — afgezien van de regten, die uit den tijd van Lambertus en diens voorzaten afstammen — den eerst geschreven oorsprong zoeken der heerschappij van Luik over Maastricht. Koning Lodewijk, verhaalt in zijn diploma van het jaar 908, dat bij in het bisdom Luik, de schenkingen bevestigt, die vroeger aan de bisschoppen van Tongeren gedaan waren. Onder anderen bekrachtigt hij het regt van *Tol* en *Munt* te Maastricht, door hem met toestemming van graaf Albuinus, vroeger aan dat bisdom gegeven, « *telonium et monetam de Trajecto, nostra donatione cum concensu Albuini, eo tempore illius comitis, concessa* ». Om te weten, welke voorregten dat regt *van tol en munt* in zich bevat, nemen wij onze toevlugt tot de goedkeuring van dit diploma door Keizer Otto III, in 985 gegeven, alwaar gezegd wordt : « *quidquid poterat exigere jus regale fisci in moneta et telonio* », waaruit wij besluiten, dat dit regt over munt en tol, één *jus regale*, één koninklijk regt was, en bij gevolg één regt, dat eene wezenlijke heerschappij over de stad Maastricht, in zich besloot. De waardering der woorden *moneta* en *telonium* zullen deze zienswijze nog meer bevestigen. *Telonium* of tolregt is eene taks, die geligt werd op de koop- en andere goederen, en stemt eenigzins overeen met onzen koninglijken ontvang der in- en uitgaande regten. Het wegschenken van tolregt was destijds zeer in voege. Keizer Otto schonk, in 966, den tol van Eyck aan graaf Ansfried van Teisterbant en verplaatste denzelven naar Kessenich. Dezelfde Keizer schonk, in 973, den Kater-tol, op de IJssel, aan de de Abdis van Elten. In 1038, kreeg Keizer Koenraad in het hoofd, om den aartsbisschop van Bremen, Bezelinus, den tol van Stade, op de Elbe, te verleenen. Het stof van Koenraad en Bezelinus is reeds lang verwaaid en de tol van Stade wordt nog heden, gelijk over negenhonderd jaren, door het Hanoversche gouvernement, als opvolger van Bisschop Bezelinus, verheven. De tol van Maastricht werd geheven op de schepen der Maas, op de brug, op het plein, in de wijken en bij het in- en uitgaan der stad : « *tam in navibus et ponte, quam in foro et vicis, exitibus et reditibus ipsius loci.* » (Dipl. Ottonis, Chapeauv. p. 211). Een dusdanig tolregt, in handen van den bisschop van Luik, vormde reeds op zich zelf een zeker oppergezag over de stad Maastricht. Laat ons nu eens zien wat het *muntregt* daar nog bij voegde. *Monetæ* of *jus monetæ*, welk woord, gelijk ook *telonium*, in de handvesten der X[de] en XI[de] eeuw zeer dikwijls voorkomt, is eigenlijk het regt om munt te slaan. Daar evenwel dit regt soms gege-

munte door keizer Hendrik aan den bisschop van Luyck gegeven (1). Het bezit van *St-Pieter*, by Maastricht, aan den Bisschop door Paus Adriaan IV, bevestigd (1) en meer andere plaatsen tot myn voorwerp niet dienende.

Omtrent het graafschap *Haspingh* staat te bemerken, dat keizer Otto, dit zonder *tol* of *munt* aan *Arnulf* I gegeven hebbende, deze dit aan zyn zoon *Arnulf* II heeft agtergelaten. Deze geene lyferven bekomen hebbende heeft hetzelve, met zyn kasteel, overgedragen aan zynen neef *Balderic*, bisschop van Luyck, (2) die het weder in leen gegeven heeft aan zynen halven broeder *Arnulf* III. Keizer Hendrik, in 1040, aan *Nitardus*, bisschop van Luyck den tol en de munt van dit graafschap gevende, zoo werden deze regten door den bisschop op instantie van Herman, aartsdiaken van Luyck en broeder van Arnulf III, aan den graaf van Loon in leen gegeven, (3) zoo dat diens nakomelingen in het vervolgh dit kasteel en graafschap, onder

ven werd aan kleine steden en plaatsen, wier namen heden bijna onbekend zijn, moest het *jus monetæ*, in dien zin, voor zulke plaatsen meer eer — dan winstaanbrengend zijn en alzoo weinig beteekenen. Daarom wordt dit woord, bij Ducange in eenen breederen zin opgenomen. Hij verstaat onder *jus monetæ*, niet alleen het regt van munt te slaan, maar ook van, in die plaatsen, waar gemunt wordt, eenige cijnsen en schattingen uitteschrijven; iets wat voor Maastricht klaarblijkend is, want het charter van Otto III, zegt uitdrukkelijk: *jus regale fisci in monetam*. De Villenfagne (*Recherches Hist.* tom. I, p. 60) gaat nog verder. Ik geloof met Fisen — zegt hij — dat, terwijl het regt van munt te slaan alleen aan vorsten toekomt, de opperhoofden van het keizerrijk, dit regt aan eene plaats verleenende, tevens aan hen, wien zij het verleenden de souvereineteit dier plaats overdroegen. Uit dit alles vreezen wij dan niet van te besluiten, dat de oudste diplomatisch bekende souvereineteit der bisschoppen van Luik over Maastricht, uit de regeringsjaren van Koning Lodewijk dagteekent. Het diploom van 908 werd bekrachtigd door Koning Hendrik II, in 1006, en door Keizer Lotharius, in 1132. Over de munten en het muntwezen der stad Maastricht leze men: A. Perreau: *Recherches sur la ville de Maestricht et ses monnaies*. Bruxelles, 1846, van 70 bladz. in 8°. (J. H.)

(1) Dipl. Henrici anni 1040. Mantels II, p. 17. Miræus op. dipl. p. 165, Fisen, p. 180.

(1) Bulla Hadriani IV, Chapeauville, tome II p. 107. Zie Bouille. Hist. Leod.

(2) Miraeus, *Hist. eccl. Belgiæ*, p. 165. Hist. Loss. I p. 37 en II p. 18.

(3) Hist. Loss. II. p. 30.

den titel van *Loos*, *Loon* of *Loen*, by de bisschoppen van Luyck, als een manleen verheven hebben.

Wanneer men de liberale giftbrieven der keysers en koninghen tot op den grond beschouwd zal men met my moeten het volgende opmerken. Uyt het diploom van Arnulf (889), dat *de abtdy van St-Servaas* gelegen was in het graafschap van *Maasland;* uyt het diploom van Zwentibold (898), dat zy gelegen was *in pago Mosalant;* uyt het diploom van Karel (919), dat zy gelegen was tot Maastricht *in het graafschap van Hasbanië;* uyt het diploom van Lodewyck (908), dat *Maastricht* een graafschap was, onder het bestuur van zekeren *Albuinus;* uyt het diploom van Hendrik (1040), dat *Haspingh* een graafschap was, gelegen in het graafschap *Haspengouw* of *Hasbanië;* uyt het diploom van Otto (985) en van Hendrik (1006), dat het *dorp Maastricht* van het *graafschap Maastricht* gescheyden is, ten voordeele van den bisschop van Luyck, gelyk ook het patrimonie van *St-Pieter*, by bulle van Paus Adriaan (1155). Uyt dit alles moeten wy besluyten en als absoluyt gevolgh aannemen, dat *Maastricht* en *Haspingh*, nu *Loon* of *Looz* genoemt, twee kleyne graafschappen waren, in het groote graafschap van *Haspengouw* of *Hasbanië* gelegen, en dat *Maastricht* en *St-Pieter*, alhoewel in het graafschap van Maastricht gelegen, daarvan ten volle zyn gescheyden en aan den bisschop van Luyck gegeven.

Zoo dat tot bereykingh van myn voorwerp het genoegh zal wezen deze drie graafchappen in het byzonder na te gaan, beginnende met het *groote graafschap van Hesbanië*, daarin zoekende de twee kleyndere van *Haspingh* en *Maastricht*, en dan eyndelyk het *dorp van Maastricht* te door wandelen, om te zien aan welke veranderingen het, by verloop van tyt, is onderhevigh geweest, daarby niet vergetende de abtdy van St-Servaas. Dit dorp dan eyn-

delyk tot het voornaamste voorwerp myner studiën nemende zal ik aantoonen, dat in weerwil zyner kleyne jurisdictie, het evenwel aan deze *Aanmerkingen* een zeer uythebreydt veldt zal leveren.

OPKOMST EN VOORTGANG DER STAD MAASTRICHT.

DERDE DEEL.

CAPITTEL I.

Graafschap van Hasbanië.

Dit *groote* graafschap, bevattende het zuyder gedeelte van het oude gebied van *Maasland*, werd eerst *Oppermaasland*, daarna *Hasbanië* of *Haspengouw* genoemd, en is ook bekend onder den naam van *Diostiensis comitatus*, ten aanzien van het stadje *Diost* of *Diest*, residentie van koningh Zwentibold van Lotharingen (1). Het begreep in zijnen omtrek onderscheydene *kleyne* graafschappen, steden, dorpen, kasteelen, hondertschappen en gehughten.

De *kleyne* graafschappen worden, zoo als hierboven verhaalt is, door Balusius, in zyne fransche capitulariën, op vier voornamen bepaald. Om op vaste voetstappen te wandelen noemen wy die alleen, welke in publieke akten van dien tyd besproken worden, namelyk: *Opperhasbey*, *Haspingh* of *Loon*, *Maastricht* en *Husce* of *Horne* (2). Als steden, daarin bevat, worden in dezelfde stukken genoemd, *Tongeren*, *St-Truiden* en *Diest*, de dorpen *Herstal*, *Jupille*, *Villers* by Hoey (3), de kerk van *Maeseyck* en

(1) Mantels, *Hist. Loss.* fol. 19—32. Er zijn schrijvers die beweeren dat Zwentibold het slot Born, bij Sittard, bewoonde, op welken grond echter is mij niet bekend. Er is geene getuigenis van dien tijd, die daarvan melding maakt. (J. H.)

(2) Zie wat wij hierboven over *Husce* en *Horne* in eene noot hebben opgemerkt.

(3) De Corswarem noemt onder de graafschappen van Hasbanië, *Haspingh*, Diest, Leuven, Moha, Loon of Loss, dat hij van Haspingh onderscheidt, Brugeron, Nastinaco, Steps, Duras, Maasland of Opper-*Musegauw* en, volgens Butkens ook het graafschap Arnau. Hij voegt er bij, dat zij misschien de eenige van Hesbanië niet geweest zijn, dat zij tijdens de verdeeling van 870 niet allen bestonden en veelal, zoo ten opzigte van hunne uitgestrektheid als van hun bestaan aan veranderingen zijn onderworpen geweest. Zie: *Limites et circonscriptions* etc. bladz. 32. (J. H.)

meer andere, welke te zamen gevoegd genoegzaam te kennen geven, dat het graafschap *Hasbanië* zigh uytstrekte, naar het zuyden, tot aan het *vrye distrikt van Luyck* en het graafschap *Hoey*, naar het westen, tot aan de graafschappen *Namen* en *Loven*, ten noorden tot aan het gebied der *Toxanders* en dat der *Nedermaaslanders*, daar *Meerssen* in lagh, en ten oosten over de Maas, tot aan de graafschappen *Gulick* en *Limborgh* (1).

De rivier de Jeker, die dit graafschap van de west naar den oost doorloopt, deelde hetzelve in *Opper-* en *Nederhesbey*, waarvan het eerste deel door den graaf, die op het kasteel *Waremme* resideerde, bestiert werd, een heer, die ook wel voogd (2) van *Opperhesbey* genoemd wordt, en namens den hertogh van Lotharingen regeerde, en in welk tweede de twee volgende graafschappen *Hasping* en *Maastricht* gelegen waren.

Capittel II.

Graafschap Hasping of Loon (3).

Het kleyne graafschap *Haspingh* door de afstammelingen van *Arnold*, eygenaar van het kasteel of *Burgh van*

---

(1) Le district de la *Hasbanie* était fort étendu, et renfermait plusieurs comtés, puisqu'on voit que, par le partage de 870, il y en eut *quatre* qui entrèrent dans la part qu'en eut Charles. Il avait pour limites au midi le pays de *Lomme* ou de Namur, à l'ouest l'ancien Brabant, au nord le Démer jusqu'à Bilsen qui y était compris; et la commençait la *Taxandrie*. On trouve qu'en 746 un comte de Hasbanie, nommé Robert, fit don de plusieurs de ses terres au monastère de Saint Trond. C'est la plus ancienne charte qui fasse mention de la Hesbanie. » Pélerin: *Essai historique sur le département de la Meuse inférieure*. p. 75. (J. H.)

(2) Zie over de voogdij van Opperhesbey. Bouille I, p. 45—121. — En De Villenfagne: Recherches I, p. 419 (J. H.)

(3) Men moet zich wachten van het kleine graafschap *Hasping* met het groote graafschap *Hasbanië* of *Haspengouw* te verwisselen. Keizer Hendrik, die in 1040, het regt van tol en munt met het graafschap *Hasping* wegschonk aan de kerk van Luik zegt uitdrukkelijk: « Comitatum Arnoldi comitis, nomine *Haspinga*, in pago *Haspangowi* situm, cum tali jure, talique districto, quale pater noster, aut nos hactenus in illo usi sumus habere, in moneta vel telonio, imo cum omni utilitate quae scribi vel excogitari potest. Leodiensi ecclesiae... concedimus. Chapeauv. I, p. 279. (J. H.)

Loon in bezit genomen en met dit kasteel vereenigd, heeft weldra den naam van *Haspingh* verlooren ende die van *Loon* aangenomen, en werd in het vervolgh, onder den titel van *Graafschap van Loon*, door de opvolgers van Arnold by den bisschop van Luyck in leen ontvangen. Het was gelegen in het westelyk deel van *Nederhesbey* (2). Zijne uytgebreydheyd strekte zich oostwaarts uyt tot aan het graafschap *Maastricht*, zuydwaarts tot aan de rivier de *Jeker* (3), westwaarts tot aan dat van Loven en Antwerpen, noordwaarts tot aan het *Toxanders-*, *Nedermaaslanders-* en *Husiers* gebied, bevattende veele steden, dorpen en kasteelen, die ik onnoodigh acht te melden, omdat zy naauwkeurigh door den Eerw. Pater Mantels in zyne Historie van Loon worden opgegeven. Daar echter de limieten van de oostzyde moeten gekend wezen, omdat zy dienen tot scheydingh van het graafschap Maastricht, heb ik geraadzaam geacht deze hier te geven. Zy zyn, de dorpen *Petersheim*, *Veldweset*, *Kesselt*, *Rosmeer*, *Riemst*, *Sichen*, *Sussen* en *Eymael*, waarby gevoegd kan worden het dorp van *Kan*, dat aan den bisschop van Luyck gehoorde (1), ende de vrye heerlyckheyt *Lanaken* (2) by Pitersheim; welke de limietpalen uytmaken van het graafschap Maastricht van af de Jeker tot aan de Maas. Zynde dit genoegh tot ons onderwerp, zoo laten wy den lezer, die meer zou willen weten, zoo wegens de plaatsen, als wegens de regeringsforme van het *graafschap Loon*, het genoegen over, om dit in de Historie van Mantels na te leezen.

CAPITTEL III.

Graafschap Maastricht.

In zoo verre men geene andere stukken dan de Historie

(2) Mantels I, p. 15 pars III p. 146.
(3) Ibidem.
(1) Concordatum anni 1615. Louverex I, c. 3, § 11, n. 50.
(2) Vide Fundationem monasterii de Hoght factum per dominum de Lanaken anno 1185.

te rade gaat, moet men rondborstigh verklaren, dat er geen gedeelte van *Hesbanië* in het publiek minder bekend is geweest dan het kleyne *graafschap Maastricht*. De reden hiervan is niet wel met zekerheyt te melden, maar aan gissinghen plaats gevende is het te denken, dat door de translatie van den bisschopsstoel de handel en het verkeer zyn verflouwd en de gemeene ingezetenen tot hare landwinningh en scheepsvaart zyn terughgekeert, twee vreedzame hanteringhen, die niet luyster genoegh hebben gehad, om de ambitie en de talenten der schryvers op te wekken. Want deze geven in het algemeen, in hunne historiën den voorkeur aan de volkeren, welkers daaden met glans te voorschyn komen, als oorlogh voerende, zwaren handel dryvende, edele kunsten exercerende en dergelyke, en zyn weynigh verlegen voor die natiën, welke in stilte haren levensloop vervolgen en haren tyd met enkele landbouwingh overbrengen; zulke zyn voor hen niet anders dan brood bezorgende slaven.

Daar echter van *Opperhesbey* ook geen gewagh wordt gemaakt, zoo zoude daarvan ook wel de rede kunnen zyn, dat deze twee kleyne graafschappen niet erfelyk zyn worden weggegeven, maar door tydelyke graven namens den hertogh van Lotharingen zyn in stilte, reght en vrede bestierd geworden; terwyl de naastgelegene erfelyke graven, om hare maght verder uyt te breyden, zich in kostbare ende luydruchtige oorlogen staken. Wat hier van zij of niet, wy zullen deze questie ter zyde stellen en ons vergenoegen uyt het diploma van Lodewyk (908) op vasten grond neder te stellen, dat Maastricht een effectief graafschap was, onder het bestuur van *Albuinus*, die in het dorp van dien naam, als in de hoofdplaats resideerde ende een geheel distrikt onder zyn bevel had (1). Immers wy

(1) Daar volgens het diploma van koning Lodewyk, het regt van *munt* en *tol* te Maastricht, zoo op de Maas, als aan de poorten, op het plein en

hebben hier voren aangetoond, dat de graven niet een enkel dorp, maar geheele districten, *Pagi* genoemd, namens den hertogh van Lotharingen regeerden, *pagatim per comites jure beneficiario.*

Dat zigh het district van Maastricht, reeds in St. Lambrechts tyde zelfs over *St. Pieter* uytstrekte, getuygt ons *Stephanus* in het leven van dezen heyligen en voor en na hem de schryvers der Luyksche historie (1). Dat dit district, onder den naam van *Trajectum* of Maastricht, bekend was, bevestigen dezelfde schryvers en is in de keyzerlyke diplomen en in de pauselyke bullen ten volle bevat (2). Zoo dat er geen twyfel is, of dit district heeft na particuliere graven bekomen te hebben, ook den titel van graafschap gevoerd. Men kan ook met reden veronderstellen, dat Maastricht, voor het eerbiedwaardigste van alle de graafschappen van Hasbanië dient gehouden te worden, zynde gelegen in de bezittingh der *Oppermaaslanders*, ende hebbende zynen naam van den vermaarden overtrek der Maas behouden, terwyl alle andere graafschappen van titel veranderd zyn.

Nu komende tot de liggingh van hetzelve, zoo moet ik zeggen, dat het zigh bevond op de twee oevers der Maas, in het oostelyk deel van *Nederhesbey*, zynde na de separatie van het patrimonie van St. Pieter, van dit dorp

---

in de wijken, niet zonder de toestemming van graaf *Albuinus* werd weggeschonken, zoo is het te veronderstellen, dat deze regten, of ten minste iets van deze regten, deel maakten van de grafelijke inkomsten. (J. H.)

(1) Inderdaad Stephanus, die in 903 geschreven heeft, zegt: Corpus tandem sacrosanctum ... navi velocitur imposuerunt et ad Trajectum usque delatum in ecclesia apostolorum principis honorifice sepelierunt. *Gesta St-Lamberti*, cap. IX. — Godeschalcus, die in 770 schreef, zegt op zijne beurt: Pauci itaque qui evaserunt hostium manus, raptum corpus exanime ... Trajectum deferre disponunt, quæ urbs episcopalis sedis, apud se eum reposcebat ex debito humandum ...... Ergo, cum corpus sanctum, in portu, navi impositum, feretro susceptum esset, basilicæ S. Petri tumulandum fertur. *Gesta St-Lamberti*, cap. X. (J. H.)

(2) Sanctum Petrum in Trajecto. Bulla Hadriani IV, anni 1153, chap. II, pag. 106.

zuydwaarts gesepareert door de rivier de *Jeker* (1), die tot aan het Luyksche dorp *Kan* (2) tot limiet diende, behoudens een kleyn strookje gronds, waarover men nogh *becommert* was ofte het aan dit graafschap of wel aan St. Pieter, of aan de Abtdy van St. Servaas behoorde; het overige tusschen deze rivier en de Maas (3) was door de voormelde Loonsche dorpen afgepaalt. Wat de overzyde van de Maas aanbetreft, zoo moeten wy opmerken, dat de graaf van de *Segniërs* of *Gulkenaars*, een gedeelte van zyne jurisdictie aan ridder *Volcaldus* van *Burc* onder den naam van *Malbergh* (4), dat in dien tyd hof van justitie beteekende (5) heeft afgestaan, welke plaats den naam van zynen nieuwen meester aannemende, *Valcoburc* is genoemd worden, een naam, die naderhand in *Valkenborgh* is veranderd (6). Ten tweede, dat de jurisdictie

(1) Ecclesia divi Petri habens inter se et Trajectum limitem quemdam Jecoram fluviolum. Nicolaüs scriptor anni 1120. Chapeauville, tom. I, f. 403.

(2) Louverex pars I, cap. 3, § 11, nº 50.

(3) Maas latijn Mosa. Volgens Kilian beteekent het oud germaansche woord *Mose* een moeras. (J. H.)

(4) Brouwer Dipl. Triv. I, fol. 690.

(5) Ibidem fol. 168.

(6) Onze schrijver is de eenige niet, die iets over den oorsprong van het slot en stadje *Valkenburg* durft wagen. Er zijn er die beweren, dat dit stadje eene bezitting en buitengoed is geweest van den H. Falco, (523—527), bisschop van Maastricht, die er, wegens deszelfs aangename ligging, dikwijls zoude vertoefd hebben, en dat het tevens van hem zijnen tegenwoordigen naam ontving. Anderen, zijnen oorsprong nog hooger opvoerende, trachten den naam van Valkenburg in verband te brengen met de Romeinsche zetelplaats *Cortovallum*, voorkomende op de kaart van Peutinger en schrijven alsdan, om in den zin der woorden eenen zweem van gelijkheid te vinden, *Corvovallum* en *Valkenberg*. Ten derde zijn er die de hooge ligging van het slot tegenover de lage stelling van het stadje in aanmerking nemende, aan het slot den naam geven van *Wolkenburg*, dien zij dan *metaphoricè* op het stadje toepassen. Anderen eindelijk — en dit schijnen ons de verstandigste te wezen — leiden dien naam af van eene soort roofvogels, die op de kasteelen getemd en tot de jagt gedresseerd, een der uitgelezenste vermaken waren van het ridderdom in de middeleeuwen. Inderdaad de valk heeft meermalen de eer gehad van zijnen naam te mogen schenken aan steden en kasteelen. Getuigen daarvan zijn, Valkenswaardt in Noordbraband, Valkenau in Bohemen, Valkenlust bij Bonn, zes plaatsen met den naam van Falkensteyn en zeven met dien van Falkenburgh, allen over Duitschland en de Nederlanden verspreidt. Het wapen van de tegenwoordige gemeente en voormalige schepenbank *Valkenburg* is een veld van azuur beladen met een slot op wiens toren één en aan wiens voet twee valken zitten. (J. H.)

van Meerssen, in de Maasgauw gelegen, van het kasteel gesepareerd en in eene *voogdy* van het ryk verkeert zynde, door den. Keyzer is weggeschonken aan den heer van Valkenborgh (1), en eindelyk, dat Gronsfeldt, van oudsher een vry ryksdorp, door den Keyzer is tot een ryksgraafschap verheven (2). Waaruyt volgt, dat het graafschap Maastricht over de Maas zigh uitstrekte, tusschen de voogdy van *Meersen*, de heerlykheyd *Valkenborgh* ende het vrye ryksdorp *Gronsfeldt*.

In deze tusschenruimte ontmoeten wy onderscheydene dorpen, namentlyk dat van *Maastricht*, van *Wilre*, van *Montenaken*, van *Volne*, van *Vlytingen*, van *Ellicht* en dat van *Heer* in Overmaas (3). Edoch de grafelyke jurisdictie strekte zigh ook nogh uyt over eenige buyten leenen, die van haar hoff releveerden, maar welk relief zy in later tyd in eene geldsomme hebben geredimeerd en daarom *dorpen van redemptie* zyn genoemd worden. (4)

Het dorp Maastricht was verre het voornaamste, zoo door zyne voordeelige ligging voor den koophandel, als door het bezit der abdy van St-Servaas en de residentie van den graaf Albuinus, die met zyne *vicarii*, *centenarii scabini* aldaar het oppergeregt van het geheel graafschap spande, in het hertoglyk paleys, gelegen op de groote plaats, omtrent St-Servaas kerk, alwaar *Childeric* in 659, *Arnulf* in 891, en keyzer *Hendrik* in 928 hun verblyf hielden. (5)

---

(1) Diploma Philippi, en 1204, in archivis de Meerssen. — In 1152 treffen wij Goswin, Heer van Heinsbergh en Valkenberg, als voogd van Meerssen aan. Kritzraedt, *Cronyck van Gangelt*. (J. H.)

(2) Magistr. notullen van 6 Oct. 1580 en dipl. archiducis Alberti anni 1608, coll. B, fol. 59.

(3) De naam *Heer* beteekent kampement eener armee. Zie dipl. Triv. tom I fol. 135.

(4) De dorpen van redemptie waren : Rutten, Mopertingen, Hoepertingen, Volne, (Fologne), Nederheim, Peef, Hermalle en Fallais. (J. H.)

(5) Trajecti imperator agebat Henricus. Fisen ad annum 928. Item Arnulfus anno 891, vide dipl. Triv. fol. 230.

Buyten en behalven deze dorpen was nogh in het graafschap, tusschen den kloostercingel van St-Servaäs en de rivier de *Jeker*, aan den ingank van het dorp Maastricht, een terrein gelegen, dat de *Commer* of *Commel* genoemd werd (1). Deze plaats werd door den wegh van Montenaken in *hoogen* en *lagen* Commel verdeelt. (2) De hooge Commel, aghter St-Servaäs klooster gelegen en toebehoorende aan de Abdy, is *Commer van St-Servaas* en daarna *Tweebergen* genoemd; hy viel in partagie aan den Hoogh-proost van het kapittel (3). De lage Commel in tegendeel, zynde gelegen tusschen den weg van Montenaken ende den Jeker, gehoorde half onder de jurisdictie van het graafschap en half onder die van St-Pieter, te weten: de oostzijde aan het dorp Maastricht, onder het graafschap en is daarom *graafschaps Commer* genoemd, en de westzyde onder St-Pieter en is daarom *Bisschops Commer* geheten.

---

(1) De Lenarts, die onverschillig *Commer* en *Commel* schrijft, schijnt een eigenaardig gevoelen over den oorsprong van dezen naam aan te kleven. Hij noemt den *commer* « een kleijn strookje gronds, waarover men *becommert* was, ofte het aan het graafschap Maastricht, of wel aan St. Pieter of aan de abdij van St. Servaas behoorde. » Daar dit strookje gronds zetelplaats is geweest eener schepenbank zoude men zijnen naam ook kunnen zoeken in het woord *Kommeren*, panden, in boete slaan. In handvesten van de 14de en 15de eeuw komt de *Commel* voor onder den naam van *Comena* (1380) en *op die Comeijnt* (1429), welke zegswijze schijnt in betrekking te staan met de woorden *camijn* en *caminata*, die in de middeleeuwen, niet zelden gebruikt werden om een gebouw bij uitstek, een kasteel aan te duiden. Van Heijlerhoff leidt het woord *Commel* af van *cumulus*, *tumulus*, *culmen*, waarvan het fransch *comble*. Dit laatste gevoelen schijnt ons des te meer gegrond, omdat in de omstreken der stad meerdere hooge punten, onder den naam van *Commel* bekend zijn.

(J. H.)

(2) Zie de limietscheydingh tusschen den Vroenhoff, Tweebergen en Maastricht.

(3) Het is uyt hoofde dat het tegenwoordigh Minderbroeders klooster op den Commer van St-Servaas of Tweebergen gelegen is, dat de stad nogh heden aan den hoogh-proost dertien vaten rog 's jaars betaalt, als geweest zynde de schutten hoff, die aan de stad is gekomen. Zie Magistr. notulen van 8 Maart 1616 en 12 July 1706.

Capittel IV.

Geregtshof van het graafschap Maastricht, onder den titel van Leemcuylen en Vroenhoff.

Dit was de staat en de gesteltenis van het graafschap *Maastricht*, wanneer Keyzer Hendrik II de volle souvereyniteyt in het *dorp van Maastricht* aan den bisschop van Luyck, Notgerus, overdroegh of confirmeerde als alreets te voren gegeven. Deze spande alsdan zynen regterstoel aldaar tot waarneming, der justitie, finantie en policie, met uytsluyting van alle anderen zoo graaven, regters als anderzins. (1)

Welken indruk deze verandering op het gemoed der op-

---

(1) Wij hebben hierboven aangetoond in hoe verre de vorstelijke magt over Maastricht, door de diplomen van Lodewyk en Otto, aan den bisschop van Luik was toegestaan. Eene aanerkenning der *volle souvereineteit* — zoo als zich de Lenarts uitdrukt — vinden wij in een handvest van Keizer Hendrik II, gegeven den 10 Junij 1006. Deze Keizer altijd genegen, om de goederen der kerk van alle vreemde last en magt te bevrijden, de bevrijde te vermeerderen en de vermeerderde door koninglijke voorschriften te doen handhaven, verklaart, dat hem door Notgerus, bisschop van Luik, een brief met zegel, van Keizer Otto II is voorgelegd, waaruit blijkt, dat niet alleen die vorst, maar ook diens voorzaten, de Frankische vorsten Pipinus, Karel, Lodewijk en Lotharius, de schenkingen gedaan aan de kerk van Luik van verschillende plaatsen, en onder dezen van *Maastricht*, Mechelen, Eyck, Tongeren, Gembloux, Fosse, Malonne, Namen, Dinant enz. met hare aanklevigheden hebben goedgekeurd. Zoo keurt ook hij deze schenkingen goed, en beveelt bovendien ten strengste, dat in het vervolg geen graaf, noch regter, dan die door den bisschop daartoe gevolmagtigd is, zich in voormelde plaatsen en aanklevigheden begeve, noch om gedingen, noch om den landvrede, noch om den ban, noch om schat, noch om inning van tol der schepen of andere lasten, noch ter slechting van strijd tusschen vrijën en tusschen lijfeigenen in voormelde plaatsen wonende. « Firmissime jubemus, ut deinceps nullus comes, nullus judex, nisi cui episcopus commiserit, in prædicta loca, vel eorum territoria .... ad causas audiendas, vel ad freda, aut banna, aut tributa, aut de statione navium, vel de qualibet alia re, telonia exigenda, aut aliique districtionis negotia, super homines tam ingenuos, quam servos in eis manentes exercenda, nostris et futuris temporibus ingredi audeat, vel quidquam in eis contra voluntatem episcopi successorumque ejus attentare audeat. » Een afschrift van dit merkwaardig handvest op parkement, den 1 October 1333 op last van den toenmaligen officiaal van Luik geschreven, rust in het staatsarchief te Luik. Zie J. G. Schoonbroodt, *Inventaire, analitique et chronologique des chartes du chapitre de St-Lambert à Liége*, p. 2, nr 4. Zie verder Chapeauville, p. 212–213. (J.H.)

volgers van graaf Albuinus veroorzaakte kan men ligtelyk by zigh zelven opmaken, zigh stellende in de plaats van een persoon, die lange tyden jaloers op zyn gezagh, namens den keyzer als hertogh van Lotharingen, dit graafschap regeerde en nu eensklaps, in een dorp, dat hem tot hoofdplaats van zyn geheel graafschap diende en alwaar hy luysterlyk gezeten was, alle dit gezagh teenemaal verloor. Het is immers zeker dat, beroofd van de magt om met hoogheyd te bevelen en met stralenden glans de regeringh te handhaven, hy den eerbied dien men aan zyne persoon verschult was onder de ingezetenen eener plaats moest verliezen, waar zyne tegenwoordigheyd niets meer te beduyden had en de uitoefening zyner regtspraak teenemaal verboden was.

Dit begreep hy dan ook zelf zeer goed, hielt echter de aandoeningh van zyn ongeval in het hart verborgen en overwoog rypelyk wat hem te doen stond. Eene andere plaats van het grafelyk gebied te verkiezen en aldaar een hoofddorp op te rigten was voorzeker het beste plan, dat hem te volgen stond. De overvloet der levensmiddelen en de nabyheid der rivier, die hem zyne eerste residentie zoo aangenaam hadden gemaakt (1), dienden ongetwyfelt eenigen invloed op die keuze te hebben. De plaats, die aan deze twee hoedanigheden 't best konde voldoen, was de *grafelyke Commel*, zoo wegens zyne lage by de rivier de *Jeker*, als wegens zyne naburigheid van het dorp *Maastricht* en *St-Pieter*, welk laatste eene onuytputtelyke bron was van alle soorten van groentens en vegetale producten tot de huyshoudingh nodigh.

De uytslagh van zaken liet wel zien, dat zyne keuze op dit deel gevallen was, mits hy aldaar op eene groote open plaats, tusschen de Jeker en den wegh van Montenaken

(1) Impetus fluminis lætificat civitatem. Ps. 45.

een kasteel bouwde, de *Munt* genoemd, alwaar hy zigh met zyne *vicarii*, *centenarii* en *scabini* terug trok en het oppergeregt voor het overige deel van zyn graafschap spande.

De leemstoffen waaruit de omliggende gronden meestal zamengesteld waren, bragten een groot gemak by tot den opbouw der huyzen, welkers nieuwe verzamelingh dan ook den naam van *dorp van Leemcuylen* aannam (1) en mede aan het nieuwe geregtshof onderworpen werd. Daar echter dusdanige oppergeregtshoven ook wel in dien tyd *Vroenhoff* genoemd werden (2), zoo werd dit hof in het vervolg onverschilligh onder den titel van *Leemkuylen* of *Vroenhoff* uytgedrukt (3).

Daar een dergelyk geregtshof veele onderhoorigen heeft, en de grafelyke treyn de circulatie van het geld met zigh sleept, werd deze colonie welhaast een aanzienlyk dorp, dat in de voorregten van Maastricht tredende de nieuwe hoofdplaats van het nogh overblyvende deel des graafschaps uytmaakte; en daar de toevloed der bevolkingh den moed van den graaf dagelyks meer en meer opwekte, spaarde deze geen aandaght, rust of geld, om zyne nieuwe zetelplaats met Maastricht gelyk te maken.

Denkelyk zoude zyn voornemen door maght van geld en na verloop van tyd geheel of ten deele gelukt zyn, byaldien hy dit overige district in zyn geheel had kunnen behouden. Maar een onvoorzien geval deed al deze bloeijende vooruytzighten op eens verdwynen en de zoo rypelyk overlegde maatregels in deugen vallen.

---

(1) Math. Herben noemt de oude Tongersche poort, *porta fossæ glebacæ* of leemcuylen poort.

(2) *Frohn* significat dominicalis unde dominica domus *froenhoff*. Dipl. Trev. I, 662. Curtis dominicalis vocatur Froenhoff. Ann. trev. ad annum 909.

(3) Curia Linculensis, vulgariter Vroenhoff dicta. Bulla aurea Caroli V.

Capittel V.

De Abtdy van St-Servaas van het graafschap Maastricht gescheyden.

Zoo als hier voren is opgemerkt had Karel de Groote van den Paus het reght bekomen, om aan de bisschoppen en de abten de investituur te geven. Onder dit voorwendsel hadden zyne opvolgers het gebruyk in zwangh gebragt, om over de abdyen als over hunne eygene goederen te beschikken.

Denkelyk op dit gepretendeerde reght steunende had keyzer Arnulf, in den jare 889, de Abdy van St-Servaas aan Radbod, aartsbisschop van Trier geschonken, wiens opvolger Rutgerus dezelve aan hertogh Giselbert, in den jare 925, voor zyn leven overliet (1). De opvolgers van Giselbert hielden dezelve in bezit. Maar keyzer Otto I deze onbetamelyke handelwyze bespeurende gaf deze abdy weder aan den aartsbisschop terug (2). Dogh zyn bevel was van dusdanigh kleyn uytwerksel, dat zyne opvolgers in het ryk in het volle bezit der abdy zyn gebleeven.

De annalen van het klooster Epterdach laten den bedrukten toestand der abdyen van dien tyt genoegzaam te voorschyn komen (3), en de historie van het bisdom Bremen bewyst ten klaarste, dat deze geestelyke verdrukkingh, onder keyzer Hendrik IV, nogh steeds

---

(1) Anal. Trev. ad annum 929. Veele liefhebbers der outheden van Maastricht zyn van gevoelen, dat hertogh Giselbert zyne residentie als abt hieldt, daar waar nu het klooster van den *Bajard* is, eensdeels omdat de Hooghproost van St-Servaas aldaar nogh heden eenige voorregten geniet, en anderdeels omdat daar tegenover, door de geheele *Commer* van St-Servaas eene straat loopt reght naar het kasteel de *Munt*, in het dorp van *Leemcuylen* gelegen, welke straat nogh heden de Abtstraat genoemd wordt.

(2) Zie dipl. Ottonis, de anno 941, apud Brouwer.

(3) « Monasteria potentum gubernaculis jactabantur, comites sustinebant galeatos magis quam mitratos abbates. » Brouwer ad ann. 975.

voortduurde (1), dusverre zelfs, dat hy om dergelyke handelingen door den Paus in den ban werd gedaan.

Onder andere buytensporigheden, die van hem in de Triersche annalen, op den jare 1083, worden aangehaalt, vindt men, dat hy te Romen komende den Paus Gregorius afzette en Clement III in dien plaats deet verkiezen. De Duytsche en Loreynsche heeren, de zaken der Kerk ter harte nemende, lieten intusschen niet na alle pogingen in te spannen, om hem tot rede te brengen; dogh dit alles bleef zonder gevolgh, zoo lang de vorst in voorspoet leefde.

Maar de tyd gekomen zynde, dat hy door den hertogh van Calabrië uyt Romen gedreven werd en in Duytschland wederkeerende door koningh Herman eene volle nederlaagh bekwam, was er meer hoop dan ooit om hem met den stoel van Romen te vereenigen. De heeren vernieuwden nu weder hunne vroegere pogingen; maar het groote beletsel voor den vrede was het idool Clemens III, dat de keyzer zigh zelf gemaakt had en dat hy fatsoenelyker wyze niet kon omver stooten.

Dezen tegenpaus metter tyd wettigh te zien verkiezen was ongetwyfeld een zyner geliefste plannen. Om allengskens daar toe te geraken en het Roomsche hof met een zoet toompje te leyden, begon hy eenige abdyen, cloosters en geestelyke goederen, die hy tot hieraan ongeoorloofd bezeten had, aan de bisschoppen te restitueren (2). De dood vernomen hebbende van Gregorius VII, tydsstip waarop zijn voornemen moest ten uitvoer gebragt worden, wilde hy het hof van Romen een uytsteekent denkbeelt van zyne christelyke gevoelens geven en verklaarde

(1) Episcopatus abbatiasque palam proscribere et monasteriorum fundos sectioni subjicere, dignitates ecclesiasticas fœdi conditione quæstus distribuere mos erat. Brouwer, ad annum 1063.

(2) Chapeauv. II, p. 12. Dipl. Trev. I, p. 455.

in een hoogdravend *diploma*, dat de kerk van St-Servaas, die hy met alle haar toebehoor nogh steeds in bezit had, in de toekomst aan niemant zoude onderworpen zyn, dan aan den Paus en het Roomsche ryk (1), zich reserverende de collatie van de voogdy of *advocatie* (2). Groote schoenen voorwaar, van andermans leer gemaakt, die hy present deed, maar die niet in staat waren om de Romeynen er mede door het slyk te doen wandelen, want deze kenden het bedrogh, dat al te dikwyls onder het blinkend zwertsel schuylt en koozen tot Paus Victor III, die den banvloek tegen keyzer Hendrik uytgesproken, vernieuwde.

(1) Van Heylerhoff beschrijft de wisselvalligheden, die de abdij in de Xde en XIde eeuw van den kant der wereldlijke overheid onderging, en waarvan onze schrijver maar in het algemeen gewag maakt, op de volgende wijs: « En l'année 889, l'empereur Arnould, roi de Lorraine, donna l'abbaye de St-Servais à Rathbot, archevêque de Trèves. Mais peu de temps après Zwentibold, bâtard d'Arnould, créé par son père roi de la Lorraine, fit présent de la même abbaye à Raginaire, comte de Hainaut et duc de la Basse-Lorraine. Mais ce prince fougueux et versatile, sous prétexte d'avoir été trompé par ses conseillers, l'ôta à Raginaire et la rendit à Rahoth en 898. Après la mort de Zwentibold, Raginaire se remit par force en possession de l'abbaye, qu'il conserva jusqu'en 919. Alors Charles-le-Simple vainquit Raginaire, conquit le duché de la Basse-Lorraine et rendit l'abbaye à Rutgère, archevêque de Trèves. Bientôt Gislebert, fils de Raginaire, la reprit les armes à la main, et, en 928, la Lorraine ayant été reconquise sur la France, l'empereur Henri Ier, du consentement de l'archevêque, céda l'abbaye à Gislebert pour sa vie durant. Après sa mort notre clergé (de St-Servais) fut longtemps en butte aux vexations de ses héritiers, et ce ne fut qu'en 946 qu'on en vint à un accord, par l'entremise de l'empereur Otton Ier. Celui-ci reconnut encore les droits de l'archevêque de Trèves sur l'abbaye, mais échangea ses droits sur un autre bien. L'empereur Otton III annulla en 995 cet échange et rétablit l'archevêque dans l'entière jouissance de ses anciens droits. Enfin en 1087, l'empereur Henri IV, par un diplôme donné au palais d'Aix-la-Chapelle, affranchit le chapitre de sa longue servitude, en déclarant qu'à l'avenir il serait reconnu libre impérial, et resterait à jamais séparé de la propriété de toute autre eglise, et cela, est-il dit à juste titre, puisque presque tous les membres de son clergé étaient libres de naissance, et que l'église fut anciennement le siége de vingt (?) évêques, et avait été reconnue depuis longtemps cour impériale et royale. » *Annuaire du Limbourg* de 1828, p. 142 et 143. (J. H.)

(2) Diploma Henrici IV, indictione 10ma anni 1087, in archivis Sti Servatii. Wat de advocatie over eene abdije beduidt, kan men lezen omtrent St-Truyden bij Mantels *Hist. Loss.* Libr. IV. — Zie verder: L'abbé J. Demal, *L'avouerie de St-Trond, épisode de l'histoire de cette ville.* St-Trond 1856, en A. Perreau, L'avouerie de Maestricht, *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, tom VI, pp. 312—324. (J. H.)

Wie zou niet denken, dat de vatikaansche bliksem in staat was, den rampzaligen vorst dusdanigh in woede te brenghen, dat hy zyne gedane verklaringhen ten opzigte van St-Servaas wederriep. Maar dit was zoo niet. Integendeel deze werden, niet tegenstaande zyn onverwaghte tegenspoet, volstandigh ten uytvoer gebraght. Ik zal daarom den keizerlyken giftbrief, als tot myne *Aanmerkingen* te pas komende, bespreken. Om de gevolgen der verklaringh van Hendrik IV wel te begrypen, dient vooraf bemerkt te worden, dat de kerk of abdy van St. Servaas, niet tegenstaande de translatie van den bisschopsstoel, met al hare geestelykheyd en aanklevigheden onder den bisschop gehoorde en hy daarover, *tanquam loci ordinarius*, alle gesagh en correctie had. En veronderstelt, dat keyser Arnulf het reght hadde gehad, om deze abdy aan den aartsbisschop van Trier weg te schenken, om daarover als over zyne eygene goederen te beschikken, zoo kon zulks dogh den bisschop van Lnyck, als *ordinarius loci* in zyne geestelyke jurisdictie, die hy door het geheele graafschap en meer andere plaatsen uytoefende, niet krenken. Ten tweede, dat het hooghe geregtshof van *Leemkuylen* of *Vroenhoff* altoos in het laatste ressort, tot hier toe geoordeeld heeft, over de zaken van de dorpen van St. Servaas, welke in het graafschap van Maastricht gelegen waren; zoodat de uytvoer der verklaringh van Hendrik IV moest mede brenghen, de privatie van het geestelyk regt van den bisschop, als *ordinarius* der kerk van St. Servaas, de privatie van het reght des tribunaals van *Leemkuylen* of *Vroenhoff*, in zaken van ressort over de dorpen in het graafschap gelegen, en eindelyk de erectie dezer kerk in vrye ryks gesteltenis (1).

(1) Sit ergo praepositura ista cum altaris sui advocatia soli regali vel imperiali libertati adstricta, ab omni proprietate alterius ecclesiae aliena. Dipl. Henr. IV, Mir. Op. Dipl. tom IV, p. 186. (J. H.)

Ik begryp heel goed, dat deze zienswyze het gevoelen van een ieder niet zal medeslepen, dogh byaldien men gelieft te overwegen, dat van Hendriks tyden af, de keyzers deze kerk hebben erkent als een capittel met proost en deken, hebbende jurisdictie op en over haar clooster, en sprekende reght over hare suppoosten (1), dat de ryksvorsten finaal hebben geoordeeld over de exemptiën harer dorpen in het graafschap gelegen (2), en dat de Paus haar eene uytgebreyde geestelyke jurisdictie heeft verleent (3); ja, dat de keysers, sedert dien, de *advocatie* (nu proostdy genoemt), vergeven hebben; zoo zullen wy welhaast dit gevoelen aannemen, en ons by het aanschouwen der keyzerlyke adelaars, die op den toren preyken, dit feyt dikwyls herinneren.

Ik zal dus voor al't geen myn voorwerp aanbelangt vaststellen, dat sedert dien tyd de kerk of *kapittel van St-Servaas*, met alle hare dorpen, supoosten en dependentiën van het *graafschap Maastricht* is gesepareert geweest, en zal overgaan tot het onderzoek der dorpen van dit capittel, die alsdan in het district van het *graafschap* gelegen waren. By het doorloopen der reeds aangehaalde *diplomata* vinde ik deze te zyn: het dorp *Heer* (4), het dorp *Vlytingen* (5), het dorp *Ellicht* (6), den *cloosterlijken cingel* (7) en de *Commer van St-Servaas*.

Bij dezen voegende het dorp *Maastricht*, alreets ten voordeele van den bisschop van Luyck, van het graafschap gescheyden, zoo zal men vinden dat, na de geëffec-

---

(1) Dipl. Henrici V, ind 2â, 1109.
(2) Dipl. Frederici I, ind. 7â, 1174.
(3) Bulla Innoc. II, 2a cal. Apr., 1139.
(4) Dipl. Frederici I, ind. 7a, 1174.
(5) Dipl. Conrardi II, ind. 9a, 1146.
(6) Dipl. Henrici IV, ind. 10a, 1087.
(7) Dipl. Henrici V, ind. 2a, 1109

} In archivis St-Servatii.

De diplomen van 1087, 1109 en 1146 zijn afgedrukt bij Miræus. Op. Dipl. Tom. IV. (J. H.)

tueerde declaratie van keyzer Hendrik IV, het *graafschap Maastricht* (voor zoo veel het de jurisdictie van het gereght der *Leemcuylen* of *Vroenhoff* betreft), geene andere dorpen bevatte als: *Wilré*, *Montenaken*, *Volne* of *Heukelom* en de nieuw opgeregte hoofdplaats *Leemcuylen*, met eenige buyten leenen, nu *dorpen van redemptie* genoemt, waartoe ik nogh verder light zal byzetten.

Deze verscheydene verliezen kunnen wy wel op de helft van het graafschap stellen, zoo ten opzighte van het grafelyk gezagh, als der jurisdictie van het oppergereghtshoff, hetwelk nu niet alleen zyn vroegeren luyster, maar ook alle hoop, om weder in bloei te geraken, zagh verdwynen.

Inderdaad sedert de droevige uytspraak van Hendrik IV zagh het dorp Maastricht zynen mededinger verdwynen, dus verre zelfs dat men te *Leemcuylen* geene graven meer ontmoet. Denkelyk hadden de keyzers als hertogen van Lotharingen, in aanzien van de kleyne oppervlakte, het bestier van dit graafschap opgedragen aan een der *vicarii* met eenige schepenen, gevende aan den eersten den naam van Schoutt, zoo als dat in het ryk (1) reeds gebruykelyk was, en makende van dit oppergeregtshoff eene gewone reghtbank in zaken van appel aan het ryk onderworpen (2).

(*Wordt vervolgd.*)

---

(1) « Non diu vivente comitum potestate, suffectus ei tandem vicarius comitis, qui praetor sive scultetus dici solet cum scabinis. » Brouwer ad annum 802.

(2) Declaratio Joannis ducis Brabantiæ, 9 Nov. 1291.

SOUVENIRS DE PROMENADES A GRONSFELD.

Le village de Gronsfeld est une longue rangée de maisons qui, pendant près d'une demi-lieue, borde sans interruptions, les deux côtés de la route de *Maestricht* à *Verviers* (1). La partie du village qui regarde la Belqique, porte le nom bizarre de *Tartarije*. Ce nom est dû à quelques familles de ces hordes errantes de Bohémiens ou d'Egyptiens, comme on les nommait indifféremment au XVIIe siècle, qui, ayant renoncé à la vie nomade, se sont fixés à demeure dans cet endroit. Ce qui le prouve, c'est que les habitants de Gronsfeld ne considèrent pas encore cette partie de leur commune comme le vrai Gronsfeld; c'est toujours un Gronsfeld intrus, et la population qui l'habite, présente même certains traits qui établissent une différence sensible avec la population autochthone. (2).

C'est à Gronsfeld que viennent mourir ces belles collines boisées qui commencent en face du village de *Eysden*; elles se terminent par des mamelons arides ou cultivés qui s'évasent, pour former la grande plaine qui s'étend devant *Wyck*. Quatre vallées, ou plutôt quatre gorges, trouent cette chaine de collines; gorges profondes, tortueuses; pleines d'ombre et de fraicheur, mais si peu fréquentées qu'il ne m'est jamais arrivé d'y rencontrer un passant.

---

(1) Un auteur ancien Gelenius — *De magnitudine Coloniæ Agrippinæ* — place le *Corovallum* des Romains à Gronsveld. Cette opinion ne compte plus guère de partisans, à mon avis cependant la question est loin d'être tranchée.

(2) Quand dans les VXIIe et XVIIIe siècles, ces bandes de Bohémiens, probablement attirés par les excavations de la montagne de Saint-Pierre, où elles trouvaient un refuge tout préparé, vinrent s'abattre dans les environs de Maestricht, on les désignait dans le pays, par le nom de *Taters*.

Cette solitude y répand quelque chose de mystérieux; puis les chemins qui les traversent — *les fossés* comme on les appelle dans le pays, et ce nom les dépeint parfaitement — sont si anciens, ils ont vu des choses si étranges, qu'ils reportent forcément la pensée vers les plus reculés de notre histoire, et le promeneur éprouve un violent désir de fouiller ces ravins, pour y découvrir quelque trace des événements dont ils ont été les témoins muets et impassibles. Les trois premières vallées, après mille circuits, débouchent sur le grand plâteau vers *Eckelraed*, près de *Sainte-Gertrude*, la dernière, plus large mais non moins sinueuse, vient finir devant *Keer*, et un bras se prolonge même jusque près de *Hontem*. Nous nous occuperons de celle-ci qui seule mérite notre attention.

Disons auparavant que, comme ceux de la Montagne de Saint-Pierre, les flancs de ces collines récèlent de la marne, car à l'entrée de la vallée, près d'une riante maisonnette, perchée à mi-côte, qui sert d'habitation au garde du bois, nous remarquons des excavations qui donnent entrée dans les carrières souterraines (1). Il en existe sept ou huit, mais au contraire de celles de Saint-Pierre, elles ne se rejoignent point intérieurement, et forment ainsi des exploitations isolées. Ces cryptes qui, partout ailleurs, auraient de l'importance, sont donc effacées par leurs rivales, et ne jouissent d'aucune réputation, on n'en parle pas; elles sont en outre abandonnées, sauf une seule, nommée *l'Enfer*, d'où l'on continue à extraire de la marne. J'ai retrouvé là les débris fossiles, les orgues géologiques, les longues galeries, les massifs piliers carrés des souterrains

(1) Notons en passant que, près de la maison de ce garde, à l'endroit où l'on a planté quatre peupliers, s'élevait la potence du bon vieux temps. Les derniers débris en ont été enlevés il y a une quinzaine d'années. Ce lieu est toujours mal famé, *il n'y pousse rien*, disent les paysans. Les terrains d'alentour se nomment encore *en dessous de la potence*. On la voyait de plusieurs lieues, et le supplicié avait l'avantage d'y jouir d'un des plus splendides panoramas.

de Saint-Pierre; seulement les galeries ne sont pas aussi élevées, signe certain qu'elles n'ont pas l'antiquité de celles de l'autre côté de la Meuse, ou du moins que l'exploitation n'en a pas été continuée aussi longtemps. Ces pierres de sable ont servi à construire le château ainsi que les maisons de Gronsfeld et celles de certains petits villages des environs. Sous l'empire français on y fabriquait du salpêtre, et aujourd'hui encore d'épaisses couches d'un fumier nitreux exhaussent le sol de certaines galeries.

Les taillis qui ombragent les versants de ces collines, sont les derniers survivants d'une antique forêt qui couvrait de ses ombres épaisses une immense étendue de pays, et servait de demeure à des tribus germaniques dont quelques traces existent encore dans la vallée. Pénétrons-y sans crainte, les échos du vallon ont oublié depuis longtemps les cris des victimes humaines, nous n'y rencontrerons plus de druide, la faucille d'or en main, allant cueillir le gui sacré (1).

A mi-chemin de *Gronsfeld* à *Keer*, la vallée s'élargit, le bois s'éclaircit brusquemment, pour former une grande clairière qui a conservé le nom significatif de *Dor* ou de *Tor*. Dans cette clairière, entourée d'un fossé et d'élévations en terre, semblables à un rempart, dans ce nom de *Dor*, dans ces travaux, ouvrages de la main de l'homme, dans le choix même de cet emplacement, situé à proximité de *Hontem*, n'avons-nous pas des indications suffisantes pour reconnaître une forêt sacrée et un lieu consacré par nos pères au culte de *Thor*, le dieu des combats (2)?

---

(1) Les forêts s'étendaient jusqu'à la Meuse, car le nom *Ryckholt* - nom d'un hameau de Gronsfeld - signifie forêt puissante, forte.

(2) Lorsque la seconde édition des *Promenades dans les environs de Visé* a paru, je n'avais pas connaissance de l'ouvrage du savant professeur Blommaert. intitulée : *Aloude geschiedenis der Belgen*. Je suis heureux de m'être rencontré avec lui pour l'emplacement de *Atuatuca*, en effet, il

Une partie de cette clairière ayant été reboisée il y a une dizaine d'années, on découvrit dans l'endroit le plus élevé du terrain, et du *côté de l'orient* (1), des substructions d'édifices ruinés, autels qui peut-être avaient servi aux sacrifices sanglants des Celtes ou des Germains, ou habitations des prêtres attachés au culte du Dieu *Thor* (2). Cette clairière est le point de jonction de tous les plus anciens chemins de ces contrées, de ceux que je considère comme tracés primitivement par les Eburons, et qui tous aboutissent ou passent à *Hontem*, savoir : ceux d'*Eckelraed*, de *Sainte-Gertrude*, de *Gronsfeld*, de *Houtem* et de *Keer*, chemins qui, après avoir été des *diverticulum* romains, disparaissent ou se perdent ensuite dans les provinces rhénanes. Le chemin de Keer s'embranche à la vieille chaussée de Meerssen, dite *chemin royal*, celui d'Eckelraed a un nom tout particulier qu'il doit à une procession, il s'appelle *Bronkweeg*, chemin de la procession,

---

dit, en parlant de *Keer*, « dans les environs était situé Atuatuca », *Hontem* est à une petite demi lieue de *Keer* — et ailleurs il ajoute, « dans aucun cas ce ne peut être Tongres ». D'accord avec l'opinion du général bavarois Von Göler, et, si j'osais ajouter, avec celle que j'ai développée, il distingue deux Atuatuca : *Atuatuca* (*Eburonum*) celui des commentaires de César, détruit de fond en comble par les légions romaines lors de la dévastation de l'Eburonie, et qui par conséquent n'a pu figurer sur aucune carte, et *Atuatuca Tougrorum*, celui de l'itinéraire d'Antonin, Tongres, bâti lorsque l'Eburonie, sous les règnes d'Auguste et de Tibère, fut repeuplée par diverses tribus germaniques, qui prirent le nom collectif de *Tongriens*. D'un autre côté, le chef de bataillon Sarrette, *Quelques pages des commentaires de César*, Paris 1863, a démontré péremptoirement, preuves militaires en main, que *Hontem* est le *Atuatuca de Sabinus et Cotta*. N'aurait-il pas pu ajouter qu'il ne faisait que développer, militairement parlant, une opinion déjà soutenue par un Belge ?

(1) Un ravin profond, qui longe cette partie du bois, porte encore aujourd'hui le nom de *Gorge de l'Orient*.

(2) Voici la description que fait Blommaert d'une de ces clairières. Le lieu du sacrifice était entouré d'un fossé ou d'une haie. Vers l'orient se dressait l'autel (Wihuns) il était formé de plusieurs blocs de pierres avec un grand couvercle. On y conservait aussi les instruments employés aux sacrifices, tels que vases, marteaux, hâches et couteaux en silex. La forêt environnante était sainte ; les malfaiteurs et les réfugiés y trouvaient un asile inviolable (Aloude geschiedenis der Belgen). Nous voyons ici l'origine des lieux d'asile, une des plaies du moyen-âge.

mais plus spécialement de la procession armée, celle qui était défendue ou protégée par la *Bronk* (1).

Dans la vallée, près de *Dor*, se voyait autrefois une petite chapelle sur le bord d'une fontaine, nommée *heilige fontein*, fontaine sainte, la chapelle est démolie et la fontaine est comblée, l'eau même aura trouvé un écoulement souterrain, car il n'en paraît aucune trace à la surface du sol. Dans les temps anciens c'était un lieu de pélérinage très-fréquenté, car à cause du Saint, ou indépendamment des mérites du Saint, cette eau, paraît-il, était souveraine pour la guérison des maux d'yeux. Ces pélérinages, qui tendent à disparaître de jour en jour, ont eu pour point de départ les pelérinages judiciaires, dont l'origine peut remonter au XIIe siècle, et qui furent abolis en 1618, par un édit des archiducs Albert et Isabelle (2). Toutefois le peuple n'a pas encore perdu le goût de ces courses soi-disant pieuses et qui trop souvent dégénèrent en abus. L'auteur de l'admirable ouvrage l'*Imitation de Jésus-Christ*, a dit pourtant que de fréquents pélérinages ne sont pas le moyen de se sanctifier : *qui multum peregrinantur raro sanctificantur.*

Au sortir de la vallée, à *Keer*, en creusant, il y a quelques années, les fondements d'une grange, on trouva une urne remplie de cendres et d'ossements brulés. *Keer* est traversé par la voie consulaire de Cologne à Bavai, nommée *heerbaan*, chemin des armées dont le tracé est apparent, et même dont certaines parties empierrées existent encore, dans plusieurs villages des environs de Maestricht. Ce grand chemin romain a donné nais-

(1) Voir ci-après ce que l'on entend à Gronsfeld et dans les environs par ce mot *Bronk*. Tous ces chemins viennent aboutir à la Meuse ; ils mériteraient une étude spéciale.

(2) Les pélérinages judiciaires étaient eux-mêmes un restant de la loi ripuaire et de l'ancienne coutume du Limbourg. — Des fouilles viennent de faire retrouver la source d'eau que l'on croyait perdue.

sance à un dicton populaire qui a cours dans le pays; quand un paysan veut exprimer qu'une chose est si ancienne que son origine se perd dans la nuit des temps, il dit : *elle est aussi vieille que le heerbaan.*

Nous comptons, dans la banlieue du village, quatre *lieux dits*, terminés par le suffixe *hof* qui est l'équivalent de celui *court* des provinces Wallonnes de la Belgique; ce sont le *Velthof*, le *Weyngaerthof*, le *Venushof* et le *Panhof.*

Comme dans tous ces endroits j'avais rencontré, épars sur les champs, des débris de tuiles romaines, l'idée me vint un jour de faire fouiller quelques parties du *Velthof.* Le succès répondit à mon attente. Partout, et à une très légère profondeur, je trouvai en abondance des amas de tuileaux et de briques, des tessons de vases en poterie dont quelques-uns avec moutures, plus trois morceaux de fers ronds et pointus et des scories semblables à celles de nos établissements métallurgiques.

Il est donc avéré qu'il a existé à Gronsfeld un établissement romain considérable, le plus considérable peut-être de tous ceux reconnus jusqu'à ce jour dans nos contrées, car ces débris s'étendent sur une superficie de 40 hectares (1). Le *Weyngaerthof* m'a donné en outre de ces petits carreaux en forme de losange, émaillés de diverses couleurs. Cet établissement, qui seul a subsisté jusque dans les temps modernes, paraît avoir été une ferme de grande importance, car nous voyons

(1) Cette vaste étendue de terrain, parsemée de débris, ne donnerait-elle pas une chance de probabilité à l'opinion qui place *Coriovallum* à Gronsfeld? Peut-on admettre, en effet, qu'un établissement isolé, comme par exemple celui de Fouron-le-Comte, couvre de ses ruines autant d'hectares de terrain? J'ai appris depuis qu'en creusant le sol des prairies du château pour y planter des arbres, on a mis au jour également quantité de morceaux de briques et de tuiles. Les constructions romaines auraient donc été bien plus importantes que je ne l'avais pensé d'abord, et il faudrait y voir, non pas un établissement isolé, mais une station militaire importante.

qu'en 1586, à la suite du terrible siége de Maestricht, il a fait, entre la supérieure du prieuré de Sinnich et Winand d'Imstenraed, seigneur de Mheer, l'objet d'une convention spéciale, afin d'y faire exécuter de commun accord les réparations nécessaires. Les terres du Weyngaerhof étaient en friche, *à cause des guerres du temps*, ajoute l'acte de convention. Il est probable que les petits carreaux émaillés datent de ces réparations du XVIe siècle. J'ai rencontré de plus au *Velthof* un tronçon de *diverticulum*, à peine recouvert de 30 à 40 centimètres de terre. Ce chemin, vraisemblablement, rattachait toutes ces constructions à la voie consulaire de Cologne à Maestricht — le *castellum* des Romains — qui passe près de là. Un autre chemin, actuellement réduit à l'état de sentier, et appelé le *Vourenvoetpat*, les faisait communiquer avec la villa du *Steenbosch*, à Fouron-le-Comte (1). Il est très probable que leur destruction remonte, comme celle du *Steenbosch*, à l'invasion des Francs, vers la fin du IIIe siècle, lorsqu'ils ruinèrent toutes les places fortes des bords de la Meuse. Seul, le *Weyngaerthof*, qui peut-être avait moins souffert, sera devenu, après avoir été réparé, le centre d'une exploitation agricole avec vignobles, ainsi que l'indique son nom.

Entre ces divers emplacements et la vallée de Sainte-Gertrude, au pied de la chaine de collines, s'étendent les campagnes connues sous le nom de *Moorgraef*, fossé des Maures. On y déterre assez fréquemment des ossements humains, et en relevant la berge d'un champ, situé sur la déclivité de la côte, on en a extrait un grand nombre. Jusqu'en 1863 on y voyait une tombelle connue sous le nom de *Tombe de la Sorcière*, mais un fermier calculateur, qui

(1) Maestricht, pendant la période romaine, est appelé simplement *Castellum*, ce qui indique qu'il n'était point alors une ville, mais une tête de pont fortifiée, n'ayant que de la cavalerie pour garnison. Le nom de *Trajectum ad Mosam* n'apparait que plus tard, dans les chroniqueurs du moyen-âge.

déplorait une pareille déperdition de terrain, a jugé convenable de la faire disparaître.

Auri sacra fames.

Je fis cependant creuser son emplacement, mais je ne tardai pas à reconnaître que j'avais été devancé, et qu'anciennement le *tumulus* avait été fouillé. Je ne recueillis que quelques ossements, et, parmi eux, un petit morceau de fer brisé, dont il me fut impossible de déterminer l'usage. Ce nom de *Tombe de la sorcière*, gros de promesses, avait sans doute ébloui, de son auréole de sorcellerie, quelque paysan du moyen-âge qui avait espéré trouver là ou un trésor caché, ou quelque talisman surnaturel. Un autre petit *tumulus*, placé sous la sauvegarde d'une croix, se voit encore sur le bord du carrefour des chemins qui traversent ces campagnes.

Le *Moorgraef* touche au *Tomveld*, au *Tommelweg* et au *Tommelsgraef*, champ, chemin et fossé des tombes. J'ai déjà fait observer que les villageois désignent habituellement les Romains par ce nom de Maures, dès lors ne pourrait-on pas voir dans le *Moorgraef* et dans les champs mortuaires qui l'environnent, un de ces lieux où dorment les vaincus de la grande bataille de *Sainte-Gertrude.*

Maintenant, rassemblons ces restes germains et romains, ces traditions ayant cours à *Keer*, à *Hontem* et à *Sainte-Gertrude*, ces charniers du *Moorgraef* et du *Tomveld*, cette fontaine sacrée qui fournissait l'eau pour les sacrifices, cette clairière qui porte encore le nom d'une divinité teutonique, ces vieux chemins éburons, métamorphosés plus tard en *diverticulum* romains, chemins qui tous aboutissent à *Hontem*, joignez à cela l'opinion désintéressée de Ernst, de Pelerin, de Blommaert, de Delvaux, de Dewez même, (1) et jugez si j'ai tort de

(1) Wittem, le Atuatuca de Dewez n'est pas éloigné de Keer.

regarder *Hontem* comme étant le *Atuatuca Eburonum*. Tout s'y trouve réuni, le bois sacré — *lucus* — bois formidable, bois terrible, — *Silvæ priscâ formidine sacræ* — où les guerriers se réunissaient pour célébrer les mystères du dieu *Thor*, et, tout à côté, la forteresse du clan, lieu de refuge pour les vieillards, les femmes et les enfants. Ainsi, côte à côte, ce qui fonde et soutient les sociétés, la religion et l'amour de la famille (1).

Mais j'allais oublier une particularité.

A *Keer* encore se voit un des arbres les plus vieux peut-être de tout le pays d'outre-Meuse, un tilleul, arbre essentiellement belge, que nos pères choisissaient de préférence, pour conserver le souvenir d'un fait mémorable. De plus le tilleul était consacré au dieu *Thor*.

Oui, ces lieux, pour moi, exhalent le parfum de la plus haute antiquité, ils sont encore imprégnés de la sombre et mystérieuse mythologie celto-germanique, ces collines, ces ravins ont entendu les serments d'Ambiorix et de ses guerriers, jurant, sur les autels du dieu de la guerre, d'exterminer les légions romaines ou de mourir pour la liberté de leurs foyers.

Ai-je été assez heureux pour faire partager mes convictions? N'ai-je pu seulement que faire réfléchir sur ces étranges ressemblances de noms, sur ces rencontres de chemins, sur ces vestiges de constructions, sur ces restes oubliés, souvenirs d'une civilisation qui n'est plus, et faire dire, le hasard est un grand dieu? Eh bien! écoutez encore.

Quix, le savant bibliothécaire d'Aix-la-Chapelle, qui, tout particulièrement a étudié cette contrée, dit comme Blommaert: « C'est dans les environs de *Keer* qu'il faut

---

(1) Voir : *Promenades dans les environs de Visé*, où la question de l'emplacement de *Atuatuca Eburonum*, forme un chapitre spécial.

chercher *Atuatuca* (1)... D'autres divinités germaniques, et même romaines, vont encore défiler devant nous. L'entrée du bois, près de la vallée, se nomme *Hel:* ne reconnaissez-vous pas le nom de *Hellia*, sœur de *Thor*? A côté nous avons le *Wodsboom*, l'arbre de Woden ou d'Odin, le père des dieux. Cet arbre n'existe plus, mais le champ où il croissait, en a gardé le nom (2). Entre Gronsfeld et Heer, nous trouvons le *Vroendoel.* Oserais-je bien traduire ce mot par vallée de *Freya*, femme d'Odin, déesse de la fertilité et de l'amour. A proximité du *Wodsboom* et de la clairière de *Thor* nous voyons le *Venushof* et le *Panhöf*, les fermes (courtils) de Venus et de Pan. Tous ces noms étranges ne nous attirent-ils pas par les grands souvenirs qu'ils réveillent et par un je ne sais quoi de mystérieux ?

Avant d'abandonner nos recherches dans les campagnes de Gronsfeld nous entrerons, en quittant la vallée, dans une petite carrière cachée au milieu des taillis. Ce n'est pas que, par elle même, elle présente quelque chose de remarquable, seulement, jusqu'à la réunion de notre pays à la France c'était un hermitage, et l'anachorète qui l'habitait, devait donner l'instruction anx enfants de Gronsfeld. On voit encore un enfoncement qui lui servait de lit.

Malgré tout le plaisir que nous avons à interroger ces clairières silencieuses, à errer dans ces bois germaniques, dans ces gorges sauvages, dans ces chemins verts et veloutés, si doux à marcher, à respirer le parfum des feuilles et de la mousse, humides de la rosée de la nuit, il nous

---

(1) Quix : *Geschichte der Stadt Aachen.*

(2) Au milieu d'une plaine nue, sans arbre, sans haie de clôture, se voit un espace d'environ un hectare, et dont l'un des côtés s'appuie sur les collines qui entourent la plaine. C'est le *Wodsboom.* Il a la forme d'un carré parfait. Ce carré, enclos d'un rempart en terre, s'appelle seul le *Wodsboom*, non les champs qui l'entourent, ce qui est à remarquer. On le distingue facilement de loin, parce que les talus du rempart sont couverts de brouissailles. Quand les moissons sont enlevées, ces broussailles sont l'unique verdure de la plaine. L'arbre d'Odin était planté au centre du carré. N'est-ce pas la description de Blommaert?

faut dire adieu à ces petits bonheurs, à ces mille impressions fugitives et charmantes que l'âme ressent au milieu de ces sites pittoresques et oubliés, de ces sites qu'aucun bruit du monde ne vient troubler. On se croirait ici à cent lieues de toute habitation, et j'avoue que cette solitude ne me déplaît pas; je ne suis jamais moins seul que lorsque je me promène seul, je lâche un peu la bride à la folle du logis, et le temps fuit trop vite.

Les bois plantés sur un terrain malingre sont, à mon avis, les plus agréables pour le promeneur; point de ces bas-fonds humides, aux ombres noires et glacées où l'on éprouve un vague malaise, les hautes futaies étant clairsemées, n'étouffent point les taillis qui prennent un air gai et riant, tout ce qui n'est pas boisé, est parsemé de genêts dont les fleurs d'or brillent à travers les ramées; les myrtiles et les bruyères couvrent le sol d'un tapis vert tendre, les chèvre-feuilles aux longs bras sarmenteux, les sorbiers et les sureaux en fleurs mêlent leur senteur balsamique à ces mille senteurs forestières; le doux murmure du vent, l'agitation vivante des arbres, le gazouillement des oiseaux, les bruits inexplicables de la végétation forment de merveilleuses harmonies, tandis que le coucou jette ses deux notes mélancoliques dans les profondeurs des taillis, et que l'on entend le tintement de la clarine de la vache du pauvre qui, sous l'œil de Dieu, paît en liberté dans les clairières.

Il faut avoir vécu, c'est-à-dire avoir souffert, pour bien apprécier les charmes ineffables de la campagne. L'âme s'y repose, s'y retrempe, s'y recueille au milieu des grands spectacles de la nature; elle prend en pitié nos agitations mesquines, elle voit mieux que tout ce qui vient de l'homme, s'efface et meurt, que tout est faux ou guindé, que les apparences les plus belles, les plus désintéressées, les plus nobles en apparence, cachent trop souvent des

côteries de famille ou de camaraderie, des intérêts privés, des convenances personnelles. Seule la nature, toujours jeune, toujours belle, toujours vraie, n'inspire aucun dégoût à ses admirateurs ; elle est ce qu'elle est. Plus on vieillit, plus on l'aime; aussi ai-je en horreur ces vieillards que la tombe réclame, et qui, fardés ou peints

Pour réparer des ans l'irréparable outrage

vont, la tête branlante, l'œil chassieux, la bouche édentée, se presser chaque soir au parquet de nos théâtres, afin de se galvaniser, lorgnette en main, aux nudités d'une danseuse quelconque. Il me semble voir une hideuse araignée, au corps velu et malsain, guettant un papillon aux aîles d'or et de soie. Mais revenons vite à la campagne. Chaque jour elle se présente sous un aspect nouveau, et ne se révèle qu'à ses amants. La matinée d'aujourd'hui n'est pas la même que celle d'hier : ces arbres, ces rochers, ce ruisseau, cette colline sont tout différents sous les rayons de ce brillant soleil, de ce qu'ils étaient hier par un temps couvert et brumeux; aujourd'hui ils sont joyeux, hier ils étaient mornes et désolés. Un nuage qui passe, une ondée, un coup de vent suffit pour modifier la physionomie de la campagne.

La Seigneurie de Gronsfeld, enclavée au milieu des comtés de *Daelhem* et de *Fauquemont*, était un fief de l'Empire (1). Il est à remarquer que le morcellement incroyable du sol a été le propre du système féodal. Ce morcellement provenait de la grande quantité de terrains patrimoniaux, sur lesquels les propriétaires avaient fait construire des châteaux forts qui devinrent, par la suite,

(1) En 1498, l'empereur Maximilien, par un diplôme longuement motivé, éleva Gronsfeld au rang de terre libre de l'Empire.

les chefs-lieux de seigneuries indépendantes. Ainsi se sont formées les seigneuries de *Daelhem*, de *Rolduc*, de *Fauquemont*, d'*Argenteau*, de *Gronsfeld*, de *Fouron-Saint-Martin*, domaines d'hommes libres ou dynastes, qui exerçaient, dans leur franc-alleu, une juridiction complétement indépendante de celle du comte de canton, où leurs biens étaient situés. Le droit de forteresse était la conséquence obligée du droit de guerre privée dont jouissait la noblesse.

«En 864, Charles-le-Chauve avait bien déclaré dans l'édit de Pistes que tous ceux qui avaient fait construire des châteaux sans son consentement, eussent à les démolir, et il ajoutait que les comtes feraient abattre ceux de ces châteaux que leurs propriétaires refuseraient de détruire. Mais les invasions normandes s'opposèrent que cet édit fût mis à exécution, car Charles-le-Chauve ne disposant point des ressources militaires suffisantes, pour s'opposer aux pirates scandinaves, autorisa les bénéficiers à exécuter chacun dans ses domaines, les travaux de défense qu'ils jugeraient nécessaires. C'est là l'origine du privilége que la noblesse territoriale n'a jamais cessé de réclamer pendant le cours du moyen-âge, et dont elle a si largement usé, en élevant dans chaque paroisse un château fortifié. L'existence de ces châteaux contribua à rendre les guerres privées plus fréquentes et plus interminables encore. En France, les châteaux-forts continuèrent de subsister légalement jusqu'en 1626, à cette date Richelieu les mit hors de la loi, et on démantela ceux qui n'étaient point situés sur les frontières, et qui ne pouvaient servir à la défense du pays (1)». Ainsi pendant huit siècles les nobles eurent le droit de bâtir une forteresse, et ils ne s'en firent point faute.

L'origine des Sires de Gronsfeld est difficile, ou plutôt impossible à établir aujourd'hui. C'est seulement dans le

(1) Ch. Louandre. De la noblesse française.

XIIIe siècle que leur existence apparaît d'une manière certaine. Guillaume, noble homme de Gronsfeld, est nommé dans une charte de l'année 1241.

Le comté ou la seigneurie de Gronsfeld comprenait au moyen-âge une certaine étendue de territoire, et exerçait sa juridiction sur plusieurs communes. Dans les derniers temps il ne se composait plus que du château et du village de Gronsfeld, de celui de *Hontem* et de quelques hameaux de peu d'importance.

Les comtes de Gronsfeld siégeaient aux assemblées du cercle de Westphalie entre les comtes de Pyrmont et de Reckheim. Ils étaient ainsi considérés comme membres ou grands vassaux de l'empire. Leur taxe était de 19 reichsthaler, 62 kreutzer. Les revenus du comté s'élevaient à 12,700 florins, d'après le récès de la députation de l'empire du 25 février 1803 (1).

Jusque vers le milieu du XIVe siècle, les Sires de Gronsfeld ne jouent point de rôle bien important dans l'histoire des provinces belges. Comme tous les personnages puissants, et par cela même à craindre, ils sont avoués d'abbaye, ils ont des querelles avec les villes voisines, ils en reçoivent des présents. Ce n'est qu'en 1357 que nous voyons Henri Ier, Sire de Gronsveld, figurer, avec d'autres Seigneurs, dans un acte d'engagement, le plus important et le plus ancien de ce genre pour le Limbourg. Il paraît que le besoin d'argent avait forcé Wenceslas, duc de Brabant et de Limbourg, à engager ce dernier duché, ou du moins quelques-unes de ses dépendances, et notre comte est un des co-signataires de cet acte. En 1364, il fut nommé l'un des jurés ou juges des infractions au repos public. On appelait ainsi une confédération pour le maintien de la paix (Landfried), créée d'abord sous les auspices

(1) Recherches sur l'ancien comté de Gronsfeld, par F. W.

du duc Jean III, et renforcée ensuite par Wenceslas. Les villes de *Maestricht*, d'*Aix-la-Chapelle*, de *Limbourg*, de *Rolduc*, de *Wassenberg*, de *Cologne*, et une foule de seigneurs entrèrent dans cette confédération, dont le but était de garantir la sûreté des chemins dans l'électorat de Cologne, le duché de Juliers et toute la province de Limbourg, jusqu'à l'Amblève et l'Ourte. A la funeste bataille de *Basweiler* (22 août 1371), livrée par Wenceslas au duc de Juliers qui, bien que faisant partie de l'association, favorisait les routiers au *Linfars*. quand il ne jugeait pas préférable de détrousser lui-même les voyageurs et les marchands, Jean, fils de Henri Ier de Gronsfeld, commandait la 52e route ou cohorte ; il ne portait encore que le titre de chevalier. Nous le trouvons avec celui de Seigneur de Gronsfeld à partir de 1375, époque à laquelle sans doute son père venait de quitter ce monde. En 1380, il vit encore sa puissance s'augmenter, car il reçut de la maison de Fauquemont la Seigneurie de *Fouron Saint-Martin*.

Lorsqu'après la mise en liberté de Wenceslas, fait prisonnier à *Basweiler*, la confédération eut été rétablie pour quatre ans, Jean II, Sire de Gronsfelt et Drossart de Rolduc, fut encore un des jurés (1). Il devait, ainsi que ses collègues, fournir, pour le service journalier, 50 cavaliers et pour les siéges et les expéditions, 100 cavaliers et 50 archers bien armés. La même année (2), les Seigneuries de *Eysden* et de *Cadier* (Keer) lui furent assignées pour hypothèques de la somme de 5500 florins d'or qu'il avait prêtés au duc. Celui-ci, jusqu'au remboursement, ne devait plus exiger dans ces villages ni aides, ni d'autres services. Jean rendit de grands services pécuniaires à Wenceslas

(1) Ce qui est particulier, c'est que le duc de Juliers qui avait anéanti la première confédération, rentra encore dans celle-ci.

(2) Le 24 mars 1375, selon Ernst, et le 14 octobre, d'après l'auteur de la notice déjà citée.

et figure dans beaucoup d'actes publics. Jeanne, qui succéda à Wenceslas, (1383) trouva malgré cela les finances dans un état déplorable; outre le prix de l'engagement de *Eysden* et de *Keer*, elle devait encore au Sire de Gronsfeld la grosse somme de 13067 vieux écus, et fut forcée de lui donner en garantie les pays de Limbourg et de Rolduc, avec leurs villes, leurs villages, leurs hameaux et tous leurs revenus, pour en jouir, lui et ses héritiers, jusqu'à ce qn'elle se fût complètement libérée.

Voici comment M. Rahlenbeck raconte la mort de Jean II: « D'année en année, Jean, Seigneur de Gronsfeld, devenait plus puissant. Déjà il possédait tout le Limbourg, le pays de Rolduc et celui de Wassenberg, quand la ville d'Aix-la-Chapelle, le redoutant à l'égal d'un souverain, lui promit cent marcs de Cologne par an, pour le maintien de ses priviléges et la défense de ses bourgeois. On résolut alors de le perdre. Pour cela on lui donna en engagère, à des conditions très-avantageuses, les seigneuries de Waldfeucht, de Gangelt et de Millen, espérant sans doute que Guillaume, duc de Juliers et de Gueldre, qui avait des droit formels sur ces châteaux, les ferait valoir les armes à la main. Cette attente fut déçue : le duc Guillaume trouva le sire de Gronsfeld si bien sur ses gardes, qu'il n'osa l'attaquer, et adressa, plein d'aigreur, ses réclamations à la cour de Bruxelles. Cette méchante affaire n'avait fait aucun progrès, quand Wenceslas, duc de Brabant, vint à mourir, et que son épouse Jeanne, plus embarrassée que jamais, déclara un jour, que le ciel seul pouvait lui venir en aide, en remettant bientôt entre ses mains l'héritage des sires de Gronsfeld, ainsi qu'il avait été stipulé en faveur du dernier survivant par le traité secret de 1375. Cette parole imprudente ne fut pas perdue; il se trouva, parmi les courtisans de la duchesse, un seigneur nommé Eustache de Bongard, qui s'empressa de se rendre au pays d'Outre-

Meuse, afin d'y jouer le rôle de la Providence. D'odieuses calomnies répandues sur le comte de Gronsfeld, l'attirèrent à Aix-la-Chapelle, où, dans la nuit du 25 août 1386, il fut assassiné au prieuré de Notre-Dame par Eustache de Bongard, aidé de Gothard de Schoonvorst (1) ».

L'assassinat du sire de Gronsfeld détermina son frère et successeur Henri II à entreprendre une guerre de vengeance contre les auteurs de ce guet-à-pens. Les Gronsfeld et les Schoonvorst, renforcés par leurs amis, se firent donc une guerre à mort qui dura trois années, et se termina par un compromis que l'archevêque de Cologne parvint à faire conclure entre ces deux puissantes familles. Du reste la duchesse Jeanne confirma à Marguérite de Mérode, veuve de Jean, et à Henri la possession des Seigneuries de *Eysden* et de *Cadier*, jusqu'au moment où elle et ses successeurs auraient remboursé les sommes avancées.

Henri III n'eut qu'une fille, Catherine de Gronsfeld, mariée à Thierry de Bronckhorst, Seigneur de Batenbourg. Par ce mariage le domaine de Gronsfeld passa, dans la première moitié du XVe siècle, dans la famille de Bronckhorst, et y demeura jusqu'en 1721. Un autre mariage le donna à la maison d'Arberg et de Valengin, mais il n'y resta que quelques années, et, en 1746, Marie Joséphine,

---

(1) *Histoire de la ville et du comté de Daelhem.* Froissart n'est pas d'accord avec M. Rahlenbeek, car il attribue positivement au duc de Gueldre l'assassinat du seigneur de Gronsfeld. Voici ce qu'il dit : Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, ayant déclaré la guerre à la duchesse Jeanne, avait cherché à corrompre le sire de Gronsfeld, « mais ce chevalier qui estait sage et loyal n'y voulut entendre et dit, que de telle chose on ne lui parlast plus, car pour recevoir mort on ni trouverait ja faculté en luy, ni qu'il voulut foire nulle trahyson envers sa naturelle dame ». Le duc lui suscita alors un ennemi dans la personne de messire Regnault de Schoonvorst, par les gens duquel il fut tué dans une rencontre, « dont Madame la duchesse de Brabant fut grandement courroucée et aussi fut tout le pays ».

Ernst, dans son histoire du Limbourg, d'où j'ai extrait cette note, ne se prononce pas.

comtesse d'Arberg et de Valengin, et héritière de Gronsfeld, ayant épousé Maximilien Emmanuel de Törring-Jettenbach, chambellan et conseiller de l'Electeur de Bavière, le fit entrer dans cette famille, qui le garda jusqu'à la révolution française. Celle-ci fit table rase de toutes les vieilles institutions, et brisa, pour toujours, les quelques liens qui pouvaient encore exister entre la Belgique et l'Empire (1).

Les dissentions religieuses du XVIe siècle se firent sentir à Gronsfeld, car, vers 1536, Jean Ier de Bronckhorst et de Batenbourg, Seigneur de Gronsfeld et de Rimbourg, Drossart du pays de Clèves, embrassa la religion réformée (2), et Jean II, mort en 1617, retourna au culte de ses pères. Le plus célèbre des Seigneurs de cette maison fut Josse Maximilien, qui servit sous Tilly et Papenheim, se trouva, en 1631, au sac de Magdebourg, et figure honorablement dans les fastes militaires de la guerre de trente ans.

Ce fut ce Seigneur qui fonda la société d'Arquebusiers qui existe encore à Gronsfeld (3). Après la bataille d'Ol-

---

(1) En 1530, Charles Quint avait affranchi tous ses états héréditaires de la dépendance et de la féodalité de l'empire germanique. Du reste ces pays n'avaient jamais été considérés comme étroitement unis à l'empire, et cette dépendance même diminua de siècle en siècle. Déjà sous la maison de Bourgogne il n'y avait plus que le relief et la prestation de serment.

(2) C'est probablement ce qui est cause que l'église de Gronsveld ne figure pas parmi celles des trois quartiers d'Outre-Meuse, lorsque le Roi d'Espagne, en sa qualité du duc de Brabant et de Limbourg, demanda, en 1567, une contribution sur les propriétés ecclésiastiques, contribution qui fut fixée par les prélats à 8000 fl. Brt et répartie sur toutes les églises et cures du pays d'Outre-Meuse.

(3) Cette compagnie qui, lorsqu'elle n'est pas en marche, s'appelle simplement *Schutterij*, prend, lorsqu'elle accompagne la procession en armes, le nom de *Bronk* - peut-être du nom de son fondateur. Composée uniquement de catholiques, elle avait pour mission de défendre la procession de Gronsfeld contre les attaques des religionnaires de Maestricht qui, à chaque sortie, ne manquaient jamais de l'insulter. A la révolution française les insignes de cette société furent transportés à Munich par le nommé Zollner, commissaire des Seigneurs de Gronsfeld; ils furent restitués 1839.

dendorf, où l'armée impériale fut mise en pleine déroute par les Suédois, les généraux autrichiens, et parmi eux, le comte de Gronsfeld, perdirent leur commandement. Il se retira alors du service, et vint habiter Cologne. D'après une tradition conservée â Gronsfeld, le comte aurait été condamné à lever à ses dépens, un corps de troupes de même force que celui qu'il avait perdu. Pour obéir à cette injonction il se serait trouvé dans la nécessité de vendre une grande partie de ses propriétés. La Société des Arquebusiers serait venue généreusement à son secours en lui restituant un bonnier de terre qu'elle devait à sa munificence. Ce qui donnerait une certaine vraisemblance à cette tradition c'est que, après l'année 1631, on ne voit plus les revenus de cette terre figurer dans les recettes de la compagnie.

Ce fut pendant le séjour du comte à Cologne, qu'eut lieu, au château même de Gronsfeld, le dénouement d'une série de pillages et de déprédations qui, pendant plus de deux années avaient désolé les environs de Liége, de Maestricht et d'Aix-la-Chapelle (1).

Il est à remarquer du reste que trop faible, pour faire respecter sa neutralité, le pays de Liége fut, pendant les XVIe et XVIIe siècles, un véritable lieu de rendez-vous, où venaient s'abattre les armées des grandes puissances de l'Europe. Placé entre l'Allemagne et la France il servait de

(1) La famille de Gronsfeld avait son habitation à Cologne dans la rue de l'*Etoile*. Cette maison est encore connue aujourd'hoi sous le nom de *Gronsvelderhof*. D'après Köhler (Historischer Münz-Belastigung) ce serait dans cet hôtel que la trop célèbre reine de France, Marie de Médicis, aurait séjourné et terminé sa vie dans le plus complet dénuement (1642). V. Hugo dit que c'est dans la maison Ibach, mais ce qui prouve l'assertion de Köhler, c'est que le comte Josse Maximilien fit, à cette occasion, frapper une médaille deveuue très-rare. M. Renier Chalon a publié dans la *Revue de la numismatique belge* des recherches intéressantes sur les monnaies des Seigneurs de Gronsfeld. Aujourd'hui une ferme qui porte le nom de *ferme de la monnaie*, n'est que l'ancien atelier-monétaire des Seigueurs de Gronsfeld, transformé en bâtiment d'exploitation rurale.

champ clos pour les batailles, de grenier pour les armées, et, en même temps, comme récréation, il fournissait aux soudards ses villes à rançonner, ses villages à brûler, ses châteaux à piller, ses femmes à violer. Depuis lors les puissances voisines s'étant agrandies, l'art de la guerre s'étant perfectionné, et les armées opérant sur de grandes étendues de terrain, il a fallu une arène plus vaste, et la Belgique a remplacé le pays de Liége, jusqu'au moment, où disparaissant à leur tour — comme après le moyen-âge ont disparu les duchés, les comtés et ces mille seigneuries indépendantes — les petits Etats seront absorbés par les grandes nationalités.

Donc en 1641, un sieur de Valmont, muni d'une commission de S. M. très-chrétienne le Roi de France, arriva dans le pays pour y faire des enrôlements, et se fixa aux environs de Maestricht. Quand il eut raccolé bon nombre de vauriens et de bandits, écume de tous les pays, il exhiba des ordres secrets qui lui enjoignaient d'élever un fort sur l'île de *Saint-Antoine*, au cœur même de Maestricht, et il s'y installa sans plus de façon. Voilà un petit échantillon de la manière dont on respectait les droits et la neutralité de l'état de Liége. Puis, comme il fallait nourrir sa troupe, de Valmont naturellement trouva tout simple de l'envoyer marauder dans le pays avoisinant.

A la suite d'un nouvel arrangement, ces aventuriers entrèrent au service de l'empereur d'Allemagne, et prirent le nom de *Hessois*, parce que beaucoup ds mercenaires sortis de la Hesse, vinrent grossir leurs rangs. Puis la Hollande les prit à sa solde, en ayant soin toutefois d'en laisser l'entretien à la principauté de Liége. En vain les états de Liége envoyèrent des députés aux Etats-Généraux pour les engager à retirer les Hessois du pays, leur mission échoua complétement, et les grands Etats firent la sourde oreille.

Cependant, en passant de main en main, et au milieu de ces négociations, ce ramassis de mécréants avait conservé son organisation militaire, et leur capitaine, un certain Cauwenberg, s'était, vers le mois de mai 1643, emparé par stratagème du château de Gronsfeld, dont il avait fait sa place d'armes. De là, comme d'un repaire, il sortait pour ravager le pays de Liége; force fut donc aux villes et aux villages de s'unir pour se débarrasser de cette horde de pillards.

On leva partout des troupes, jusque dans la ville d'Aix-la-Chapelle et les environs, et l'on parvint à rassembler une véritable armée; 15000 hommes d'infanterie, 1200 cavaliers avec un parc de 9 pièces d'artillerie (1). Cette armée, composée en grande partie de paysans mal armés et mal disciplinés, rachetait son défaut d'organisation par le désir furieux qu'elle avait de se venger des Hessois. Le 16 juillet, de grand matin, sous le commandement du comte de Heers, du colonel Miche, du bourgmestre de Liège, Wansoulle, elle vint mettre le siége devant le château de Gronsfeld. Pendant toute la journée il fut foudroyé sans relâche, et, vers huit heures du soir, les murs criblés de boulets, présentant des brèches énormes, la troupe liégeoise s'élança à l'assaut. En vain les Hessois, qui n'attendaient aucun quartier, se défendirent-ils avec la rage du désespoir. Accablés par le nombre, ils furent massacrés jusqu'au dernier sur les ruines de la forteresse, et leur digne capitaine, dont on s'était emparé vivant, fut, eu égard à sa qualité, accroché aux barreaux d'une fenêtre, *afin de souffrir plus longtemps* — ce sont les expressions dont se servent les vieux historiens liégeois — j'ajouterai,

(1) Ce nombre d'hommes me parait exagéré. Quoiqu'il en soit, le château fut attaqué du côté du village. Au pied des collines il y a des campagnes qui portent les noms de 1er, 2e et 3e camp. Bouille, *Histoire du pays de Liége*, dit que les assiégeants étaient au nombre de 6000 hommes. C'était suffisant.

et à la plus haute fenêtre, afin qu'on pût le voir des remparts de Maestricht.

Avant de se séparer, les alliés ruinèrent de fond en comble le vieux burg, qui ne fut plus rebâti.

L'examen de ses débris m'a donné à supposer que le dit Cauwenberg devait être ou un homme de peu de cervelle, ou un rôdomont doué d'une dose suffisante de présomption. En effet, on voit, par les quelques pans de murs qui ont échappé à la démolition, que le château était construit en pierre de sable, et je m'étonne que le capitaine se soit décidé à affronter le feu de l'artillerie, enfermé dans des murs aussi friables qui devaient, malgré leur épaisseur, se réduire en poudre après quelques coups de canon.

Bâti à peu près au centre de la longue rue qui compose le village, le château de Gronsfeld était entouré de fossés profonds et défendu par cinq grosses tours reliées par de hautes et épaisses murailles. Il n'avait qu'une seule porte qui s'ouvrait, derrière le village, sur un terrain de 55 hectares nommé le *Broek*, aujourd'hui propriété communale. On y voit encore les traces de l'ancien chemin appelé *Burggang*. En 1831, pendant le blocus de Maestricht, on déblaya les ruines de l'antique forteresse pour construire la villa actuelle. La chapelle, dont il n'y a plus de traces, se trouvait dans nne tour qui dominait le *broek*, les restes de cette tour sont devenus une étable à vaches(1).

En définitive le château moderne est une habitation de campagne très-agréable. On a cherché à tirer parti des quelques pans de murs et des restants de tours échappés au canon et à la pioche des Liégeois. Autant j'ai de dédain

(1) Comme le château de Gronsfeld touche aux endroits, où l'on rencontre les débris dont j'ai parlé, et qu'il forme pour ainsi dire, le point culminant du plâteau, je ne serais pas surpris qu'il se fut élevé sur une fortification romaine, car les établissements gallo-romains d'une certaine importance étaient souvent protégés par des ouvrages de défense.

pour ces rochers factices, pour ces simulacres de ruines que quelque bourgeois enrichi élève à grands frais dans son parc, et qu'il montre avec tout l'orgueil d'un parvenu, autant j'aime à rencontrer, enclavés au milieu des constructions de notre époque, ou enfouis sous un manteau de lierre, dans quelque coin reculé d'un vrai parc, ces débris authentiques, dont l'aspect vénérable vous saisit tout à coup, et vous reporte vers des temps de guerres continuelles, de troubles et de pillages qui vont mieux ressortir le calme et la tranquillité dont nous jouissons.

A tous les vieux débris se rattache quelque fait historique, quelque légende d'un passé dur et amer, quelque tradition touchante, tandis que les ruines neuves, les rochers artificiels semblent exhaler un arrière-gout de boutique, et poussent celui qui les contemple, à calculer mentalement ce qu'il a fallu sophistiquer de café, d'huile, de tabac, de poivre et de moutarde, ou rogner sur le poids, pour élever ces vains ornements.

L'église collégiale de Saint Servais, à Maestricht, compta parmi ses chanoines plusieurs membres de famille des Seigneurs de Gronsfeld qui, en outre, avaient le titre de bourgeois de la ville. Lorsque Maestricht fut assiégé par les Liégeois révoltés contre leur Evêque Jean de Bavière, le conseil communal adressa, le 30 décembre 1407, une lettre d'invitation à tous les nobles des environs, bourgeois de Maestricht, pour les appeler à la défense de la cité, et Henri de Gronsfeld figure au nombre des invités.

Puisque ces noms de Gronsfeld et de Maestricht se rencontrent ensemble pour la dernière fois sous ma plume, profitons-en pour rendre hommage au courage des paysans de Gronsfeld qui, dans le terrible siége de 1579, combattirent constamment avec les héroïques bourgeois de Maestricht, et le 8 avril surtout, se distinguérent à la défense de la porte de Tongres. Gronsfeld resta pendant longtemps

dépeuplé, et, plus de deux mois après la tuerie de Maestricht, des bandes de maraudeurs venaient encore fouiller les maisons désertes pour glaner sur les pas des Espagnols, ce qui pouvait avoir échappé à leur rapacité (1).

Je ne sache pas que les petits villages de *Heugem* et de *Scharn*, les derniers que nous rencontrons avant d'arriver à Maestricht, présentent quelque chose d'intéressant. C'est à *Heugem*, ainsi qu'à *Susteren*, *Reckheim* et *Wittem* que se tinrent principalement les prêches des religionnaires. En 1566, le fougeux prédicateur Herman Stuyker, que l'on pourrait appeler l'apôtre de la réforme dans les pays d'Outre-Meuse, vint remuer toutes ces contrées après avoir déjà soulevé Anvers. C'est encore à *Heugem* que le prince de Parme fit jeter le pont qui unissait, en amant de Maestricht, les deux rives de la Meuse, celui en aval fnt établi à *Haaren*. *Scharn* n'a rien gardé de son prieuré de dames nobles transféré ; dans le XII[e] siècle, à *Sinnich*. Seulement la tradition veut que nos chanoinesses aient été établies

(1) Il y a de différentes relations de ce siége ; la plus détaillée est celle de Strada. On prétend qu'elle est tirée du journal tenu par Serbellon, ingénieur en chef de l'armée du prince de Parme.

Voici qu'elle fut la conduite de Liége pendant cette période glorieuse de notre histoire : « La mission du comte de Berlaimont à Liége, ne fut pas infructueuse. Il revint vers la fin d'avril amenant avec lui 3000 houilleurs et 20 pièces de canons que la ville offrait à Farnèse, comme témoignage de fidélité et de sympathie pour le succès de ses armes. Ce secours fut reçu par les Espagnols avec la plus grande joie. la plus grande partie de leurs pionniers était hors de combats. Les Liégoeis offrirent encore à Farnèse de la poudre, des boulets, des machines de guerre de tout genre.

Disons le en passant, dans la lutte héroique de la Belgique et des *Provinces*-Unies contre l'Espagne, Liége ternit son blason d'une manière honteuse, en offrant à l'étranger des armes contre ses compatriotes. L'histoire, qui n'a personne à ménager, appelle de parcilles actions des infamies. Tandis qu'Anvers, Audenarde, Leyde, Harlem, Turnhout, Tournay, Mons, Bruxelles, Naarden, tombaient pierre à pierre sous le canon espagnol et ensanglantaient leurs ruines, Liége offrait ses bras et ses armes à un ennemi qu'elle pouvait écraser par un seul soulèvement Pris entre Maestricht, Anvers et Liége pas un Espagnol ne fut rester debout pour mander à Philippe II, comment la Belgique répondait au cartel qu'il lui avait jeté par la main d'Alvarez de Tolède, duc d'Albe, soldats bourreau que l'histoire a placé à côtés des plus sanglants proconsuls romains »

V. Joly. Siége de Maestricht, sous Alexandre Farnèse, duc de Parme, en 1579.

dans la ferme nommée aujourd'hui *Witte Vrouwenhof*, ferme des dames blanches, qui plus tard aurait appartenu aux Pénitentes de Sainte-Magdeleine, nommées vulgairement *dames blanches*, dont le couvent était le plus ancien de Maestricht.

Le sol que nous foulons garde les empreintes de tous les siéges de Maestricht. Il n'est pas un pouce de terrain qui n'ait été retourné dans les travaux nécessités par les circonvallations et les tranchées. Après la bataille d'*Othée* les habitants de Tongres furent même condamnés par les ordonnances promulguées à Lille (24 Octobre 1408), à combler à leur frais les fossés qu'ils avaient creusés lorsqu'ils assiégèrent le trop célèbre Jean-sans-pitié qui s'était réfugié dans Maestricht.

Une particularité assez remarquable, c'est que à partir du hameau de *Castert* (Eysden) où la *Vour* se jette dans la Meuse, jusqu'à Maestricht, il n'existe plus, à proprement parler, un seul ruisseau, car on ne peut donner ce nom à un misérable filet d'eau qui, en aval de *Breust*, essaie timidement d'atteindre la Meuse. Aussi on pourrait avancer que, depuis la *Vour* — deux lieues en amont de Maestricht — jusqu'à la *Geule* — deux lieues en aval — la rive droite de la Meuse est dépourvue de tout cours d'eau. Pas le moindre ruisselet ne descend du plateau où sont disséminés les villages de *Sainte-Gertrude*, de *Eckelraed*, *Hontem* et *Keer*. Et cependant cette absence d'eau n'a pas d'influence sur la végétation qui est saine et vigoureuse ; les aulnes, les saules, les joncs, la menthe, tous les végétaux, amis des humides bords, comme dit Lafontaine, y croissent à ravir et s'y rencontrent très fréquemment. Il est à supposer que le dépôt de marne crayeuse qui s'étend à plusieurs lieues autour de Maestricht et sur lequel repose la riche couche de terre végétale, faisant ici l'office d'un drainage immense, absorbe

l'eau du ciel et la distille dans la Meuse. Partant de là, point de ruisseau, mais partout un sol suffisamment humide où l'eau, en circulant lentement dans la marne comme à travers une éponge, communique à toutes les plantes la fraîcheur nécessaire pour leur bonne croissance.

Le sifflement d'une locomative qui chauffe dans la gare de *Wyck*, nous arrache tout à coup aux « souvenirs du » passé, aux rêveries du touriste, à ce plaisir contemplatif » ccmposé d'oubli et d'insouciance, ce plaisir du véritable » voyageur » pour nous ramener brutalement aux choses actuelles. Allez soulever la poussière des siècles avec une locomotive à vos trousses! CAUMARTIN.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES ARMOIRIES, CRIS D'ARMES ET DEVISES

DES

SOUVERAINS ET ÉTATS DE L'EUROPE,

EXPLIQUÉS PAR LES TRADITIONS LÉGENDAIRES ET HISTORIQUES, LA NUMISMATIQUE ET LA SIGILLOGRAPHIE.

De là sont venus les escus,
Les armes qu'ores on voit peintes,
Armes qui jadis furent teintes
Dans le sang des premiers vaincus;
De là les cris et les devises,
Le métail avec les couleurs
Dont, curieux en mille guises
Ils ont blasonné leurs valeurs.
(G. Eysenbach, *Histoire du Blason*, p. 1.)

(*Suite.*)

G.

**1346. Galles (Principauté de). Cimier, 3 *plumes d'autruche.* Devise : « *Ich dien,* » *Je sers.* Au milieu des rangs de l'armée française qui combattait à Crécy, on voyait servir, comme de simples chevaliers, Jean, roi de Bohême, et son fils Charles IV, empereur d'Allemagne. Le vieux roi, qui était aveugle, se trouvait à l'arrière-garde. Comme on lui rendait compte des événements : « Et où est Mgr. Charles, mon fils ? » dit-il. On lui répond qu'il combat vaillamment, qu'il a déjà reçu trois blessures. Jean, transporté de joie et de courage, presse ses compagnons de marcher au secours de leurs amis et de l'emmener avec eux. « Vous

êtes mes fidèles, — s'écrie-t-il, — je vous requiers que vous meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Alors les chevaliers, pour ne pas le perdre dans la mêlée, lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux et mirent le Roi tout devant, et ainsi s'en allèrent ensemble sur leurs ennemis. Le Roi de Bohême pénétra jusqu'au prince de Galles; mais la foule sépara ces deux champions, qui essayèrent plusieurs passades de lance. Puis le Roi alla si avant qu'il férit un coup de son épée, voire plus de quatre, et recombattit moult vigoureusement, et aussi firent ceulx de sa compagnie et si avant se boutèrent sur les Anglais, que tous y demeurèrent et furent le lendemain trouvés sur la place autour de leur Seigneur et tous leurs chevaux liés ensemble. » Pétrarque chanta le vieux Roi aveugle, et le jeune Édouard prit sa devise, qui devint celle des princes de Galles; c'étaient trois plumes d'autruche avec ces mots: « *Ich dien* (1) » L'héritier du trône anglais porte ce titre.

C'est la tradition française-allemande, la tradition anglaise porte que ces mots: « *Ich dien* » signifient « *le voici* », ce qui est vrai en gallois, c'eût été la réponse donnée en 1282 par Edouard Ier aux Gallois, en leur présentant son fils pour leur prince, depuis cette époque les fils aînés des Rois d'Angleterre ont toujours porté le titre de Prince de Galles.

Vers 488. GRANT-BRETAIGNE (Artus, roi de). — « *D'azur à 13 couronnes d'or posées* 3, 3, 3, 3 *et* 1. » « Et premièrement, c'est la devise de la forme blason et armes du très noble et très puissant Roy Artus, jadis Roy de la Grant-Bretagne, chevalier de la Table Ronde....., et trop serois maulvais et paresseux si ne descripvoys le blason de ses armes....... qu'il portoit d'azur à 13 couronnes d'or pour achoison (à l'occasion de 13 Royaumes qu'il conquesta (2). »

(1) Eysembach l. c. p. 185—6.
(2) Mss. cité dans l'*Histoire d'Angleterre* par le Bon Boujoux, t. 1, p. 39.

*1066—1087. GRANDE-BRETAGNE (Royaume de). Les armes d'*Angleterre* sont « *de gueules à 3 léopards d'or l'un sur l'autre.* »

**1327 à 1377. Devise: « *Dieu et mon droit,* » adoptée par Edouard III, prétendant à la couronne de France (1). Cri: « *Saint-Georges!* (2) » *Montjoie Notre-Dame!* Laroque raconte que Guillaume le Conquérant, ou le Bâtard, prit pour armes un léopard d'or en champ de gueules, parce que le léopard, suivant Pline, est engendré par une panthère mâle et une lionne (3).

On prétend que le bouclier de ce prince portait à la fois un lion et un léopard (4), ce qui peut s'expliquer par la réunion des armes du duché de Normandie, où régnait son père, le célèbre Robert le Diable avec celles de la Guyenne qui appartint aux Rois d'Angleterre de 1152 à 1453. (Voir *Guyenne et Normandie.*)

Le roi Jacques, fils de Marie Stuart, réunit pour la première fois les 3 royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande (5), aujourd'hui l'écusson de la Grande Bretagne est écartelé ainsi: « 1 *et* 4 *Angleterre*, 2 *Ecosse et* 3 *Irlande.* »

Les armes d'Angleterre figurent distinctement sur les sceaux de ses Rois depuis Richard Ier (1189 à 1199), on les voit aussi sur celui des Barons de Londres ligués contre Jean sans Terre, qui signa le 19 juin 1215 l'acte connu sous le nom de grande charte, seulement les 3 lions leopardés sont tournés à senestre (était-ce une allusion?) Depuis Richard II (1377 à 1399) jusque Richard III (1483-1485) les armes de France sont écartelées avec celles d'Angleterre, les 1res occupent les quartiers 1 et 4, les

(1) Eysembach l, c. p. 184.
(2) Ibid p. 195.
(3) Quelques études historiques sur le Blason, par Granier de Cassagnac.
(4) Revue Britannique 1836 p. 412.
(5) Grand Maison l. c. p. 612.

secondes les 2me et 3me, les Rois d'Angleterre s'intitulèrent alors : « *Rois de France et d'Angleterre seigneurs d'Irlande* » titres qu'ils ont longtemps conservés (1).

** GRANDE-BRETAGNE. Les trois *Fleurs héraldiques : Roses, Chardon et Trèfle.* Les *roses rouges et blanches* rappellent la guerre des Deux Roses, pendant laquelle la *rose blanche* était l'emblème de la maison d'York, et la *rose rouge* celui de la maison de Lancastre. Cette guerre dura de 1461 à 1485 et se termina par la victoire décisive de Bosworth et le mariage d'Henry VII, chef de la famille des Tudor, avec Elisabeth, héritière de la maison d'York, la rose rouge se nommait aussi « *rose de Tudor* » (3). Henri Tudor de Richemont se rattachait aux Lancastre par les femmes et régna de 1485 à 1509 sous le nom d'Henri VII.

Ces fleurs sont celles de l'Angleterre. Le *Chardon* est celle de l'Ecosse, peut-être en souvenir de l'Ordre du Chardon, que l'on veut faire remonter à Archaius, roi d'Ecosse, mais qui fut plutôt institué et restauré par Jacques V, en 1534 (3). Le *Trèfle* est devenu l'emblème de l'Irlande depuis que saint Patrice, qui y prêcha la foi en 431, s'en servit pour expliquer aux Irlandais, encore païens, le mystère de la Trinité. L'Ordre irlandais de saint Patrick, fondé en 1783, par Georges III, a pour insignes une étoile portant un trèfle en émail vert et une couronne à chaque pointe (4).

* 1648. RÉPUBLIQUE ANGLAISE. Les armes de la république sont deux écussons; sur l'un *la croix de saint Georges*, sur l'autre *la harpe d'Irlande.* Devise : « *Dieu avec nous* » (5).

---

(1) Bon de Roujow, histoire d'Angleterre 1836 t. I et II.
(2) Magasin Pittoresque 1854 p. 20.
(3) *Histoire des Ordres monastiques*, par le P. Hélyot, t. VIII, p. 388.
(4) *Manuel Roret pour le Blason*, p. 269.
(5) Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 362. — *Revue Britannique*, 1859, p. 367.

1798. Grisons. (canton des) « *tiercé en pal de sable, d'argent et de sable, chargé au 1er pal des armes de Lucerne surmontées d'un buste d'ange, au 2e d'un bouquetin de sable, au 3e d'un écu écartelé d'or et d'azur surmonté également d'un buste d'auge.* » Les grisons avaient jadis placé sur leurs armoiries le bouquetin des alpes Capréa Ilex, et plusieurs familles le conservent dans leur blason comme symbole de la hardiesse et de la force. (Magasin Pitt. 1864 p. 50.)

* 1388. Gueldre (comté en 1079) (duché en 1339) (1) *portait en* 1388 *parti au* 1er *de Juliers au* 2me *de Gueldré.* Crie : « *Notre Dame! Gueldre!* » (1). Jean Froissard raconte que le jeune Duc de Gueldre, avant de marcher contre les Brabançons qui avaient envahi son duché en 1388, alla prier devant l'image de N. D. de Nimègue, en laquelle il avait grande confiance, et à qui il se consacra avec tous ses chevaliers, il partit au cri de *Notre Dame! Gueldre!* les Brabançons perdirent 17 drapeaux : « et les trouverez devant l'autel de N. D. de Nimègue, afin qu'il en soit perpetuelle mémoire » ajoute notre chroniqueur ; le Duc après avoir offert à Marie ses actions de grâces appendit ses armes faussées et rompues dans la chapelle (2).

---

(1) La notice sur les armes de la Gueldre que donne ici M. J. van der Maelen est incomplète. Les armes primitives de la Gueldre consistent en deux fleurs de nèfle de gueule dans un champ d'or ; elles ont été portées par Otton I et Gérard III, sans doute en dragon mystique du chateau de Pont, qui se nicha sous un nèflier et cria : Guèldre ! Guèldre ! et qui fut terrassé par un de leurs ancêtres. Otton II et Reinard I portaient un lion d'or au champ d'azur parsemé des billets d'or. Ces billets disparaissent sous le règne de Reinaud II et III ; le lion apparait couronné et à double queu. Après l'extinction de la maison primitive de Guèldre, celle de Juliers qui lui succeda (1371) unit les armes de la Guèldre à celles de Juliers, (un lion couronné de sable au champ d'or.) Reinaud IV unit les deux armoiries sous le heaume de Guèldre, en sorte que les deux lions s'affrontèrent, celui de Julie s à dextre et celui de Guèldre à sinestre. Après l'extinction de la maison de Juliers (1423) le nouveau duc de Guèldre, Arnoud d'Egmond conserva ces armes, en mettant seulement l'écu de Guèldre à dextre et celui de Juliers à sénestre. C'est sous cette dernière forme que les armes de la Guèldre se sont conservées jusqu'aux derniers temps. (*Note de la rédaction.*)

(2) *Calendrier de la St. Vierge*, par Speelman, au 19 décembre.

1066. GUYENNE « *de gueules au léopard d'or.* »

Les nobles de cette province portent souvent dans leurs armes des lions et des léopards à l'imitation de l'écusson de la guyenne (1).

Voyez *Angleterre Grande-Bretagne.*

H.

1299. HAINAUT. (comté de) *Écartelé 1 et 4 d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules qui est Flandre, 2 et 3 d'or au lion de gueules qui est Hollande.* »

Cri : *Avesnes! Avesnes! Notre Dame Haynaut! Hainaut au noble Comte! Hainaut! Hainaut!*

Baudouin le courageux, Comte de Flandre et de Hainaut. (1195 à 1205) réunit par mariage ces deux comtés, de là provient la présence des armes de Flandre, quant à celles de Hollande leur réunion date de 1299. Le Comte Jean II d'Avesnes écartela ses armes avec celles de Hollande, dont sa mère Adèle était héritière. Le cri *d'Avesnes* doit remonter à cette époque.

Les armoiries précitées sont celles du Comte; voici celles des Comtes de Hainaut : Alberic Ier Comte en 649 et ses 14 successeurs « *d'or aux 3 chevrons de sable* » Baudouin V fut obligé par les gantois en 1195 de prendre pour armes « *le lion de Flandre* » parvenu au trône de Constantinople; il prit les armes de cet empire « *de gueules à la croix d'or cantonnée de 4 couronnes impériales de même.* » Jeanne sa fille portait « *le lion de Flandre* » ainsi que ses successeurs jusqu'au Comte Jean II précité. Les armes *Flandre-Hollande* furent portées jusqu'à Marguerite qui épousa en 1345 Louis V, Empereur d'Allemagne, de la maison de Bavière, Guillaume leur fils écartela : 1 *et 4 Bavière*, 2 *et* 3 *Hainaut ;* à partir de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne

(1) De Tolgoët l. c. p. 82.

(1433), les armes de Hainaut sont mises « *sur le tout* »; au sujet de cette nomenclature qui remonte à 649, remarquons que les Comtes particuliers du Hainaut, ne devinrent héréditaires qu'en 860, à partir de Regnier dit au long col. (1).

* 1221. HOLLANDE. *Harlem.* « De gueules à l'épée posée en pal. surmontée d'une croix et accompagnée de 4 étoiles à 6 pans le tout d'argent. » (2) « Parmi les peuples, — dit un vieil annaliste, — qui combattaient alors sous les drapeaux de la Croix, l'histoire doit distinguer les pèlerins de Cologne, et ceux de la Frise et de la Hollande; en mémoire des glorieux travaux de cette guerre, Frédéric II reçut chevalier Guillaume, comte de Hollande, et permit aux habitants de Harlem d'ajouter une épée d'argent aux quatre étoiles peintes sur leur étendard (3). » Le Patriarche de Jérusalem l'enrichit également d'une Croix qui surmonte l'épée. Voici à quelle circonstance les habitants de Harlem durent ce glorieux insigne. Au moyen d'un vaisseau, dont la proue était armée d'une scie, leurs pères brisèrent une chaîne qui fermait le port de Damiette. Deux médailles furent frappées, en 1572, en mémoire de cet événement (4).

* 1000. HONGRIE. « De gueules à une Croix de Patriarche ou d'Archevêque, d'argent attachée à une couronne en chef d'or (autrefois à une colline à trois coupeaux de sinople). Cette Croix fut donnée pour armes, par le Pape, à Étienne I[er], roi de Hongrie, l'an 1000 (5).

---

(1) D[re] publié par Parent p. 583 et 730 t. II. et le Jardin d'Armoiries de la noblesse de Hainaut par Dumont 1 feuille 1774.

(2) Titre, 1[er] volume des « *Verhandelingen uitgegeven door de Hollandsche maatschappij der weetenschappen te Haarlem*. 1754. »

(3) Eysenbach, l. c., p. 63.

(4) P. Montanus, *Over Guicciardin. beschr. der Nederl.*, f° 197; — et Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. 1, f° 197, edit. de La Haye, 1732.

(5) Van Dyck, l. c., article *Hongrie*.

**1120. HOSPITALIERS. Frères nommés aussi CHEVALIERS DE ST-JEAN DE JÉRUSALEM, CHEVALIERS DE RHODES, CHEVALIERS DE MALTE, « *de gueules à la croix pleine d'argent* », après 1741 *l'écu timbré d'une couronne fermée, tenants: 2 chevaliers armés de toutes pièces et vêtus d'une cotte d'armes armoriée comme l'écu, portant chacun une banderolle sur celle de dextre: Chypre, Tripoli, sur celle de senestre: Rhodes, Jérusalem* » (1).

Devise « *pro fide* » puis une 2me en réponse à celle de la *Turquie* (v. ce mot). « *Ne totum impleat orbem* » accompagnant une croix entre les cornes du croissant. — Cri : *St-Jean! St-Jean!*

Lorsque les chevaliers allaient combattre contre les infidèles, ou qu'ils faisaient leurs caravanes, ils portaient sur leurs habits une sopra veste ou casaque rouge en forme de dalmatique ornée par devant et par derrière d'une grande croix blanche pleine, qui est celle des armes de la Religion (2). C'était l'exécution de la règle donnée par Raymond du Puy, 1er grand-maître de cet ordre célèbre; où il prescrivait que les frères porteraient des croix sur leurs habits et sur leurs manteaux; cette règle fut approuvée par le pape Calixte II en 1120; le costume du grand-maître était une robe rouge ornée d'une croix blanche; il est même attribué dans d'anciennes peintures au B. Raymond du Puy, 1er grand-maître. Les religieuses du même ordre, qui furent établies dans l'hôpital de Beaulieu, en Quercy, au diocèse de Cahors, avaient un costume semblable jusqu'à la prise de Rhodes en 1523 (3); il y avait donc autrefois analogie complète entre les armes et le costume. Emmanuel Pinto de Fouseca, grand-maître élu en 1741,

---

(1) Sceau (empreinte) de l'ordre souverain de Malte. Médailles de l'établissement géographique de Bruxelles. P. Helyot l. c. III, p. 114.
(2) Helyot, l. c. III, p. 114.
(3) P. Helyot l. c. III, p. 74 et 75.

adopta une couronne fermée comme celle des souverains (1).

Les devises des banderolles rappellent les plns glorieuses annales de cet ordre fameux, celle « *pro fide* » indique son but.

Les grands-maitres écartèlent leurs armes de celles de la Religion, les chevaliers les portent en chef.

I.

1815. IONNIENNES (République des Etats-Unis des). — Ces armoiries ne peuvent s'expliquer suivant les règles du blason ; elles se composent d'un bouclier antique rond : au centre : « *les armes de l'Angleterre protectrice des Etats* » et autour dans 7 compartiments « *les emblêmes des 7 îles avec leurs noms en caractères grecs* » (2).

Voici leur description (les émaux ne sont pas indiqués) :

1° *Corcyre:* un *navire* rappelant le naufrage d'Ulysse près de cette ile ;

2° *Zacynthe:* le *Béotien* qui lui donna son nom, ce compagnon d'Hercule est représenté avec le *serpent* qui le mordit ;

3° *Ithaque:* le buste du *Cyclope Polyphème*, célèbre dans l'histoire d'Ulysse ;

4° *Ericussa :* un *trident ;*

5° *Cythère : Vénus*, qui naquit de la mer environnant cette ile ;

6° *Leucade : Adonis* chassant le sanglier qui causa sa mort;

7° *Céphalonie : Céphale avec le chien* qu'il reçut de Minos et le *javelot* qui atteignait toujours le but.

1509. IRLANDE « d'azur à la harpe d'or ».

Cri : *Fag an bealac !* » (au large !) (3).

La harpe du barde était en Irlande un objet important

(1) Elizé de Montagnac. Histoire des chevaliers hospitaliers, 1863, p. 6.
(2) Gazette des Etats-Unis des îles Ioniennes publiée à Corfou en 1841.
(3) L'Universel, journal du 24 juin 1860.

aussi bien que dans le pays de Galles ; elle faisait partie des insignes de la puissance royale. La harpe d'O'Brien a joué un rôle politique dans l'histoire irlandaise. Au XIe s^e, cette harpe fut portée à Rome, elle resta dans les mains des Papes jusqu'au XVIe s^e, Rome dans l'intervalle la confia à Henri II (1154—1189) comme un signe de son droit sur l'Irlande, qui devait se soumettre au possesseur de la harpe et de la couronne d'O'Brien ; puis cette harpe fnt envoyée de Rome à Henri VIII (1509-1547) comme défenseur de la foi ; on sait qu'il ne mérita pas longtemps ce titre ; c'est depuis cette époque seulement que l'Irlande a une harpe pour armoiries et pour symbole (1). Les O'Brien régnaient en Irlande dès le IVe s^e, dans le Thomoud ou Munster septentrional ; le dernier roi d'Irlande Donogh O'Brien, dit le Gras, fut détrôné par Henri VIII en 1543 ; la branche aînée des O'Brien s'éteignit au XVIIIe s^e ; la seconde existe encore aujourd'hui. On y rattache William Smith O'Brien, qui joua un rôle important dans les dernières agitations de l'Irlande ; son cachet, dont je possède une empreinte, porte un écu écartelé : *1 et 4 de 3 lions passants, 2 un emmanché renversé et au 3e, 3 javelots de gueules sur champ d'or*. Je décris ces armoiries ponr constater que la harpe n'y figure pas.

Les premiers habitants de l'Irlande se faisaient remarquer par leur goût et leur habileté dans la musique, notamment pour la harpe, qui était leur symkole national ; les Bardes ou philosophes, poètes, musiciens et historiens, avaient le second rang dans la hiérarchie de l'Etat (2) ; les différentes classes de la société étaient distinguées chez les Milésiens ou anciens Irlandais par le nombre de couleurs de leurs habits, les plébéëns et les artisans les portaient d'une seule couleur, les soldats de deux, les offi-

(1) Magasin Pittoresque, VII, 1859, p. 391.
(2) L'Universel, journal du 11 octobre 1860.

ciersde trois, ceux qui exerçaient l'hospitalité de quatre. les nobles de 5, les historiographes et les savants de 6, les rois enfin et les princes du sang, portaient des habits de 7 couleurs, les plads ou robes de différentes couleurs que portent encore des Montagnards d'Ecosse, sont d'après toute apparence, un reste de cette ancienne coutume des Milésiens (1). L'étoffe nationale Irlandaise est verte semée de trêfles d'argent. (Voir : *fleurs héraldiques de la g^de^ Bretagne.*) Le cri de guerre Irlandais a donné son nom au 87me Reg^t^ Anglais. (Voir *République anglaise.*)

J.

** 1099. JÉRUSALEM. « *D'argent à la Croix d'or, accompagnée de quatre croisillons de même.* » Cri de Godefroi : « *Diex li volt,* » *Dieu le veut !* (2). Après la prise de Jérusalem par les croisés, en 1099, lorsqu'il fut question de blasonner le nouveau royaume de Godefroi de Bouillon qui l'avait conquis, les barons assemblés, disent que l'or et l'argent étaient seuls dignes d'être employés à représenter l'instrument de la rédemption du monde, et que la haute considération due à la Ville Sainte exigeait qu'on fit en son honneur une révérencieuse infraction aux lois ordinaires, lui donnèrent les armoiries citées plus haut; ils nommèrent cette nouvelle disposition : « *armes à enquerir* (3).

Ces armoiries furent réellement données au Royaume de Jérusalem par le Pape Pascal II en 1100 (4).

Je pense ne pouvoir placer mieux qu'ici la remarque que les formes et les couleurs des Croix variaient suivant les nations. Ainsi celles des Italiens étaient bleues, celles des Français blanches, celles des Espagnols rouges, celles des

---

(1) Comte ô Kelly d'Agrim. Essai historique sur l'Irlande, 1837, p. 8.
(2) Eysembach l. c. p. 193.
(3) Ibid. p. 83.
(4) Roger-Archives de la Picardie et de l'Artois I. p. 284.

Allemands couleur orange ou noire, celles des Anglais jaunes et rouges; les Saxons les portaient vertes (1). Cette couleur était aussi adoptée par les comtes de Flandre, qui avaient pris la Croix (2).

Les opinions varient sur les couleurs de ces croix; ainsi Michaud (histoire des Croisades I 65, I VIII. 15) dit: les Flamands prirent la croix verte, les Français la croix rouge, la croix qu'adoptèrent les Anglais était blanche, et celle des Espagnols jaune, celle des Portugais bleue, les Lorrains et les Bourguignons portaient, les uns la croix noire et les autres la pourpre (3).

Un souvenir curieux pour les Flamands est celui de la fondation de la ville portugaise de Villa verde par les croisés de leur nation, qui sous le commandement d'Arnould d'Arschot prirent Lisbonne sur les Maures en 1144, beaucoup de flamands enrichis par le pillage de la ville restèrent en Portugal, pour combattre les infidèles, les croix vertes des croisés flamands sont rappelées par le nom de la ville (4). Les croisés Ecossais portaient une croix de St. André. Le cri général des croisés: « *Dieu le veut!* » était de ceux que l'on nomme cris de résolution (5). (Voyez *Normandie* et *Sicile*).

Les armes de Jérusalem modifiées seulement quant aux émaux et couleurs (les 5 croix sont de gueules sur champ d'or) sont portées par les Franciscains Récollets, zélés gardiens des Sts Lieux. (Bulletin du Comat. gal. de Terre Ste 1864 p. 24).

L.

LÉON. (Royaume de) « d'argent au lion rampant de gueules couronné d'or. »

(1) Cantu l. c. X, p. 119.
(2) Mém. Acad. Belg. XXXI, 1859, p. 7.
(3) Ann. Acad. Arch, de Belg. l. c. XVIII, p. 80.
(4) Revue Britannique 1862, p. 42, t. I,
(5) Grand Maison l. c, p. 237.

Les premiers rois de Léon se contentaient de porter sur leur sceau la simple croix grecque, le cénotaphe d'Alphonse le Savant, Roi de Léon et de Castille + 1284, est orné d'écussons dont le champ est rempli par une croix d'ou partent plusieurs bras figurant une sorte d'étoile, la bordure de l'écu offre partout 13 croix de St-André; cette différence dans les armoiries fait douter de la destination primitive de ce monument, les croix de St-André qui se reproduisent uniformément sur les écus, devinrent la devise des chevaliers qui assistèrent à la prise de Baeza, la double croix qui occupe tout le champ de l'écu pouvait cependant appartenir à Alphonse, comme devise elle était devenue celle de bien d'autres guerriers (1). Les armes actuelles de Léon sont simplement parlantes.

* LIÉGE. (Ville de) A l'époque de sa fondation portait pour armoiries « *de gueules sans entresengue* » (sans marque) (2).

** LIÉGE. (Principauté de). *De gueules au Perron d'or cantonné des lettres L. G. aussi d'or.* Supports : *2 aigles d'argent, derrière lesquels on voit en sautoir à dextre une crosse, à senestre le glaive de justice.* L'écu timbré d'une mitre, et environné du manteau princier sommé du bonnet d'électeur, prince souverain de l'empire, et dans lequel se trouvent 5 écussons, 1° du Duché de Bouillon, 2° du Comté de Looz, 3° du Comté de Moha, 4° du comté de Hornes et 5° du Marquisat de Franchimont.

Le Perron est une antique fontaine dont l'origine remonte aux temps héroïques de l'histoire de Liége. Déjà lors de l'invasion des Franks, on rendait la justice au pied d'un Perron (3). Dès l'an 1050, il commença, ou mieux, continua à servir de type aux monnaies liégeoises. Les

(1) Magas. Pitt. 1864, p. 116.
(2) J. de Hemricourt. Le Miroir des Nobles de la Hesbaye, p. 111.
(3) *Chronicon Leod.* Mss.

lettres L. G. ont été diversement expliquées : on a dit qu'elles signifiaient *Legia* ou *Liege* (1) ; l'explication traditionnelle est *Libertas gentis* (2). On en a proposé plusieurs autres : « *Libertate gaudent* », « *Leodienses gra dus* », « Libertatis gradus » (3) et enfin sur le plan de Liége accompagnant le voyage de Guicciardin le nom même de Liége séparé ainsi par le perron : *Liè—ge.* (Edition de 1588).

Le Perron était le symbole du fédéralisme Liégeois, et il y en avait aussi un à Visé et dans les autres bonnes villes de la Principauté (4). Le Perron apparaît pour la première fois sur les monnaies sous le règne de Hugues de Pierrepont (1200—1229) ; il en fut toujours la marque distinctive, et plus tard il lui a même servi de point secret (5).

Les armoiries actuelles de la province de Liége réunissent les principales possessions des anciens Princes-Evêques : Liége, Bouillon, Franchimont, Horn et Looz.

Quant aux supports on connait deux monnaies de Jean d'Eppes représentant un perron entre 2 aigles ; enfin une pièce de Robert de Langres, portant un aigle en repos, entouré d'un mur crenelé. C'est à Huy que l'on frappa les premiers Tournois au type de l'aigle, sous Hugnes de Chalon.

Un sceau de Liége, pendant à un acte de 1378, représente St. Lambert, et au contre-scel un aigle à double tête, (l'évêché faisant partie de l'Empire d'Allemagne), on connait un autre sceau de Liége de cette même année, représentant le perron d'une manière à la fois riche et caractéristique (6). Les couleurs de Liége étaient : « *rouge et jaune* ».

(1) Foullon, *Hist. Episc. Leod.*, t. I, p. 130.
(2) *Messager des Sciences historiques*, 1844, p. 402.
(3) *Mém. Inst. Liégeois*, t. I, p. 157.
(4) Ibid. p. 355.
(5) Petit de Rosen. *Mém. s. l'Hist. Monet, de Liége*, p. 27.
(6) *Mém. Acad. Arch. Belg.* t. VIII, p. 247 et Mes. *Sc. Hist.* 1854, p 56.

* LIMBOURG. (Duché de). « *D'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or, ayant la queue fourchue en sautoir* ». La ressemblance des armoiries de ce duché(1) avec celles du Luxembourg provient de ce que les princes de la Maison de Luxembourg sont issus de celle de Limbourg (2). Après la réunion du Limbourg au Brabant, on écartela l'écusson de nos ducs de ces deux armoiries, savoir : 1 et 4 Brabant, 2 et 3 Limbourg (3). (Voyez *Luxembourg.*)

LITHUANIE. (Grand-Duché de). Voyez *Pologne.*

** 1096. LORRAINE. « *D'or à la bande de gueules, chargée de 3 alérions d'argent, dans le sens de la bande.* » Devise : « *Casus ne Deus ne ?* » (4) cri : « *Place à la bannière!* »

Lors de la première croisade, le pape Urbain II nomma Aymar d'Adhémar de Monteil, évêque de Puy, son légat apostolique et chef spirituel de l'expédition. Au siége de Jérusalem, ce légat se trouvant un jour devant la tente du Prince de Lorraine Godefroi de Bouillon, qui était en

---

(1) Les sires de Fauquemont portaient comme les ducs du Limbourg au champ d'argent un lion de gueule à double queue. Leur cri de guerre était *Valkenbergh.* Cependant à la bataille de Woeringen, les hommes de Fauquemont crièrent *Montjoie* et ne crièrent pas *Fauquemont*, parceque leur maître Waleram, sire de Montjoie et de Fauquemont s'était déclaré vassal de son ennemi, Jean I, duc de Brabant, par lettres du 16 novembre 1274. Van Heelu le dit expressément :

« Int porren crierde hi seere Monyoye! Monyoye! al was hi
» here Van Valkenhorch, des wert geswegen. » Lib. II, vers 6785.

Les ducs de Brabant qui avaient pour divise : *Louvain au riche duc*! prirent selon la chronique de St-Bertin, depuis la conquête du Limbourg celui de : *Limbourg à celui qui l'a conquis*! Cependant à la bataille de Woeringen les gens du duc Jean I crièrent simplement *Brabant*! A la suite malheureuse de cette journée, dit Hemricourt, tous les nobles qui portaient les armes du Limbourg, les quittèrent de dépit, excepté le comte de Bergh et le sire de Fauquemont. En 1661 lors du partage du territoire de Fauquemont, les Espagnols fidèles aux traditions du pays conservèrent le vieux lion du Limbourg, mais les états de la Hollande introduisirent dans la partie qui leur était échue, le lion de la République portant d'une patte les flèches des provinces unies, et de l'autre un écusson sur lequel se trouvaient un château et un faucon, armes parlantes de la petite ville de Valkenborch. *La rédaction.*

(2) *Histoire du Limbourg*, par M. S. P. Ernst, t. II, p. 3.

(3) Sceau d'Erps en 1308, cité dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par Wauters, t. III, p. 185.

(4) Cautu, l. c., X, p. 130.

présence d'un grand nombre de barons et de chevaliers, témoigna son regret de ne pouvoir se procurer ni plume ni encre pour retracer sur parchemin ses observations, et les expédier ensuite à Bohémond d'Antioche. Le Prince de Lorraine lui dit : « Patience, Seigneur Evêque, ni l'encre ni la plume ne vous feront défaut. » Et saisissant son arc il le tendit et perça du même coup trois alérions, qui planaient au-dessus de sa tête. « Voici la plume, » — dit-il, — et, se faisant une légère incision au bras avec la pointe de son épée, de manière à faire jaillir le sang : « Et voici de l'encre, sire Prélat. » (1) — Donnons aussi l'explication de ces armoiries d'après les auteurs français.

1214. LORRAINE. Ce fut en raison de la haine que Ferri de Bitch portait à l'empereur Othon IV (1208-1218), qu'il adopta les armes modernes de la Lorraine, citées plus haut. Jadis les armes de ce duché étaient un aigle simple au vol abaissé (2). On peut voir à ce sujet les sceaux d'Adelbert, duc et marquis de Lorraine (1030 et 1037) (3). Les alérions ou aiglettes au vol abaissé et privées de leur bec et de leurs pattes, sont les emblêmes de l'aigle impériale vaincue et désarmée (4). Ce changement d'armoiries serait une allusion à la journée de Bouvines 1214 (5).

Le cri indiquait que les Princes de Lorraine voulaient le premier rang à la cour comme sur le champ de bataille (6).

On peut aussi consulter pour ces origines le 22me Chapitre de l'ouvrage de De Vaddere de l'origine des Ducs et du Duché de Brabant.

LOTHIER. (Duché de). Voyez *Autriche*.

---

(1) Van Dyck, l. c., art. *Hongrie*.
(2) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*.
(3) Eysenbach, l c. p. 63.
(4) Wilson de la Colombière, *Science héroïque*, p. 360.
(5) Chr l'évêque de la Basse-Moûturie, *Itinéraire de Luxembourg germanique*, 1844, p. 595.
(6) Cautu, l. c. X, p. 130.

** Louvain. (Ville de). Id. Id. Devise « *Altyd God Loven* ». On prétend que le nom de cette ville signifie louer, bénir, rendre grâce, et qu'il lui a été donné, parce qu'il y a existé un temple consacré à Mars, où le peuple allait chanter les louanges des Dieux. Cette explication était très-accréditée. La devise figure sur plusieurs monuments artistiques du XVIIe siècle (1).

Louvain. (Comtes de). (Pour l'écusson Voyez *Brabant.*) Devise : « *Oculus non sufficit unus.* » Allusion à leur cimier composé de plumes de paon (2).

** Luxembourg. (Duché de). « *Burellé d'argent et d'azur de 11 pièces au lion rampant de gueules couronné armé et lampassé d'or hochant sur le tout* ». (Voir *Limbourg.*)

Henri II le Blondel 1281 adopta les armes de la maison de Limbourg, auxquelles il ajouta comme puiné, des burelles d'argent et d'azur, pour les briser; ses descendants les ont retenues, jusqu'à ce que la ligne aînée de la maison de Limbourg fût éteinte au XIVe siècle. Les comtes de Luxembourg Ligny reprirent les armes pleines du Limbourg, cependant ils paraissent les avoir adoptées auparavant chargées d'un lambel à 3 pendants. Les sceaux de Henri II et de son fils offrent le plus souvent le lion couronné, les sceaux varient, aussi par la queue du lion tantôt fourchue tântôt simple ; sur une charte de 1237 le lion est tourné à gauche, issant armé, lampassé et couronné à queue simple au flochet, mais sans lambel (3).

M.

Malines (comté et villle de). Devise « *in fide constans.* » (Voyez *Aragon*, *Barcelone*, *Berthout*, *Mérode.*)

Mantoue (Margraviat puis Duché de) en 1660 « d'*ar-*

(1) Van Even, Louvain monumental, p. 152.
(2) Septem tribus patriciæ Lovanienses, 1754. Titre.
(3) Public. de la Société Archéologique de Luxembourg. XV, p. 49.

gent à la croix pattée de gueules, cantonnée de 4 aigles de sable se regardant becqués et membrés de gueules qui est de Mantoue, la croix chargée d'un écusson écartelé au 1 et 4 de gueules au lion d'or qui est Lombardie, au 2 et 3 d'or à 3 fasces de sable qui est de Gonzague, la couronne remplie du mont Olympe pour cimier sommé d'un autel avec le mot Fides, dans l'intérieur de la couronne : OAYMTOS. »

Devise : « *Le mont Olympe avec un autel au-dessus et le mot Fides.* »

Ce cimier des plus remarquables rappelle probablement la prophétesse Manto, mère d'Ocnus, fondateur de Mantoue au XIe siècle avant J. C. (1), cette Manto était peut-être la même que la prophétesse de Thèbes du même nom.

Les doubles ducats et ducats de Frédéric II portent au revers une montagne surmontée d'un autel avec le mot Fides, sous la montagne : OLYMNOS. Sur les quadruples de Mantoue de Guillaume 1578 et 1584, ainsi que sur les Daeldres de Ferdinand 1616, le mot Fides est écrit dans l'intérieur de la couronne (2).

Mérode (famille de) « *d'or à 4 pals de gueules à la bordure engrelée d'azur, l'écu couvert d'une couronne à 5 fleurons, surmontée d'un casque d'or taré de front.* Cimier : « *l'écu des armes accosté d'un vol éployé, dont un demi vol est de gueules et l'autre d'or.* Supports : « *2 griffons d'or, ayant chacun l'une des 2 aîles de gueules et tenant des étendards armoriés, à dextre aux armes d'Aragon ou de Mérode sans brisure, et à senestre aux émaux de l'écu, le tout placé sur un manteau de gueules fourré d'hermines et couvert d'une couronne à 5 fleurons* (3).

Devises : *plus d'honneur que d'honneurs* etc. « *où serasse Mérode.* »

(1) D^re^ publ. par Parent III pp. 71—2.
(2) Placcart du Roi Nostre Sire cont. deffence du cours des florins d'or etc. 1627.
(3) Bon de Stein annuaire de la noblesse p^r^ 1848 p. 70.

La seconde de ces devises fut octroyée aux de Merode à l'occasion d'un appel adressé à l'un de leurs ancètres par le Prince qu'il servait. Emporté par sa valeur, témérairement engagé trop avant dans la mêlée, et sur le point d'être enveloppé, le Prince s'écria : «Où serasse Merode! aussitôt le vaillant guerrier accourt, dégage son chef et remporte la victoire. Le Prince plongeant la main dans le sang de ses blessures, en trace 5 lignes sur la cuirasse d'argent de son sauveur; aujourd'hui les armoiries portées par ses descendants rappellent encore cette origine (1).

La noble et ancienne maison de Merode remonte à Pierre Berenger, 3me fils de Raymond Berenger, Roi d'Arragon, comte de Barcelone et de Provence au XIIe siècle.

(Voyez Arragon, Barcelone, Berthout, Malines.)

** 1328 Milan (Duché de) « *d'argent à la guine d'azur couronnée d'or, issante de gueules.* »

Cri «*Milan au vaillant Duc*! *Pavie au Seigneur de Milan*! Othon Visconti Seigneur de Milan (1277 à 1295) emprunta ce blason, s'il faut en croire la légende au géant Volux, amiral des Sarrasins, qu'il tua au siége de Jérusalem (2); sur le casque d'or du vaincu était représenté un serpent dévorant un enfant, Othon fit de ce cimier l'écu de ses armes.

Pétrarque veut qu'Azon Visconti (1328-1339), jeune encore et traversant les Alpes, ôta son casque pour se reposer, et que, l'ayant repris sans s'apercevoir qu'un serpent s'y était glissé, il l'en vit s'échapper sans lui faire aucun mal. Croyant apercevoir là un augure favorable, il aurait adopté ce reptile pour cimier; mais nous avons des vêtements de Galeas son père (1322-1328), qui sont déjà blasonnés de la vipère (3), Olivier de la Marche raconte

(1) Jal d'Anvers 1852. Relation de l'arrivée du comte de Merode à son château de Westerloo.
(2) Revue Britannique 1836 p. 415.
(3) Cantu l. c. X p. 126.

que Boniface, comte de Pavie, épousa une fille du seigneur de Milan, et tandis qu'il faisait la guerre en Palestine, un serpent tua son fils aîné dans son berceau, et causa de grands maux au pays. Lorsque le comte fut de retour, il le combattit, et resta vainqueur au grand péril de sa vie.

Les armoiries de Milan sont souvent écartelées avec l'aigle impériale sur les monnaies de cette ville, qui bien qu'orgueilleuse et rebelle, ne cessa jamais d'être Impériale et Royale, la monnaie de Henri VII de Luxembourg (1308-1313) en est une preuve (1), ainsi que celles de Galeas Marie Sforza (1466 à 1476) et de Ludovic le More (1494 à 1500) (2).

* MOLDAVIE (Principauté de) d'abord « *d'azur parti de gueules à la tête d'Urus ou bœuf sacré de Daces surmontée d'une étoile d'or à 6 paus* » (3) et aujourd'hui « *parti au 1e de gueules à la rencontre du bœuf Urus d'argent surmonté d'une étoile d'argent à 6 paus, au 2me de gueules au lion rampant d'argent tenant une épée et couronné* (4) supports : *deux dauphins.*

La tête d'Urus accompagnée de Dauphins se trouve déjà sur d'anciennes médailles daces (5); c'était une allusion à l'ancienne cité de Caput Bovis, aujourd'hui, Gertina à une demi-lieue de Galatz (6). Pour le lion on en trouve l'explication à l'article *Valachie*, les couleurs du fond de l'écu le bleu et le rouge sont aussi celles des bannières moldaves.

N.

** 1263. NAMUR (Comté de). « *D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules chargé d'une bande de gueules sur*

---

(1) Lelewel l. c. II p. 32.
(2) Placcart du Roy 1627 l. c. article vieux testons de Milan.
(3) Almanach Moldave Romani par d'Asaki pr 1855 p. 72.
(4) Jal officiel de la Moldavie 1849.
(5) Almanach Moldave l. c. p. 72.
(6) Ubicini, Provinces Roumaines p. 201..

le tout. » Guy de Dampierre (1263-1297) réorganisa le corps des monnayeurs, et leur accorda de nombreux priviléges. C'est lui qui adopta pour armes du comté le lion barré (*sic*) et le fit figurer sur ses monnaies; la bande indiquait que la maison de Namur formait une branche cadette de celle de Flandre (1).

Les armes précitées ont aussi été portées par les comtes de Namur de la maison de Flandre; quant aux armes de la première maison de Namur, il semble qu'on peut les retrouver dans celles des comtes de Laroche, cadets de Namur, qui suivant les règles constantes de l'art héraldique, auront conservé les armoiries de la maison, d'où ils sortaient, en adoptant pour brisure le lambel, signe des branches cadettes, et en ôtant au lion sa couronne, parce qu'ils cessaient d'être vassaux immédiats de l'empire, les armes de la première maison de Namur seraient donc: *de gueutes au lion rampant d'argënt, couronné, tampassé et orné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir* » (2). Voici encore quelques indications sur les armoiries des comtes de Namur Gay I[er] en 1268 portait le lion de Flandre sans couronne ni bande, Jean I[er], son successeur, ajouta la couronne et la bande de gueules sur le tout, Guy II et Philippe III portèrent de même, mais sans la couronne, du moins elle ne figure pas sur les sceaux de ces deux comtes, reproduits au Tome VI de l'histoire du Luxembourg, par Bertholet; Guillaume le riche reprit les armes dè Jean I[er], elles furent aussi celles de son fils Guillaume II, mais vers 1405, celui-ci omit la bande, et Jean III continua à porter de même (3); de ce qui précède on peut conclure, que le lion fut représenté tantôt avec une couronne, et tantôt sans cet orne-

(1) Bultetius de l'académie Royale de Belgique 1859. I. p. 209 et 211.
(2) Acad. d'archéologie de Belgique, mémoires X, p. 164.
(3) Mess. des sc. hist. 1843, p. 419 et sex. etc., ann. de la société archéologique de Namur VI, p. 315.

ment. Cette particularité n'a pu encore être expliquée d'une manière satisfaisante.

** 1212 NAVARRE. « *De gueules aux chaînes d'or posées en croix, en sautoir et en double orle, enfermant une émeraude au cœur.* » Cri : *Bigorre! Bigorre! — Bourbon Notre Dame! Notre Dame! Notre Dame! Bourbon! Bourbon!* Les chaines de Navarre furent prises pour blason par don Sanche le Fort, après qu'il eut défait les Sarrasins, le 16 juillet 1212. Le chef des Sarrasins avait fait entourer son camp de chaines, que Sanche força; ces chaines ont été longtemps suspendues aux murs des églises de Navarre (1).

Les rois de Navarre criaient *Bigorre!* comme issus et prenant leur extraction des anciens comtes de Bigorre (2)

La ressemblance des armoiries de Navarre avec la figure d'un ancien jeu national des Provinces Basques et d'origine Phénicienne, nommé les Morelles (laz Mor-ellas) a fait supposer à Labastide, savant du siècle dernier, que l'escarboucle du centre figure Tyr, et les huit médaillons ses colonies, ce qui explique parfaitement le nom de las Marellas, la mer des Iles et celui de mer Phénicienne, que cite le viel annaliste Oilsenard, lorsqu'il dit que le roi de Navarre porte pour armes « *un escarboucle entouré de petits globes ou médaillons dans une mer phénicienne d'or au cœur vert.* » Les Rois de Navarre auraient donc dù adopter l'image de ce jeu dans leurs armes pour marque de leur nationalité. Bien que cette explication diffère essentiellement de la première, je n'ai pas cru pouvoir l'omettre (3).

1066 NORMANDIE (Duché de). « *De gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre.* » Cris : *Diex aïe, Dame Diex aie! Rouen! Rouen!*

---

(1) Eysembach l. c. p. 256.
(2) A ré Favyn.
(3) Magasin pittoresque VIII 1840, p. 32.

(Voir *Angleterre* ou *Grande-Bretagne.*)

Après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste en 1203, la chancellerie de la cour de l'échiquier de Normandie ajouta une fleur de lis aux armes de ses anciens ducs (1).

On voit beaucoup de croix et de coquilles dans les armoiries de cette province, parce qu'elle a fourni beaucoup de chevaliers aux croisades (2).

Diex aye! signifiait Dieu nous aide! Les Croisés Français, qui se trouvèrent à la première conquête de la Terre Sainte, avaient pour cri général ces mots: « *Adjuva Deus!* » (3) ou bien « *Eio Deus adjuva nos* » (4) c'est de ce cri que provient celui de Diex aie, Dame Diex aie! Dame signifie en cet endroit Seigneur (5).

P.

* Pape (S.S. le). *L'écu armorial des Papes est timbré surmonté d'une tiare faite de trois couronnes, et d'un bonnet rond élevé, surmonté d'une croix d'argent; derrière l'écu sont deux clefs posées en sautoir, l'une d'or, l'autre d'argent, liées d'azur, chargées de croisettes de sable, et la croix triplée en pal.* » (6). Cri: « *Nostre Dame Saint Pierre!* » (7). Le Pape Célestin II, élu l'an 1143, fut le premier Souverain Pontife, qui au lieu des clefs de saint Pierre, armoiries du Saint-Siége, arbora les siennes propres, exemple qui fut depuis suivi par ses successeurs (8). Quant à la tiare, Clovis (481-511) ne voulant pas recevoir une tiare que lui avait envoyée l'Empereur, en fit don au Pape, en recon-

(1) Chassant Dre l. c. 1860, p. 85.
(2) De Tolgoët l. c., p. 28.
(3) Fulch.
(4) Gesta Franc. exprig. Hier. l. Ier, c. 26, 45.
(5) Grand Maison l. c. p. 241.
(6) Eysembach l. c., p. 160.
(7) Ibid. p. 194.
(8) Annuaire de l'acad. royale de Belgique 1859, p. 152.

naissance de ce que son pouvoir royal lui venait de Dieu. Benoît XII (1334-1342) y a ajouté les trois couronnes, qui signifient la triple royauté sur l'Eglise universelle, souffrante, militante et triomphante; les deux clefs rappellent celles que le Seigneur donna à saint Pierre et à ses successeurs (1).

** 1566. PAYS-BAS. République des Provinces-Unies. « *De gueules au lion d'or armé, couronné et lampassé de même. Il tient de la patte droite une épée d'argent à la poignée d'or, et de la patte gauche 7 flèches aussi d'or* (2). » Devise: « *Concordiâ res parvæ crescunt.* « Ces armoiries sont évidemment allégoriques à l'union des Provinces Hollandaises. La devise: « *Je maintiendray*, » adoptée par les princes d'Orange-Nassau, dont les successeurs occupent encore le trône de Hollande, est empruntée aux derniers mots d'un des manifestes de Guillaume le Taciturne.

Dans les écussons des nobles de ces provinces, on est surpris de rencontrer une grande quantité de fleurs de lis et d'hermines, les premières viennent de ce que beaucoup de Seigneurs hollandais prirent parti pour la France dans les guerres contre les Anglais, et les secondes de ce que la comtesse de Montfort en emmena beaucoup avec elle en Bretagne, lors de la guerre de succession de ce pays (3).

Le sceau de la généralité adopté par les Etats généraux en 1578, était empreint « d'un lyon rampant couronné, tenant en la patte droite une espée nue, en la senestre 17 flesches signiffyant les 17 Provinces, lyées d'un rottet, où sera escript *Concordia;* et sera la circonscription: Sigillum ordinum Belgii cum data 1578. Et le contre scel sera d'une effigie d'une main sortante d'une nuée, tenant ledict rollet

(1) Oronce Fine de Brianville cité dans le Manuel du Blason Ed. Roret, p. 123.
(2) Geographiæ Blavianæ Amstelodami 1662, X titre.
(3) de Tolgoët, l. c. p. 84.

où sera escript concordia, duquel sont lyées 17 flesches avec inscription de: « *Virtus unita fortior.* » Ce sceau ne fut adopté définitivement que le 22 juillet 1581. Bull. de l'acad. royale de Belgique, 1865, p. 580.

Piemont (Principauté de). Voyez *Savoie.*

1295. Pologne (Royaume de) « *écartelé 1 et 4 de gueules à l'aigle éployée d'argent couronnée et membrée d'or qui est de Pologne et au 2 et 3 de gueutes au chevalier d'argent Pogon portant un bouclier d'azur à la double croix d'or qui est de Lithuanie* », sur le tout « *un écusson aux armes du Roi régnant.* »

La ville de Guèzne, ancienne capitale de la Pologne, trouve l'origine de son nom dans un nid (gniazdo) d'aiglons blancs, qu'on avait trouvé, en commençant à la construire, on y rattache aussi l'origine de « *l'aigle blanc dans un fond rouge.* » Cette ville fut fondée l'an 550 (1).

Un griffon, un aigle et un lion furent d'abord les emblêmes représentés sur les sceaux et les drapeaux des Princes Piat, le griffon fut bientôt délaissé, le lion et l'aigle, se disputèrent quelque temps l'honneur de représenter les armes de l'Etat, le roi Remislav II (1290 à 1295) hésitait entre eux, la branche cadette de laquelle était Vladislas le Bref (1295 à 1304) réunit sur son écusson, le lion et l'aigle en les adossant par moitié ; telles furent les armes de *Casimir le Grand*, son fils, (1333 à 1370) alors les armes particulières des Princes se séparèrent de celles de l'état. *Casimir le Grand* plaçait ses propres armes au bas du grand sceau, dont le champ était occupé par les armes nationales. Depuis Vladislas le Bref, la Pologne formant un seul état, toutes ses grandes provinces, la grande et la petite Pologne, ainsi que la Moravie reçurent pour armoiries l'aigle d'argent. Il fut même adopté par les ducs de

(1) Pologne pittoresque I, p. 9.

Silésie, qui plus tard en firent un aigle de sable, pour s'unir à l'Empire d'Allemagne. La Lithuanie fut réunie à la Pologne en 1386 par le mariage d'Hedwige, fille du Louis-le-Grand avec Jagetton, Grand-Duc de Lithuanie, depuis les armoiries Lithuanienes écartelèrent celles de la Pologne, et sur le tout un écusson portait les armes particulières du Roi régnant. (1)

Les armoiries des 2 nations furent accostées sur le même côté de la monnaie polonaise depuis 1569. (2)

** PORTUGAL. « *D'argent à 5 écussons d'azur posés en croix chacun chargé de 5 besants d'argent mis en sautoir, marqués d'un point de sable, l'écu bordé de gueules à 7 châteaux d'or 3, 2, 2.* » Devise ; « *in hoc signo vinces.* » Alphonse Ier Henriquez, le Conquérant, roi de Portugal, forma les armes du royaume des écus de 5 scheiks tués à la bataille d'Orico en 1139, en les disposant en croix avec 5 besants dans le champ de chacun. Le peuple se complut à y voir une allusion aux cinq plaies du Christ et aux deniers, au prix desquels il fut vendu. (3)

PRUSSE. Voyez *Brandebourg*.

R.

ROME. S. P. Q. R. Les Sabins, peuple fier et orgueilleux, ayant exposé aux regards des Romains, pour les insulter, un étendard avec cette inscription : « *Sabinis Populis Quis Resistet?* » ceux-ci leur répondirent avec une égale fierté et par les mêmes lettres « *Senatus Populusque Romanus.* » (4)

** 1462. RUSSIE. « *D'or à l'aigle à double tête de sable aux ailes éployées, l'aigle chargée d'un écusson de gueules*

(1) Lelewel, l. c. II, p. 74 et 75.
(2) Lelewel, Notice sur la monnaie de la Pologne, 1842, p. 9.
(3) Cantu, l. c. X, p. 123,
(1) J. Peeters descript. des princ. villes des côtes de la Méditerannée Anvers v. 1689 préface.

au cavalier d'argent terrassant un dragon de sable. » L'aigle, avec le chevalier foulant aux pieds un dragon, anciennes armes de Moscou, fut adoptée par Jean III Wasiliewitch(1462 à 1505), avec l'aigle à 2 têtes comme écusson impérial de la Russie; de nouvelles conquêtes n'ont cessé depuis lors de grouper d'autres armes alentour. (1)

Iuan III avait épousé Sophie, nièce de Constantin Paleologue, dernier empereur du Bas-Empire; il se considéra comme l'héritier de ce potentat,et ainsi, l'aigle romaine, ce symbale de monarchie universelle, est devenue l'aigle russe; elle a deux têtes, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident; elle déploie ses ailes en signe d'indépendance, et tient dans sa serre droite le globe du monde qu'elle étreint, dans sa serre gauche le scepte d'or, marque de la souveraineté qu'elle y veut exercer; sur chacune de ces têtes est une couronne, et par dessus une troisième plus grande, signe de la souvéraineté spirituelle, que les autocrates exercent dans l'Empire Russe; autour de l'aigle sont placés 6 écussons portant les armes des provinces qui forment la base essentielle de l'Empire, celles de Novogorod, de Vladimir, de Kief, de Kasau, d'Astrakhan et de Sibérie; enfin le grand collier de l'ordre de St. André qui représente le droit impérial d'anoblissement et de recompense, enveloppe tout cet ensemble héraldique et le complète. (2)

Le cavalier en cœur de l'aigle, cet ancien emblême byzantin, représente l'empereur comme propagateur du christianisme, et ce n'est qu'en 1727, et par suite d'une erreur qu'il a été désigné sous le nom de Georges, puis de St. Georges. Cette allégation est prouvée par le sceau d'Jwan le terrible (1534-1584) qui vient d'être publié et décrit à Berlin par M. de Koehne; c'est le premier sceau russe qui

---

(1) Cantu l. c. X p. 124.
(2) Magasin Pittoresque VII 1859 p. 255.

contient outre les armes du souverain, les armes particulières des divers pays dénommés ; dans le titre de celui-ci il représente sur chacune de ses faces 1o un aigle à 2 têtes, 2o une croix et 12 figures de blason qui entourent l'aigle, 3o une légende circulaire placée au bord du sceau, qui exprime le titre du souverain, à l'envers l'aigle porte en cœur un écu représentant le *Czar à cheval et couronné*, enfonçant sa lance dans la gueule d'un dragon, au revers l'aigle porte en cœur *la licorne*, emblême de l'une des préfectures du Bas-Empire, qui a été reçue dans les armoiries de la Russie en même temps que « l'aigle à deux têtes. (1)

IVme Se. (SAN-MARIN) Republique de) *d'argent à 3 tours au naturel posées sur un tertre de sinople surmontées chacune d'un panache le 1er d'or, le 2me de gueules, le 3me d'azur.* » (2) Devise « *Libertas.* »

Ces armoiries parlantes, s'il en fut, représentent le mont Titan avec les 3 châteaux qui le surmontent, et représentent ainsi presque tout le territoire de cette république.

La devise a de l'analogie avec celle de l'ordre équestre de St. Marin fondé en 1060, la voici : « *Relinquo vos liberos ab utroque homine.* » Ce sont les dernières paroles de l'apôtre St. Marin à ses compagnons.

* 1147 SAVOIE (maison comtale) d'abord « *d'or à l'aigle de sable aux ailes éployées* » puis « *de gueules à la croix d'argent.* »

Devise : *F. E. R. T.* (*Frappez, Entrez, Rompez, Tout!*)

Cri : *Savoye! St. Maurice! Bonnes nouvelles!* (1)

Amedée III, Comte de Savoie, se croisa en 1147, et garda la croix au retour de la Palestine, pour marque de son expédition d'outre-mer ; Amedée V le grand la portait aussi dès 1304, le changement prétendu qu'il fit de ses armes

(1) Magasin Pittoresque 1862 p. 143 et 215.
(2) Diplome de Patricien de la République de San-Marin 1829.
(3) Cris de guerre et devises 1852 p. 35.

qui étaient l'aigle en la croix de la religion de St-Jean de Jérusalem, changement qui se serait rapporté à la levée du siége de Rhodes en 1310, ne peut donc soutenir la comparaison des dates; plusieurs écrivains expliquent même la devise qui se trouve dans le collier de l'ordre de l'Annonciade par *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, cette assertion tombe également, si l'on remarque que les monnaies de Louis de Savoie, Baron de Vaud, mort en 1301, portaient déjà cette devise, elle figure aussi sans ponctuation aucune sur le collier d'un chien, représenté sur le tombeau de Thomas de Savoie, comte de Maurienne et de Piémont, père d'Amedée le Grand, dans l'église cathédrale d'Aouste (1); ce Prince qui s'intitula Prince de Piemont au 13me siècle, eut deux fils: Thomas III et Amedée V, qui furent les tiges, l'un des Princes de Piemont, l'autre des comtes de Savoie (2), ainsi s'explique la similitude de leurs armoiries.

Guichenon prétend que l'ordre de l'Annonciade, créé en 1355 ou 1362, fut nommé d'abord ordre du Collier, parce que le collier était fait comme celui d'un lévrier (3); à propos de la devise F. E. R. T., voici encore une interprétation de circonstance: en 1600 un prince de la maison de Savoie fut dépossédé, par le roi de France, de Savoie et de Bresse, pour n'avoir pas voulu rendre le marquisat de Saluces qu'il détenait, la devise F. E. R. T. fut alors expliquée en retournant les lettres: « *Tout Retourne En France* » (4). Le marquisat de Saluces fut remis au duc de Savoie par Henri IV en 1601, en échange de la Bresse, du Bugey, de Gex, etc. (5).

Sur les monnaies du roi Charles Felix (1826) l'écusson

---

(1) P. Helyot l. c. III. p. 80.
(2) Dre. publié par Parent l. c. III. p. 316.
(3) P. Helyot l c. VIII p 322 et suiv.
(4) L'Universel, journal du 27 avril 1860.
(5) Dre, publié par Parent, IV, p. 85.

porte « *d'or à l'aigle de sable* » chargé d'un écusson « *aux armes actuelles de la Savoie* ». Quant au titre de roi de Chypre porté par les rois de Sardaigne, ducs de Savoie et princes de Piémont, en voici l'origine : en 1458 Louis, fils du duc Louis de Savoie, épousa Charlotte, reine de Chypre, et devint ainsi roi de cette île; il en fut dépossédé en 1464 (1).

**1156. SAXE (royaume de). « *Fascé d'or et de sable de 8 pièces* » (aujourd'hui de 10), sur le tout, « *un crancelin de Sinople* ».

Devise :

Cri : « *St-Pierre* ! »

L'adjonction du crancelin aux armes primitives en 1156 vient de ce que Bernard, comte d'Anholt, qui était investi du duché de Saxe, fut coiffé par l'empereur Frédéric Barberousse d'un chapeau de rue, dont il était couronné, lorsqu'il lui donna cette investiture. — Le mot Kranslin signifie en allemand une couronne de fleurs (2). (Voir *Allemagne.*)

SAXE (l'Electeur de). « *Parti de 2 traits coupé de* 6, 1 *Thuringe*, 2 *Saxe*, 3 *Misne*, 4 *Gueldres*, 5 *Clèves*, 6 *Juliers*, 7 *Anholt*, 8 *coupé d'argent et de sable à 2 épées d'argent en sautoir* » *qui est de l'Electorat. L'écu timbré de 8 heaumes rangés et affrontés, comme d'autant de cimiers* ».

Les épées rappellent la Dignité d'Electeur Séculier du St-Empire (3). (Voyez *Bavière et Brandebourg.*)

*117-138. SICILE. L'emblème de cette île est une « *Trimacrie* » ou « *assemblage de 3 jambes humaines dont les extrémités supérieures sont cachées par une tête de Méduse.* »

---

(1) Compte-rendu des séances de la cour ou Royale d'histoire, 1861, p. 226.
(2) Grand Maison, l. c., p. 202.
(3) Ibid. p. 575.

Ce nom de Trinacrie est l'ancienne dénomination de la Sicile qui avait 3 promontoires : Pachynum et les caps Pylore et Lilybée, l'imagination des Grecs avait ainsi symbolisé la configuration triangulaire de l'île qui figure sous cet emblême sur une médaille dédiée à l'empereur Adrièn (117—158). Sous les Arabes et les Normands qui firent la conquête de l'île, les souvenirs grecs furent aussi peu connus qu'appréciés ; « l'*aigle de Souabe* » les remplaça quand cette maison succéda aux Normands en 1194. — Sous la maison d'Aragon Sicile (1282), les armoiries de l'Ile portaient : » *d'Aragon flanqué d'argent à l'aigle de sable becqué et membré de gueules* (1). De 1808 à 1815 la « *Trinacrie* » figura au centre de la croix de « *l'ordre des 2 Sicile* » (2). En 1815 Ferdinand de Bourbon fit adopter les fleurs de lis de sa maison ; à la suite de la révolution du 12 janvier 1848, le Parlement sicilien, réuni le 4 avril, ayant à choisir entre l'emblême grec et l'aigle de Souabe, adopta la « *Trinacrie* » comme symbole de l'ancienne liberté. — On le trouve encore sur d'anciens monuments de l'île de Malte et de l'Etrurie ; enfin en 1859 les timbres-postes siciliens réunissaient l'antique « *Trinacrie* » aux « *fleurs de lis* »

On attribue à René, roi de Sicile, l'usage d'écarteler, qui, pour se dédommager de n'être possesseur réel d'aucun des royaumes, auxquels il prétendait avoir droit, et pour annoncer ces prétentions et ces droits, écartela de Naples, Sicile, Aragon, Jérusalem, etc., vers le milieu du XVe siècle.

Sicile (suppl.). Il y a une analogie évidente entre la Trinacrie et le triskèle des Grecs (4 jambes repliées se réunissant par le haut des cuisses dans un centre commun ou moyen et figurant les raies d'une roue.) C'était

(1) Oronce Fine de Brianville.
(2) Basset, Tableau des croix des Ordres français et étrangers, 1re édit.

l'emblême de la course à pied. (Hagemans, un cabinet d'amateur, p. 217.)

650. STAVELOT (Principauté de). « *D'argent à l'arbre nourri sur un tertre de Sinople et un loup passant au naturel, tenant de la patte droite une crosse d'or passée en barre* (1).

Lorsque St-Remacle jetait les fondements du nouveau monastère, l'esprit des ténèbres essaya d'entraver cette fondation pieuse, car il prévoyait avec rage qu'il devait en sortir toute une génération de Saints qui ruinerait à jamais son pouvoir sur la contrée; un jour il prit la forme d'nn loup et alla étrangler un âne que le religieux s'était procuré à grande peine, et qui servait à amener les pierres d'une carrière voisine au lieu où se construisait l'église. Le Saint, pour punir le loup, l'obligea à porter lui-même les pierres sur son dos; le loup dut obéir; il remplit l'office de l'âne, et quand il arrivait à sa destination avec son chargement de pierres, le Saint lui disait dans le langage gallo-roman du pays : *Stav, len :* arrête-toi, loup ; d'où est venu le nom de Stavelot donné au monastère naissant (2). Cette légende explique à la fois le nom et l'armoirie; le lieu où furent construites les premières demeures de Stavelot, portait le nom de *Stabulum* ou *Stabulan* qu'il devait selon l'opinion la plus commune à cette particularité que les animaux sauvages venaient s'y retirer comme dans une *étable*. Stavelot se nommait autrefois *Stablo*, en latin Stabletum ou Stabulum (1).

L'abbé des monastères de Stavelot et de Malmedy réunissait les titres de Prince du St-Empire et de comte de

(1) Délices des Pays-Bas. — Liége, 1769, p. 202.
(2) Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, IX, p. 122.
(3) Diction. géographique universel d'après Baudrand, Amsterdam 1701, p. 908.

Logne (1); le dernier abbé Celestin de Thys est mort pendant l'émigration à Hanau en 1794 (2).

T.

v. 118. TEMPLE (ordre du) « *d'argent à la croix de gueules?* » Devise: « *Faict bon veoir Concorde paternelle.* » Cri: . . . . . . Cette devise se trouve sur un jeton de 1376, mis à jour dans les dernières démolitions faites à l'emplacement du Temple à Paris, qui a une certaine importance, parce qu'il est postérieur de plus d'un demi siècle à la destruction de l'ordre des Templiers; mais il ne faut pas oublier que leur société s'est continuée d'une manière occulte jusqu'à nos jours, et que les chevaliers de St-Jean de Jerusalem qui leur succédèrent dans la possession du Temple, se prétendaient les continuateurs de l'institution des Templiers (3).

TEMPLIERS. Leur insigne héraldique était la croix orientale ou pattée.

1259. TOSCANE (République de). Les armoiries étaient « *un lion tenant dans la griffe un lis rouge.* » La présence de cette image dans le blason de Florence, se rapporte à un événement dramatique qui se passa dans cette ville en 1259. Un lion s'étant échappé d'une cage, se rua sur un jeune garçon, et s'apprêta à le dévorer; la mère de l'enfant, ne consultant que son courage, se jeta au devant de l'animal féroce, et produisit, par ses cris et ses gémissements, une telle impression sur le ravisseur, qu'il déposa sa proie saine et sauve aux pieds de celle qui venait de donner cette preuve d'amour maternel. La République se chargea de l'éducation de l'enfant, auquel le peuple donna le nom

(1) Ordonnance autogr. avec sceau, datée de 1792, Coll. de l'ét. géogr de Bruxelles.
(2) Diction. publié par Parent IV, p. 371.
(3) Paris nouveau illustré n. 8, 1864, p. 122.

de *Orlanduccio del Leone*, que les descendants de l'enfant changèrent contre celui de *Leoni* (1). Cette fleur de lis figurait aussi sur la bannière de Florence, quand les Guelfes l'emportèrent, la fleur de lis était rouge en champ blanc, tandis que les Gibelins l'avaient déployée blanche, en y joignant l'aigle noire de l'Empire (2).

TOSCANE. « *D'or à 5 tourteaux de gueules en orle, surmontés d'un 6me d'azur chargé de 3 fleurs de lis d'or.* » Les Médicis, *Médecins*, avaient pour armes des pilules, qui, par la suite, se changèrent en galettes ou boules (3).

1193. TEUTONIQUE (ordre) » *d'argent à la croix pleine et alaissée de sable.* »

Cet ordre puissant qui possédait en toute souveraineté la Prusse Royale et Ducale, la Livonie et les Duchés de Courlande et de Senigalle, obtint les armoiries précitées du Pape Celestin III, qui les accorda en 1193 au Grand-Maître Henri de Walpot. Le roi Henri de Jérusalem (1192-1197) permit au Grand-Maître Herman de Barth ou à ses prédécesseurs (ce point n'est pas bien établi) « *la croix pattée d'or* » (voir *Jerusalem*) pour la joindre à la croix de sable. Le Grand-Maître de Sabza ayant plus tard concilié à leur entière satisfaction le Pape Honorius III (1216-1227) et l'Empereur Frederic II, reçut du premier une bague de grand prix, et du second la permission d'ajouter « *sur le tout* » aux armes de l'ordre « *l'aigle impériale* » ; ces armes furent encore honorées dans la suite des fleurs de lis de France que le saint Roi Louis IX permit aux grands-maîtres de porter aux extrémités de la croix d'or en 1250 (4), d'autres disent qu'il donna le « *chef de France* à l'ordre Teutonique (5).

---

(1) Annales de l'académie d'archéologie de Belgique 1859, p. 59.
(2) Cantu l. c. X, p. 126.
(3) Ibiit X, p. 674.
(4) P. Helyot l. c. III, p. 140 et suivantes.
(5) Grand Maison l. c., p. 614.

** TURQUIE (Empire de) au siècle dernier » *de sinople au croissant d'argent.»* Cimier : *un bonnet turc argent et pourpre orné d'une aigrette,* » pour manteau royal « *une peau de lion,»* 2 *bannières turques* (*queues de cheval*) *en sautoir* » aujourd'hui : « *d'argent au Tonglora de sable*, » même manteau et bannières que plus haut. Ces dernières « *parties argent et gueules.* » Cimier : « *un turban blanc à fond de sinople orné d'une aigrette, accosté d'une étoile d'or à 8 pans à dextre et d'un croissant d'argent à senestre.* »

Devise : « *Donec totum impleat orbem* » accompagnant le croissant des Ottomans (voir Hospitaliers).

Cri : Allah ! allah !

Le croissant était l'emblème de Bysance, c'est encore aujourd'hui celui de l'empire ottoman, la couleur verte et particulièrement le turban vert est réservé aux descendants de Mahomet. — Le Toughra est la signature de S. H. le Sultan, elle figure aussi sur les monnaies, en tête des passeports etc.

Les bannières à queues de cheval étaient portées devant les Pachas comme marque d'honneur, leur nombre indiquait la dignité.

Jacques Peeters, d'Anvers, dans sa description des principales villes des côtes de la Méditerrannée, publiée vers 1698, dit que les Turcs exposaient ces queues pour marquer qu'ils avaient résolu de faire des levées de troupes, et les donnaient ensuite à ceux qui en avaient le suprême commandement, comme un signe de bon augure; voici d'après le même auteur l'origine de cette coutume : lorsqu'ils commencèrent à étendre leur domination hors de leur pays, six mille d'entre eux furent faits prisonniers dans une bataille; ils parvinrent à secouer le joug de leurs vainqueurs, mais n'ayant pas d'étendards, ils s'avisèrent de prendre pour enseignes quelques queues de cheval, usage qu'ils ont toujours continué jusqu'à nos jours.

La ville de Bysance avait un croissant pour symbole de toute antiquité, ainsi que le prouvent les médailles des Bysantins, frappées en l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna et de Caracalla.

Les lignes contournées en arabesques bizarres de thougra, représentent, dit-on, l'empreinte des 5 doigts que les premiers sultans apposaient au bas des actes et que Mahomet II imprima tout humides de sang sur l'une des colonnes de Ste-Sophie en 1453.

(Tour du Monde 1864, p. 226.)

U.

1603. Ultonie ou Ulster (Royaume d'). « *D'argent à la main dextre appaumée de gueules.* » Les nobles anglais qui aidèrent le roi Jacques Ier à acquérir ce royaume, acquisition qui acheva la soumission de l'Irlande, obtinrent d'ajouter à leurs armes un franc quartier contenant celles de l'ancien royaume d'Ultonie. Le duc de Clarence, fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, avait épousé l'héritière des rois d'Ultonie, en 1361, ce qui avait mis fin à ce royaume qui ne fut pourtant entièrement réuni à l'Angleterre qu'en 1603.

V.

1241—1290. Valachie (Principauté de). D'abord « *d'azur parti d'or à l'aigle de sable au bec armé d'une croix d'or* » *aujourd'hui* « *d'azur à l'aigle d'argent essorant au bec armé d'une croix d'or.* »

Rodolphe le Noir, fondateur de la Principauté de Valachie au XIIIe siècle, règnait sur les descendants de ces esclaves, que l'empereur Trajan avait transplantés dans la Dacie, mêlés aux débris de la nation Dace, dispersée, mais non anéantie par la conquête; il joignit à son titre de Duc (Voïvode) de Fagaras et d'Omlas celui de « *Seigneur de tout le pays Roumain* », et fit graver sur son écusson en signe de son origine et de sa foi «*l'aigle armée de la croix*» qui fi-

gure encore aujourd'hui les armes de la Valachie (1) ; l'azur et l'or du fond sont les couleurs du drapeau national. L'aigle et le lion, symboles de la Valachie et de la Moldavie, se trouvent sur les médailles de l'époque Daco-Romaine, comme emblêmes et divinités tutélaires de la Ve et de la XIIIe légion, fondatrices des colonies Roumaines de la Dacie (2).

** VENISE (République de). « *D'azur au lion (accroupi) de St-Marc d'or, tenant un livre d'argent sur les pages duquel on lit* : « *Pax tibi Marce evangelista meus* », *le lion posé sur un tertre de sinople.* »

Devise « *sub umbra alarum tuarum* » (3).

Ce symbole et ces devises de la Reine de l'Adriatique sont empruntés au saint, sous la protection duquel elle a prospéré si longtemps (4). Le Pape Alexandre III fuyant la persécution de Frédéric I, se réfugia à Venise, et concéda au Doge la permission de mettre sur ses armes une ombelle (espèce de parasol) ; elle est aussi quelquefois sur les armes de la république (5).

Z.

1256 ZÉLANDE (comté de). « Coupé en chef d'or au lion issant de gueules ; en pointe, fascé ondé d'azur et d'argent de 6 pièces. » La Zélande a mis dans son écusson un lion héraldique qui, d'un fier mouvement, surmonte les vagues prêtes à l'engloutir, et a pris en même temps cette héroïque devise : « *luctor et emergo.* » Je lutte et je surnage ; ce mot résume admirablement toute l'histoire de la Néerlande et surtout celle de son agriculture ; lutter, lutter sans cesse, et ne durer qu'au prix de cette lutte toujours victorieuse.

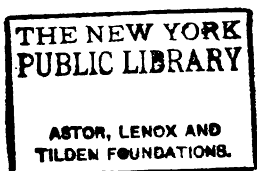
(Em. de Laveleye de l'agriculture de la Néerlande.)

---

(1) Magasin Pittoresque, 1859, p. 178.
(2) C. Bolliac, archéologie et numismatique de la Roumanie.
(3) Cris et devises, l. c., p. 36.
(4) Cauta, l. c. X, p. 124.
(5) Sous le titre de Récréations héraldiques, le R. P. von der Spoeten S. J. a publié dans les précis historiques de 1864, pp. 159 et 182, un travail complémentaire de cet article. Il contient une vingtaine d'articles qui dénotent de longues recherches.



PORTE DE L'ANCIENNE ENCEINTE
A WŸK-MAESTRICHT.



QUELQUES MOTS SUR LES ARMES EN PIERRE, RÉCEMMENT DÉCOUVERTES DANS LE LIMBOURG.

Les géologues et les archéologues se sont de nos jours beaucoup occupés de la découverte de haches et d'autres armes en pierre et en silex. Depuis longtemps de pareilles découvertes avaient été faites en différents pays, notamment en Hollande, en France, en Suisse, en Belgique, etc. Pour ce qui concerne particulièrement la Hollande, ces découvertes n'y sont pas rares, surtout dans les provinces d'Overyssel et de Frise. Dans une excursion que nous fîmes il y a quelques années dans les provinces hollandaises avec le savant M. Meylink, de regrettée mémoire, nous avons vu plusieurs beaux exemplaires figurant au Musée provincial de Zwolle. De plus, nous trouvâmes dans les environs d'Oldenzaal, à Herikenberg, dans le sable du déluge, des vertèbres d'un grand testacé, des empreintes de Vénus, des cailloux roulés avec des empreintes d'ammonites, provenant probablement de la formation jurassique, et au sommet du monticule un petit marteau celtique en bronze, accompagné de plusieurs pointes de flèche en silex, dont quelques-unes figurent dans notre collection. Nous y avons vu aussi, dans des collections privées, de plus grandes armes en silex, comme couteaux, haches, etc. Non loin de là, au village de Wirseloo, le ministre protestant, M. Stork, amateur zélé des sciences naturelles, nous montra un endroit où l'on trouve une quantité considérable de ces armes en silex, dans du sable quartzeux blanc jaunâtre, ou, pour mieux dire, dans le véritable sable des dunes. Or, il est évident que le silex qui appartient au terrain crétacé, est absolument étranger à ce sable. Quoi qu'il en soit, à l'endroit indiqué, le sable contient une

quantité considérable de petits fragments de silex taillés, parmi lesquels on trouve des couteaux, des pointes de flèche, le tout en silex, parfois même, mais plus rarement des haches. L'endroit est situé dans le voisinage des anciens cimétières (tumuli, Hunnebedden) dans lesquels, d'après le témoignage du même ministre, on trouve fréquemment des armes en silex. Il nous paraît, d'après l'ensemble des circonstances, dans lesquelles on rencontre cette quantité de fragments de silex taillés, que non loin de ce village, dans le voisinage même de ces tumuli, a dû se trouver le lieu où l'on fabriquait ces armes en silex; la grande quantité de petits fragments de silex taillés, mêlés au sable, semble le confirmer.

Les mêmes circonstances, nous semble-t-il, se présentent, en Belgique, au mont *Panisel*, près de Mons, où une quantité assez considérable de ces hâches a été trouvée par M. l'ingénieur Toilliez, qui nous a indiqué un endroit où, comme plus haut, on découvre une quantité énorme de fragments de silex, ce qui semblerait faire croire que les haches trouvées au mont *Panisel*, ont été fabriquées sur les lieux-mêmes.

Une circonstance digne d'être remarquée, et qui d'abord avait échappé à l'observation, c'est que très-souvent, sur le terrain où l'on trouve ces hâches ou coins, comme on voudrait les appeler, on découvre, en fouillant les lieux, des morceaux de bois de cerf, ayant évidemment servi de manches. Ce qui ne laisse aucun doute à cet égard, c'est la la présence, sur cette espèce de manche, d'une outaille ou tranchée, dans laquelle venait s'adapter la hâche ou le coin en silex. Il est même de ces bois de cerf bien conservés, sur lesquels on peut voir une certaine dépression, servant sans doute à retenir la courroie qui, à son tour, retenait le coin dans le manche.

Disons en passant que le peu de longueur que devait

avoir l'instrument ainsi monté, l'a fait considérer, comme on l'a fait remarquer fort judicieusement, plutôt comme un outil tranchant, servant aux divers usages domestiques, que comme arme offensive.

De pareilles découvertes sont assez fréquentes en France, aux environs d'Amiens; en Belgique, dans la province de Hainaut, comme nous l'avons dit, dans la province de Brabant, et surtout dans celle de Namur. Récemment des fouilles, ou plutôt le hasard, le grand maître en ces sortes de choses, en ont fait découvrir plus près de nous. Nous connaissons un exemplaire provenant du Limbourg Belge, lequel fut trouvé non loin de Zonhove. Notre partie du Limbourg avait été jusqu'ici exclue de semblables trouvailles, et rien ne semblait présager que l'on serait plus heureux dans la suite, lorsqu'un jour on découvrit un fort bel échantillon sur le plâteau de Bergh, à une lieue environ de Maestricht.

C'est une hâche, en forme de coin, bien polie, d'une pierre fort dure, au point de couper le verre grisâtre avec des stries d'un blanc bleuâtre, et rappelant vaguement la malachite; sa longueur est de 100 millimètres, sa largeur a 57 millimètres à son tranchant en arc de cercle et bien effilé; les côtés, bien polis et s'effaçant doucement, sont aplâtis, et vont se terminer en forme de cône.

Un autre exemplaire fut trouvé près du village d'Oirsbeek, non loin de Sittard. Cet exemplaire, moins bien conservé, ne présente que la moitié de la hâche, longue de 108 millimètres; son tranchant a une largeur de 82 millimètres; elle est formée d'une pierre de sable, à grains fins, d'un rouge brunâtre; beaucoup moins polie que la première, celle-ci montre encore à sa surface quelques petites tâches, où les grains sont à nu, comme avant la polissure.

Ces deux exemplaires, les seuls, pensons-nous, qui

aient été trouvés jusqu'ici dans nos environs, figurent dans notre collection, et nous nous faisons un plaisir de constater ici que nous les devons tous les deux à l'obligeance de M. le vicaire Habets, dont tout le monde connaît les intéressantes publications historiques, et qui vient encore de trouver un troisième échantillon, sur le même plâteau de Bergh, échantillon dont il a fait cadeau à la collection de la Société d'archéologie.

Il n'entre pas dans nos prétentions de trancher la question de l'âge de ces intéressants produits de l'industrie humaine (1); nous laissons ce soin aux archéologues, plus compétents que nous en cette matière; tout ce que nous pouvons faire, c'est de les aider des fruits de nos recherches, en examinant aussi brièvement que possible dans quelle espèce de terrain ces objets ont été trouvés, examen qui ne peut manquer d'élucider la question en la simplifiant.

Or il est constant, pour toutes les découvertes faites à

---

(1) La haute antiquité de ces armes est prouvée par le passage suivant de l'Ecriture sainte, Livre de Josué, chap. V vers 2. « Eo tempore ait Domiuus ad Josuë : fac tibi cultros lapideos, et circumcide secundo filios Israel. » Dans ce temps (l'an 2553) Dieu ordonna à Josué de faire des couteaux de pierre, pour circoncire les Israélites, passage dont il ne faut pas conclure qu'à cette époque les Israélites ne connaissaient pas les métaux, puisque, à une époque beaucoup plus reculée, l'Ecriture Sainte ait déjà mention de l'usage des métaux chez les Hébreux En effet, nous y flisons que Tubalcain, un des petits-fils de Caïn, fut le premier qui tit usage des métaux, et fabriquait toutes sortes d'objets en fer et en bronze. Gen. chap. IV v. 22. Il est donc probable que l'usage de ces couteaux de pierre chez les Hébreux était purement cérémonial.

Nous trouvons ces armes en pierre aussi en usage au Mexique, lors de la découverte de ce pays. On lit dans les Annales des missions Franciscaines par le Père F. Marcellin de Civezza, traduites de l'Italien, Louvain, page 520, la description suivante des sacrifices humains : « Les prêtres se servaient, pour ces sacrifices, d'un couteau de pierre, de même que les prêtres de l'ancienne loi, pour la circoncision ; ils conduisaient les hommes dans un lieu élevé, et les étendaient sur une large pierre, puis, avec ce couteau ils leur fendaient la poitrine et en arrachaient le cœur. » Plus loin, en parlant de la manière de combattre des indigènes, l'auteur ajoute : « ils ne combattaient de loin qu'avec des arcs et des flèches, et de près avec des glaives de pierre » ce qui prouve que certains peuples se servaient encore de ces armes à une époque assez moderne.

notre connaissance, dans le Limbourg, que ces hâches, armes ou outils, ont été trouvés dans la partie supérieure du Diluvium, ou même dans l'alluvion, dans la terre à labour. Il est rare de rencontrer cette partie dans son état primitif; généralement elle a été remuée par n'importe quelle circonstance, ce qu'explique fort bien sa situation à la surface, pour ainsi dire. Toutes les recherches que nous avons faites dans les couches intactes du terrain quaternaire, couches dans lesquelles nous avons trouvé en place des restes des grands pachidermes antédiluviens, comme Mammouths, Rhinocéros etc., sont restées infructueuses; jamais nous n'y avons trouvé le moindre objet, ayant le moindre rapport avec ces armes. Nous pensons donc pouvoir conclure en toute sécurité que ces hâches polies, tout en étant d'une haute antiquité, ne sont pas du même âge que les couches diluviennes.

Il se peut fort bien qu'on rencontre de pareils objets dans le gravier diluvien, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est très-admissible qu'ils puissent être déplacés par plus d'une circonstance dans une couche plus profonde que celle à laquelle ils appartiennent.

En Hollande, comme nous l'avons dit, on les trouve dans le voisinage des tumuli, et même dans les Hunnebedden; on sait que ces derniers sont construits en blocs de granit ou en blocs erratiques; ceux-ci ont été apportés pendant l'époque quaternaire; il va donc de soi que ces armes comme les lieux de sépulture, où on les trouve, sont postérieures au phénomène qui a amené les blocs erratiques, c. a. d. postérieures à la période du dépôt du terrain quaternaire. Quoi qu'il en soit, en Hollande, c'est toujours dans la partie supérieure du sable quartzeux, qu'on rencontre ces armes. En Belgique près de Mons, on les trouve dans la partie supérieure du limon, ce qui, comme nous l'avons dit, ne prouve rien pour leur âge

diluvien, vu que la couche supérieure, limon ou gravier, a, pour ainsi dire, été toujours remuée.

Ces armes, nous le répétons, tant en étant d'une haute antiquité, ne peuvent avoir servi qu'aux habitants, qui ont occupé nos contrées après la formation de l'époque quaternaire.

D'autres, nous le savons, les font remonter beaucoup plus haut, mais sans avoir, pour le prouver, des preuves positives. Ainsi nous croyons qu'il est quelque peu hasardé de dire, par exemple, comme M. de Binkhorst, page 6, de son Esquisse Géologique, que des objets d'art en silex, des couteaux etc. ont été trouvés dans le Limbourg, dans un terrain, ayant tous les caractères du terrain quaternaire, et cela au milieu d'ossements de Mammouths, de Rhinocéros, et de crocodiles. Loin de nous la prétention de déterminer les couches et les circonstances, dans lesquelles de semblables objets ont été trouvés dans d'autres contrées, n'ayant pas assisté à ces découvertes; mais nous ne croyons pas que M. de Binkhorst puisse prouver, qu'un seul objet de ce genre, qu'il affirme avoir vu dans la collection de M. Toiliez, ingénieur des mines à Mons, ait été trouvé dans le Limbourg, dans les circonstances qu'il décrit. Il nous semble que l'auteur de l'Esquisse est porté à classer ces produits de l'art humain dans une période beaucoup trop reculée, et sans tenir compte des circonstances qui peuvent agir, pour déplacer ces objets d'un art plus moderne dans une couche plus ancienne (1). Nous avons eu aussi le plai-

---

(1) Pour ne citer qu'une seul exemple, nous avons trouvé entre Klimmen et Ransdaal, à une profondeur d'un mêtre et demi, et dans un dépôt, qui avait toutes les apparences d'appartenir à l'époque quaternaire, une petite jatte parfaitement conservée, et tout à fait semblable à celle que décrit M. Schuermans, page 109 de la II livraison des *publications de la Société d'Archéologie dans le duché de Limbourg.* Nous n'oserions certes pas prétendre, que cet objet de poterie sigillée date de l'époque du terrain quaternaire; selon nous cette découverte ne prouve qu'une chose, c'est que la partie supérieure de ce terrain a été remuée.

sir de voir l'intéressante collection du savant ingénieur de Mons, mais nous n'y avons pas vu une seule hâche, un seul couteau provenant de notre duché. M. Toiliez nous a même demandé, si de semblables objets ne se trouvaient pas chez nous. La plus grande partie des hâches que possède M. Toiliez, a été trouvée sous la commune de Spiennes, près du mont Panisel, où il nous a montré les lieux-mêmes. Ce n'était pas dans le terrain quaternaire. Depuis nous eûmes l'avantage de recevoir une communication de M. Ern. Dejaer, sous-ingénieur à Mons, nous indiquant comme lieux des trouvailles, les mêmes localités, et ajoutant que ces armes se trouvent dans la partie supérieure du limon, où chaque année la charrue les retourne.

Mais en voilà assez pour convaincre M. de Binkhorst, que, pour le Limbourg du moins, ces trouvailles n'ont rien de commun avec l'époque quaternaire, et que les hâches en question ne sont pas contemporaines des Mammouths, des Rhinocéros et des Crocodiles antédiluviens.

Dans une science basée en grande partie sur l'observation des faits, la prudence conseille de se tenir sur ses gardes ; de peur de céder à l'entrainement, et de conclure à faux; en pareil cas il faut d'abord s'entourer de toutes les garanties, et, chose aussi difficile qu'importante, s'assurer autant que possible de l'exactitude des observations, servant de base au raisonnement, puis ne conclure qu'avec la plus grande réserve, en ne tirant des faits que les conséquences qu'ils renferment, et qui en découlent nécessairement.

Les armes en pierre trouvées dans le Limbourg, en Hainaut ainsi qu'en Hollande, sont donc postérieures à l'époque du déluge. Mais il est digne d'être remarqué, qu'on peut suivre pour ainsi dire pas à pas l'homme, dans sa marche progressive par rapport à ses outils primitifs,

puisqu'on trouve une différence considérable entre ces haches mêmes. C'est la brute d'abord, et les plus anciennes ne sont qu'ébauchées; elles sont grossièrement travaillées, le bord et la pointe seulement sont aussi tranchants que le permet une industrie primitive. L'homme avait besoin de se défendre; il ramasse la pierre brute et s'en fait une arme; peu à peu il façonne cette arme, la taille, la polit, l'aiguise et la rend ainsi ou plus redoutable ou plus utile. Voilà pourquoi nous trouvons ces armes d'abord à l'état d'ébauche; plus tard elles seront plus travaillées, en harmonie avec le développement plus ou moins avancé de son intelligence et de ses moyens. C'est alors toujours à la surface, dans l'alluvion et dans les tumulus qu'on les trouve, et comme on avait aussi trouvé des vases celtiques dans nos contrées, il est très-admissible que ces produits parvenus jusqu'à nous, appartiennent peut-être aux premiers hommes qui peuplèrent notre pays.

J. C. UBAGHS.

PORTE

DE

L'ANCIENNE ENCEINTE A WYK-MAESTRICHT (1).

Nous avons donné dans la livraison qui précède, le dessin d'une ancienne porte de la ville de Maestricht, avec promesse d'en dire un mot dans la livraison suivante. Nous nous acquittons donc de cette promesse en disant, pour préambule, que nous aimons beaucoup les anciennes constructions militaires, les remparts avec leurs tours ou bastions, et surtout les portes de ville du moyen-âge, qui sont devenues très-rares à trouver, et qui le seront de plus en plus, à cause de l'extension que prennent partout les villes et le nouveau système de défense adopté ou en projet dans plusieurs pays voisins, et même chez nous dans les Pays-Bas.

Au moyen-âge, les portes de ville, partie intégrante des fortifications, présentaient un aspect analogue à celui des portes romaines, mais toutefois avec moins de luxe architectural. Etablies de même à l'extrémité des rues principales, elles étaient généralement flanquées de tours pour en défendre l'entrée; leur ouverture était ordinairement unique, différente en cela de celles des portes romaines qui souvent étaient doubles et même quadruples. Une profonde feuillure pratiquée en contre-haute de la porte à l'extérieur, permettait de descendre et de remonter une herse en bois ou en fer, qui formait une seconde clôture indépendante de la porte pleine qui roulait sur des gonds. Des machicoulis multipliés au-dessus de l'entrée et au sommet des tours, servaient, ainsi que les créneaux qui couronnaient les plates-formes, à en défendre l'approche.

Dans notre publication sur les *Monuments de Maes-*

(1) Voir le dessin de la livraison précédente.

tricht, nous avons déjà dessiné les portes de la ville de Maestricht les plus remarquables sous le rapport de leur construction et de leur antiquité ; il nous restait encore celle qui nous occupe, et qui est dérobée à la vue du public, se trouvant à l'intérieur d'une propriété particulière (1).

Cette porte ogivale, en ruines, existe à gauche de la porte Saint-Martin, quand on entre en ville, en venant de la gare du chemin de fer. Elle débouche sur une grande rue, appelée *de Gracht*, le Fossé, qui est maintenant très-peu fréquentée, parce que l'ancienne porte qui lui servait d'issue, fut remplacée au siècle précédent par la nouvelle qui est encore connue sous cette dénomination. Nous avons dessiné la face nord ou extérieure, et, comme le fait voir notre dessin, elle est percée dans une seule tour carrée, et n'offre point de traces de tours qui l'auraient flanquée.

Nous lisons dans la *Notice sur l'origine de la ville de Maestricht et sur les enceintes qu'elle a eues à diverses époques* de l'annuaire de la province de Limbourg de 1825, à propos de notre porte :

« La tour (2) qui fait l'angle, et une partie du mur jus-
» qu'à la porte Saint-Martin, faisaient partie des ouvrages
» neufs. La porte Saint-Martin ne consistait qu'en une
» seule tour ; elle avait été construite en 1450, mais elle
» était restée inachevée et fermée pendant plusieurs an-
» nées, ce qui lui avait fait donner le nom d'ouvrage perdu,
» *het verloren werk*. La vieille porte qui se voit en face de
» la rue du Fossé (c'est celle que nous avons dessinée) se
» trouvait murée. »

(1) Cette porte, sur laquelle est posée une toiture, sert de hangar à un magasin de houille et de bois.

(2) La tour dont il est question ici, est la poudrière, située près de l'église Saint-Martin, que nous avons déjà publiée.

En tenant compte de ces données que la notice précitée extrait des écrits d'un annaliste contemporain de ces constructions, du nom de *Herbenus*, nous trouvons une preuve de la haute antiquité de notre porte ruinée, en lui comparant la construction de la porte en plein cintre, qui se trouve située plus à l'extérieur, et dont il est question dans les écrits de Herbenus. L'inscription monumentale, avec date de 1450, taillée dans une pierre dure, qui se voit au-dessus du cintre de la vieille porte Saint-Martin, au rempart, donnée par l'annuaire, ne se rapporte pas à la construction de la porte ogivale, mais est un avertissement aux habitants de la ville contre un danger qu'elle a couru un siècle plus tard, vers 1546, d'être prise par des troupes étrangères.

Cette pierre monumentale nous amène à signaler une autre plaque en pierre de taille murée, à l'entrée de cette porte du côté de la ville, mais cachée par une maçonnerie, où se lit en caractères gothiques une inscription qui nous semble dater de la même époque.

Trop masquée par le mur qui ferme le cintre, il ne nous a pas été loisible jusqu'à présent d'en déchiffrer les caractères, et nous espérons que par les soins de l'autorité militaire, il nous sera bientôt possible de voir en son entier cette pierre qui, croyons-nous, intéresse l'histoire de la ville de Maestricht.

Pour en revenir à notre dessin, nous ferons remarquer que l'ogive de la porte est élancée, que son appareil est en blocage et que ses murs sont d'une très-faible épaisseur. Un escalier, qui commence à l'intérieur du magasin, à gauche, conduit à l'extérieur vers la ville sur la terrasse de la rue. On aperçoit une construction en plein cintre, adossée contre l'ogive vers la ville.

Comme souvenir de la vieille enceinte de la ville, comme spécimen de l'architecture de son époque, cette ruine

mérite d'être conservée, au moins par le dessin. C'est une donnée sûre et palpable pour préciser autant que possible les différentes phases des places fortes au moyen-âge, les extensions que la ville de Maestricht a eues, les modifications qu'a subies son système de défense. C'est de plus un souvenir de son histoire, surtout de son histoire militaire, qui est toujours la plus connue et la plus décisive des annales des villes fortifiées à toutes les époques, et qui principalement pour Maestricht est évidemment le noyau de son existence. Etant une propriété particulière, et n'offusquant par conséquent pas la vue des personnes qui n'aiment pas les ruines, autant que nous, nous avons l'espoir qu'elle continuera à exister encore longtemps. Elle forme, du reste, un contraste, quant au style, avec les autres portes de la ville, qui sont pour la plupart en plein cintre, et notamment avec les édifices militaires récemment démolis, qui étaient situés de l'autre côté de la porte Saint-Martin, et qui continuaient la défense de la tour servant de magasin à poudre, près de la nouvelle église, que nous avons dessinée dans les *Monuments de Maestricht.*

A propos de ces restes de la porte de Saint-Martin, nous citerons les deux portes de l'enceinte de Fauquemont, toutes les deux très-remarquables et dignes d'être conservées pour l'histoire de l'architecture militaire, surtout comme souvenir du comté, dont les sires ont joué un rôle très-remarquable dans les annales militaires du moyen-âge, se distinguant dans mainte bataille historique. Nous les avons dessinées, et elles méritent bien d'être publiées. En terminant ces quelques mots, destinés à élucider le dessin de la *porte de l'ancienne enceinte à Wyk-Maestricht*, nous nous plaisons à constater que ces sortes de monuments, qui, jusqu'à ce jour, se trouvent sous la direction de l'autorité militaire, ont été pour la plupart conservés.

ALEXANDRE SCHAEPKENS.

EEN WOORD OVER ANTOON HAESECK

ALS PASTOOR TE GEUL.

Hundert und zwanzig Jahren erlebt'er,
Und noch ungeschwächt ist die Kraft dem Greise geblieben.
LADISLAV PYRKER.

In een zijner harpzangen klaagt de profeet David over de kortheid van het leven. De krachtigste mensch, zegt hij, leeft zelden meer dan tachtig jaren; streeft hij die voorbij, dan vindt men bij hem niets dan lijden en kommernis (1). En waarlijk de tachtig jaren door David als eindpaal aan onze aardsche loopbaan gesteld, worden zelden bereikt, en nog zeldzamer overschreden. Een man van zestig jaren is in onze dagen bepaald een grijsaard; zijn ligchaam zinkt in een, zijne leden worden stijf, het bloed vloeit langzaam door de aderen, en de verlamde zintuigen laten hem de ongemakken des levens meer dan ooit gevoelen. Daarom scheurt de grijsaard de duizende vadems, die hem aan de wisselvalligheden der wereld knelden, één voor één los. Hij voelt zich gelukkig aan den stroom, waarin hij zoo vaak naar eenzijdige rigtingen heeft gezwommen, ontsnapt te zijn. Van den gastvrijën oever schouwt hij nu kalm en gelaten het getuimel der wereldzee toe. Zijn vreedzaam gemoed, zijn gegrond oordeel wenden zich van lieverlede naar het onvergankelijke. De godsdienst, die hem de waarheid eener gelukkige, onsterfelijke toekomst voorspelt, wordt zijn hoogste troost,

(1) Psalm 89 vers 11.

en hij ziet in de onverbiddelijke dood niet meer dat dorre, spookachtige, met eene verslindende zeis gewapende geraamte, maar een' goeden vriend, die hem getrouw zal overvoeren naar het vaderland van rust en geluk.

Van de honderd menschen — zegt de geleerde staathuishoudkundige Hoffmann — leven in ons klimaat er maar drie tot zestig jaren, en van de 10,000 is het zelden, dat er één de honderd bereikt; en dit voorregt — voegt hij er bij — treffen wij alleen bij menschen van een welgevormd gestel, die sober en smetteloos geleefd hebben. Bewijzen, om dit laatste gezegde te staven, ontbreken ons niet.

Een grijsaard van meer dan honderd jaren, de Italiaansche geneesheer *Leoncini*, schreef aan zijnen vriend *Paul Jovius*, dat hij de duurzaamheid der vermogens van zijn' geest aan eene bestendige onschuld, en die zijner ligchaamskrachten aan de soberheid zijner leefwijs te danken had. « *Vividum ingenium* — zegt hij — *perpetuâ vitae innocentiâ, corpus hilari frugalitatis præsidio tuemur* » (1).

Engeland roemt, als een wonder van ouderdom, zekeren *Thomas Partz*, die geboren in 1483 tot den 15 November 1635 leefde, en bijgevolg honderd-twee-en-vijftig jaren oud werd. Ook *Partz* schreef zijnen hoogen ouderdom aan de matigheid toe. Hij verklaarde den graaf van *Arundel*, in wiens huis hij overleed, dat hij nooit wijn of andere verhittende dranken had gebruikt, en dat zijn voornaamste voedsel uit een weinig vleesch, ongehopt bier en vele melkspijzen bestond (2).

Ook ons hertogdom *Limburg* heeft, met meer of minder regt, eene bladzijde zijner geschiedenis aan een' dier eer-

---

(1) De Feller : *Dictionnaire historique*, art. Leoncini.
(2) *Theatrum Europæum*. Tom III bladz. 516.

biedwaardige *Nestor's* toegewijd. *Antoon Haeseck*, *Haeseijck*, *Haesegh* of *Hasech*, voltrok met uitstek zijne theologische studiën bij de jonge universiteit van *Leuven*, en werd, zoo als de meeste schrijvers dit beweren, in 1486, pastoor in zijn geboortedorp *Geul* aan de *Maas* (1). Gedurende eene gansche eeuw bediende hij deze parochie, zonder ooit merkelijk ziek geweest te zijn, met ware godsvrucht en voorbeeldigen ijver. De vorst, bisschop van Luik, eene reis door de *Kempen* ondernomen hebbende, vond het der moeite waard den stokouden herder een bezoek te schenken. Maar in plaats van eenen uitgeleefden, bedlegerigen grijs, zooals hij verwacht had, vond de vorst een wakker, stevig mannetje, wiens uiterlijk voorkomen eene levenskracht en eene gezondheid verraadde, die men bij personen van zestig jaren te vergeefs zoude zoeken. Om zich te overtuigen, of de geestvermogens met die des ligchaams overeenstemden, trad de bisschop met *Haeseck* in een langdurig gesprek, en stelde hem eene menigte vragen over de godsdienst en de pligten van het herdersambt voor, die de pastoor met eene bewonderenswaardige juistheid beantwoordde. De bisschop hem evenwel over het getal der H. H. Sacramenten onderzoekende, kreeg geen afdoend antwoord ten opzigte van het vormsel, dat zonder melding bleef. « — Maar goede vriend » — zeide de bisschop — » het H. vormsel gaat gij voorbij, is dat geen Sacrament? » Men zoude het haast gelooven, *Serenissime Princeps*, antwoordde de geestelijke, want in mijne parochie werd in meer dan vijftig jaren niet meer gevormd, en er bestaat dus vermoeden, dat dit

(1) Rarum fuit et extraordinarium jubilæum Rdi Dni Antonii Haazechi, primi pastoris in *Geul*, pago qui situs est haud procul a Mosæ Trajecto, qui ad annos usque 125, vegetam perduxit aetatem et ipsos centum in officio pastorali transegit. — Hendricus Jonghen : *Nuptiæ Agni, sive discursus ad exhortandum in professionibus et jubilæis religiosorum*. Antwerpiæ 1658 in-4° pag. 670.

Sacrament zou zijn verjaard of afgeschaft. » — De bisschop duidde hem deze snedigheid niet ten kwade, ging goedgunstig met praten voort, en vroeg, welke bijzondere middelen hij, om tot zulke hooge en gezegende dagen te komen, had aangewend. De pastoor antwoordde, dat zijne eenvoudige leefwijze van die der overige stervelingen niet verschilde, maar dat hij zich van drie zaken, die s'menschen leven bijzonder verkorten, had onthouden, te weten: van de wulpschheid, de dronkenschap en de gramschap: » *Trium abstinui semper, videlicet, mulierum, ebrietatis et iracundiæ.* (1) *Antoon Haeseck* stierf, volgens de meeste schrijvers te *Geul*, in 1586.

Volgens zijn afbeeldsel in olieverw, dat in vroegere jaren op het kasteel der vorsten van *Hohensollern*, te *Geul* (1) en nu op de pastorij aldaar, bewaard wordt, schijnt pastoor *Haeseck* een man van middelbare lengte, met een schraal en van ouderdom in een gekrimpt aangezigt, dat evenwel door twee groote oogen vrij in het leven schouwt. Zijne kromme neus is door een knevel en zijne verslenste wangen en onderkin door een grijzen baard omschaduwd; een dunne krans hoofdhaar, aan de punten wat gekruld, bedekt de slapen van zijn hooggewelfd, rimpelig voorhoofd. Hij is gekleed in roket en stool, houdende zijn getijdenboek in de hand. Onder het beeld leest men het volgend inschrift: « *Antonius Haase-*

---

(1) Volgens anderen luidt zijn antwoord aldus: « *Tribus abstinui, videlicet Vino, Vënere et Vindictá.* »

(1) De grafelijke familie de *Hamal* verkocht in 1842 de heerlijke goederen van *Geul* aan den graaf Emile *d'Oultremont de Warfusée* voor de som van 526,000 franken. Het kasteel van Geul, een der sterkste en heerlijkste gebouwen van ons land, dat in het begin der XVII eeuw door Wolter *Hoen* van *Hoensb·oeck* en diens huisvrouw *Ursula Schets* van *Grobbendonck* was getimmerd, werd in 1847 op last van den graaf *d'Oultremont* afgebroken en gesloopt. Het houtwerk en de steenen werden publiek verkocht en de grachten en vijvers gevuld. Bij die gelegenheid werdt het beeld van *Haeseck* naar de pastorij gevoerd.

chus, primus pastor Gulensis, qui natus anno christi 1461, *obiit anno* 1586, *postquam fuerat per centum annos pastor, nempe ab anno salutifero* 1486 *usque ad annum* 1586; *interrogatus ab episcopo Leodico, quo vitae regimine, vitam adeo longævam produxisset, respondit se trium abstemium extitesse, nempe mulierum, ebrietatis et iracundiæ.*

Het is zonder twijfel op de leefwijze van dezen pastoor, dat de volgende versen, over de geestelijke tevredenheid, die men in de archieven van gemeld dorp gevonden heeft, zinspelen:

Si vis pace frui, si vis gaudere quiete,
Paucis contentus dilige stare Domi.
Est in eundo foras tentatio multa videndo;
Ut te non vincant, dilige stare Domi.
Ne sol, neve gelu, nebulæ seu putridus aër
Lædere te valeant, dilige stare Domi.
Morio, vel potus, rabidus canis, aut furiosus
Ne te perturbent, dilige stare Domi.
Ne tibi visa die mentem de nocte molestet
Fœmina pulchra foris, dilige stare Domi.
Tutior ut fias (nam rarò fulmina quemquam
Sub tecto feriunt), dilige stare Domi.
Ora, scribe, stude, lege, canta, carmina pange:
Semper agens aliquid, dilige stare Domi.
Non dico nautis, nec mercatoribus, aut his
Qui nemorum findunt ligna, nec aucupibus,
Non his qui curant vites, non dico colonis;
Sed tibi Presbytero, dilige stare Domi... 1676.

In het korte levensberigt, dat wij hierboven over *Haeseck* gegeven hebben, zijn eenige punten, die aan twijfel zijn onderworpen. Wij zullen echter hier zijnen hoogen ouderdom niet in verdacht trekken. Wij zullen ons niet afvragen of hij juist honderd jaren pastoor en

honderd-vijf-en-twintig jaren oud is geweest. Deze omstandigheid zijner geschiedenis zal met grond kunnen besproken worden, wanneer eenmaal zijne ware verblijfplaats ontdekt is. Wij nemen dezelve voorloopig aan, omdat zij door al de schrijvers, die wij over *Haeseck* hebben nagelezen, wordt bevestigd, en wij willen ons bepalen met een kort onderzoek in te stellen over de stand- of woonplaats van den stokouden geestelijken, als zijnde een punt waarover de schrijvers het op verre na niet eens zijn.

De abt *de Feller* maakt hem pastoor te *Geul* bij *Maastricht* of te *Govi* in *Luxemburg* (1); anderen zoeken zijne stand- en geboorteplaats te *Gellick* bij *Bilsen*. De kanonik *Bertrand Moreau*, die aan *Haeseck* eene beknopte levensbeschrijving heeft toegewijd, verhaalt (2), dat hij pastoor is geweest te *Geleen* bij *Sittard*. Dit is echter niet juist. Een lijstje der mij bekende pastoors van *Geleen* laat geene tusschenruimte voor een man, die honderd jaren die plaats zou bediend hebben. Zie hier overigens de namen der pastoors van *Geleen* uit dien tijd: *Nicolaüs Weigbart* 1430, *Barthotomeüs Wyshaus* 1458, *Fredericus Medicus* 1478, *Adam Kettenis* 1484, *Gerardus de Thurn* 1502, *Joannes Heip* 1553, *Nicolaüs Klocken* 1564 en die in 1605 nog in leven was. Te *Geleen* is alzoo voor *Haeseck* geene standplaats te vinden.

Laat ons dus naar het naburige *Geul* aan de *Maas* terug wandelen. Ook hier steunen wij op geenen vasten grond. Men verhaalt gemeenlijk, dat *Haeseck* pastoor te *Geul* is geweest van af 1486 tot 1586. De oudste nog aanwezige kerkregisters van dat dorp, die in 1620 beginnen, maken van pastoor *Haeseck* het minste gewag niet. Wel is

---

(1) Dictionnaire historique.
(2) Bertrand Moreau, *Lettres édifiantes*. Luik 1696 in-4°, bladz. 513.

waar op de eerste bladzijde van het doopregister leest men de volgende aanteekening: « *Antonius Haeseghius, primus pastor in Geul, vixit centum annos pastor, aetatis 125 annorum obiit* 1586. Maar deze *nota* is van eene latere hand, die van pastoor *Petrus Thielen* (1726-1758), er bij geschreven. Wat meer is, wij vinden in een register van het jaar 1567-1568, aangelegd door zekeren *Pieter Reusschen*, ontvanger-generaal des konings van Spanje in de drie landen van Overmaas en getiteld: *Manuael van den ontfanck en betalingh der Beden* enz., dat zekeren *Lambert van der Lamen*, destijds pastoor te *Geul*, voor het jaar 1567—1568 in de schatting op de geestelijke renten en goederen werd aangeslagen op 30 fl. en 3 st. br. Zie hier wat wij daaromtrent uit de taxe van het land Valkenberg overnemen: « *die pastorye van Goele es getauxeert op XXX gulden III st. bb. solvit VI Octobris XV^c^LXVII D^{nus} Laurentius van der Lamen, pastor in Goele pro prima medietate hujus sue tauxe, lapsa Egidie proxime preteriti, quindecim florenos stufero cum dimi dio brabantie. — Solvit III Januarii a° XV^c^LXIX stylo romano idem d. Laurentius pro ultima medietate prefate sue tauxe, lapsa Egydii proxime preseriti, quindecim florenos stuvero cum dimidio brabantie.* » *Laurens van der Lamen* was alzoo pastoor te *Geul* tijdens het leven van *Antoon Haeseck*. Hij werd in 1585 opgevolgd door Heer *Frans Pertius*, vroeger beneficiant en kapelaan te *Beek* (1572). Deze werd op zijne beurt vervangen door Heer *Petrus Nagels*, die in 1615 als pastoor van *Geul* verschijnt en als pastoor van Limbricht overleden is. Twee pastoors zijn dus te *Geul* in functie ten tijde dat *Haeseck* er zijn herdersambt had moeten uitoefenen.

Ook de omstandigheid, dat in de woonplaats van *Haeseck* gedurende vijftig jaren het H. Vormsel niet meer zou toegediend zijn geworden, kan op *Geul* niet worden

toegepast. Sedert 1561 was dit dorp van het bisdom *Luik* gescheiden en behoorde onder dat van *Roermond. Willem Lindanus*, de eerste bisschop van dat gewest, een man van groote vroomheid en geleerdheid, was buitengewoon naauwgezet in het vervullen zijner pligten. Hij doorreisde zijn bisdom in 1570 en deelde in 1580 aan de geloovigen van het land *Valkenberg* het H. Vormsel uit. Zijn opvolger *Hendrik van Cuyck* vormde in het district *Valkenberg*, waartoe *Geul* behoorde, in 1589. Ook op rekening van het bisdom *Luik* kan dit feit bezwaarlijk gesteld worden; want dit gewest had destijds in *Robert van Bergh* en den kardinaal van *Groesbeeck*, zeer zorgzame opperherders, die in hunne geestelijke bedieningen werden bijgestaan door de *coadjutores*, *Gregorius Sylvius* (1551—1578) en *Andrëas Stregnaert* (1578—1615). Eindelijk was deze nalatigheid strijdig met de wetten der kerk, die den bisschoppen voorschrijven dit Sacrament, als eenen pligt hunner waardigheid zoo dikwijls mogelijk toe te dienen.

Wat kunnen wij uit dit alles besluiten? Zullen wij aannemen dat *Haeseck* nooit pastoor van *Geul* is geweest, en bekennen, dat de schrijvers ongelijk hebben gehad van hem in dat dorp te plaatsen? Zullen wij hem zoeken te *Govi* of *Gülick* in *Luxemburg* of te *Gellick* bij *Bilsen?* Zullen wij, om hem voor *Geul* te bewaren, veronderstellen, dat *Van der Lamen* en *Portius* niet wezenlijk pastoor, maar alleen medehelpers van den grijzen *Haeseck* geweest zijn? Of zal zijn sterfdag, tot voor het jaar 1567, moeten verschoven worden?

Deze laatste veronderstelling is niet van grond ontbloot. Immers *De Feller* (1) en *Becdelièvre* (2) verklaren uitdrukkelijk, dat *Haeseck* niet in 1586 maar in 1526 gestor-

(1) De Feller : *Dictionnaire Hist.* Hasech.
(2) De Becdelièvre-Hamal : *Biographie Liégeoise*, tom. I, p. 187.

ven is. Ook een inschrift onder zijn portret, dat in het academisch musëum der Hoogeschool van Leuven bewaard wordt, alhoewel voor de standplaats *Govi* pleitende, geeft 1526 als sterfjaar aan. Dit inschrift luidt : *Antonius Hasech, inter primos nascentis Academiæ Lov. alumnos clarus, parochialem eccl. Gulensem in Duc. Luxemburgensi rexit diutissime. Obiit an. MDXXVI aetatis CXXV.* (1)

Ten slotte zij ons eene bemerking toegestaan over dit Leuvensch inschrift. De oude Universiteit van *Leuven* werd gesticht bij pauselijke bul van den 9 December 1425 (2). De eerste lessen werden gegeven den 7 September van het volgende jaar, feestdag van O. L. Vrouw geboorte en patroonfeest der stad (3). De Theologische faculteit nam eerst haren aanvang in 1431 (4). Indien het waar is, dat *Haeseck* op die hoogeschool studeerde, en dat hij, zoo als het inschrift verklaart, in 1526 gestorven is, dan moet hij in het najaar van 1426, te gelijker tijd én student der hoogeschool én pastoor van *Govi* geworden zijn, iets wat mogelijk, maar slecht aan te nemen, en niet waarschijnlijk is. (5)

Tot heden hebben wij geene bewijsstukken gevonden, die genoegzaam daglicht over 's mans aan- of afwezigheid te *Geul* kunnen verspreiden. Ook ten voordeele zijner aanwezigheid in andere parochiën is ons niets gebleken. Wij stellen dus voorloopig zijn sterfdag vóór de oprigting van het bisdom *Roermond* (1561), en koesteren de hoop,

---

(1) G. C. Ubaghs. *Korte schets der geschiedenis van het land van Valkenburg*, bladz. 82.
(2) Théod. Juste : *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*, bladz. 70.
(3) Ibidem p. 72.
(4) Ibidem p. 76.
(5) De Heer G. C. Ubaghs verklaart dat het portret oud, maar het inschrift nieuw is.

dat zijn naam, in het één of ander archief verborgen, eenmaal zal ontdekt worden, en ons ten volle zal overtuigen, dat de honderd-vijf-en-twintigjarige pastoor *Haeseck*, niet alleen een Limburger, maar tevens een Geulenaar was.

Jos. Habets.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS AYANT RAPPORT A L'HISTOIRE DU DUCHÉ DE LIMBOURG.

Les volumes IV, V et VI du *compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire de Belgique* continuent les données concernant les chartes et les manuscrits de l'histoire de Belgique, dispersées dans les bibliothèques des villes étrangères. Nous en extrayons les notes suivantes comme ayant rapport à l'histoire de notre duché actuel.

Giessen. La bibliothèque de l'Université de cette ville contient :

a. N° DLXXXXII, chronique des rois et évêques de Tongres, manuscrit du XVIIe siècle.

b. N° DLXXXIII, chronique abrégée de la première fondation de la très-renommée cité de Tongres, sous le nom et titre de royaume,... par Renault, dit de Cange, citoyen de Liége (1592). Ce manuscrit appartenait, en 1652, à la comtesse de Merode de Clermont.

Trèves. La bibliothèque publique de cette ville contient :

a. N° 807. Collationen der HH. Kirchenvæter, geschrieben 1489 von *Wilhelm von Venlo*, cod pap., in fol. C'est ainsi que le livre est indiqué dans le catalogue. Son véritable titre est : *Der Hilger veder Collacien geschreven und geeyndet im jair ons Heren MCCCC und LXXXIX, op Sente Gregorius avent in der vasten, overmidts mich brueder Wilhelm von Venlo aus Gelrelant, priester.*

b. N° 1220. *Historica relatio duodecim martyrum carthusianorum, qui Ruremunda, in ducata Geldriæ, anno 1572 agonem suum feliciter sustinuerunt. Auctore Arnoldo Aventino* (sic), *Carthusiæ Gandensis priore.* Liber pap. in 4° anno 1663, 82 feuillets. — L'auteur de ce manuscrit est le savant chartreux Arnaud Havensius, natif de Bois-le-Duc, qui écrivit l'histoire de l'érection des évêchés aux Pays-Bas au XVIe siècle, et qui fut longtemps prieur de la chartreuse de Ruremonde. Havensius est mort à Gand en 1611. Son histoire des martyrs de Ruremonde fut imprimé à Gand en 1608, in-8°, de 77 p.

c. N° 1530. Description de la terre et généalogies des comtes de Mörs, des Seigneurs de Lahr et de Malberg, du couvent de Weysweiler, des Seigneuries de Nivel et Ulft. Par Jean Andreæ. Grand

in-fol. du XVIIe siècle, avec copie de chartes et d'autres pièces à l'appui. La famille de Meurs a possédé la ville de Sittard.

d. N° 1331. Mémoire abrégé pour servir à se faire une idée des prétentions que la maison de Limbourg-Styrum formera après la mort du dernier comte. Manuscrit du XVIIIe siècle avec crayons généalogiques.

e. N° 2002. *Vitae pontificum Tungrensium, Trajectensium, Leodiensium et Trevirensium.* Lib. pap. fol., sæculi XV et XVI. Le titre du premier ouvrage est : *Gesta quinquaginta duorum pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium ab Anselmo canonico Sti Lamberti Leodiensis.* Suivent *Vitae Sti Uldarici, Basini, Servatii episcoporum* et 15 autres pièces, toutes écrites au XVe siècle. In fol. pap. La chronique du chanoine Anselme a été publiée dans la collection de Chapeauville.

f. N° 2027. *Vita beati patris Dionysii a Ryckel, cartusiani, Bethlemiticae domûs in Ruremunda professi.* In 8°, pap. Avec un catalogue des livres écrits par Dénis de Ryckel. Ce chartreux qui est mort à Ruremonde, le 12 mars 1471, a été un des écrivains les plus féconds du moyen-âge.

Bruxelles. La bibliothèque royale possède une collection de plus de 1500 lettres autographes écrites à Erycius *Puteanus* de 1600 à 1646, par les premiers personnages du temps. Cette collection qui fut achetée en 1840 par le gouvernement belge à la troisième vente de M. Lammens, présente un tableau intéressant du mouvement littéraire de la Belgique dans la première moitié du XVIIe siècle. Parmi les correspondants de Puteanus, on remarque les hommes les plus éminents de tous les pays ; entre les savants on distingue Meursius, G. J. Vossius, Boxhorn, Philippe Rubbens, Barleus, Gassendi, Velserus, Daniel Heinsius, Aubert Mircus, Juste, Lipse, le cardinal Bentivoglio, Huyghens, J. F. Gronovius, etc On sait que le savant Puteanus, qui est mort professeur à l'université de Louvain, le 17 septembre 1646, était natif de *Venlo.*

Coblence. Cartulaires des archevêques de Trèves, qui se trouvent aux archives de l'Etat.

Diplôme de 1238. Waleram de *Limburg* (c'est je pense le duc) reconnaît tenir de Théodoric, archevêque de Trèves, une partie du château de Mailberch, savoir : la part qu'il a achetée pour 600 livres de Théodoric de Mailberch ; il se reconnaît pour cette partie homme de l'archevêque. Les filles pourront aussi recevoir l'investiture de ce fief. « Actum Nolhuzen anno Domini MCCXXXVIII, mense novembrili. »

Diplôme de 1313. Jean roi de Bohême et comte de Luxembourg

déclare que ni lui ni son comté de Luxembourg n'ont aucun droit sur le château de Mailberch, la ville de Willich, l'avouerie de cette ville et le château de Sarburch. « Datum apud Wesaliam, IV non. February anno Domini MCCC tertio decimo. »

Diplôme de 1352. Arnold de Blanckenheym, prévot de *St-Servais à Maestricht*, recônnaît tenir plusieurs fiefs de l'archevêque de de Trèves « XIII° jar und darna in dem zwey und funfzigstem jare ter XXIX dagen in dem wege. »

Diplôme de 1372. Dans un traité monétaire conclu entre l'archevêque de Trèves et la ville de Cologne, se trouve l'estimation suivante des diverses monnaies, qui alors avaient cours chez nous. Un *noble* aura cours pour 6 marcs et 8 schellings, un *lyongulden* pour 4 marcs et 6 schellings, un *aldenschilt* pour 3 marcs 10 schellings, un *pauweléon* pour 4 marcs et 4 schellings, un *réal* pour 3 marcs 6 schellings, un *franc* ou un *ruyter* pour 3 marcs 3 schelling, un *florin d'or* des ducs Wencislaus ou Guillaume pour 33 schellings, un double *moton* pour 5 marcs 3 schillings, 6 deniers, un *roemë-moton* pour 35 schillings, un *cruytsiges-moton* pour 35 schellings etc. « *Gegeven duzend druhundert zwey und zieventzig jair, des mandages na den sundage als men singet letare.* »

Coblence. Diplômes relatives au duché de Luxembourg aux archives de l'état.

Diplôme de 1349. Charles roi des Romains, de Bohême et comte de Luxembourg, ordonne à Jean von der Fels, drossart du comté de Luxembourg, de ne pas souffrir que Jean, seigneur de *Fauquemont*, construise un château sur son marché à St-Vith, qu'il tient en fief du comté de Luxembourg, ni qu'il fortifie ce marché ou l'entoure de murs. « *Gegeben zu Nurenberch, dye nachsten Montages fur den heiligen Phingstag.* » L'original avec sceau est à Berlin.

Coblence. Diplômes de la maison de Manderscheyd-Blanckenheym aux archives de l'état.

Diplôme de 1276. Wautier (Waleram?) de *Valkenburg* et *Montjoie*, chevalier, (Dapifer de Valkenburg et Mungoie) assigne en fief à Gerard de Blankenheim, qu'il reçoit pour son homme lige (nostrum fecimus hominem), 150 marcs d'Aix-la-Chapelle sur ses biens de Morsberg, à raison de 15 marcs par an, jusqu'au parfait payement de 150 marcs. Alors Gérard devra lui assigner des biens fonds jusqu'à concurrence de 150 marcs, pour les tenir de lui en fief. « *Datum anno Domini MCC septuagesimo sexto, in die beati Pentaleonis martyris.* » Original sans sceau.

Coblence. Diplômes des empereurs d'Allemagne, aux archives de l'état.

Diplôme de 889. L'empereur Arnulf, donne à la prière des Rathbad, archevêque de Trèves, l'abbaye de *St Servais* à *Maestricht* (abbatiam Sancti Servatii confessoris, quæ vocatur Trajecta in comitatu Marcelant nuncupato) avec appendances et dépendances, champs, prés, serfs etc. a cet archevêché. « *Data kl. Jul. anno domii nica Incaruationis DCCCLXXXVIII, ind VII. anno secundo regni domini Arnolfi, piissimi regis. Actum Frunchanofurt palatio regali, in denomine feliciter Amen.* » Original à Coblence avec sceau en placard. monogramme et signe de recognition.

Diplôme de 898. Zuentibolchus, empereur (1), déclare que Rathbodus, archevêque de Trèves, est venu se plaindre en gémissant (in generali placito nostro querelosis se precibus proclamavit plangens) que Reginard s'était emparé, malgré lui, de l'abbaye de St-Servais à Maestricht (de abbatia S. Servatii Trajectensis monasterii in pago Hasbaniensi, juxta Mosam, et in comitatu Maselant); que ses envoyés, qui allaient se rendre auprès du roi à Nymègue (Neumagum), avaient été retenus dans le couvent et forcés par des menaces, de reconnaître, en son nom, cette usurpation, et que le roi trompé l'avait aussi reconnue. Instruit de ces particularités, Zwentibolchus déclare rendre cette abbaye à Trèves. *Data III id. Maii, ipso die festivitatis sancti Servatii, anno Incarnationis DCCCXCVIII, indict. I, anno vero regis piissimi IIII. Actum Aquisgrani palatii. Vestitura vero in ipso monasterio a rege coram multitudine populi facta, in Dei nomine feliciter. Amen.* » Original à Coblence, avec sceau en placard, monogramme et signe de recognition.

Diplôme de 919. L'empereur Charles-le-Simple (2) rend à Rotger archevêque de Trèves, l'abbaye de St-Servais à Maestricht.

« *Data id. Junii indictione VII, anno XXVIII, regnante rege Karolo, reintegrante XXII, largiore hereditate adepta VII. Actum Eristail palatio.* « Original très détérioré à Coblence avec sceau en placard.

Diplôme de 941. L'empereur Otton I donne ou plutôt rend (daremus potius quam restitueremus) l'abbaye de St-Servais de Maestricht à l'archevêque de Trèves. « *Data IIII Kal. Jan. anno Incarnat. Domini DCCCCXLI, indictione II, anno Domini Ottonis X. Actum in Talahem.* » Copie du 14me siècle à Coblence.

Diplôme de 966 à 974. Otton I donne en échange de l'abbaye de St-Servais à *Maestricht*, dont il a besoin (quoniam in eisdem partibus pro disponendi regni negotiis pluribus indigemus), celle

(1) M. Kreglinger, qui a été chargé de faire les extraits des chartes de Coblence, se trompe évidemment quand il donne à Zuentibold l'épithète d'empereur. La charte a : *Zuentibolchus divina clementia rex.*

(2) Charles-le-Simple n'était pas empereur, mais roi de France.

de Ste-Marie in Hova près de Trèves à l'archevêque Theodoric de Trèves. La date est déchirée. Original très détérioré à Coblence.

Trèves. La bibliothèque de cette ville possède un cartulaire de la ci-devant abbaye de Prum ; il est coté nro 1709 et fort curieux pour son antiquité. Ce manuscrit, petit in folio, sur velin, écrit entièrement au IX et Xme siècle, est d'une conservation parfaite. Il a une superbe reliure, représentant la famille de Charlemagne, c'est à dire Pepin, Charlemagne, Louis I, Lothaire, Louis II et Charles II. Ce cartulaire porte :

Diplôme de 891. L'empereur Arnulf donne au prêtre Sigismond, fameux architecte, l'abbaye de *Susteren*, dans le Maselandt. (Presbytero nostro Sigismondo. illustri artifici, quondam abbatiam in Masalante consistentem, quœ vulgari vocabulo *Suestra* nuncipatur, ubi sanctæ moniales feminæ divinum subministrant officium..... in perpetuitate concessimus. « *VII Kal. Martii anno... DCCCXCI, indict. VIII datum Regensbonrg.* »

Diplôme de 895. Zwentibold consent à ce que ce Sigismont (eximiarum arcium presbytcro) donne le couvent de *Susteren* à l'abbaye de Prum. « *Data nonas Junii DCCCXCV, indictione XIII... Datum in manasterio Sancti Goaris.* »

Diplôme de 948. Otton le grand confirme la cession de *Susteren* en présence de l'archevêque Rotbert, des évêques Witfrid, Balderic, Adalbert, Dudo, Farabert, des ducs Conrad, Herman, des comtes Hezzo, Godefroid, Rudolphe et Reginher. « *Kal. Junii anno DCCCCXLVIII, indic. VII. — datum Numage.* »

Diplôme de 916. Charles-le-Simple confirme également la donation du *Susteren* aux plaids de Herstall, en présence des comtes Richwenus, Gislebert, Marfred, Beringar, Theodoric, Reinherus, Ertebold, Rudolphe, Otton, Cuonrad, Walcherus, Sigard, Lethard et d'autres personnes. « *XIV Kalend. Februarii, indict. IV anno XXII regnante rege Karolo, reintegrante XVII, largiore vero hereditate adepta V. Actum Heristalium palatio.* »

Bruxelles. Archives allemandes, dépôt du royaume.

a. Gouvernement de l'archiduc Leopold-Guillaume d'Autriche. 1647—1657, 6me carton. Correspondance du comte *Godefriod Huyn de Geleen*, feldmaréchal au service de sa majesté l'empereur. 7me carton correspondances des généreaux barons *d'Enkevoort* et de *Lamboy de Cortessem.*

b. Gouvernement de don Juan d'Autriche 1656—1659. Un carton contenant différents papiers relatifs à quelques possessions du St-Empire dans le pays de Guèldre que les troupes des Pays-Bas avaient occupées.

c. Gouvernement du comte de Monterey 1670—1673. Un carton de lettres du Baron de *Hoensbroeck*, envoyé du roi d'Espagne à Berlin. Ces lettres sont adressées au secrétaire d'Etat Voeller.

d. Archives allemandes. Sous-divisions. Seigneuries et terres du Limbourg. Pièces concernant les Seigneuries de Weert, Wessem, Thorn etc.

MIDDLEHILL (Angleterre). Bibliothèque de sir Thomas Philips, nr 300 *Vitae Sanctorum, Servatii* etc. saec. XIII, membr. n° 435. *Gesta pontificum Tungrensium.* N° 1130 *Chronica episcopatns Tungrensis.* N° 1140. *Index diplomatum de terris dominicis regis in Belgio.* N° 1264. *Chronicon Brabantiae.* N° 1282. *S. Remali vita*, saec. XI. N° 906—1763, *Collectio canonum... concilii Aquisgranensis* et *Libri III ad Pipinum regem*, saec. IX.

OXFORD. Bibliothèque de l'Université N° 1052 *Vita Sti Lamberti, abb.* — *Sti Bertini* saec. XIII. N° 1161, *Vita Sti Servatii.* N° 3457 Sti *Lamberti vita*, fol. 65, chart. 4°, saec. XV. C'est le *codex Orvillianus*. Les Bollandistes ont publié cette dernière vie au 17 septembre.

J. H.

Geschichte der Stadt und des Amtes Geldern mit Berücksichtigung der Landesgeschichte, meist nach archivalischen Quellen, von Friederich Nettesheim. Crefeld 1863, un volume, grand 8° de 682 pages, avec une carte, un codex diplomaticus et 8 lithographies.

Ce premier volume, d'un travail plus étendu, contient le récit des relations extérieures de la ville et de l'ammanie de Gueldre. Après une introduction très bien écrite sur le progrès et le mouvement religieux, politique et judiciaire des peuples d'entre Meuse et Rhin pendant les deux siècles qui suivirent le règne de Charlemagne, l'auteur entame l'histoire des sires problématiques de la Gueldre, Gerlach, Godefroi, Wichard et Mégengose, dont il ne reconnaît que le dernier comme personnage historique. Le comté de Gueldre passa après la mort de celui-ci aux descendants de Gérard, gentilhomme flamand, dont parlent les Annales de Rolduc, et qui est connu comme sire de Wassenberg. Gérard I, probablement un descendant de Gérard de Wassenberg, apparaît diplomatiquement comme comte de Gueldre en 1094. C'est celui-ci que M Nettesheim appelle le père des comtes de Gueldre de la première race. Ce fut à la demande du roi Edouard d'Angleterre qu'en 1339 le comté de Gueldre fut érigé en duché par Louis de Bavière, empereur d'Allemagne. La première race des ducs s'é-

teint en 1371, dans la personne d'Edouard, malheureux prince qui expia par la prison le forfait d'avoir régné.

Les détails locaux du livre ne sont ni riches ni nombreux jusqu'à la fin du XIVe siècle. Mais avec l'avénement de la dynastie de Juliers la moisson historique devient, à mesure que l'auteur avance, de plus en plus abondante. Les chartes se groupent, les archives augmentent, les comptes de la ville et des domaines ducaux qu'on a conservés jusqu'à nos jours donnent des élucidations curieuses sur l'état de développement progressif de la ville et du pays. Après avoir raconté la vie extérieure des ducs, il pénètre dans leur vie intime, compte leurs revenus, leurs résidences et décrit leur manière de vivre. Mais en même temps il n'oublie pas de faire l'histoire du peuple. Il parle de l'homme noble, du bourgeois, du franc et du serf, et à ce propos il cite une charte de 1401, par laquelle le duc Guillaume affranchit quelques serfs dans sa bonne ville de Gueldre (p. 638). Il raconte ensuite comment la ville des ducs commence à devenir forteresse ; il note chaque réparation, chaque construction nouvelle soit des remparts soit du château (p. 101). En 1397 la ville construit un local pour école, en 1398 une halle aux viandes, en 1390 on commence le pavage des rues que l'on achève en 1415 (p. 110).

C'est pendant le règne de Renaud IV (1402—1423) que les bannerets, les nobles et les villes, comme autorité, commencent à prendre part aux affaires et posent la pierre fondamentale des Etats de la Gueldre, qui jouent un si grand rôle dans les époques subséquentes (p. 105 et p. 205).

La maison de Juliers s'éteint en 1423. Arnold d'Egmont qui succède ne reçoit l'héritage du duché que sous des conditions onéreuses que lui posent la noblesse et les villes. C'était un prince faible et dispendieux ; sa propre famille l'abandonna. Sous le règne du duc Arnould la ville de Gueldre aida dans les expéditions militaires de Suchtelen, Baesweiler, Buren, Kempen, Venlo et Willich. En 1464 elle fit cadeau à la duchesse trois boîtes aromatiques (kruyts) et un grand pain d'épice (peperkoek). En 1478 elle donna à la même une aime de vin et une quantité de marrons, et en 1507 au lieutenant du roi de France deux brebis. Le duc Charles d'Egmont fit savoir, par lettres du 3 juin 1503, aux habitants de Venlo que son maître-tailleur et chambellan, Poittou, allait se marier, ce pourquoi il les priait de fêter le jour de mariage et de lui envoyer un présent de noce (p. 187).

Arnould d'Egmont meurt le 23 février 1473 malheureux comme père, comme époux et comme prince. Après avoir déshérité son

fils Adolphe, il donna son duché en gage à Charles-le-téméraire, duc de Bourgogne, pour la somme de 300,000 flor. d'or. Dès lors Charles s'empere de la Guèldre les armes à la main. Une partie de son armée se composa de soldats de la Picardie, qui étaient très insolents et que l'on hébergea pour cela sur les places publiques et aux quartiers les moins populeux des villes. M. Netesheim croit que c'est en souvenir de ces troupes que les parties reculées des villes de Ruremonde, Stralen, Wachtendonc, Guèldre, Goch etc. se nomment Picardie (p. 166). Une dénomination analogue se retronve chez nous. Dans le ci-devant pays de Fauquemont on appelle un Picard « Pikkert » un homme insolent. Est-ce que peut-être les Picards de Charles-le-téméraire auraient donné origine à ce sobriquet lors de leur passage à travers le pays d'Outre-Meuse en 1473 ? En ce cas ils ont été expéditifs.

Cependant la dynastie de Bourgogne était peu goûtée dans le nord des Pays-Bas. Après la révolte des Flandres contre l'archiduc Maximilien, les Gueldrois se soulevèrent à leur tour et allèrent chercher en France leur duc légitime Charles d'Egmont qui y était prisonnier de guerre. Ce fut le 23 Mars 1492 que le prince avec sa suite passa à Maestricht. La chronique que nous avons publié à la page 86 de ce recueil confirme ce détail. Sous le règne de Charles d'Egmont la Gueldre rentra dans ses coutumes et libertés que Charles-le-témeraire avait aboli. Les bannerets, les nobles et les vielles se formaient de nouveau en états et prennaient part à l'administration à coté des conseillers du duc. Mais Albert de Saxe, lieutenant du roi Maxmilien aux Pays-Bas, se mit à la tête d'une troupe d'Allemands nommée la Grande Garde « die Groote Garde » et ne cessa de harceler la Gueldre. La guerre éclata. Les ducs de Clèves et de Juliers prirent le parti du roi ; la France soutenait le duc opprimé. Au mois de mai 1495 la garnison de Venlo, forte de 23 hommes, d'un capitaine et d'un joueur de flute (piepper), flanquée d'une partie de la bourgeoisie et de deux bourgmestres, quitta la ville pour aider les troupes du duc à chasser la grande garde de Well et d'Aersen. Cette expédition, qui dura 11 jours, coûta à la ville 220 flor. d'or (p. 190). On mit fin à la guerre par un traité de paix signé à Herkenbosch, près de Ruremonde, le 20 juin 1499 (p. 196). Cette paix ne dura pas longtemps et nous voyons le pauvre duc Charles endetté faire successivement une résistance sérieuse à l'empereur d'Allemagne, au roi de Castille et à Charles-Quint. C'est qu'il était soutenu par le roi de France, Louis XII, qui qui lui envoya 100 lances (1500 cavaliers) et un subside annuel de 15,000 livres. Au moyen de ces troupes le duc ravagea le pays de

Fauquemont et une partie du Brabant, d'où il opporta 20,000 flor. La chronique publiée à la page 88 de ce recueil, dit à cet égard : « Int jaer 1507 op onser liever vrouwen daech cleen kersmisse » doen quam Her Robrecht van Arenborch met vuel Françoisen » en toig nae Gelderlant ende met vuel Luycker ; ende die Lim- » borgiere ende die uten lande van Daelhem toegen doer Tricht, » sterk wael drie duysent en mendense te slaen, mer sy waren » al verraden. Intselve jaer nae sint Mathies daech toeg der Her- » togh van Gelder metten Fransoisen nae Brabant met groeter » macht en sy wonnen Thienen metter macht en sloegenter vuel » doet en namenter vuel gevangen en dreven groeten woest. »

Enfin, par le traité de Grave (1536), le duc de Gueldre fut forcé de de reconnaître l'empereur Charles Quint comme héritier de son duché. Son successeur Guillaume de Juliers fit la même concession par le traité de Venlo (7 sept. 1543) et la Gueldre, de duché indépendant devint une des 17 provinces des Pays-Bas.

Depuis qu'elle a perdu son autonomie, cette contrée perd de son intérêt historique ; elle suit le flux et le reflux général de la destinée des Pays-Bas. Sous le règne de Charles-Quint éclata la réforme protestante, sous celui de Philippe II, la révolution des Pays-Bas. Elles se donnèrent la main. Ni le peuple, ni les états inclinèrent vers la réforme (p. 255-256). Ils restèrent — dit M. Nettesheim — inébranlablement attachés au culte de leurs pères. Aussi le progrès du protestantisme resta insensible en Gueldre, jusqu'en 1566. Mais depuis cette année, quand la réformation devint un levier dans la main des agitatateurs et des mécontents, elle s'étendit rapidement. Les nobles s'assemblent à St-Trond vers la fin du mois de juillet et les prêches à main armée s'organisent immédiatement, les images sont brisées, les églises profanées. Dimanche, 4 août (1566) commence un ministre réformé ses sermons, sous un chêne, près des murs de Venlo (p. 266). Le 10 août se présenta un missionnaire luthérien devant les portes de Ruremonde ; le même jour commencent les prêches à Nymègue, au cimetière juif (p.268). On tenta le même coup à Gueldre déjà avant le 30 août. Il paraît que ce furent les deux chefs du compromis Cuylemburg et Bréderode qui dirigèrent ces premières menées dans le duché de Guèldre (pag. 277). Plutard ce fut le frère du Taciturne, Jean de Nassau, gouverneur de ce duché, qui, par la force militaire, le bannissement, la confiscation des biens, par l'exclusion des Catholiques de toutes les charges, enfin par tous les moyens possibles et malgré la pacification de Gand et la rémontrance des députés et du prince d'Orange lui-même, y fit triompher la ré-

forme protestante (p. 301.) Hatons nous d'ajouter que son secrétaire s'appelait Cuylenburg.

Quelque temps après l'union d'Utrecht on supprima la liberté de culte. Déjà le 11 février 1582, dans un édit publié par toute la Guèldre, on ordonna que dorénavant le seul protestantisme serait toléré à l'exclusion de tout autre culte (p. 318.) En conséquence on démit le magistrat Catholique des villes et on le remplaça par un personnel protestant. C'est par le moyen de ce magistrat protestant, que les villes presque exclusivement catholiques s'opposèrent si vigourensement aux armes des Espagnols, dont les protestants n'auguraient naturellement rien de bon (p. 419—323)

Pendant la guerre de 80 ans la Guèldre eut à endurer des souffrances énormes. Tour à tour et à plusieurs reprises occupé par les Espagnols et les Hollandais, le Haut-quartier se trouva en 1713 partagé entre la Hollande, l'Autriche et la Prusse. C'est depuis ce temps qne la ville, l'ammanie, ainsi que les districts de Wachtendonck et de Krickenbeck sont restés en possession de cette dernière puissance. En 1863 la ville de Guèldre fêta le 150me anniversaire de son annexion.

L'ordre que suit l'auteur dans la composition de son livre est aussi méthodique que simple. Il parcourt les différentes époques de l'histoire générale de la Gueldre et revient à la fin de chaque chapitre aux particularités de la ville et de l'ammanie. Les deux phases sont traités de main de maître. Nous n'exagérons pas si nous disons que le livre de M. Nettesheim est un travail d'érudition et de patience hors ligne. Vingt-cinq ans de recherche sont coulés dans son œuvre. Outre les innombrables sources imprimés, l'auteur a consulté les archives de Berlin, Bruxelles, Dusseldorf, La Haye, Ruremonde, Venlo, Arnhem, Gueldre, Straelen, Wachtendonck, ainsi que les riches dépôts de M. le comte de Hoensbroeck à Haag etc. Un travailleur comme lui n'a pas besoin qu'on lui dise : courage! Il suffit de dire à l'amateur de l'histoire solide et impartiale : *Tolle et lege.* J. H.

DONS, ÉCHANGES, CORRESPONDANCES.

BIBLIOTHÈQUE.

Depuis la publication de son second bulletin, la société a reçu les envois suivants :

1. La 37e, 38e et 39e livraison des *Inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre Orientale*, publiées par un comité central composé de MM: Baron Henri Surmont, président; Philippe Blommaert, avocat, secrétaire des bibliophiles flamands ; le baron Jules de Saint-Génois, bibliothécaire de l'université; Philippe Kervijn de Volkaersbeke, membre de la Chambre des représentants; Emile Schoorman, secrétaire du comité; G. P. Serrure, professeur à l'université; Arthur Surmont, trésorier du comité; van Damme-Bernier, ancien membre du conseil provincial de la Flandre orientale.

2. De la société provinciale d'art et de sciences dans le Brabant du Nord:

I. *Handelingen van het provinciaal genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant over* 1863.

II. *Id. over* 1864.

3. De l'Academie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam : *Verslag van de Commissie der Koninklijke Academie van Wetenschappen tot het opsporen, het behoud en bekendmaken van overblijfsels van kunst uit vroegere tijden*. Amsterdam 1864.

4. De la Société Archéologique de Namur, secrétaire M. Jules Borgnet :

Rapport 1861—1863. La 2me livraison, tome 1 de ses publications :

5. De l'Académie d'Archéologie de Belgique. *Statuts du* 26 *juin* 1864. Secrétaire perpetuel M. Le Grand de Reuland.

6. Du Cercle Archéologique de Mons. *Annales*, tom IV.

7. De M. Alberding-Thym, membre correspondant :

De Dietsche Warande, 7e deel, 1e afl.

8. De M. J. B. Rietstap, membre correspondant :

Armorial général contenant la description des armoiries des familles nobles et patriciennes de l'Europe, précédé d'un dictionnaire des termes du blason. Gouda 1861.

9. De M. G. C. Ubaghs, membre correspondant :

Korte schets der gesehiedenis en het land van Valkenburg. Leuven 1858.

10. De M. Joh Cas. Ubaghs:

Beobachtungen ueber die Chemische und Mecanische Zersatzung der kreide Limburgs, und deren einwirkung. Valkenburg 1859.

11. De M. Jules Borgnet, membre correspondant :

I. *Histoire du comté de Namur ;*

II. *Analyses des Chartes Namuroises qui se trouvent aux archives départementales du Nord à Lille.*

12. De M. le chevalier de Schoutheeté de Tervarent, membre correspondant :

I. *Histoire de la maison de Schoutheete du pays de Waes, issue de celle de Zuylen de Hollande.* St-Nicolas 1861.

II. *Notice hist. et généal. sur la maison des barons de Villers et Condroz, descendant de celle de Warfusée.* St-Nicolas 1861.

III. *Documents relatifs à trois excursions de Princes-souverains au pays de Waes.* St-Nicolas.

IV. *Esquisse hist. et généal. de la noble maison van der Sare du pays de Waes, aujourd'hui éteinte.* St-Nicolas.

V. *Recherches sur le séjour au pays de Waes des familles de Burbure et Schoorman.* St-Nicolas 1861.

VI. *Examen analytique d'un manuscrit de la famille Sanchez de Castro.* (1711.)

VII. *Jacques Wittock, chroniqueur waesien an 16e siècle.* St-Nicolas 1864.

13. De M. Ernest de Limpens :

Gecostumeerde optogt, gehouden door Heeren Studenten te Utrecht, den 2 Junij 1841, voorstellende de ontvangst van Willem II, Roomsch Koning te Utrecht in 1249.

14. De M. Félix Victor Goethals, membre correspondant :

I. *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique et dans les pays limitrophes.* 4 volumes, Bruxelles 1844.

II. *Notice historique sur la vie et les travaux de Simon Stévin, de Bruges, suivie de remarques sur le Dodoens de M. van Meerbeeck.* 2e éd., Bruxelles 1842.

III. *Miroir des Notabilités nobiliaires, livr.* 1 *à* 10.

IV. *Onomasticon ou dictionnaire héraldique des familles nobles du Royaume de Belgique.* 1e livr. Bruxelles 1864.

V. *Dictionnaire héraldique et généalogique du Royaume de Belgique.*

15. De M. Ed. Terwecoren :

Collection de précis historiques. 15e année 1864, n. 1 à 19.

16. De M. le secrétaire Bergers :

I. *Catalogus omnium antistium Tungrorum, Trajectensium, ac Leodiorum, et rerum domi, belliq; gestarum compendium per Joannem Placentium Trudenensem Dominicanum.*

II. *Beschrijvinge der steden van het landt van Luyck, bijeenvergaderd door een liefhebber des Landts.* Tot Maestricht by Lambert Bertus, 1783.

17. De M. le d[r] C. R. Hermans, membre correspondant :

De woonplaats der Menapiers, Eburonen, Atuatiken en Ambivariten, aangewezen en Atuatica met Atuaea, Aduaca, Tungrorum, Atuacutum, Tungri en Aken synoniem verklaard. 's Hertogenbosch 1860.

18. De M. Albert Wolters :

De Heiligen Wiro Odgerus en Plechhelmus en het Kapittel van St-Odtlienberg. Roermond 1860, in 8°.

19. De M. Jules Corblet, chanoine honoraire et historiographe du diocèse d'Amiens : *Culte et iconographie de Jean Baptiste dans le diocèse d'Amiens.*

20. De M. le baron de Crassier, conseiller à la Cour de Cassation de Bruxelles : la 3e livraison du tome 8 des *Annales de la Société archéologique de Namur.*

21. Du même :

I. Une copie Ms. d'une transaction conclue le 19 août 1660 entre le magistrat de Maestricht et l'administration du comté de Gronsveld, relativement à certaines contributions exigées des habitants de Maestricht, du chef d'immeubles possédés par ceux-ci dans ledit comté.

II. Un placard imprimé de la même autorité comtale, en date du 21 sept. 1734, relatif à la formation d'un cadastre (*Leggerboek of Landts-matricul*) de toutes les propriétés bâties et non bâties, dont on avait déjà dressé alors *een plan of carte figuratyf.* Des exemplaires de ce placard furent adressés aux *bourgmestres* de Gronsveld, d'Eckelraede, de Heugem et de Hontem.

III Une publication imprimée de Son Exc. le comte de Töring-Jetenbach, *regeerende heer Ryksgraef van Grondsveld*, concernant le même objet.

21. Par la bienveillante entremise de M. le baron de Crassier, nous avons reçu, de la part de M. Ad. van Soust de Borkenfeldt, chef de bureau des beaux-arts au département de l'intérieur à Bruxelles, les *bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie*, des années 1862, 1863 et 1864. M. van Soust, secrétaire du comité, directeur des bulletins, exprime à M. le baron de Crassier le désir de recevoir en échange les publications de notre société, proposi-

tion très-flatteuse à laquelle le comité accède avec empressement.

Du même : La 3e livraison du tome 8 des *publications de la Société archéologique de Namur*. 1864.

22. De M. Stas, conseiller à la cour de cassation à Bruxelles, commandeur des ordres de Belgique et de Ste-Anne de Russie, membre de notre société:

Ie *Rapport sur les coutumes du comté de Looz et de quelques districts voisins*, de 47 pages in-8o.

IIe. *Rapport supplémentaire sur les coutumes du comté de Looz et de quelques districts voisins*, de 19 pages in-8o..

IIIe *Rapport sur les coutumes du comté de Looz et de quelques districts circonvoisins*, de 14 pages in-8o.

Ces trois rapports, qui sont extraits des tomes IV et V des bulletins de la *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique*, contiennent des notices curieuses sur les coutumes de Looz, des villes de St-Trond et de Maestricht, des trois pays d'Outremeuse et du Haut-Quartier de la Gueldre. M. le conseiller Stas, membre de la dite commission, est chargé par le gouvernement belge, d'éditer les anciennes coutumes de Looz et des pays limitrophes.

23. M le professeur E. Reusens de Louvain, nous envoit en échange de nos publications, les livraisons 1, 2, 3 et 4 composant le tome I des : *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Nous remarquons dans ces livraisons entre autres publications : une liste des promotions de la faculté des arts à l'Université de Louvain depuis 1428, par E. Reusens pp. 377-390, et une notice sur la géographie ecclésiastique de la Belgique avant l'érection des nouveaux évèchés au XVIme siècle par C. B. de Ridder. L'étendue, les limites et les divisions de l'ancien diocèse de Liége sont décrites dans cet excellent article d'après un pouillé de 1558. Les doyennés de Hilvarienbeek, Kuik, Woensel, Maeseyck, Beringen, Susteren et Wassenberg qui forment l'archidiaconé de la campine se trouvent pp. 256-294.

24. De M. Lib. d'Otreppe de Bouvette, président de l'institut archéologique liégeois :

I. *Comment peut-on fonder un musée ? Essai de tablettes liégeoises.* 43e livraison.

II. *Promenades et causeries. Essai de tablettes liégeoises.* 44e livraison.

25. De M. Charles van Aken, 13 diplômes avec sceaux, parmi lesquels nous citerons les suivants :

I. Nomination comme échevin à Tongres, par Jean Louis, évêque de Liége, de Jean Moers, à la place de son père Jean Moers. Datée de Liége le 27 juillet 1690. Avec sceau.

II. Brevet de capitaine pour Jérôme Moers, à la place de Sébastien Pesser, donné par les Etats de la Frise occidentale et de la Hollande, le 18 novembre 1712.

III. Brevet de capitaine du même, donné par les Etats-Généraux des provinces Unies le 21 juin 1713. Avec sceau en cire rouge.

IV. Brevet de capitaine du même, à la place de Christophe Dooremans, donné par les Etats de la Frise occidentale et de la Hollande le 17 février 1719 avec sceau en cire rouge.

V. Brevet du même, donné par les Etats-Généraux le 24 février 1719, avec sceau en cire rouge.

VI. Diplôme de bachelier en droit pour Jean Guillaume Moers, de Zutphen, donné à l'université de Douai le 9 mars 1735. Avec sceau de l'université en cire rouge.

VII. Diplôme de la même université, concédant au même le grade de licencié en droit, le 1er avril 1735.

Jean Guill. Moers fut admis comme avocat à Maestricht le 23 juin 1738.

VIII. Diplôme de licencié en droit pour Edmond Godefroid Vaes, de St-Trond, donné par l'université de Louvain le 9 septembre 1690. Avec sceau de l'université.

E. G. Vaes fut admis comme practicien à Maestricht, le 22 août 1695.

De la société pour l'encouragement de l'architecture à Amsterdam, secrétaire M. Leliman :

26. *Afbeeldingen van oude gebouwen, uitgegeven door de Maatschappij tot bevordering der bouwkunst* afl. 2, 3, 5, 6, 7, 8 en 10.

Amsterdam, 1855 tot 1864.

DONS AU MUSÉE.

1. De la part de M. le baron Jules de Chestret, au château de Blankenberg, les monnaies suivantes :

I. Esterling au portail de Jean III, duc de Brabant (1312-1355) arg.

II. Monnaie au type de St-Michel de Jean III, duc de Brabant (1312-1355) arg.

III. Cinq liards de Jean de Hornes, évêque de Liége (1482-1505).

IV. Trois monnaies en cuivre de Jean de Heinsbergh, Arnold de Hornes et Louis de Bourbon (Liége).

V. Erard de la Marck. Patard d'argent aux griffons (1505-1538) Liége.

VI. Gros à l'aigle de Huy d'Adolphe de la Marck, 1313-1344 (Liége).

VII. Quatre liards de Jean Théodore et un sede vacante. Liége.

VIII. 1/8 de ryxdaelder d'Ernest de Bavière de 1582. Liége.

IX. Ernest et Ferdinand de Bavière, liards de Liége (1580-1650).

X. Deux liards de Maestricht.

XI. Jeton de 1614, frappé à Maestricht.

XII. Duite de Ruremonde de Charles II (1665-1700).

XIII. Deux liards d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn(1604-1631).

XIV. Cinq liards de Jean II et de Juste Maximilien de Bronckhorst, sires de Gronsfeldt (1588-1667).

XV. Duite de Stevensweert aux armes de van den Bergh.

XVI. Dix duite d'Ernest et de Ferdinand de Lynden, sires de Reckheim (1603-1665).

2. De la part de M. van Sintfyt, candidat-notaire à Houthem :

I. Une maille de Jean I, duc de Brabant.

II. Une brique romaine trouvée au lieu dit : *Het rondboschken*, sous la commune de Houthem.

3. De la part de M le vicaire Habets :

I. Un liard de Jean de Hornes, évêque de Liége (1482-1505).

II Une hâche celtique (silex) trouvée près de la hauteur du Bonsel, commune de Bergh-Terblyt.

4. De M. Mathieu Janssen, membre de la société : des fragments de vases et d'un verre de l'époque romaine, trouvés sur le terrain où se construit la station du chemin de fer de l'Etat, près de la ville (campagne de Wyk).

Du même : une pièce de monnaie romaine, trouvée rue Petit-Fossé.

5. De M. Gruson, membre de la société : une frise en bois sculpté d'une ancienne cheminée, avec date de 1624. Ces fragments proviennent d'une cheminée de la maison sise rue Grand-Staet, portant l'enseigne *de Arenberg*.

6. De M. Max. van Aken, de Caberg : quatre plaques de cheminée en terre cuite, ornées d'armoiries diverses, avec date de 1698. Ces plaques, qui sont intéressantes à cause de leur dimension et de l'exécution des armoiries en bas-relief, proviennent de la maison de campagne, à Caberg, appartenant à M. van Aken.

7. M. De l'avocat Boots : trois urnes cinéraires, trouvées, en creusant le terrain pour établir les fondations de la maison de M. l'avocat van Oppen, aux encloîtres Saint-Servais en cette ville.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE.

Sa Majesté le Roi a daigné nous informer, par lettre de son aide de camp et bibliothécaire, qu'Elle a reçu avec une grande satisfaction la 2e livraison de nos publications. En remerciant M. le président, Sa Majesté témoigne tout l'intérêt qu'elle continue à porter aux travaux de la société.

— Le comité de notre société ayant présenté a Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges, une adresse d'hommage, lors de l'inauguration du monument érigé par la ville de Maeseyck aux illustres peintres, les frères van Eijck, Sa Majesté a daigné repondre, par lettre de son premier secrétaire, Monsieur Devaux, combien elle a été sensible à ce témoignage de respect de la part de la Société d'archéologie dans le duché de Limbourg.

— M^r^. le commandeur Comte de Van Doni, agent et consul général de Sa Majesté Tunisienne, membre honoraire de la société, nous a fait l'honneur de nous faire parvenir une lettre de son honorable ami, M^r^ le commandeur Merlato, consul de S. M. l'Empereur d'Autriche à Tunis, par laquelle M^r^. Merlato remercie, dans les termes les plus flatteurs, la société pour le titre de membre honoraire qu'elle lui a conféré.

— Son Excellence le comte J. Ch. Huyn, général au service de l'Autriche et Chambellan de sa Majesté l'Empereur François Joseph exprime à la société sa reconnaissance du titre de membre honoraire, que le comité lui a conféré.

— S. Exc. le comte Marogna, ministre résident de S. M. le Roi de Bavière, près des cours des Pays-Bas et de Belgique, remercie M. le président et la société, pour son brevet de membre honoraire et les deux livraisons des publications de la société.

— MM. le major Mansfeldt, adjudant de S. M. le Roi, les professeurs G. C. Ubaghs, de l'Université Catholique de Louvain, et Jules Borgnet, secrétaire de la Société Archéologique de Namur, le recteur du Gymnase de Bois-le-Duc, C. R Hermans, secrétaire de la Société Historique du Brabant-septentrional, le chanoine Meijers, directeur du Séminaire de St-Trond, le savant généalogiste F. Goethals à Bruxelles et le chevalier de Schoutheete de Tervarent, commissaire fondateur du *Cercle archéologique de Waes*, remercient pour le titre de membre et de membre correspondant, que la société leur a conféré.

— Les mémoires de M^r^ le professeur A. Kempeneers, de Montenaken seront inserés dans les prochaines livraisons de nos publications. M^r^. Kempeneers nous prie de faire à son article sur la trouvaille de Petit-Hallet, pag. 212 l. 37. la rectification suivante, l'auteur ayant été mieux renseigné par après: *et même sous les couches*, lisez *au-dessus des couches.*

— M. le professeur C. Ubaghs de Louvain a eu l'obligeance de nous envoyer une *notice historique sur Galoppe et les communes avoisinantes*, que nous publierons dans une prochaine livraison.

— Dans une lettre que M. P. M. Canoy, conservateur du magasin central du chemin de fer de l'état à Malines, nous adresse, à propos

des fouilles, exécutées à Houthem, il donne les renseignements suivants sur des découvertes d'antiquités romaines que M. Canoy a faites dans le Limbourg :

« I. Au Reuver (commune de Beezel) en face du château de Kessel (habité par M. le baron de Keverberg) et qu'on prétend avoir été l'ancien castellum menapiorum, — ce qui a été contesté par M. Schayes, — il y a des vestiges d'un camp, dans les broussailles en chêne de bouleau, juste entre les maisons van den Broek et Stappels *au Reuver* et la Meuse.

II. La vallée d'Amersloo a eu un camp de Romains, et au pied de la montagne, on trouvera les traces du soi-disant *Primendyk*, qui va de la vallée d'Amersloo sur le Beezelsbroek sur Swalmen — toujours sur le territoire de la commune de *Beesel*, tandis que la vallée d'Amersloo appartient à la commune prussienne de *Mulbracht*, on prétend que c'est le reste d'une route militaire de *Xanten*, sur le Rhin vers Maestricht-Tongres etc.

J'ai déterré, écrit M. Canoy, dans la vallée d'Amersloo, il y a 35 ans, plusieurs *urnes* romaines, là où se trouve actuellement le bois de sapin de M. P. J. Berger, de Venlo, et de M. Kerren, de Kessel.

J'ai encore trouvé dans le bois de Rayre, au *Witte poel*, dans la vallée du Meeldersbroek (Beukels) frontière de Belfeld et Beezel, une urne *Germaine* qui existe encore dans le cabinet de M. le notaire Guillon, à Ruremonde. — Si j'avais fait des fouilles régulières, il est très-probable qu'on aura découvert d'autres objets du temps des Romains.

III. Dans la commune de Tegelen, à l'endroit dit *Oelesheyde*, il existe dans les anciennes fosses d'où on a extrait de la terre glaise, pour les fabriques de poterie de tuiles, encore un grand nombre de débris de tuiles romaines.

Comme il y a eu aussi un camp romain dans cette brúyère, dont les limites sont encore désignées sous le nom de *Landwehr*, des fouilles pratiquées, dans les anciennes *fosses* qu'on nomme *Potkuilen*, du côté de la limite entre Venlo et Tegelen, pourront encore donner quelques résultats. M. J. A. Justen y a trouvé, il y a 35 ans, un tombeau de structure romaine.

IV. En 1830, au mois de septembre, un certain Holtakkers, dit *den Bischop*, a trouvé dans la commune de *Baerlo*, en face de l'église, du côté de Blerick (l'ancien Blaricum), une urne, renfermant plusieurs centaines de pièces romaines de différents consulats en or et en argent ; collection qui a été dispersée dans les environs, mais dont la plus grande partie a été achetée par M. Louis Wolters à Venlo. »

VARIÉTÉS ET NOUVELLES.

Dans le courant de cet été deux membres de notre société MM. Schuermans et de Borman ont commencé à faire, pour compte du gouvernement belge, des fouilles dans la commune de Houthem-St-Gerlach, au lieu dit le Rondenbosch. Ces travaux ont été couronnés d'heureux résultats. L'emplacement d'une villa romaine d'une étendue assez considérable a été déblayé. M. Schuermans qui publiera un rapport sur cette intéressante découverte, nous mande qu'il a reçu la permission de son gouvernement de céder à notre jeune musée une bonne partie des objets découverts.

— Le gouvernement belge a acheté dans le courant du mois d'octobre 1842, à une vente de livres qui eut lieu chez les libraires Ickx et Geets, à Louvain, un codex in-4° en parchemin, écrit au commencement du neuvième siècle et contenant les évangiles. Ce qui rend ce livre infiniment précieux, ce sont les gloses en vieil allemand que l'on y trouve, principalement dans l'évangile de St-Mathieu. Ce manuscrit a appartenu autrefois à l'église de St-Victor, à Xanten, ville qui, pour le dire en passant, est la capitale de Sigismond, roi des Pays-Bas, dans les Niebelungen. En dernier lieu il a été la propriété du savant curé J. J. Stiels, à *Maestricht;* c'est chez lui que le vit, au mois d'août 1829, l'habile philologue Mone, qui a décrit ce volume et imprimé ses gloses, au nombre de 251, dans un ouvrage intitulé : *Quellen und Forschungen zur Geschichte der Teutschen Litteratur.* Aachen, 1830 pp. 273-280. Il faut remarquer que M. Stiels ne croyait ce manuscrit que du X[e] ou du XI[e] siècle, mais il est manifestement plus ancien quant à la lettre, sinon quant aux miniatures, exécutées à la gouache, et qui sont certainement postérieures.

Au bas de la première page, on lit : *Pallia XXX. Vela VIII. Tapetia VIII. Scamnalia X. Haec omnia accepit Bennuo in Sacrario Sti Victoris.* A la fin sont écrits des noms entièrement germaniques et qui feraient croire que le manuscrit, avant d'avoir appartenu à l'église de Xanten, était dans un couvent de femmes. La reliure, que l'on croit être du quinzième siècle, a aussi quelque chose de remarquable. Elle est en cuir gauffré au fer. On y lit : *Chorus evangelicus;* dans un double encadrement se répètent les images de quatre personnages du sexe féminin, et dont les noms sont marqués ainsi: *Venus, Vordidu, Lucrecia, Judit.* Le manuscrit de feu M. le curé Stiels fait actuellement un des plus beaux ornements de la bibliothèque royale à Bruxelles.

J. H.

— Nous devons à l'obligeance de M. Mat. Janssen, membre de la Société, les notes suivantes, tirées d'un registre mortuaire des églises protestantes de cette ville. Nous remarquons dans ce nécrologe la date de la mort en cette ville du professeur Guillaume Albert Bachiene, l'auteur d'une géographie des Pays-Bas, y compris une partie du duché de Limbourg, que ce savant publia au XVIIIe siècle, sous le titre de : *Nederlandsche gèogruphie of nieuwe tegenwoordige staat en hedendaagsche historie der Nederlanden.*

18 Aug. 1749 is begraven Van den Bergh, oud Bouwmeester dezer stad.

20 Decemb. 1747 begraven in de Walse kerk Syn Excellentie de Heere Graaf van Colyaer, Gen. Veldmarschalk ten dienste der Vereenigde Nederlande.

21 Oct. 1746 is begraven de Hoog Welgeb. Gestr. Hr. Carel Grave van Aumale Marquis van Haucort, collonel-commandant van de cavallerij.

1 Sept. 1746 is begraven de Heer J. F. de Jacobj, Heer van Cadier.

22 April 1746 is begraven de Heer Draeck, colonel en directeur der fortificatien, capt. der Pontons.

Den 6 Augusty is gestorven en den 8 dito 1783 begraven den Hoog Eerwaarden en zeer geleerden Heer Willem Albert Bachiene, professor Astron. en Geographie en leeraar dezer gemeente.

11 Januarij 1780 gestorven en den 17 dito begraven Zijn Excellentie den Heer Eggerig Tiddinga, luitenant-generaal van de infanterie, generaal quartiermeester van de cavallerie, commandander stad Furne en onderhoorige forten enz., *adel uitgestorven.*

15 December 1772 gestorven en den 28 dito begraven Zijn Excellentie den Hoog Welgeb. Heere Hobbe Baron van Aylva, gouverneur dezer stad en generaal van de infanterie etc.

14 May gestorven en den 19 id 1763 begraven Wel Ed. Geb. Gestr. Heer en Mr. Reinier Willem Daniel Pillera, oud Burgemeester en commissaris instructeur dezer stad etc.

10 Dec. 1762 begraven Hoog Welgeb. Vrouwe, Baronnesse van Ditfourt, geb. Bar. van Carnitz.

2 Februarij 1760 gestorven en den 7 dito begraven Hoog Wel geb. Vrouwe Levina Rebecca Baronesse van Schack, geb. Baronesse de Wintzengenroode, vrouw van Prulwitz en Lindenbusch.

19 Decemb. 1759 begraven Wel Ed. Gestr. Heer Jan Hessell van Dinter, ritmeester in 't regmt. cavallerie van den Prins Hessen Philipsthal.

19 Julij 1737 S. E. den Heere Sturler, luitenant-generaal van de infanterie en collonel van een regement Zwitsers.

11 Jan. 1753 begraven Wel Ed. Achtb. Heere Godert van Slype, regerend Burgemeester dezer stad.

7 December 1751 Wel Ed. Agtb. Heer Hendrik Pesters, oud Burgemeester en Pensionaris dezer stad, alsmede Curator der gereformeerde Latynse schoolen.

4 Mey 1750 Hoog Welgeb. Gestr. Heer Gustavus Ernst, baron von Portzigk, luitenant-colonel in 't Regmt van Sijn Hoogheid de Heere Prince van Saxen Hildburghausen.

— L'Espagne, sous le rapport scientifique et littéraire, était il y a vingt ans, une terre inconnue. Ses trésors intellectuels étaient oubliés. Plus d'un savant se rendit par exemple à Paris, pour y consulter la faible partie des archives de *Simancas*, qui y est restée en 1816, mais aucun d'eux ne pensa à en aller chercher le complément dans le château d'une petite bourgade de l'Espagne, où notre Charles-Quint et son fils, Philippe II, ont pris plaisir à loger leurs archives dans des salles somptueuses, qui en leur genre, n'ont guère d'égales et qui sont dignes du grand souverain, dans l'empire duquel le soleil ne se couchait jamais. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi; les archives de l'Espagne sont parfaitement appréciés, et la petite ville de Simancas est aussi connue que le Louvre à Paris, car plus d'un savant curieux, s'achemine sur la route que M. Gachard a si dignement ouverte, il y a quelques années. Cependant une chose qui est peu connue, et qui pour nous n'est pas sans intérêt de l'être, c'est que l'empereur Charles-Quint, qui créa le dépôt général de Simancas, signa à *Maestricht* (1541), le diplôme par lequel le licencié Catalan, référendaire du conseil royal, fut nommé premier directeur de ces nouvelles archives.

— *Die Belagerung Maastrichts* (in 1579) *; ein Trauerspiel in fünf Aufzügen, von Johan Carsten von Hauch, professor an der Akademie zu Soroë. Aus dem Dænischen übersetzt. — Leipsich* 1861 *de* 191 *pages in-8°.*

L'auteur nous représente la ville de Maestricht comme parfaitement protestantisée. Les quelques couvents d'hommes et de femmes qui y existent encore, forment un oasis dans le grand désert de la réformation. « A la place du Christ on adore en ces lieux la divinité impudique de Rome. » L'abbaye de St-Servais est un couvent de femmes. Alexandre Farnèse est le gouverneur des Pays-Bas nommé par le peuple. Un bourgeois de la ville rapporte que la garnison est d'avis de percer les digues de la mer pour inonder les abords de la forteresse. Mais un de ses confrères, un boucher de profession, soutient, le poing levé, que sa guilde ne permettra pas une telle énormité, puisque près de la porte de Bruxelles, paissent 15,000 vaches de la ville qui périraient par ce désastre !

Wir Metscherleut versteht, das wir's nicht dulden
Denn in der Stadt sind dreizehntausend Rinder,
Die auf der Weide gehn am Brüsselthor.
Die würden ganz verderben, wenn die See
Sich mit gewalt bis an die Festùng drängte.

M. le professeur von Hauch ajouterait-il foi aux narrations des anciens chroniqueurs sur les fameuses digues de mer près de Tongres ? Après tout, nous savons qu'il y a des licences qui sont permises aux poètes, mais il faut qu'eux aussi restent plus ou moins, dans les bornes du vraisemblable. L'auteur peut être un grand poète et un écrivain distingué, mais pour nous il s'écarte trop de l'histoire. J. H.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME I[er].

ORDRE DES PLANCHES.

TABLE ALPHABÉTIQUE.





